# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2019



S'engager, grandir, partager, **ensemble** >





# Document d'enregistrement universel 2019 incluant le rapport financier annuel



Le présent document d'enregistrement universel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2020, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le présent document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que ses éventuels amendements, et une note relative aux valeurs mobilières et le résumé approuvés conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du règlement (UE) n°2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent d'enregistrement universel :

Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 présentés respectivement aux pages 46 à 74 et 78 à 88 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2019 sous le numéro D. 19-0390, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant respectivement aux pages 75 et 89 dudit document de référence.

Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentés respectivement aux pages 46 à 76 et 80 à 90 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2018 sous le numéro D.18-0369, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant respectivement aux pages 77 et 91 dudit document de référence.

## Sommaire



# **MESSAGE** DU PRÉSIDENT

#### Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

En ce début d'année 2020, nous vivons des temps très troublés et faisons face à un choc sanitaire et économique sans pareil. Mais avant d'en parler plus amplement, je souhaite revenir sur les performances de qualité réalisées par notre groupe en 2019.

A l'instar de l'exercice précédent qui fut excellent et succédait à une année 2017 record, nous avons maintenu en 2019 notre haut niveau d'activité à 2,5 milliards d'euros, et amélioré notre marge opérationnelle qui s'établit à 6,8 %\*.

Notre stratégie axée sur l'amélioration des performances opérationnelles de nos activités a montré toute sa pertinence.

Dans le Travail temporaire & recrutement, nous restons à nos plus hauts niveaux, dépassant 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Et nous délivrons une performance opérationnelle de grande qualité.

En France, nous démontrons notre capacité de résistance en affichant un repli limité de notre activité malgré un ensemble de facteurs défavorables. Et nous sommes plus que satisfaits, dans un tel contexte, de l'appréciation de notre marge opérationnelle en dépit de l'impact significatif de la fin du CICE.

En 2019, nous avons réalisé de nouvelles avancées sur chacun de nos axes stratégiques : qualité du maillage territorial et proximité clients, montée en gamme des prestations, diversification des positions sectorielles, sécurisation des parcours intérimaires, renforcement des engagements RSE et stratégie de digitalisation.

À l'international, notre objectif d'appréciation de nos marges a été de même atteint. Après avoir fortement amélioré notre rentabilité aux États-Unis avec un gain de 110 points de base en 2018, notre marge opérationnelle a encore gagné 60 points de base en dépit d'un marché de l'emploi américain historiquement tendu. Cette évolution s'inscrit parmi nos points de satisfaction majeurs de l'année.

Autre point de satisfaction et non des moindres, notre division aéroportuaire qui réalise une nouvelle année très dynamique. Nos activités progressent de plus de 7 %, confirmant leur grand potentiel. Cette évolution est d'autant plus notable qu'elle fait suite à une année 2018 remarquable, en croissance organique de près de 12 %. Là aussi, notre performance opérationnelle est à saluer avec une marge de plus de 11 %\* sur l'exercice.

En 2019, nous avons également significativement renforcé notre situation financière qui affiche plus de 622 millions d'euros de capitaux propres et une trésorerie nette de 222 millions d'euros. Ce résultat est le fruit d'une politique alliant prudence et vision à long terme menée de façon continue depuis de nombreuses années.

Cette année de performances constitue un atout de poids pour affronter un début d'année bouleversé par la pandémie du Covid-19.

Les perspectives de notre groupe s'inscrivent dans le contexte d'une économie mondiale sévèrement touchée à mesure que l'épidémie se propage. Les mesures de confinement prises

(\*) après application IFRS 16

par les gouvernements français et étrangers ont mis un coup d'arrêt brutal, dès la mi-mars, à notre trajectoire. Des lors, nous avons pris un ensemble de mesures sanitaires et économiques exceptionnelles nous permettant d'adapter le groupe et chacune de nos filiales à cette situation. Avec au cœur de nos préoccupations premières la préservation de la santé de tous nos collaborateurs, nous avons mis en place des plans de continuité de nos services à nos clients et pris des mesures de réduction des coûts qui s'imposaient.

À ce jour, il est encore impossible de quantifier les impacts de cette crise sur nos résultats. Si les différentes mesures prises par les gouvernements des zones où nous opérons contribuent indéniablement à soutenir financièrement l'économie et de ce fait notre groupe, trop d'incertitudes demeurent quant à l'ampleur et la durée des effets de cette crise pour en évaluer avec précision les conséquences financières.

Au regard de l'impératif de prudence imposé par le contexte actuel et dans un souci de solidarité et de préservation des ressources, votre Conseil d'Administration a décidé de renoncer à la distribution du dividende qui devait être proposée à l'Assemblée générale du 05 juin 2020.

La remarquable mobilisation des équipes du groupe, la solidité de nos fondamentaux, notre capacité d'adaptation et de résilience, notre structure financière extrêmement solide et notre capacité de financement significative constituent des atouts essentiels pour nous permettre, j'en suis convaincu, de traverser cette crise et retrouver, le plus vite possible, le chemin d'une croissance durable.





# Organes de gestion et de contrôle

<del>\_\_\_\_\_</del>

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Claude GUEDJ Président
- Yvonne GUEDJ Administrateur
- Karine GUEDJ Administrateur
- Nathalie JAOUI Administrateur
- Valérie LEZER CHARPENTIER Administrateur représentant les salariés

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

- Claude GUEDJ Président Directeur Général
- Nathalie JAOUI
   Directeur Général
   Délégué, Présidente
   Pôle Travail Temporaire
   et Recrutement
- Karine GUEDJ Directeur Général Délégué
- Renaud LEJEUNE Directeur Financier
- Jean-Pierre LEMONNIER
  Directeur Ressources
  Humaines

#### **COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES**

#### PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par **Dominique MÉNARD**, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

#### **EXCO Paris Ace**

Représenté par **Arnaud DIEUMEGARD**, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris 5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

#### **COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT**

Monsieur Emmanuel CHARRIER

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris 5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

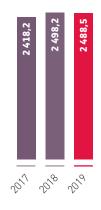


#### Chiffres clés

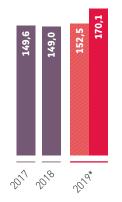


#### **CHIFFRE D'AFFAIRES**

(en millions d'euros)



#### 



#### **RÉSULTAT NET PART DU GROUPE**

(en millions d'euros)

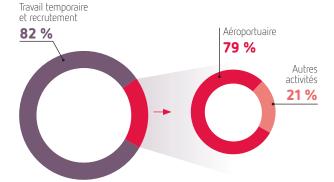
ComparableAprès impact IFRS 16



<sup>\*</sup> IFRS 16 est appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 en utilisant la méthode rétrospective simplifiée sans retraitement de la période précédente. À titre de comparaison, les chiffres 2019 sont également présentés avant application d'IFRS 16 comme ceux de 2018.

#### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2019 PAR ACTIVITÉ

(avant élimination inter-activités)



#### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2019 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(avant élimination intersecteurs)

ÉTATS-UNIS	FRANCE	EUROPE*
319 M€	1897 M€	225 M€
13 % du CA total	<b>76%</b> du CA total	9% du CA total
		* hors France
7	AFRIQ	UE
	48 M	l€

2% du CA total

(en milliers d'euros) 2019 2018

	(		
	CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	2 488 481	2 498 217
	dont : Secteur Travail temporaire	2 034 399	2 062 390
	Secteur Assistance aéroportuaire	381 131	355 920
	Secteur Autres activités	99 191	103 732
	Éliminations intersecteurs	(26 239)	(23 826)
	EBITDA <sup>(1)</sup>	170 056	149 033
Résu Résu	Résultat opérationnel courant	128 343	125 731
	Résultat opérationnel	129 163	125 672
	Résultat net	73 151	90 828
	Résultat net part du groupe	72 981	90 936
	Capitaux propres part du groupe	618 757	552 426
	Endettement financier net avant déduction CICE	(84 478)	(12 453)
	Endettement financier net (2)	(221 612)	(222 767)
	Résultat par action (en euros)	6,58	8,19
	Effectifs permanents à la clôture (3)	9 023	8 719
	Nombre d'agences	582	574

<sup>(1)</sup> Résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements, 152,5 M€ au 31/12/2019 avant application d'IFRS 16

<sup>(2)</sup> Telle que défini en note 4.4.1 des comptes consolidés, 289,9 M€ avant application d'IFRS 16

<sup>(3)</sup> Contrats à durée indeterminée et déterminée



# UN GROUPE DE SERVICES AUX ENTREPRISES

#### REPÈRES HISTORIQUES

#### 1962

NAISSANCE DU GROUPE CRIT

Claude GUEDJ crée le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (Crit), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

#### 1972 - 1998

PREMIÈRE LOI SUR LE TRAVAIL TEMPORAIRE CRÉATION DE CRIT INTÉRIM

Le groupe développe son réseau de travail temporaire par croissance interne et externe, crée son centre de formation des ressources humaines et obtient la qualification ISO et la certification en milieu nucléaire CEFRI.

#### 1999 - 2000

INTRODUCTION EN BOURSE

En 1999, Groupe Crit entre sur le Second Marché d'Euronext Paris. En 2000, le groupe acquiert le groupe Europe Handling et la société Cityjet Handling spécialisés en assistance aéroportuaire.

#### 2001

N°4 DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Groupe Crit est élu par le magazine américain Forbes l'une des 200 meilleures small caps au monde. Europe Handling est nommé prestataire aéroportuaire sur l'aéroport Roissy CDG2. Groupe Crit étend son réseau d'intérim en Suisse. Fin 2001, Groupe Crit acquiert le groupe Euristt. Cette acquisition stratégique permet au groupe de devenir le n°4 du travail temporaire en France et de prendre position en Allemagne et en Espagne.

#### 2002

40 ANNÉES DE CROISSANCE

Groupe Crit fête ses 40 années de croissance et franchit la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires. Avec l'acquisition d'Euristt, Crit Intérim donne naissance au premier groupe indépendant du travail temporaire en France.

#### 2003 - 2005

CRIT ÉTEND SON OFFRE DE SERVICES AU RECRUTEMENT EN CDI ET CDD Crit devient la 1<sup>re</sup> entreprise française de travail temporaire certifiée QSE et étend son offre de services aux recrutements en CDI et CDD; création d'une filiale de travail temporaire au Maroc et création de Congo Handling, filiale d'assistance aéroportuaire au Congo.

#### 2006 - 2010

IMPLANTATION EN ESPAGNE ET AU GABON

Le groupe accélère son rythme de croissance et renforce les positions de son pôle travail temporaire en Europe avec l'acquisition de deux réseaux en Espagne. Le pôle aéroportuaire signe une concession exclusive d'assistance aéroportuaire au Gabon et étend ses positions en France sur les aéroports de Roissy CDG et d'Orly.

#### 2011 - 2012

UNE NOUVELLE DIMENSION À L'INTERNATIONAL

Le Groupe Crit franchit le cap de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et se déploie aux États-Unis, premier marché mondial du travail temporaire et du recrutement. Le pôle aéroportuaire s'implante sur London City Airport.

#### 2013 - 2018

ACQUISITIONS DANS LE STAFFING AUX ÉTATS-UNIS, DANS L'AÉROPORTUAIRE AU ROYAUME-UNI ET DANS L'AVIATION D'AFFAIRES EN FRANCE

Le Groupe Crit enregistre des résultats record et réalise 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Il procède à plusieurs acquisitions dans le secteur du staffing aux États-Unis. Il étend le périmètre de ses activités aéroportuaires en France sur Roissy CDG 3 et Nice Côte d'Azur, acquiert Cobalt Ground Solutions, n° 3 de l'assistance aéroportuaire à London Heathrow et étend ses activités dans l'aviation d'affaires en France sur l'aéroport de Paris Le-Bourget.

#### 2019

DES PERFORMANCES SOLIDES

En 2019, le Groupe Crit a maintenu un haut niveau d'activité dans un contexte plus exigeant et délivré de solides performances dans la rentabilité.

Grâce à un bilan extrêmement solide et une capacité à lever des financements, le groupe dispose, avec 615 millions d'euros de fonds mobilisables, de moyens significatifs pour faire face à la situation liée à la pandémie du Covid-19 apparu début 2020.



# CRIT, UN ACTEUR MAJEUR EN RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES AUX ENTREPRISES

19e groupe mondial¹ et premier acteur indépendant français du travail temporaire et du recrutement², n°1 de l'assistance aéroportuaire² en France et dans le top 10 mondial, le Groupe Crit apporte à ses clients, des grands donneurs d'ordres aux PME PMI, les ressources humaines et les compétences professionnelles dont elles ont besoin.

1 source Staffing Industry Analysts 2 source société

### TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT : 19° GROUPE MONDIAL

Avec un réseau international de 582 agences d'emploi en Europe, en Afrique et aux États-Unis, le groupe est le partenaire en ressources humaines et solutions RH de 30 000 entreprises pour leur recrutement permanent et temporaire et accompagne plus de 260 000 salariés dans leur parcours professionnel.

# ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE : DANS LE TOP 10 MONDIAL

Le Groupe Crit bénéficie de la confiance de 128 compagnies aériennes internationales qu'il assiste en France, en Irlande, au Royaume-Uni, en Afrique et aux États-Unis.

## INGÉNIERIE ET MAINTENANCE : PARTENAIRE DES PROJETS DES GRANDES INDUSTRIES

Le groupe participe à la réalisation des grands projets industriels et technologiques en matière d'ingénierie, conseil en technologies avancées, installations et maintenance industrielle.

**2,5** milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019

9 000

collaborateurs permanents

Présent dans

13 pays

53 200

collaborateurs intérimaires (en ETP)

#### TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT 82 %\*

#### FRANCE 76 %

- CRIT
- AB Intérim
- Les Compagnons
- Les Volants

#### **INTERNATIONAL 24 %**

- PeopleLink Group (États-Unis)
- CRIT Intérim (Suisse)
- CRIT España (Espagne)
- CRIT Empresa de Trabalho Temporàrio (Portugal)
- Propartner (Allemagne)
- CRIT Maroc
- CRIT Tunisie

#### ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE 15 %\*

#### FRANCE 75 %

- Groupe Europe Handling (Roissy, Orly, Nice Côte d'Azur)
- Advanced Air Support International (Paris-Le Bourget)

#### INTERNATIONAL 25 %

- Sky Handling Partner (Irlande)
- Cobalt Ground Solutions (Royaume-Uni - London Heathrow)
- Sky Handling Partner UK (Royaume-Uni - London City Airport)
- Sky Handling Partner USA (États-Unis - Boston)
- Congo Handling (Brazzaville, Pointe Noire, Ollombo - Congo)
- Sky Handling Partner Sierra Leone (Freetown)
- ASAM\*\* (Mali)

#### AUTRES SERVICES AUX ENTREPRISES 3 %\*

#### INGÉNIERIE ET MAINTENANCE INDUSTRIELLE 78 %

- MASER Engineering
- ECM

#### **AUTRES SERVICES 22 %**

- RHFormation
- Peopulse (Dématérialisation RH)
- Otessa (Accueil)
- \* en pourcentage du chiffre d'affaires avant éliminations intersecteurs
- \*\* prestations d'assistance technique

La liste exhaustive des filiales et participations du groupe est détaillée en note 6.4 des comptes consolidés (périmètre de consolidation)

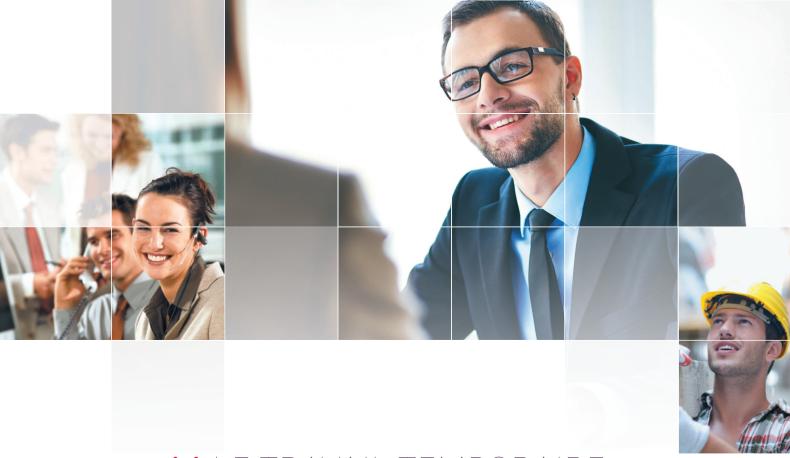






# PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

1. PRÉ	SENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS	
1.1	Le travail temporaire et le recrutement, cœur de métier du groupe Le marché Les activités	10 11 17
1.2	Le pôle assistance aéroportuaire : une dynamique de croissance Le marché Les activités	23 24 24
1.3	Les autres services : activités de service à l'industrie	29
1.4	L'organisation du groupe	32 32 34
1.5	Politique d'investissement	39
1.6	Facteurs de risques	40
1.7	Stratégie et perspectives	44
1.8	Bourse et actionnariat	48



# 1.1 LE TRAVAIL TEMPORAIRE ET LE RECRUTEMENT, CŒUR DE MÉTIER DU GROUPE



Pionnier dans le domaine des services en ressources humaines aux entreprises, le Groupe Crit occupe une place significative sur ce secteur. Premier groupe indépendant du travail temporaire et du recrutement en France¹ et 19e groupe mondial², développant ses prestations dans le recrutement, le placement, la formation, le conseil et l'insertion, le Groupe Crit est un acteur majeur en ressources humaines avec une offre de services étendue.

Le groupe a également construit de fortes positions dans le secteur de l'assistance aéroportuaire en France et à l'international et développe une offre de services en ingénierie et maintenance dédiée aux grands projets industriels et technologiques.

L'activité travail temporaire et recrutement constitue le cœur de métier du groupe : il en est le socle et son moteur de développement avec l'enseigne Crit en France et en Europe et PeopleLink aux États-Unis. Ce pôle a représenté 81,8 % de l'activité du groupe en 2019 (avant éliminations inter-secteurs).

L'Assistance aéroportuaire constitue le deuxième pôle de développement du groupe et a représenté 15,3 % de l'activité en 2019.

Les Autres services sont constitués pour l'essentiel des activités d'ingénierie et de maintenance.

Grâce à une stratégie de développement axée sur la croissance tant interne qu'externe, le groupe a acquis une dimension significative sur son cœur de métier. Premier groupe indépendant du travail temporaire en France¹ et 19º groupe mondial², fort de 582 agences dont 419 en France sous l'enseigne Crit, le Groupe Crit dispose d'un maillage territorial optimisé sur l'hexagone et de positions clés à l'international qui lui permettent de répondre aux besoins en ressources humaines de 30 000 entreprises en France et à l'international.

1 source société 2 source Staffing Industry Analysts

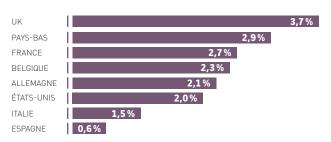
#### LE MARCHÉ DU TRAVAIL TEMPORAIRE DANS LE MONDE

Dans une économie mondiale en constante mutation caractérisée par une recherche accrue de réactivité et de productivité pour améliorer la compétitivité, la flexibilité du marché du travail est une nécessité économique. De ce fait, grâce à la souplesse qu'il confère, l'étendue de son offre de services et de ses expertises (recrutement, formation, conseil, solutions RH externalisées...) et sa profonde connaissance des bassins d'emplois, le travail temporaire est devenu un véritable outil de gestion des ressources humaines faisant partie intégrante de la stratégie RH des entreprises. Parallèlement, il est devenu un vecteur fondamental d'accès à l'emploi. Le marché mondial du travail temporaire et du recrutement a ainsi généré un chiffre d'affaires total de 416 milliards d'euros en 2018 en légère hausse de 0,7 % (source SIA Global Staffing Industry Market estimates and Forecast November 2019). Les États-Unis et l'Europe comptent respectivement pour 30 % et 41 % du marché mondial en 2018.

		EN 2018 <sup>(1)</sup> marchés dans le mon	de en 2018
(milliards d'euros)			
1 États-Unis	125,6	9 Chine	11,7
2 Japon	55,2	10 Suisse	8,6
3 Royaume-Ur	i 37,1	11 Belgique	6,6
4 Allemagne	27,1	12 Canada	6,1
5 France (2)	21,8	13 Inde	4,9
6 Pays Bas	21,5	14 Espagne	4,4
7 Australie	12,9	15 Afrique du S	Sud 3,7
8 Italie	12,9	16 Suède	3,5

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Staffing Industry Analysts <sup>(2)</sup> Prism'emploi – estimé 2019

## Part de l'emploi intérimaire dans la population active aux États-Unis et en Europe (en 2018)\*



<sup>\*</sup> source : Prism'emploi et Staffing industry analysts

En 2009, le travail temporaire fut l'un des premiers secteurs touchés par la crise économique mondiale avec un repli de 16 % de son chiffre d'affaires mondial, l'un des plus importants de son histoire. Intimement lié à la conjoncture économique et variable d'ajustement des entreprises tant en période de crise que de reprise, le marché du travail temporaire a bénéficié ces dernières années d'une conjoncture européenne en amélioration continue et d'un dynamisme soutenu dans les zones Asie et Amériques notamment aux États-Unis, marché sur lequel le Groupe Crit a pris position en 2011.

Après une année 2018 reflétant un coup de frein de l'activité économique dans la zone euro et une croissance économique moins robuste aux États-Unis en fin d'année, 2019 a confirmé un contexte macroéconomique morose en Europe avec un ralentissement du marché du travail temporaire sur la zone ainsi qu'une tendance baissière contenue dans un contexte de plein emploi du marché américain, jusqu'alors plutôt stable.

Au cours du premier trimestre 2020, la propagation du Coronavirus a mis un coût d'arrêt violent aux économies mondiales, obligeant au confinement de plus 3,9 milliards de personnes, soit la moitié de l'humanité (source AFP du 2 avril). Chaque mois de confinement se traduira par une perte de deux points de pourcentage sur le produit intérieur brut (PIB) des principales économies mondiales, a estimé l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE- 25 mars). Dans ses dernières estimations (2 avril 2020), l'agence Fitch table sur une récession au niveau mondial plus lourde que prévue. La rapidité avec laquelle évolue la pandémie de coronavirus a conduit l'agence à drastiquement réduire ses prévisions sur le PIB. L'activité économique mondiale va décliner de 1,9 % en 2020, avec le PIB des États-Unis, de la zone euro et de la Grande-Bretagne respectivement en recul de 3,3 %, 4,2 % et 3,9 % ».

Dans la zone euro, les clignotants virent au rouge. L'indice flash du cabinet Markit du 24 mars, indique que l'activité a chuté lourdement pour passer de 51,9 en février à 30,2 en mars. Le précédent record baissier de l'indice PMI composite (36,2) avait été enregistré au cours de la crise financière mondiale, en février 2009, expliquent les économistes. « L'activité globale de la zone euro s'est effondrée en mars, la contraction signalée par les derniers résultats de l'enquête surpassant de loin celle observée au plus fort de la crise financière mondiale. La conjoncture économique s'est très fortement dégradée en France, en Allemagne et dans le reste de la région, les mesures draconiennes adoptées par les différents gouvernements afin d'enrayer la propagation du coronavirus ayant fait chuter l'activité des entreprises ».

Les mesures gouvernementales de confinement total ou partiel de la population -seul moyen de freiner la propagation virale, d'abord en Chine puis en Europe et aux États-Unis, ont ainsi mis un coup d'arrêt brutal au marché du travail. Les perspectives de l'économie mondiale se révisant à mesure que l'épidémie se propage, il en est de même pour les perspectives du secteur du travail temporaire fortement corrélées à la croissance des PIB.

#### LES ÉTATS-UNIS, 1<sup>ER</sup> MARCHÉ MONDIAL DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Avec un marché estimé à 148 milliards de dollars en 2018 et une moyenne de 3,1 millions d'intérimaires en équivalent temps plein par semaine soit plus de 2 % de la population active (source Staffing Industry Analysts November 2019 forecast et ASA Quarterly Staffing employment and sales survey), les États-Unis sont le premier marché du travail temporaire dans le monde et représentent près de six fois le marché français. Au-delà de l'effet de taille, le marché du travail temporaire aux États-Unis diffère du marché français par sa forte fragmentation, plus de 10 000 sociétés de staffing étant présentes sur le territoire, les trois premières entreprises du secteur représentant moins de 15 % de parts de marché contre plus de 65 % en France. Cette configuration offre donc aux acteurs implantés aux États-Unis de grandes opportunités de développement.

En hausse de 3 % en 2019, les perspectives d'une croissance identique du travail temporaire aux États-Unis en 2020 du Staffing Industry Analyst ne sont plus de mise face à la propagation du Covid-19 qui frappe les Etats-Unis depuis le mois de mars 2020. Selon les dernières estimations du Bureau américain des statistiques du travail (Bureau of Labor Statistics), le nombre d'emplois temporaires aux États-Unis a chuté de 49 500 pour atteindre 2,89 millions en mars, tandis que l'emploi total a chuté de 701 000. Cependant, ces chiffres ne reflètent que les premiers stades de la crise du COVID-19 aux États Unis. «Compte tenu du calendrier des périodes de référence de l'enquête, l'ampleur des pertes d'emplois pour» mars «ne reflète que le début de la pandémie», a déclaré Tony Gregoire, directeur de la recherche personnalisée au SIA.

# LE MARCHE FRANÇAIS DU TRAVAIL TEMPORAIRE : UN MODÈLE EN EUROPE

Avec un volume d'activité de 21,9 (\*) milliards d'euros en 2018, le marché français, principal marché du Groupe CRIT, est le 5° marché mondial du travail temporaire et le 3° marché en Europe.

Le travail temporaire est devenu une industrie mature. Cependant, son développement s'est fait sur des bases et des principes relativement différents en fonction de chaque pays. Ainsi, l'environnement juridique de l'industrie était libéral dans les pays anglo-saxons et réglementé dans les pays latins. Les importantes disparités tendent à converger vers un modèle européen harmonisé aux fins de définir un véritable statut juridique et social pour protéger l'employé intérimaire et d'élargir et assouplir les conditions de recours à l'intérim pour les entreprises. Dans ce sens, la directive européenne sur le travail temporaire adoptée en 2008 applicable par les États membres depuis décembre 2011 et mise en place progressivement par les pays membres de l'UE établit un cadre protecteur dont les principales dispositions portent sur le principe de l'égalité de traitement (déjà appliqué en France depuis de nombreuses années) et sur les levées des restrictions injustifiées

#### LA FRANCE EST RECONNUE COMME L'UN DES PAYS LES PLUS AVANCES SOCIALEMENT EN MATIÈRE DE TRAVAIL TEMPORAIRE DONT L'ACTIVITÉ ÉVOLUE DANS UN CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE STRICT

Cette législation s'est accompagnée depuis plus de vingt ans d'une action volontariste de la profession permettant aux intérimaires de bénéficier d'un véritable statut social, l'un des plus protecteurs d'Europe. Le modèle législatif français fixe la rémunération du salarié temporaire sur celle que percevrait à l'embauche, après période d'essai, un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir, augmentée des autres composants du salaire (primes). À cela s'ajoutent une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10 % de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat, et une indemnité de congés payés (ICCP) égale à 10 % de la rémunération totale plus l'IFM. Ces deux indemnités sont payées à la fin de chaque mission au cas où le salarié temporaire ne bénéficierait pas immédiatement d'un contrat à durée indéterminée avec l'entreprise utilisatrice. L'intérimaire bénéficie du droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur en application de la législation du travail.

Le salaire de l'intérimaire est versé par l'entreprise de travail temporaire considérée comme son employeur qui a donc à ce titre les obligations sociales de tout employeur. Chaque mission fait l'objet d'un double contrat : un contrat de travail dit « de mission » entre l'intérimaire et l'entreprise de travail temporaire. Un contrat commercial dit « de mise à disposition » est signé entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice. Ce contrat comporte toutes les caractéristiques de la mission : motif, durée, qualification, caractéristiques du poste, lieu de travail, risques liés au poste, équipements de protection à utiliser, rémunération, caisse de retraite complémentaire, organisme de prévoyance ainsi que la justification du motif de la mission, l'entreprise utilisatrice ne pouvant faire appel à l'intérim que dans les cas très précis de remplacement de salarié, d'accroissement temporaire d'activité ou d'emploi saisonnier ou par nature temporaire.

En 2005, la loi de Cohésion Sociale du 18 janvier a autorisé les entreprises de travail temporaire à intervenir sur le marché du placement.

En août 2009, la loi relative à la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique a ouvert la possibilité aux trois fonctions publiques, l'administration publique d'État, territoriale et hospitalière de recourir au travail temporaire.

La loi Cherpion et son décret d'application du 11 avril 2012 permet dorénavant aux agences d'emploi de signer des contrats d'apprentissage et ainsi accompagner les entreprises dans leurs recrutements de jeunes apprentis et les jeunes dans la recherche d'entreprises d'accueil.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 et l'accord de branche du 10 juillet 2013 ont permis de porter de un à deux le nombre de renouvellements possibles pour un contrat de mission et ont ouvert la voie à l'instauration d'un CDI intérimaire qui a été intégré dans le Code du travail en septembre 2018 et entériné par la « loi Avenir professionnel ». Ceci constitue une étape importante dans la sécurisation des parcours professionnels des intérimaires, renforçant l'attractivité des profils qualifiés en faveur du travail temporaire.

L'instauration à compter du 1er janvier 2016 d'un régime collectif complémentaire santé pour les salariés intérimaires a constitué une nouvelle avancée sociale au sein de la branche du travail temporaire en France.

En 2017, une disposition des ordonnances de la réforme du Code du travail (ordonnance n°2017-1387) donne dorénavant aux branches professionnelles utilisatrices la possibilité de négocier la durée maximale des contrats intérimaires, le nombre de leurs renouvellements et le délai de carence.

Dans un nouvel accord du 25 janvier 2019, la branche du travail temporaire a adopté des mesures en vue de favoriser l'emploi durable, par le développement du CDI intérimaire.

A la suite de la Loi Avenir professionnel, la réforme de la formation professionnelle a donné naissance en avril 2019 à l'AKTO, un nouvel opérateur de compétences (OPCO) des services à forte intensité de main d'œuvre qui réunit 32 branches professionnelles dont celle du travail temporaire. AKTO regroupe 250 000 entreprises, 4 millions de salariés, 1,7 milliard d'euros de collecte globale et s'impose comme un acteur de premier plan dans la formation professionnelle.

En septembre 2019, une convention cadre a été signée entre l'État et les acteurs du travail temporaire en faveur du recrutement et de l'insertion des personnes handicapées constituant une nouvelle étape dans la mobilisation et les engagements de la branche dans ce domaine. En novembre 2019, un nouvel accord a été signé en faveur du développement des compétences et des qualifications des salariés de la branche du Travail temporaire tout au long de leur vie professionnelle.

qui existent dans certains pays, comme c'est le cas en France. La nouvelle directive 2018/957/UE entrée en vigueur le 29 juillet 2018 (applicable courant 2020) sur les travailleurs détachés consacrant le principe du « travail égal, salaire égal », ainsi que l'accord spécifique conclu en janvier 2019 dans le secteur du transport routier européen visant à harmoniser les règles et les droits sociaux des salariés dans le but d'éviter le dumping social, figurent parmi les avancées vers une plus grande harmonisation du droit européen du travail.

(\*) Source Prism'emploi et estimé société

#### LE MARCHÉ DU TRAVAIL TEMPORAIRE EN FRANCE : UN MARCHÉ FORTEMENT CONCENTRÉ

Le Groupe CRIT évolue en France sur un marché fortement concentré : sur environ 2 000 entreprises de travail temporaire regroupant un total de 11 853 agences en 2018 (source Prism'emploi), trois groupes internationaux représentent plus de 65 % de l'activité du travail temporaire. Avec plus de 7 % de parts de marché, le Groupe Crit se place au 4º rang derrière les majors du secteur et est le premier groupe indépendant du travail temporaire sur le marché français (source société).

Rang en France	Groupe	<b>CA 2019 mondial</b> (Md€)	CA 2019 France (Md€)
N°1	ADECCO	23,4	5,5
N°2	MANPOWER*	18,6	4,9
N°3	RANDSTAD	23,7	3,7
N°4	GROUPE CRIT	2,0	1,5

<sup>\*</sup> Manpower chiffre d'affaires mondial : 20,9 Md\$ dont France 5,5 Md\$ Taux de conversion moyen € : 1,12142 \$

#### UN RÔLE MAJEUR DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'EMPLOI

Le secteur du travail temporaire a changé de façon significative et a su gagner aussi bien les faveurs des entreprises que des salariés.

Après avoir longtemps joué un rôle ponctuel et conjoncturel consistant à apporter une réponse à un ajustement d'effectifs en cas de surcroît d'activité et de remplacement de salariés absents, le travail temporaire s'est transformé en un instrument structurel de la gestion des ressources humaines des entreprises. Face aux conjonctures économiques instables et au manque de visibilité des entreprises, la souplesse et la flexibilité qu'il confère, sa connaissance des bassins d'emplois, ses expertises en gestion des ressources humaines (recrutement, travail temporaire, formation, conseil, outsourcing...) permettent de répondre aux exigences de productivité, de compétitivité et de réactivité indispensables dans une concurrence mondialisée. En raison des efforts

d'investissement réalisés en formation des intérimaires et dans l'expertise du processus de recrutement, le travail temporaire permet aux entreprises de disposer « au bon moment, de la bonne compétence ».

Parallèlement, le travail temporaire est devenu un puissant vecteur d'accès et d'intégration au travail. Autrefois synonyme d'emplois subalternes, le travail temporaire, grâce aux efforts continus pour améliorer l'employabilité des intérimaires et pour sécuriser leur parcours professionnel, est devenu le vecteur privilégié pour intégrer ou réintégrer le monde du travail. Aujourd'hui, près de 80 % des intérimaires affichent une bonne voire très bonne opinion du travail temporaire (source Observatoire de l'intérim Juillet 2019).

Le travail temporaire présente des avantages indéniables : choix de vie ou stratégie professionnelle pour les uns, accès ou retour à l'emploi pour les autres, l'intérim constitue notamment une porte d'entrée facilitant l'insertion durable des jeunes sur le marché du travail : un quart des intérimaires ont moins de 25 ans parmi lesquels 39 % n'ont pas le baccalauréat (source rapport de branche Observatoire de l'intérim et du recrutement). 91 % estiment que l'intérim leur a été utile pour acquérir une expérience professionnelle, 82 % qu'il leur a été utile pour apprendre différents métiers, 68 % pour trouver un emploi de longue durée et 77 % pour se former (source OIR BVA « regards croisés sur l'intérim 2019 »). La dimension de formation est en effet très importante : les entreprises de travail temporaire ont investi 475 millions d'euros en 2018 pour le financement de 340 000 formations opérationnelles —nouveau plus haut niveau jamais atteint dans la profession - dont bénéficient notamment les jeunes peu qualifiés. Entre 2018, 12 % des jeunes intérimaires de moins de 25 ans ont ainsi suivi des formations dont près de 70 % ont été qualifiantes ou diplômantes (source OIR, BVA, 2019).

Depuis l'entrée en vigueur en 2014 du CDI intérimaire, évolution sociale majeure sécurisant le salarié intérimaire via la signature d'un contrat à durée indéterminée intérimaire avec l'entreprise de travail temporaire, ce sont plus de 82 000 CDII qui ont été signés à fin décembre 2019 (source baromètre Prism'emploi).

Parallèlement à l'intérim, le secteur du travail temporaire joue depuis plusieurs années un rôle majeur dans le domaine du recrutement en CDI et CDD à la suite de la loi de cohésion sociale de 2005. Avec plus de 690 000 recrutements depuis 2009, les agences d'emploi sont devenues les premiers opérateurs privés du recrutement en France. Elles ont ainsi réalisé plus de 110 000 recrutements sur l'année 2019.



#### L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN 2019 : UNE BAISSE MODÉRÉE DE L'EMPLOI TEMPORAIRE – CROISSANCE DE L'ACTIVITÉ RECRUTEMENT

Après 45 mois consécutifs de croissance, les derniers mois 2018 ont enregistré les premiers signes d'un ralentissement de l'emploi temporaire en France. Cette inflexion s'est confirmée en 2019 dans un contexte de décélération de la croissance économique et de facteurs défavorables liés aux tensions sociales en France. commerciales et géopolitiques en Europe et à l'international. Avec une croissance du PIB limité à 1,2 % en France (contre 1,5 % en 2018 et 2,7 % en 2017), l'emploi intérimaire a affiché un léger repli de 4,4 % sur l'année. Cette contraction qui représente une baisse de 33 000 emplois (équivalent temps plein) intervient après quatre années consécutives de développement au cours desquelles 280 000 emplois intérimaires ont été créés. En parallèle sur l'année, ce sont 22 000 CDI intérimaires supplémentaires qui ont été recrutés en 2019 par les agences d'emploi permettant de limiter les effets de la baisse des contrats d'intérim à 11 000 sur l'année. En 2019, avec 770 000 intérimaires en équivalent temps plein (estimés à partir des données Dares sur les 11 premiers mois 2019), l'emploi intérimaire reste toujours sur des niveaux très élevés et très largement au-dessus de celui d'avant la crise de 2008.

2019 a été caractérisée par des évolutions mensuelles comprises entre -0,6 % et -7,6 % marquant toutefois une relative homogénéité au cours de l'année avec une tendance baissière plus importante au second semestre.

L'emploi temporaire a notamment pâti des difficultés de l'industrie, secteur qui concentre 43 % des effectifs intérimaires en décembre 2019 et a enregistré une diminution de 8,1 % des effectifs intérimaires sur l'année. L'activité industrielle plus sensible à la situation internationale, a notamment fait face à des vents contraires avec le durcissement de la conjoncture mondiale, les difficultés spécifiques au marché allemand et la profonde mutation de la construction automobile. Dans ce contexte, le

travail temporaire utilisé en tant que variable d'ajustement, s'en est trouvé durement impacté.

Après avoir été le secteur le plus dynamique entre 2015 et le premier semestre 2018, le secteur transports et logistique qui compte pour 17,9 % des effectifs intérimaires en décembre 2019, se situe en dessous de la moyenne des secteurs avec un recul de 6,1 % sur l'année. Comme l'industrie, ce secteur a été particulièrement exposé au commerce extérieur, en partie responsable de cette baisse. Cette dégradation doit toutefois être mise en perspective compte-tenu d'un effet de base élevé : depuis 2015, l'emploi intérimaire affiche ainsi une hausse de 45 % dans ce secteur, soutenu en premier lieu par les activités logistiques. En outre, la dégradation s'est atténuée au troisième trimestre de l'année pour repartir à la hausse au 4ème trimestre 2019 (+5,6 %).

La légère dégradation de 2,2 % du secteur du commerce qui concentre 10,5 % des effectifs intérimaires en décembre 2019, masque également des évolutions mensuelles heurtées, liées aux comportements de consommation probablement perturbés par les crises sociales.

En 2019, comme l'année précédente, les services qui comptent pour 17,2 % des effectifs intérimaires en décembre 2019, apparaissent comme un relais de croissance solide avec une hausse annuelle de +1,6 % sous le double effet d'un développement de l'emploi dans ces secteurs et d'une progression du recours à l'intérim.

Le secteur du BTP qui représente 11,4 % de l'emploi intérimaire en décembre 2019, affiche la plus forte hausse sur l'année à + 2,9 %. Les évolutions mensuelles très contrastées allant d'un plus bas de -3,8 % à un plus haut de + 12,9 %, s'expliquent par les fluctuations très marquées inhérentes à l'activité construction tant pour des raisons climatiques que conjoncturelles.

D'une manière générale, si l'évolution des effectifs temporaires dans le BTP est bien sûr fonction du niveau des mises en chantier dans le secteur de la construction et des travaux publics, elle est également imputable à la forte concurrence, depuis plusieurs années, des travailleurs détachés. La nouvelle directive

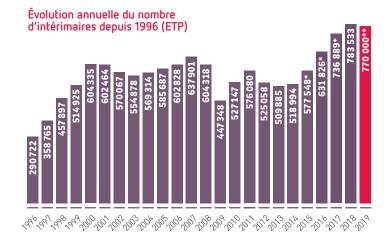


européenne du 28 juin 2018 a modifié la directive européenne de 1996 consacrant notamment le principe « à travail égal, salaire égal ». Cette nouvelle directive entrera en application en 2020 et devrait permettre ainsi de lutter contre les abus en matière de détachement des travailleurs intérimaires, notamment dans le secteur du BTP.

Dans ce contexte 2019 globalement baissier, l'emploi intérimaire affiche des replis sur la quasi-totalité des régions, à l'exception de la région Bretagne en hausse de 1,1 % sur l'année.

Les régions à dominante industries manufacturières et celles spécialisées dans les transports et la logistique ont été les plus exposées et accusent les plus fortes baisses en 2019. A contrario, les régions davantage tournées vers les industries de pointe, le BTP et les services enregistrent des replis moins importants de l'emploi intérimaire. Dans ce contexte, à l'exception de la Bretagne en croissance, six régions affichent des baisses audessus de la tendance moyenne : lle de France (-1,7 %), Provence Alpes Côte d'Azur (-3,0 %), Auvergne Rhône Alpes (-3,4 %), Occitanie (-3,5 %), Nouvelle Aquitaine (-4,2 %) et Pays de la Loire (-4,8 %). Les régions les plus significativement impactées par la diminution de l'emploi intérimaire en 2019 sont le Centre Val de Loire (-10 %), la Bourgogne Franche Comté (-8,6 %) les Hauts de France (-7,2 %), et les Pays de la Loire (-6 %)

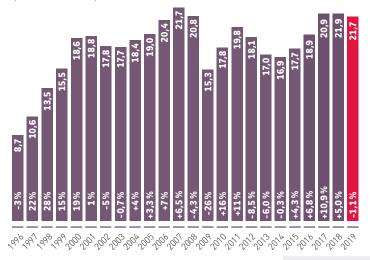
2019 est également marquée par une évolution différente de l'emploi intérimaire selon les qualifications. A l'instar des trois précédentes années, on note un développement continu de l'emploi intérimaire sur des métiers qualifiés, répondant aux besoins de compétences sur le marché du travail. Ainsi, les cadres et professions intermédiaires s'accroissent de +2,5 % sur l'année. A contrario, les effectifs intérimaires des autres grandes familles de métiers sont orientés à la baisse : les employés diminuent de -4,8 %, les ouvriers qualifiés de -5 % et les ouvriers non qualifiés de -4,8 %. Bien que le travail temporaire concerne en majorité des emplois ouvriers, les employés, cadres et professions intermédiaires comptent désormais pour 26 % des effectifs intérimaires totaux en 2019.



Source : Dares : \* données révisées suite à l'intégration de la DSN ; \*\* 2019 estimé à partir des données Dares sur les 11 premiers mois 2019

#### Évolution du chiffre d'affaires annuel du travail temporaire en France

(milliards d'euros)



<sup>\*</sup> Source : (Prism'emploi/I+C, données brutes)



L'année 2019 marque la poursuite de la montée en puissance du CDI Intérimaire, contrat passé entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié intérimaire, qui permet à ce dernier de bénéficier de la sécurité d'un CDI et de dispositifs de formation, à l'entreprise de travail temporaire de fidéliser ses collaborateurs intérimaires et à l'entreprise utilisatrice de conserver la souplesse du recours à un salarié pour des missions ponctuelles. Cinq ans après son introduction, ce contrat d'une notoriété grandissante plébiscité par 79 % de ses bénéficiaires (étude OIR février 2020), confirme son rôle de tremplin dans l'emploi durable. Le CDI Intérimaire enregistre, depuis son introduction en France en 2014, des records de croissance. Après des quasi doublements du nombre de CDII en 2017 et en 2018 avec respectivement 13 150 et 25 500 nouveaux CDI intérimaires signés, ce sont 22 000 CDII supplémentaires qui ont été signés en 2019, portant à plus de 82 000 le nombre de CDI intérimaires signés en flux cumulés à fin décembre 2019.

2019 confirme le leadership des agences d'emploi dans les activités de recrutement en France. Après avoir réalisé respectivement 90 400 et 104 600 recrutements en 2017 et en 2018, ce sont plus de 110 000 recrutements en CDI et CDD qui ont été réalisés sur l'année, en croissance de +5 % par rapport à 2018. L'activité recrutement opérée par les agences d'emploi en 2019 atteint ainsi son plus haut niveau depuis 2005 (baromètre Prism'emploi).

Outil de flexibilité par définition, le travail temporaire constitue une variable d'ajustement des entreprises en période d'incertitude. S'il est dans les cycles baissiers le premier secteur à subir immédiatement les effets de la contraction de l'activité économique, il est en première ligne pour bénéficier immédiatement des effets de retournement de cycle et tirer profit des phases de croissance. Le travail temporaire constitue un indicateur avancé de la création d'emploi, le redémarrage de l'activité s'appuyant en premier lieu sur l'emploi intérimaire avant de se diffuser à l'ensemble du tissu économique. L'observation des cycles économiques depuis 30 ans

montre qu'un niveau de croissance du PIB compris entre 0,6 % et 0,8 % est nécessaire au redémarrage de l'activité temporaire, la création d'emplois durables ne se situant qu'à partir d'une croissance du PIB proche de 1,5 %.

Début 2020, la propagation du Coronavirus dans le monde a radicalement changé les perspectives de l'économie mondiale impactant en conséquence tous les marchés locaux du travail temporaire, à commencer par celui de la France. La propagation du virus sur l'ensemble du territoire, la mise en place de mesures de confinement drastiques entraînant la fermeture administrative d'un grand nombre d'entreprises et d'établissements, ont mis un coup d'arrêt brutal à des pans entiers de l'économie française.

Tous les secteurs sont touchés, certains plus que d'autres comme la restauration, le tourisme affichant des baisses de chiffres d'affaires de 90 à 100 %. Le secteur de la construction et des travaux publics est en berne. L'arrêt partiel ou total de production de grandes usines manufacturières ont des conséquences sur toute la chaîne de soustraitance. En mars, l'activité du secteur privé accuse sa plus forte chute depuis la première enquête réalisée il y a 22 ans (indice PMI Markit). L'indice composite (services et industrie) est ainsi passé de 51,9 au mois de février à 30,2 au mois de mars. Dans son point de conjoncture publié le 26 mars, l'Insee confirme également une activité en chute libre dans la plupart des domaines et estime à environ 35 % la perte d'activité par rapport à une semaine normale.

Le gouvernement français, qui avait déjà anticipé en février 2020 un recul de 1 % du PIB sur l'année, envisageait en avril 2020, un recul supérieur à 2,2 %. Étroitement corrélé à la conjoncture économique française, le marché du travail temporaire en France est violemment frappé depuis mi-mars par les conséquences de la crise sanitaire du Covid-19. (Cf. chapitre 1.7 Stratégie et Perspectives du présent Document d'Enregistrement Universel).



#### LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT DU GROUPE CRIT

#### UNE OFFRE DE SERVICES EN RESSOURCES HUMAINES

Pionnier du travail temporaire, Crit est aujourd'hui un acteur majeur dans le domaine des ressources humaines avec une offre de services étendue.

Leader indépendant du travail temporaire et du recrutement en France¹ et 19e groupe mondial² avec des réseaux aux États-Unis, en Allemagne, Espagne, Portugal, Suisse, au Maroc et en Tunisie, Crit répond chaque année aux besoins de 30 000 entreprises clientes et accompagne plus de 260 000 salariés dans leurs parcours professionnels.

Son expertise lui permet d'offrir une solution de recrutement et de gestion des ressources humaines, qu'il s'agisse d'emplois temporaires (CTT et CDII), à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI), de formation, d'évaluation, d'insertion, de conseil.

Avec plus de 2 700 collaborateurs permanents dédiés à la division Travail temporaire & recrutement, proposant des offres de gestion RH sur mesure implantées chez ses clients, des prestations en recrutement en CDD et CDI, placement, conseil, gestion dématérialisée RH, insertion (accompagnement des demandeurs d'emplois, reclassement et reconversion professionnelle des salariés licenciés, ingénierie-conseil pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, accompagnement des travailleurs handicapés vers l'emploi, audit et conseils aux entreprises dans leur démarche de cohésion sociale, prestations d'évaluation des compétences, etc.), le groupe dispose d'une très large expertise en ressources humaines qui lui permet de répondre aux attentes des candidats et des entreprises.

#### LA FORCE D'UN RÉSEAU NATIONAL

Avec 419 agences en France à fin 2019, Crit bénéficie d'un réseau dense et d'étendue géographique nationale. Un tel déploiement permet à l'entreprise agilité, souplesse, rapidité de décision et d'action, proximité commerciale et relationnelle, interaction et relation privilégiée entre le siège, les agences, les entreprises clientes et les candidats.

Cette proximité est au cœur de l'organisation du pôle Travail temporaire et se conjugue à la relation humaine que les dirigeants du groupe ont toujours eu la volonté de privilégier tant en interne que vis à vis des clients.

Cette stabilité favorise en outre une relation de proximité avec les entreprises clientes et les candidats. Cette proximité humaine et géographique, chère au Groupe Crit et à ses collaborateurs, est un gage d'efficacité et permet d'assurer un service plus personnalisé, plus pointu, plus humain, donc plus performant.

À la fois autonomes et solidaires, les agences Crit sont managées par des directions opérationnelles régionales, véritables centres d'expertises en ressources humaines.

Les agences Crit sont des agences « entreprises » organisées en centres de profit avec des responsables à culture d'entrepreneurs. Les responsables d'agence sont des hommes et des femmes de terrain, spécialisés dans leur secteur d'activité.

Recrutés localement et choisis pour leur implication dans la vie sociale, économique et associative de leur cité, les collaborateurs Crit connaissent parfaitement le tissu économique et les entreprises de leur région. Ce mode de recrutement est l'un des atouts majeurs du groupe : il est source de compétences plus pointues et plus stables s'illustrant par un faible turnover.

<sup>1</sup> Source société

Classement Staffing Industry Analysts —
 largest global staffing&recruitment firms 2019

#### **EN FRANCE**

#### **CRIT, UN ACTEUR MAJEUR SUR L'HEXAGONE**

Son positionnement clé tant au niveau géographique, sectoriel qu'en termes de clientèle, ses valeurs fondamentales d'entrepreneurship, de proximité, d'agilité, de réactivité et son souci permanent de la satisfaction de ses clients permettent à Crit d'être un partenaire privilégié à la fois des grands donneurs d'ordres et des petites et moyennes entreprises, sur tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire.

#### Une répartition géographique équilibrée

Le réseau Crit dispose d'une configuration géographique bien équilibrée permettant d'être présent dans les plus grandes villes et les grands bassins d'emploi. Une attention particulière est portée à l'optimisation et l'adaptation permanente de ses réseaux d'agences aux besoins des marchés locaux. En 2019, 13 ouvertures et 20 transferts d'agences ont été réalisés en France afin d'être au plus près des clients et des bassins d'emploi les plus dynamiques.

Très fortement implanté dans les Hauts de France, le Grand Est et la Normandie où il détient des leaderships régionaux, le réseau est également bien implanté en Île-de-France et occupe des positions fortes dans le Sud-Est et le Sud-Ouest de la France.

#### Une couverture de l'ensemble des secteurs d'activité

Le réseau Crit bénéficie d'une base de clientèle diversifiée tant en termes sectoriel que de typologie. Crit s'illustre par une forte présence dans l'industrie, secteur qui représente 45 % de son activité en 2019.

Le réseau est également très développé dans le secteur des services sur lequel il a fortement renforcé sa pénétration, la part dans l'activité totale représentant 39 % en 2019 contre 25 % en 2004.

Le réseau dispose également de solides positions dans le BTP, secteur qui représente 16 % de l'activité en 2019.

Fort de son développement et de sa culture d'entreprise, Crit a développé sa croissance depuis de nombreuses années sur deux axes :

- sa connaissance et implication dans le milieu industriel et des services (automobile, agro-alimentaire, distribution, transports/ logistique, chimie, pharmacie, relation client),
- le développement de pôles d'expertise à forte valeur ajoutée (aéronautique, événementiel/restauration, graphisme/Web design, nucléaire...).

#### Un mix clientèle stratégique

Avec une forte pénétration auprès des PME/PMI qui représentent 44 % du chiffre d'affaires du pôle, le groupe occupe également de fortes positions auprès des grands comptes qui représentent ainsi 56 % de l'activité du pôle sur l'année.

Avec plus de 24 000 clients sur l'hexagone, la diversification de sa base de clientèle permet au groupe un mix et équilibrage sectoriel limitant ainsi tout risque d'exposition à un secteur donné et de dépendance clients. Le premier client de son pôle travail temporaire ne représente ainsi que 5 % du chiffre d'affaires total. Le groupe apporte également son expertise auprès d'entreprises publiques, ce qui lui permet d'élargir son mix clientèle.

Un mix client équilibré

Répartition du chiffre d'affaires du réseau CRIT par secteur clients (% du CA 2019)



#### À L'INTERNATIONAL

#### 45° GROUPE DE STAFFING AUX ÉTATS-UNIS¹, DES POSITIONS CLÉS EN EUROPE ET EN AFRIQUE DU NORD

Le groupe a développé significativement son réseau à l'international et compte des implantations en Europe, en Afrique du Nord et aux États-Unis. Depuis 2011, les États-Unis ont été au cœur de la stratégie de développement du groupe à l'international. La décision de pénétrer le premier marché mondial du travail temporaire répond à la volonté du groupe de diversifier ses positions géographiques afin de développer de nouveaux relais de croissance.

Durant six ans, le groupe a étendu sa pénétration sur le continent américain en menant une stratégie de croissance externe offensive. Depuis l'acquisition du groupe PeopleLink en 2011 qui figurait en 85° place des entreprises de staffing américaines, le groupe a réalisé plusieurs opérations de croissance externe lui permettant aujourd'hui de figurer parmi les acteurs clés sur le marché américain. 45° groupe de staffing aux États-Unis¹ et n°20 dans le staffing industrial en 2019², le groupe compte un réseau de 95 agences implantées dans 23 états. Il dispose d'une offre généraliste de commercial staffing sur laquelle s'adossent quatre verticaux dans les secteurs du Professionnal staffing, de l'IT, de la construction et du contrôle Qualité. Il dispose d'une offre dite de « commercial staffing, les métiers de l'IT, la construction et le contrôle qualité. Les États-Unis sont devenus le 1° marché du groupe à l'international et concentrent près de 63 % de la division Travail temporaire & recrutement à l'international en 2019.

L'Espagne, 2<sup>e</sup> marché du groupe en Europe, représente un quart de la division Travail temporaire & recrutement à l'international. Après avoir subi de plein fouet la crise économique mondiale, L'Espagne a bénéficié jusqu'en 2018 d'une conjoncture économique très favorable avec cinq années consécutives de forte croissance de son PIB comprise entre +2,5 % et +3,6 %. En 2019, sur fond de ralentissement de l'économie mondiale, l'Espagne affiche une croissance de 2 % de son PIB sur l'année, son plus bas niveau depuis 2014, mais qui reste très supérieure à celle de l'ensemble de l'Union Européenne estimée à 1,4 % sur l'année (source Eurostat).

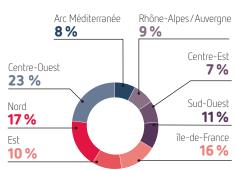
Les mesures prises par le groupe conjuguant adaptation du réseau, évolution du business model et redynamisation commerciale de son réseau d'agences ainsi que l'amélioration de la situation économique ont permis à Crit de multiplier par 2,5 sa croissance organique sur ce pays en huit ans. En 2019, le groupe compte un réseau de 43 agences en Espagne et 1 agence au Portugal.

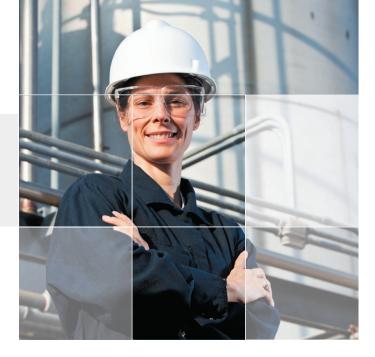
Le groupe dispose également de positions en Allemagne, en Suisse, au Maroc et en Tunisie portant le réseau international du groupe à 163 agences en 2019.

- 1 Source : Staffing Industry analysts : Largest Staffing Firms in the United States update August , 2019
- 2 Source : Staffing industry analysts : Largest Industrial Staffing Firms in the United States update Aug., 2019

3 Source : INE

#### Répartition des effectifs intérimaires (ETP) CRIT France par région en 2019





#### L'ACTIVITÉ DU PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT EN 2019

#### UN NIVEAU D'ACTIVITÉ ÉLEVÉ, UNE APPRÉCIATION DES MARGES

19° du classement mondial des entreprises de staffing¹, le groupe confirme en 2019 sa position d'acteur majeur en France et à l'international

Avec plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, la division Travail temporaire & recrutement du groupe réalise en 2019 de solides performances et affiche un niveau d'activité élevé.

Dans un contexte plus exigeant, le groupe a fait preuve d'une bonne résistance tant en France qu'à l'international. Le chiffre d'affaires de la division reste ainsi dans ses plus hauts niveaux à 2 034,4 millions d'euros, en léger repli de -1,4 % par rapport à l'exercice précédent. En France, le groupe réaffirme sa place de numéro quatre derrière les majors du secteur, maintient un haut niveau d'activité sur son marché de référence et améliore sa rentabilité. À l'international, avec près de 500 millions de chiffres d'affaires, le groupe atteint son objectif d'appréciation des marges.

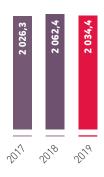
#### FRANCE : BONNE RÉSISTANCE DANS UN CONTEXTE EXIGEANT

En France, où le groupe réalise près de 76 % de son activité Travail temporaire & recrutement, Crit a démontré en 2019 sa forte capacité de résistance face à un environnement plus difficile.

Le chiffre d'affaires annuel s'établit à 1537, 1 millions d'euros, en léger recul de 1,7 % en données corrigées des jours ouvrés. C'est une évolution favorable compte tenu d'une conjugaison de vents contraires : une conjoncture économique difficile en Europe liée à des tensions commerciales internationales, un ralentissement des marchés en France à compter du second semestre de l'année, une baisse de la demande dans le secteur de l'industrie, notamment de l'automobile qui a pesé sur la croissance annuelle de la division du groupe et une fin d'année marquée par les mouvements sociaux en France. Hors automobile, la division affiche une croissance organique de 1 % de son activité en France dans un marché en baisse de 1,1 % (source Prism'emploi).

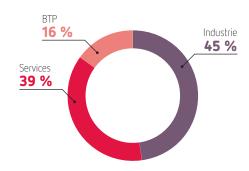
L'évolution de l'activité de la division en France, en ligne avec celle de ses principaux comparables en 2019, est d'autant plus favorable qu'elle succède à cinq années consécutives de fortes croissances qui permet au groupe d'afficher un taux de croissance organique moyen de près de 7 % depuis 2014, supérieur à celui des majors du secteur.

Évolution du chiffre d'affaires Travail temporaire & recrutement (en M€)



Répartition du chiffre d'affaires du réseau CRIT France par secteur d'activité

(% du CA 2019)



#### DE NOUVELLES AVANCÉES POUR ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS

2019 a été une année importante dans la poursuite de la stratégie mise en place par le groupe pour accompagner l'évolution de ses marchés et en saisir toutes les opportunités. De nouvelles avancées ont ainsi été réalisées sur les différents axes clés stratégiques : qualité du maillage territorial et de proximité, montée en gamme des prestations, diversification des positions sectorielles, sécurisation des parcours des intérimaires, renforcement des engagements RSE et stratégie de digitalisation.

Avec un réseau de plus de 400 agences en France à fin 2019, le groupe dispose d'un maillage territorial permettant d'adresser les bassins d'emplois les plus dynamiques. Pour répondre à l'agilité nécessaire à l'adaptation de son offre face à la demande, tout en veillant à une maîtrise constante de sa structure de charges, le réseau fait l'objet d'une évolution permanente, qui s'est traduite en 2019 par l'ouverture de 13 agences et le transfert de 20 agences pour être toujours au plus près de ses clients.

La montée en gamme de ses prestations, deuxième axe clé stratégique, s'illustre notamment par le développement soutenu de son offre de gestion RH sur mesure, Crit Inside, implantée au cœur des sites de ses clients. Cette offre constitue une réponse forte à la demande de proximité et de sur mesure des grands comptes. Après avoir doublé son réseau d'implants en 2018, le groupe a ouvert 19 nouveaux implants sur l'année portant son réseau national à près de 50 implants. En 2020, 20 nouveaux implants devraient être ouverts.

Crit a également poursuivi ses efforts en matière de valorisation de ses spécialisations en mettant l'accent sur le recrutement et la délégation de profils qualifiés dans des secteurs porteurs comme l'énergie, l'aéronautique l'événementiel...

En 2019, le groupe a également été particulièrement performant sur ses activités de recrutement (CDD et CDI) où le chiffre d'affaires a bondi de près de 30 %,égalant ainsi le remarquable niveau de croissance déjà réalisé en 2018 sur ces prestations à forte valeur ajoutée.

L'évolution sectorielle témoigne de la qualité du développement commercial du groupe et de la diversité des secteurs adressés. Le groupe détient des positions particulièrement fortes dans l'industrie et les services qui concentrent plus de 80 % du chiffre d'affaires.

Dans l'industrie, premier secteur où le groupe réalise 45 % de son activité en 2019, le chiffre d'affaires annuel s'inscrit en repli modéré de 5,6 %. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de ralentissement global de l'industrie notamment dans le secteur automobile où le groupe détient historiquement des positions fortes.

Ainsi, le ralentissement de la demande du secteur automobile a impacté de 2,7 % la croissance annuelle de la division Travail temporaire en France. Hors automobile, la croissance organique de l'activité s'inscrit en hausse de 1 % en données corrigées des jours ouvrés sur un marché du travail temporaire en baisse de 1,1 % (source Prism'emploi - données CJO)

La baisse de l'activité dans le secteur de l'industrie doit être relativisée au vu de la croissance exceptionnelle réalisée par le groupe sur ce secteur ces cinq derniers années, affichant un taux de croissance annuel moyen de 13 % depuis 2014.

Après avoir enregistré une forte croissance en 2018 (+8 %) succédant à deux années de croissance à 2 chiffres, le secteur des services représente 39 % de l'activité totale en France et affiche une croissance stable sur l'année (-0,1 %). Cette évolution est favorable compte tenu d'un secteur transport et logistique exposé aux tensions du commerce extérieur et au ralentissement de l'industrie et un secteur du commerce pénalisé par les tensions sociales en France.

En 2019, le secteur du BTP qui compte pour 16 % de l'activité, s'est bien comporté affichant une croissance de 2 % sur l'année.

Dans un marché où la concurrence sur les profils qualifiés s'accroît et où la pénurie de main-d'œuvre s'intensifie, la fidélisation et la sécurisation du parcours de ses collaborateurs intérimaires s'inscrivent parmi les axes stratégiques du groupe. À ce titre, le CDI intérimaire

constitue un axe de développement important. En 2019, le groupe a ainsi signé près de 2 500 CDI Intérimaires, dépassant son objectif de 2 000 CDII signés sur l'année. Le Contrat à Durée Indéterminée Intérimaire, nouveau type de contrat de travail spécifique à la profession, alterne périodes de missions et périodes d'intermissions avec garantie de rémunération mensuelle de l'intérimaire. Il permet de mieux accompagner les parcours professionnels des collaborateurs intérimaires, lesquels peuvent bénéficier de formations en périodes d'intermissions. La formation occupe une place majeure dans la politique RH du groupe qui y consacre chaque année un investissement important pour assurer la montée en compétences de ses collaborateurs. Ainsi, plus de 16 000 collaborateurs intérimaires Crit ont bénéficié de formations sur l'année, concourant à une meilleure qualification et à une plus grande employabilité de ses collaborateurs.

Autre axe stratégique, les engagements du groupe en faveur de la RSE qui figure depuis plusieurs années au cœur de ses priorités. En 2019, le groupe s'est vu décerner plusieurs récompenses saluant son excellence en matière de gestion des ressources : classement 2019 des Meilleurs cabinets de recrutements (Echos Executives), classement Leader in Diversity 2020 (Financial Times), notation Excellente au classement 2019 RH - Cabinets de conseils (Magazine Décideurs). La reconnaissance de la politique RSE du Groupe s'illustre également par sa place de 71° sur 230 entreprises en 2019 au Gaia-Index, indice boursier d'Investissement Socialement Responsable (ISR) des valeurs moyennes qui distingue les valeurs françaises les plus engagées en matière de RSE.

En 2019, le groupe a significativement renforcé ses engagements en matière d'accès à l'emploi et d'égalité des chances tels que le « PAQTE » signé au niveau national en faveur des quartiers prioritaires de la ville, la convention nationale EPIDE en faveur des jeunes éloignés de l'emploi, la Charte Seine-Saint-Denis Egalité pour l'emploi des habitants de la région...

Le groupe a également rejoint dès février 2019, le Collectif des entreprises pour une économie plus inclusive. Ce collectif fédère à ce jour 35 entreprises désireuses de se mettre au service du progrès social et sociétal et met en place des actions avec un triple objectif : faciliter l'accès aux biens et aux services pour les personnes dites les plus fragiles, développer et optimiser une politique d'achat inclusive et intensifier l'inclusion par la formation et l'apprentissage. Un domaine sur lequel le groupe s'est significativement impliqué en devenant en 2019 sponsor et co-pilote du Collectif 93 territoire de Seine-Saint-Denis afin de mobiliser les acteurs et les entreprises de l'ensemble du territoire en faveur du Forum « Alternance de la 2° chance » au Salon Jeunes d'avenir de Paris.

Pour servir sa stratégique digitale, axe majeur de développement pour accompagner l'évolution de ses métiers, le groupe a développé des solutions qui lui permettent de disposer aujourd'hui de tous les outils au service de la digitalisation de la relation clients, intérimaires, candidats.

Son portail Crit Online est une réponse forte aux besoins de simplification administrative, de sécurisation des process et de recherche de productivité pour ses entreprises clientes. Son portail et application MyCrit, espace numérique personnel destinée à ses collaborateurs intérimaires, qui sera étendu aux candidats en 2020, est un important vecteur de sourcing et de fidélisation. Avec plus 3,5 millions de visiteurs par an, 5 000 offres d'emploi quotidiennes, le nouveau site internet Crit Job destiné aux entreprises et aux candidats renforce la visibilité commerciale et la marque employeur du groupe. En 2019, le groupe a franchi une nouvelle étape en

matière de digitalisation de la relation client en développant Crit One, une plateforme à destination des TPE/PME dont le lancement est prévu au cours du premier semestre 2020.

Le groupe a également mis en place sa plateforme de formation Crit Academy, un learning management system au service de ses collaborateurs permanents, opérationnelle au 1er trimestre 2020.

# INTERNATIONAL : PRÈS DE 500 M€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES - FORTE APPRÉCIATION DES MARGES OPÉRATIONNELLES

En 2019, le groupe a consolidé ses positions internationales et confirmé la pertinence de sa stratégie en réalisant une nouvelle appréciation de sa marge opérationnelle sur la zone.

Le chiffre d'affaires à l'international, qui représente près d'un quart de l'activité de la division, s'établit à 497,4 millions d'euros en croissance de 0,9 %, intégrant des effets de change favorables. À périmètre et taux de change constants, l'activité ressort en baisse limitée de 2,5 %. Malgré cette baisse d'activité, le groupe affiche une forte appréciation de sa marge opérationnelle avec un gain de 40 points de base sur l'exercice.

Les États-Unis et l'Espagne, qui concentrent près de 90 % de la division à l'international, ont réalisé respectivement des chiffres d'affaires de 352 millions de dollars et de 131 millions d'euros sur l'exercice

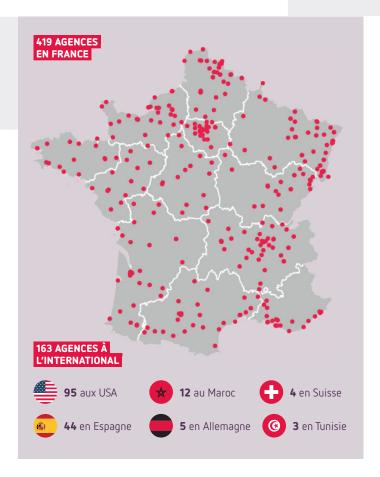
#### LES ÉTATS-UNIS, 1er MARCHE DU GROUPE A L'INTERNATIONAL : DEUX ANNÉES CONSÉCUTIVES DE FORTE APPRÉCIATION DES MARGES

Après avoir mené depuis 2011 une stratégie de croissance externe offensive sur le continent américain, premier marché mondial du travail temporaire, le groupe s'est attaché à consolider ses réseaux en privilégiant, tel qu'annoncé, la rentabilité opérationnelle sur la zone. Ainsi, après une très forte appréciation de la marge / EBITDA de 110 points de base en 2018 aux États-Unis, le groupe a de nouveau fortement amélioré sa marge / EBITDA qui progresse de 60 points de base sur l'exercice.

Cette performance s'inscrit dans un marché de l'emploi nord-américain historiquement tendu et un secteur du staffing confronté d'une part à une pénurie de ressources et d'autre part, à d'importantes embauches de personnel intérimaire qualifié par les entreprises clientes. Le groupe qui affiche un chiffre d'affaires de 352 millions de dollars en repli de 3,7 % aux États-Unis sur l'exercice, a su mettre à profit ce contexte de marché pour revaloriser ses prestations, poursuivre l'optimisation de ses réseaux d'agences forts de 95 agences présentes sur 23 états et attester de la pertinence de la stratégie mise en place sur ce pays, qui concentre plus de 63 % de la division staffing du groupe à l'international.

#### UNE ACTIVITÉ SOLIDE EN ESPAGNE

En 2019, l'Espagne 2º marché de la division Travail temporaire & recrutement à l'international qui compte pour 27 % de l'activité sur la zone, affiche une activité solide dans un environnement plus difficile. Le groupe maintient ainsi un bon niveau d'activité avec un chiffre d'affaires stable sur l'exercice à 131 millions d'euros. Cette évolution constitue une performance : elle est réalisée à périmètre comparable dans un contexte de ralentissement de la croissance économique espagnole avec un PIB en croissance limitée à 2,0 % 1 en 2019 contre 2,4 % prévue et succède à cinq années consécutives de très fortes croissances.



#### SOLIDES PERFORMANCES DANS LA CROISSANCE ET LA RENTABILITÉ

Après les robustes résultats réalisés en 2018, la division Travail temporaire & recrutement du groupe délivre une remarquable performance en 2019 malgré un ensemble de facteurs défavorables. Ainsi, dans un contexte de ralentissement de croissance de ses marchés et de son activité, et en dépit de l'impact significatif de l'arrêt du CICE en France, l'EBITDA1s'établit (sur une base comparable hors impact IFRS 16) à 110,3 millions d'euros en hausse de 3,6 %. La marge ressort à 5,4 % et gagne 20 points de base sur l'exercice. Cette performance, portée tant par la France que par l'international, a notamment bénéficié du succès des politiques de revalorisation de ses prestations mises en place par le groupe.

Après application de la norme IFRS 16, L'EBITDA de la division ressort à 119,4 millions d'euros sur l'exercice et la marge s'établit à 5,9 % du chiffre d'affaires.

En France, sur une base comparable hors IFRS 16, l'EBITDA ressort à 83,1 millions d'euros en croissance de 2,2 % et la marge, à 5,4 %, gagne 20 points de base sur l'exercice. Cette évolution est d'autant plus notable compte tenu de l'impact de 50 points de base lié à la fin du CICE en France. L'EBITDA de la division (y compris IFRS 16) ressort à 88,7 millions d'euros et la marge s'établit à 5,8 %.

À l'international, sur une base comparable hors IFRS 16, l'EBITDA de la division s'établit à 27,2 millions d'euros en croissance de 7,9 %, la marge gagnant 40 points de base à 5,5 %. Les États-Unis sont au cœur de cette évolution avec une appréciation significative de la marge opérationnelle qui, après avoir gagné 110 points de base en 2018, affiche un gain de 60 points de base sur l'exercice. Après application IFRS 16, l'EBITDA de la division à l'international s'élève à 30,7 millions d'euros et la marge s'établit 6,2 % sur l'exercice.

#### LE DÉVELOPPEMENT DES PRESTATIONS EN RESSOURCES HUMAINES : INSERTION, ACCOMPAGNEMENT...

Acteur clef de l'emploi, Crit joue pleinement son rôle de tremplin vers celui-ci.

Outre ses prestations de recrutement et de solutions RH, le groupe développe des actions d'insertion pour accompagner les demandeurs d'emploi, notamment les jeunes et les personnes en situation de handicap : dispositifs de formation, prestations d'évaluation des compétences, reclassement et reconversion professionnelle...

Ainsi, Crit s'implique dans une dynamique partenariale afin de favoriser l'accès, le maintien, ou le retour à l'emploi aux côtés de nombreux partenaires publics : Pôle Emploi, Missions Locales, EPIDE, Écoles de la deuxième chance, Associations de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH), collectivités territoriales locales, structures associatives, écoles et organismes de formation... En 2019, Crit compte ainsi plus de 800 partenariats actifs sur le territoire national animés par une équipe de référents régionaux.

Les actions de partenariat réalisées chaque année par le Groupe ont toutes un même objectif : celui de favoriser l'insertion professionnelle et de promouvoir l'égalité des chances. Le groupe porte ainsi un intérêt particulier aux quartiers prioritaires. Après avoir signé en 2018 la Charte Entreprises et Quartiers et le PAQTE (Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) dans plusieurs départements, Crit a confirmé son engagement en signant début 2020 le PAQTE au niveau national afin de mobiliser l'ensemble de son réseau et renforcer ses actions en faveur des personnes issues des quartiers prioritaires.

Crit a renforcé son action auprès des jeunes avec une mobilisation accrue de ses agences avec les Missions Locales : plus de 70 agences Crit ont ainsi signé un partenariat avec des Missions Locales en 2019. Le groupe a également signé une convention de partenariat national avec l'EPIDE et ses 19 centres en France pour favoriser l'insertion professionnelle vers un emploi durable de jeunes volontaires sans diplôme ni qualification. Crit est la 1<sup>re</sup> entreprise de travail temporaire à signer un tel partenariat à l'échelle nationale.

En 2019, le groupe a significativement renforcé son engagement en faveur de l'emploi et de l'inclusion en rejoignant le Collectif des entreprises pour une économie plus inclusive. Ce collectif de 35 entreprises désireuses de mettre leur puissance économique au service du progrès social et sociétal, met en place des actions visant à intensifier la formation et la mise à l'emploi, faciliter l'accès aux biens et aux services pour les personnes dites les plus fragiles et développer/optimiser une politique d'achats responsables. Le groupe, particulièrement impliqué sur le territoire de Seine-Saint-Denis, son siège historique, est notamment devenu en 2019 sponsor et co-pilote du Collectif des entreprises de Seine Saint Denis pour mobiliser acteurs et entreprises de l'ensemble du département au forum de « l'alternance de la deuxième chance » organisé dans le cadre du Salon Jeunes d'avenir.

Le groupe a en outre signé la Charte « Seine-Saint-Denis Égalité » renforçant son engagement à œuvrer sur ce territoire pour la formation et l'emploi des habitants de Seine-Saint-Denis.

#### UNE POLITIQUE ACTIVE EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Crit est engagé depuis plusieurs années dans une politique active pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées.

Pour ce faire, le groupe dispose depuis 12 ans d'une mission handicap nationale relayée par des correspondants en région dont l'objectif est de faciliter l'intégration des travailleurs handicapés par des actions d'accompagnement et de conseils auprès des entreprises dans leur démarche de cohésion sociale.

Des actions sont menées au quotidien auprès des collaborateurs permanents et intérimaires afin de faciliter l'insertion, le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap. Aussi, le nombre d'heures de délégation de travailleurs handicapés progresse fortement avec une hausse de 5 % en 2019. Crit a confié près de 9 800 missions à des personnes reconnues travailleurs handicapés au sein de près de 1 900 entreprises clientes en 2019. En 2019, la convention de partenariat signé entre le gouvernement et Prism'emploi dans le cadre de la « Loi Avenir » visant à faciliter l'accès des travailleurs handicapés au marché du travail devrait significativement servir la politique du groupe en la matière. Avec cette convention, un nouveau « cas de recours » à l'intérim propre aux travailleurs handicapés est mis en place, à titre expérimental, à partir du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021.

# UNE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE FORTE ET RECONNUE

Le Groupe mène depuis des années une politique active de RSE au service de son développement.

Les actions mises en œuvre en 2019 (décrites dans le rapport RSE du présent document d'enregistrement universel), portent notamment sur :

- Le développement de l'employabilité et la sécurisation des parcours professionnels: le groupe poursuit ses actions de formation au niveau national ainsi que ses actions pour l'insertion professionnelle des publics en difficulté. Il étend et renforce la diversification des solutions d'emploi comme le déploiement des CDI intérimaires en vue de sécuriser les parcours professionnels
- La mobilisation pour la santé et la sécurité des collaborateurs : cet axe prioritaire dans la politique sociale du Groupe se traduit par un système de management certifié et des actions de formation et de sensibilisation
- Le renforcement des actions en faveur de la diversité et contre les discriminations : l'accès et le maintien dans l'emploi sont conditionnés aux seules compétences des candidats et collaborateurs du Groupe.
- L'éthique des affaires : dans la continuité de ses engagements, le Groupe renforce ses actions en matière d'éthique des affaires, dans le domaine de la protection et de la confidentialité des données notamment.
- La démarche environnementale : le Groupe poursuit sa démarche environnementale dans un objectif d'amélioration continue.

La reconnaissance de la politique RSE du Groupe s'illustre notamment par son intégration dans le Gaia-Index, indice boursier d'Investissement Socialement Responsable (ISR) des valeurs moyennes qui distingue les valeurs françaises les plus engagées en matière de RSE, sa notation Silver Ecovadis, notation extra-financière de la performance RSE des entreprises et par son adhésion au Global Compact des Nations-Unies.



# 1.2 LE PÔLE ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE :

# UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE



Fidèle à sa philosophie d'apporter aux entreprises les services et les ressources humaines dont elles ont besoin, le Groupe Crit a développé un pôle de services aéroportuaires, secteur où les besoins d'externalisation vont croissant.

Si le Travail temporaire représente le métier de base du Groupe Crit, l'Assistance aéroportuaire, deuxième pôle de développement, apporte une contribution significative à l'activité et aux compétences du groupe. L'assistance aéroportuaire est un secteur qui offre de bonnes perspectives de croissance à long terme, porté par l'augmentation du trafic aérien mondial liée à l'accroissement de la démographie et à la démocratisation du transport aérien. Le pôle aéroportuaire reste donc l'un des principaux vecteurs de croissance du Groupe Crit pour les prochaines années.

**AFRIQUE** 

· Mali\*

Boston

ÉTATS-UNIS

· Congo (Brazzaville,

Pointe-Noire, Ollombo)

Sierra Leone (Freetown)

#### **UN POSITIONNEMENT DE CHOIX**

#### FRANCE

- Paris-Roissy CDG1, CDG2, CDG3
- Paris-Orly
- Paris-Le Bourget
- · Nice Côte d'Azur

#### EUROPE

- Irlande (Dublin, Shannon)
- Royaume-Uni (London Heathrow, London City Airport)
- \* prestations d'assistance technique

#### L'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE : UNE GAMME DE SERVICES ÉTENDUE

L'assistance aéroportuaire proposée par le groupe inclut tous les services indispensables aux compagnies aériennes pour le traitement de leurs opérations au sol. Les principaux services sont :

- Assistance aux passagers : enregistrement, embarquement, billetterie,
- Assistance aux avions :

tractage, placement au parking, calage, branchement des groupes électriques, chargement / déchargement des bagages et du fret, contrôle des pleins, repoussage avions, nettoyage,

ilalic.

suivi des plans de vol, établissement des devis de masse et centrage, météo, etc.

• Assistance au fret :

transfert piste fret et poste, entreposage (fret en magasin) en Afrique.





#### ROISSY CDG, 10° AÉROPORT MONDIAL¹

- 1er aéroport français
- 2º aéroport européen<sup>2</sup>
   76,2 millions de passagers en 2019
- CDG2 : 61,2 millions de passagers en 2019
- **CDG1**: 10,2 millions de passagers en 2019
- CDG3 : 4,7 millions de passagers en 2019

#### ORLY, 15° AÉROPORT EUROPÉEN<sup>2</sup>

• 31,9 millions de passagers en 2019

1 Source : ACI International 2018 2 Source : ACI Europe 2019

#### LE MARCHÉ DE L'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE

NB : Les prévisions de croissance du trafic aérien données ci-dessous ont été établies avant le mois de mars 2020 et n'intègrent donc pas l'impact de la pandémie du Covid -19 qui a provoqué un quasi-arrêt du trafic aérien mondial depuis mi-mars. Le 24 mars 2020, l'Association du Transport Aérien International (IATA) évaluait à 252 milliards de dollars la perte de chiffre d'affaires des compagnies aériennes pour 2020. Ce qui représenterait une baisse de 44 % par rapport à 2019. La chute du trafic passagers serait ainsi de 38 % sur l'année. De plus, IATA estime que les «sévères restrictions de voyages ne seront pas levées avant trois mois» et s'attend à une reprise «graduelle», a expliqué son chef économiste, Brian Pearce, qui n'est pas attendue avant 2021. En cause, « l'impact de la récession mondiale sur l'emploi et la confiance ». Réduite de 65 % au deuxième trimestre, la capacité des compagnies aériennes mesurée en sièges-kilomètres offerts ne sera pas encore revenue en fin d'année 2020 au niveau espéré avant crise. La baisse devrait encore être de 10 % au quatrième trimestre.

Le marché de l'assistance aéroportuaire qui profite de la tendance à l'externalisation des compagnies aériennes et de l'ouverture à la concurrence des services d'assistance aéroportuaire, est de par sa nature corrélée à l'évolution du trafic aérien. Ce dernier a connu un développement continu depuis plus de trente ans et une croissance de 60 % au cours des 10 dernières années. Avant l'impact du Covid-19, le « Global Market Forecast 2018-2038 » d'Airbus portant sur les prévisions de croissance à long terme du trafic aérien estimait une croissance annuelle mondiale de 4,3 % par an pour les 20 prochaines années, avec respectivement des croissances annuelles de 4.6 % et de 4,0 % sur la première et la seconde décennie.

Après une année 2018 de très forte croissance (+7,3 %), le trafic aérien mondial de passagers a affiché en 2019 une croissance moins soutenue de 5,5 % sur l'année, totalisant plus de 4,5 milliards de passagers transportés dans le monde.

Ce ralentissement de la croissance est enregistré sur toutes les zones. Les transporteurs d'Asie-Pacifique et d'Europe en croissance respectivement de 4,5 % (contre 8,5 % en 2018) et 4,4 % (contre 7,5 % en 2018) affichent des replis importants en 2019. Il en va de même sur les zones Moyen-Orient (2,6 % contre 4,9 % en 2018), Amérique du Nord (3,9 % contre 5 % en 2018), Amérique Latine (3 % contre 7,5 % en 2018) et Afrique (5 % contre 6,3 % en 2018) (source IATA).

En France, les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et de Paris-Orly ont enregistré en 2019 un trafic de 108 millions de passagers, en hausse de 2,5 % par rapport à l'année précédente, dont 76,2 millions à Paris-Charles de Gaulle (+5,4 %) et 31,9 millions à Paris-Orly (-3,8 %). La baisse du trafic à Paris-Orly est notamment liée aux limitations de mouvements induites par la fermeture pour travaux de la principale piste d'Orly (fermée le 28 juillet et réouverte depuis le 2 décembre) ainsi qu'aux effets de la faillite de la compagnie Aigle Azur qui a cessé ses activités le 6 septembre 2019 (source ADP).

En conséquence, le trafic exprimé en nombre de mouvements d'avions montre également une évolution contrastée sur les deux aéroports parisiens avec un trafic annuel en hausse de +3,6 % sur l'aéroport Paris-CDG et un trafic en baisse de 4,7 % sur l'aéroport de Paris-Orly (source ADP).

L'aéroport Nice Côte d'Azur a enregistré en 2019 un trafic record avec 14,5 millions de passagers transportés, en hausse de 4,6 % sur l'année et de +1,6 % en nombre de mouvements d'avions (source Aéroport Nice Côte d'Azur).

#### GROUPE CRIT, LEADER DE L'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE EN FRANCE<sup>1</sup>

Avec plus de 76 millions de passagers transportés en 2019, en hausse de 5,4 % par rapport à 2018, l'aéroport Paris-CDG est le 2º plus grand aéroport en Europe et le 10º au monde. Paris-Orly, 2º plus important aéroport français et 15º aéroport européen, a transporté près de 32 millions de passagers en 2019. L'aéroport Nice Côte d'Azur, 3º plus grand aéroport français, a enregistré un trafic record de 14,5 millions de passagers en 2019. Ces trois aéroports sur lesquels opère le groupe représentent plus de 60 % du trafic aérien en France.

Le marché français de l'assistance aéroportuaire se distingue des autres marchés par l'existence d'un statut de prestataires. En effet, seuls ces derniers ont un accès direct aux compagnies aériennes, les autres intervenants du marché ne pouvant agir qu'en qualité de soustraitants des prestataires. Ce statut est octroyé par décret ministériel et leur nombre est limité à trois sur une même plateforme aéroportuaire pour les aéroports de Paris-CDG et de Paris-Orly et limité à quatre pour celui de Nice Côte d'Azur.

Depuis 2009, le groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du Groupe Crit, a considérablement étendu son périmètre d'intervention et opère dorénavant sur les trois plus grands aéroports français, Roissy-Charles-de-Gaulle, Orly et Nice Côte d'Azur qui totalisent un trafic annuel de plus de 122 millions de passagers en 2019. Le Groupe s'est également implanté en 2018 sur l'aéroport Paris-Le Bourget, étendant ainsi ses activités dans l'aviation d'affaires sur le 1er aéroport d'Europe.

Après avoir été nommé en 2001 prestataire aéroportuaire sur le terminal CDG2 de l'Aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, puis en 2009 prestataire aéroportuaire sur les terminaux CDG1 et CDG2 et sur l'aéroport d'Orly, le groupe a été de nouveau nommé en 2014, prestataire aéroportuaire sur les deux plus grands aéroports français avec une extension de son périmètre d'intervention au terminal 3 de l'aéroport Charles-de-Gaulle. En mars 2015, le groupe a été également nommé prestataire sur l'aéroport Nice Côte d'Azur. En mars 2017, le ministre chargé de l'aviation civile a de nouveau désigné et de fait confirmé le groupe Europe Handling en qualité de prestataire d'assistance aéroportuaire sur les aéroports de Roissy et d'Orly. Cette décision fait suite au jugement du Tribunal administratif de Paris qui, saisi par une société concurrente, avait annulé la décision ministérielle de 2014 désignant les trois prestataires d'assistance en escale sur les aéroports parisiens.

Ces licences aéroportuaires, initialement attribuées en 2014, sont délivrées pour une durée de 7 ans et permettent au groupe d'opérer sur les aérogares de ROISSY CDG1, CDG2, CDG et d'ORLY jusqu'en 2021.

Le groupe a renforcé son leadership en France en s'implantant en 2018 sur l'aéroport Paris-Le Bourget et étendu son champ d'intervention sur le secteur de l'aviation d'affaires qui a enregistré en 2017 un trafic aérien de 700 000 vols en Europe en croissance de 6 % (source Eurocontrol). En juillet 2018, le groupe a repris les activités de la société Advanced Air Support renommée Advanced Air Support International. Cette nouvelle filiale aéroportuaire du groupe prend en charge les prestations piste et opérations, services aux passagers et aux équipages, gardiennage ponctuel et de longue durée de tous types d'avions, du jet au gros porteur, opérant sur l'aéroport du Bourget. Exclusivement dédié à l'avion d'affaires, mais aussi aux déplacements sanitaires, officiels et privés, l'aéroport Paris-Le Bourget est le plus grand aéroport d'affaires d'Europe. Il dessert 800 destinations et a enregistré près de 54 000 mouvements d'avions en 2018 (source EBAA). En 2019, le groupe a assuré l'assistance de plus de 12 000 vols privés et officiels sur l'aéroport Paris-Le Bourget.

Le groupe opère dorénavant sur l'ensemble des plateformes aéroportuaires parisiennes.

Fort de son positionnement, le groupe conjugue à la fois les qualités de sous-traitant et de prestataire direct et travaille ainsi avec plus de 60 compagnies aériennes régulières sur ses plateformes françaises (Air France, Aeroflot, Alitalia, Air Baltic, Air Caraïbes, Air Canada, British Airways, Air Tahiti Nui, Cathay Pacific, Emirates, EasyJet, Eurowings, Finnair, Fedex, Iberia, La Compagnie, Level, Lufthansa, Norwegian, OpenSkies, Qatar Airways, Saudi Arabian, Vueling, etc.).

Le groupe Europe Handling a ainsi assisté en France plus de 304 000 mouvements d'avions<sup>2</sup> et plus de 45 millions de passagers en 2019.

Avec plus de 30 % de parts de marché sur les trois plus grands aéroports nationaux, le groupe Europe Handling est n°1 de l'assistance aéroportuaire en France<sup>1</sup>.

1 source : société

2 Le trafic aérien de l'assistance aéroportuaire est exprimé en termes de mouvements d'avions ou de touchées (1 touchée = 1 départ et 1 arrivée), indicateurs utilisés pour la comptabilisation des prestations. Ce chiffre est calculé hors trafic avions affaires sur Aéroports Paris-le Bourget.

#### GROUPE CRIT, DANS LE TOP 10 MONDIAL DE L'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE

Le groupe occupe également des positions clés à l'international avec des filiales en Irlande, au Royaume-Uni, en Afrique et aux États Unis. Le groupe a ajouté une nouvelle dimension à ses activités aéroportuaires à l'international en s'implantant fin 2016 sur l'aéroport de London Heathrow, le 1er aéroport en Europe, et en prenant position dans l'assistance aéroportuaire aux États-Unis sur l'aéroport de Boston en 2017.

Au Royaume-Uni, l'intégration en 2017 de Cobalt Ground Solutions, n°3 de l'assistance aéroportuaire sur London-Heathrow, a permis au pôle aéroportuaire d'accroître sa présence en Europe sur le 7º aéroport mondial². Cet aéroport a confirmé une nouvelle fois son leadership européen avec un trafic 2019 de près de 81 millions de passagers. Avec cette opération, le groupe a fait son entrée dans le top 10 mondial¹ de l'assistance aéroportuaire et a renforcé très significativement ses positions en Angleterre où il assure depuis 2011 des prestations sur l'aéroport de London City Airport qui compte un trafic de plus de 5 millions de passagers premium en 2019.

En Irlande, sa filiale Sky Handling Partner opère sur l'aéroport de Dublin, le plus important aéroport en Irlande et le 14° en Europe avec un trafic de 32,9 millions de passagers en 2019 en croissance de 4,4 %. Avec près de 24 % de parts de marché, le groupe est l'un des leaders de l'assistante aéroportuaire sur cet aéroport. Sky Handling Partner opère également sur l'aéroport de Shannon qui enregistre un trafic de 1,7 million de passagers, en léger repli de 0,8 % sur l'année.

Face à une très forte montée en puissance des compagnies nationales low cost au détriment des compagnies charter, la stratégie de Sky Handling Partner de renforcer sa pénétration sur les compagnies régulières lui permet de conforter sa position sur le marché irlandais. En 2019, la filiale irlandaise du groupe a par ailleurs reçu deux nouveaux Awards: le « Storage Distribution and Transport Award" pour l'excellence de sa politique en matière de prévention et de sécurité au travail, doublé du prix spécial du "Consistent High Achiever Award", récompensant sa régularité à atteindre, chaque année, un haut niveau de performance.

En Afrique, le groupe a obtenu en 2003, pour une durée initiale de 10 ans renouvelée en 2013 pour une durée de 10 ans, une concession exclusive pour opérer sur les aéroports du Congo de Brazzaville et Pointe Noire et a ouvert en 2013 une 3° escale sur l'aéroport d'Ollombo. En 2013, le groupe a pris une participation de 25 % dans le capital du gestionnaire des aéroports du Congo.

Le groupe assure depuis 2007 des prestations d'assistance technique et opérationnelle au Mali auprès du prestataire qui opère sur 5 aéroports internationaux. En 2010, le groupe a obtenu une concession exclusive de 25 ans en **Sierra Leone** portant sur les prestations d'assistance au sol et les opérations du terminal de fret de l'aéroport international de Freetown

Ces concessions sont accordées dans le cadre d'appel d'offres et soumises au respect des cahiers des charges correspondants et des réglementations locales.

Aux États-Unis, le groupe a ouvert en mai 2017 sa première escale sur le continent américain en s'implantant sur l'aéroport de Boston. En moins de trois ans, le groupe a multiplié par cinq le nombre de vols assistés aux États-Unis.

En 2019, les activités du groupe à l'international ont ainsi assuré l'assistance aéroportuaire de 67 compagnies aériennes régulières représentant un trafic de 162 000 mouvements d'avions sur l'année et de 15,6 millions de passagers.

1 source société 2 source ACI classement 2018 3 source London City Airport.

#### LE GROUPE CRIT, UNE POSITION DE CHOIX SUR UN MARCHÉ À FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Grâce à son statut de prestataire et à sa stratégie de niche, qui privilégie la qualité de prestation sur une localisation donnée, le Groupe Crit bénéficie d'un positionnement de choix pour profiter, dès de la croissance de ses marchés aéroportuaires, gagner des parts de marché et conquérir une nouvelle clientèle.

Le groupe travaille en permanence sur l'amélioration de la qualité de ses prestations afin de satisfaire ses clients. En effet, la réactivité et la rapidité d'exécution des équipes, qui assurent la ponctualité des vols et permettent également dans certains cas de rattraper des retards, sont des éléments clés de cette qualité. Par conséquent, le groupe accorde une grande importance à la sélection, à la formation de son personnel ainsi que de son adhésion au projet collectif d'entreprise.

Ainsi, afin de disposer de ressources humaines aux compétences reconnues, le groupe Europe Handling a créé une école de formation interne, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) qui garantit la compétence de ses équipes au sol. L'IFMA dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage, etc.) par une formation « terrain ». En 2019, l'IFMA a formé 33 500 stagiaires internes et externes.

Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée aussi bien par IATA que par les compagnies aériennes. Enfin, la qualité de gestion de ses ressources humaines et le climat social favorable sont autant de facteurs qui contribuent à faire du Groupe Crit un prestataire de choix.

Atouts d'une extrême importance qui nourrissent la confiance et la satisfaction des compagnies en leur offrant l'assurance de la garantie d'un service optimal avec un haut niveau de qualité et de sécurité dans l'application des procédures.

Grâce à sa bonne réputation et au travail accompli par ses collaborateurs sur la qualité de la prestation, le pôle aéroportuaire du groupe remporte de nombreux succès commerciaux avec chaque année la signature de nouveaux contrats sur ses différents marchés et confirme la confiance que lui portent ses clients par le renouvellement des contrats en cours.

#### LE PÔLE AÉROPORTUAIRE DU GROUPE CRIT

- Plus de 466 000 mouvements d'avions (hors aviation affaires aéroport Paris-le Bourget) et 128 compagnies régulières assistées en 2019 dans le monde
- Certifications ISAGO, ISO 9001, OHSAS 18001, ISO 14001.
- 27 filiales d'assistance aéroportuaire à fin 2019.
- Un institut de formation aux métiers de l'aérien (IFMA)
- 4 implantations en France (Paris-Charles-de-Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget, Nice Côte d'Azur)
- 2 implantations en Irlande (Dublin, Shannon).
- 2 implantations au Royaume-Uni (London Heathrow, London City).
- 3 implantations au Congo (Brazzaville, Pointe Noire et Ollombo),
- 1 en Sierra Leone (Freetown),
- Prestations d'assistance technique et opérationnelle sur les aéroports du Mali.
- 1 implantation aux États-Unis (Boston).
- Un effectif de plus de 5 100 personnes à fin 2019: agents de piste, agents de trafic, agents d'escale, agents de maîtrise, formateurs, cadres.
- Une large gamme de matériels d'assistance en escale: un parc de plus de 1000 engins et véhicules aéroportuaires (push back, loaders, navettes équipages, etc.).
- Une filiale chargée de l'entretien et de la maintenance de ses véhicules au sol garantissant la fiabilité de ses engins aéroportuaires. Cette filiale est également chargée de l'entretien de certains matériels aéroportuaires de sociétés extérieures.



#### LE PÔLE AÉROPORTUAIRE. DES POTENTIELS DE CROISSANCE

La France, l'Irlande, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Afrique, les marchés sur lesquels opère le pôle aéroportuaire du Groupe Crit, offrent de solides perspectives de croissance, malgré les incertitudes à court terme (développées Chapitres 1.6 Facteurs de risques ; 1.7 Stratégie & Perspectives et note 6.3 aux États financiers »). Le 24 mars 2020, l'association IATA tablait sur une reprise graduelle du trafic aérien qui ne sera pas encore revenu en fin d'année à son niveau espéré avant crise (4).

Hors ce contexte exceptionnel, les principaux facteurs de croissance du groupe reposent notamment sur l'évolution naturelle du trafic aérien, la forte montée en puissance des capacités d'accueil aéroportuaires, l'ouverture de nouvelles routes aériennes.

Sans pouvoir présager du moment de la reprise du trafic aérien ou de reports de projets engagés par les gestionnaires d'aéroports, la division Aéroportuaire devrait notamment profiter de l'ambition du groupe ADP de faire de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle le premier aéroport international d'Europe (devant Londres-Heathrow et Francfort). À ce titre, ADP a lancé début 2019 une concertation autour du projet de construction d'un nouveau terminal d'importance, le terminal 4 à Paris-Charles-de-Gaulle pour une mise en service envisagée en 2028. Ce nouveau terminal, qui devrait être totalement opérationnel en 2037, permettrait d'augmenter progressivement la capacité d'accueil de 35 à 40 millions de passagers supplémentaires au cours des 20 prochaines années. La capacité d'accueil maximale de l'aéroport Paris-CDG serait ainsi portée de 80 millions de passagers actuellement à 120 millions de passagers en 2037.

À plus court terme, la rénovation du terminal 2B Paris-Charles-de-Gaulle devrait être finalisée à l'été 2020 (telle qu'annoncée par ADP en janvier 2020) et sa jonction avec le terminal 2D devrait apporter 6 millions de capacités supplémentaires portant sa capacité d'accueil à 11 millions de passagers, favorisant l'arrivée de nouvelles compagnies aériennes sur cet aéroport (source ADP).

En 2019, l'achèvement du projet « Paris Orly Nouvel envol » initié en 2011 devrait permettre à l'aéroport Paris-Orly d'accroître ses capacités pour accompagner la croissance de trafic attendue sur l'aéroport. Cet important projet de rénovation comporte notamment un nouveau terminal de jonction « ORLY 3 » inauguré en avril 2019 pour relier les anciens terminaux Ouest et Sud afin de donner naissance à une unique et vaste aérogare longue de 250 mètres et de 80 000 mètres carrés, qui permet d'augmenter significativement les capacités d'accueil de l'aéroport d'Orly. En décembre 2019, et après 18 mois de travaux, la nouvelle piste 3 de l'aéroport Paris-Orly a également été remise en service (source ADP).

L'Aéroport de Nice Côte d'Azur devrait profiter des portes d'embarquement additionnelles du Terminal 1 et de l'extension du terminal 2 qui porteront sa capacité d'accueil à 18 millions de passagers à l'horizon 2021.

En Angleterre, le London City Airport a obtenu en 2015 le feu vert pour lancer un très important programme d'expansion qui permettrait de porter d'ici à 2023 son trafic aérien à 111 000 vols annuels contre 70 000 vols opérés actuellement.

Le groupe, qui a pris position en 2017 avec sa nouvelle filiale Cobalt Ground Solutions sur l'aéroport London Heathrow, devrait également profiter de l'important potentiel de développement de cet aéroport qui a projeté la construction d'une troisième piste longue de 3 500 mètres d'ici 2026. Cette nouvelle piste permettrait d'augmenter de 260 000 le nombre de mouvements d'avions par an et d'accueillir un trafic annuel de 142 millions de passagers contre 81 millions actuellement. En 2019, Heathrow qui a enregistré près de 476 000 mouvements, porterait ainsi sa capacité à plus de 740 000 mouvements d'avions par an. Ce projet est néanmoins suspendu au pourvoi en cassation de l'aéroport d'Heathrow devant la Cour Suprême à la suite de la décision de la Cour d'appel d'Angleterre du 27 février 2020, qui faute de prise en comptes des engagements climatiques du Royaume-Uni, a jugé ce projet de construction illéqal.

Le groupe devrait également profiter, dès un retour à la normal, des perspectives de sa nouvelle escale aux États-Unis sur l'aéroport de Boston. Cet aéroport, qui a accru son trafic aérien de plus de 14 000 vols en 2019, attire de plus en plus de compagnies internationales notamment européennes (dont SAS et KLM assistées par le groupe depuis 2019), stimulant la croissance des voyages transatlantiques au départ du Logan International Boston Airport où le groupe opère depuis 2017.

Pour accompagner l'évolution de ses marchés, le groupe entend poursuivre sa stratégie axée sur la qualité de ses équipes et de ses prestations afin de permettre de nouveaux succès commerciaux.

Chiffre d'affaires consolidé du pôle Assistance aéroportuaire  $(en \ M \in)$ 

314,6



Groupe Crit, n°1 de l'assistance aéroportuaire en France



#### 2019: UN TRÈS BON EXERCICE DANS L'AÉROPORTUAIRE Croissance solide et haut niveau de rentabilité

En 2019, les activités aéroportuaires confirment une nouvelle fois leur statut de relais de croissance du groupe.

Après une année 2018 de forte croissance, les activités d'Assistance aéroportuaire du groupe affichent une solide progression de 7,1 % sur l'exercice, portant le chiffre d'affaires de la division à plus de 381 millions d'euros. L'évolution à périmètre et taux de change constants est de même solide à 5,6 %, succédant à une année 2018 en croissance organique de près de 12 %. Cette nouvelle année de croissance a été réalisée en préservant une rentabilité élevée, malgré une base de comparaison exigeante et des facteurs défavorables.

#### REMARQUABLE PERFORMANCE EN FRANCE -CROISSANCE À L'INTERNATIONAL

Cette progression a été portée par l'excellente performance des activités en France qui réalisent un chiffre d'affaires de près de 287 millions d'euros en hausse de 9 % et de 7,4 % en croissance organique. Cette évolution est d'autant plus notable qu'elle fait suite à une année 2018 affichant une croissance de 16,1 % et de 14,2 % en croissance organique. Cette évolution bénéficie notamment de l'extension des activités du groupe dans l'aviation d'affaires sur l'aéroport Paris-Le Bourget, premier aéroport d'aviation d'affaires en Europe. En 2019, sa nouvelle filiale Advanced Air Support International a assuré l'assistance de plus de 12 000 vols privés et officiels, portant à 23 % ses parts de marché sur l'aéroport Paris-Le Bourget. Avec cette nouvelle escale, le groupe a renforcé son leadership en France et opère dorénavant sur l'ensemble des plateformes aéroportuaires parisiennes.

L'évolution du chiffre d'affaires, soutenue également par le renforcement de la division dans le fret aérien, bénéficie de la pleine mesure des contrats d'assistance aux vols cargo signés en 2018 et de 2 nouveaux contrats en 2019, portant à 9 000 le nombre de vols cargo assistés sur l'année. Depuis le 1er janvier 2019, le groupe a signé 11 contrats pluriannuels (5 nouveaux contrats) dont notamment le renouvellement d'un important contrat de sous-traitance avec Air France représentant l'assistance de plus de 20 000 vols par an. Le groupe a également signé un important nouveau contrat pluriannuel avec Qatar Airways pour assister les vols de la compagnie sur l'aéroport Paris-CDG 1.

Les nouvelles activités de la division dans l'aviation d'affaires et l'assistance aux vols cargo conjuguées aux nouveaux succès commerciaux de l'année permettent au groupe de conforter significativement sa position de numéro 1 de l'assistance aéroportuaire<sup>2</sup> en France en totalisant l'assistance de plus de 310 000 vols et de plus de 45 millions de passagers en 2019.

À l'international, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 94,5 millions d'euros, en croissance de +1,6 %. Cette évolution est favorable malgré l'impact de la faillite de la compagnie Jet Airways sur les activités de la filiale du groupe opérant sur l'aéroport d'Heathrow.

Les activités aéroportuaires internationales du groupe ont assuré l'assistance de plus de 162 000 mouvements d'avions et de 15,6 millions de passagers en 2019.

Fort des performances réalisées sur l'exercice, le groupe a conforté sa position dans le top 10 mondial des sociétés d'assistance aéroportuaire.

#### MAINTIEN D'UN HAUT NIVEAU DE RENTABILITÉ

La stratégie du groupe de s'attacher aux performances opérationnelles de ses activités a de nouveau montré sa pertinence. Ainsi, malgré une base de comparaison exigeante, l'impact de la fin du CICE en France et celui de la faillite de Jet Airways à l'international, la division aéroportuaire maintient un haut niveau de rentabilité

Après avoir cru de près de 20 % sur l'exercice précédent, l'EBITDA de la division (hors impact IFRS 16) ressort à 35,4 millions d'euros, en hausse de 1,7 %. La marge opérationnelle à 9,3 % cède 50 points de base sous l'effet de l'arrêt du CICE d'une part, de la faillite Jet Airways et de l'évolution du mix d'activité, d'autre part.

L'EBITDA (y compris IFRS 16) s'établit à 43 millions d'euros et la marge opérationnelle à 11,3 %.

- 1 L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements 2 source société

- 3 source ADP 4 source IATA capacité des compagnies aériennes mesurée en siègeskilomètres offerts

# 1.3 LES AUTRES SERVICES : ACTIVITÉS DE SERVICE À L'INDUSTRIE



Le pôle Autres services est essentiellement constitué des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle. Il inclut également des activités diverses (Formation, Gestion dématérialisée RH, Prestations d'accueil, etc.) qui ne seront pas abordées dans ce chapitre en raison de leur poids relatif non significatif pour le groupe.

En 2019, le pôle Autres services a réalisé un chiffre d'affaires de 99,2 millions d'euros (avant éliminations inter-secteurs) en baisse de 4,4 % par rapport à 2018. En croissance organique, l'activité progresse de 1,8 % et de 2,1 % en croissance organique corrigée des jours ouvrés. Porté par les activités d'Ingénierie et de maintenance industrielle, l'EBITDA¹ du pôle (avant impact IFRS 16) s'inscrit à 6,7 M€, portant la marge/EBITDA à 6,8 % sur l'exercice..

#### Évolution du Chiffre d'affaires Autres Services

(en M€)



L'ingénierie et la maintenance dédiées aux industries, activités principales des « Autres services », ont représenté plus de 78 % des revenus du pôle en 2019.

Ces activités ont pour vocation la réalisation de projets industriels portés par deux filiales du groupe, ECM société d'ingénierie et de conseil en technologies avancées, et MASER Engineering, spécialisée en ingénierie, installation et travaux neufs, maintenance industrielle et formation industrielle.

#### LA RECHERCHE APPLIQUÉE ET L'INGÉNIERIE DE DÉVELOPPEMENT, DES DOMAINES D'INTERVENTION ET UN POSITIONNEMENT POUR LE FUTUR

Recherche et Technologie : La filiale ECM du groupe possède une grande expérience de la mécanique et des matériaux structuraux. Acteur des ruptures technologiques, elle mène pour son compte et celui de ses clients de nombreux projets de recherche destinés à l'allégement des véhicules ou à la performance des équipements embarqués. Durant les phases avancées, ECM participe à la définition de concepts de structures en matériaux composites et conçoit des systèmes innovants d'aide à la conduite des véhicules.

#### DES ACTIVITÉS ORIENTÉES SUR LES MARCHÉS EN FORTE CROISSANCE, UN CONTEXTE PORTEUR

Le groupe confirme le bien-fondé de ses orientations stratégiques de positionner les activités de sa filiale ingénierie ECM vers des marchés dérivés de la R&D et vers des activités à forte valeur ajoutée. Cette stratégie comporte notamment une montée en spécialisation et en puissance pour le développement d'applications innovantes et le conseil en technologies avancées pour l'aéronautique ou l'automobile. Le secteur de « l'ingénierie professionnelle » est actuellement occupé par des acteurs généralistes de plus en plus importants. Les regroupements continuent de s'opérer vers de très grandes compagnies. Les achats des grands industriels trouvent avantage à se rapprocher de ces mastodontes en créant des panels très fermés. ECM qui évolue dans ce contexte, tire parti de cette stratégie de spécialisation qui lui donne accès à des marchés de niches à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance.

En 2018, dans la continuité des actions engagées sur les marchés dérivés de la R&D, ECM a ouvert une spécialisation dans le domaine des objets connectés en créant un département « Ingénierie Système et Mécatronique ». Ce département est dédié à la création d'équipements embarqués pour l'acquisition et le transfert de données dans le but de les utiliser comme variables pour des systèmes d'aide à la conduite. Les brevets issus de ces études ont été déposés en 2019, ont fait l'objet d'enquêtes d'antériorité et ont été déclarés exploitables. À ce stade, ECM qui a déjà signé un accord de co-développements avec une société allemande, entend bénéficier de ses travaux en mettant au point une application pour l'automobile avec plusieurs autres sociétés européennes. Le développement du département Ingénierie système de ECM est en cours d'accélération grâce notamment au soutien du Groupe Crit dans le cadre de croissances externes ciblées dans le domaine Aérospatial et Défense.

Dans la même approche, ECM confirme sa progression sur le marché des aménagements et modifications d'intérieurs d'avions en relation avec sa certification EASA- DOA part 21 J (European Aeronautic Safety Agency). Les modifications d'avions et aménagements intérieurs représentent, du fait du niveau de connaissance requis et des responsabilités qu'elles impliquent, des activités à forte valeur ajoutée. Plus que de compenser la baisse des projets d'aérostructures, cette activité donne désormais accès à des affaires plus récurrentes et de taille plus significative. Là encore, malgré un contexte très concurrentiel, ECM a réussi en 2019 à élargir son offre initialement proposée aux sociétés de maintenance aéronautique (MRO) vers les sociétés de location d'avions ou les compagnies aériennes.



À la faveur des tractations en cours pour la vente d'avions Rafales et des compensations dont c'est l'usage dans ce type de marchés, ECM a été sélectionné par Dassault Aviation pour soutenir l'industrialisation de ce programme et accroître leur dispositif d'Offset. ECM met ainsi à profit son expérience historique dans les méthodes de fabrication et d'industrialisation de ce type d'avion et a créé en 2019 une filiale en Inde dédiée à la fabrication d'outillages.

ECM a été également sélectionné par Dassault Aviation pour participer au développement d'un nouvel avion d'affaires dont les phases de développement, qui ont débuté en 2019, se poursuivront pendant 5 ans.

L'année 2019 a aussi été marquée par le déménagement d'ECM qui a rejoint les locaux du nouveau siège social du Groupe Crit à Paris. Cette nouvelle implantation dans un immeuble de grand standing vient renforcer et confirmer son image en tant que société de haut niveau dans le domaine de la recherche, de l'ingénierie et du conseil en technologie.

Au titre de l'exercice, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 26,4 M€ en légère croissance (+0,5 %) par rapport à l'année précédente. Pour 2020, ECM entend tirer parti de toutes les actions engagées, poursuivre sa croissance interne d'une manière soutenue, et espère pouvoir concrétiser quelques projets de rachats ciblés.

Les dépenses engagées en matière de R&D en 2019 ont atteint 2,4 M€ démontrant dans ce domaine un effort encore plus soutenu que l'année précédente.

Enfin, ECM entend lancer en 2020 de nouveaux projets de recherche qui seront déployés dans une logique d'avant-vente sur des technologies dites disruptives dans les matériaux composites, les piles à combustible et l'intelligence artificielle.

ECM a été impactée par la crise du Covid-19 touchant durement la plupart de ses donneurs d'ordre. A partir de la deuxième quinzaine de mars, le taux d'activité d'ECM est ainsi passé brutalement sous la barre des 25 % pour atteindre fin mars, un point bas à 18 %. La direction a immédiatement mis en place des mesures économiques et sociales adaptées à la situation : recours au chômage partiel pour tous les salariés concernés, maintien du salaire de ses jeunes stagiaires, communication régulière auprès de ses collaborateurs et auprès de tous ses clients, et une recherche constante de solutions de télétravail.

#### MASER ENGINEERING : PLUS DE 40 ANS DE SAVOIR-FAIRE ET 4 PÔLES D'EXPERTISE

Fidèle à sa politique de proximité avec ses clients, le groupe bénéficie pour ses activités d'Ingénierie et Maintenance d'une couverture nationale avec 11 implantations en France.

Au titre de l'exercice 2019, MASER Engineering a réalisé un chiffre d'affaires de 51,3 millions d'euros en légère croissance (+0,4 %) par rapport à 2018.

En 2019, l'activité commerciale de MASER Engineering a principalement été consacrée à la pérennisation des marchés stratégiques des secteurs historiques et au renouvellement des affaires « socle » de l'entreprise. Ainsi, la signature des contrats pluriannuels avec ADP Roissy CDG, Airbus, Heineken, Nordex, Siemens-Gamesa, Dassault et les Chantiers de l'Atlantique ont permis de générer un carnet de commandes fermes de plus de 52 M€ et d'apporter une visibilité opérationnelle durable.

Spécialisé dans l'ingénierie de conseil depuis plus de 15 ans, MASER Engineering, dans une démarche d'amélioration continue, contribue pleinement à l'optimisation et à la performance des process industriels. Pour une industrie plus connectée et écoresponsable, MASER Engineering accompagne également ses clients à faire face aux enjeux de l'industrie 4.0.

A ce titre, les équipes d'ingénieurs et de techniciens de MASER Engineering interviennent sur l'ensemble des usines du Groupe AIRBUS implantées en France. Ils participent amplement aux nombreux projets d'ingénierie de maintenance et de fabrication, de gestion des actifs et d'ergonomie.

D'autre part, MASER Engineering bénéficie d'une expérience reconnue dans l'installation et l'optimisation des process industriels et accompagne les industriels dans leurs projets d'implantation, de transfert ou de modernisation de leurs outils et unités de production ou d'exploitation.

Avec un partenariat renouvelé jusqu'en 2030, MASER Engineering intervient pour les Chantiers de l'Atlantique, durant les phases de construction, de rénovation et de maintenance des navires en couvrant les travaux d'aménagement (notamment de cabines passagers), d'études ainsi que l'optimisation des process.

MASER Engineering déploie une offre de maintenance industrielle globalisée et adaptée aux attentes de ses clients. L'association des méthodes de maintenance avec une couverture nationale d'experts et un réseau de proximité structuré, permettent à MASER Engineering de proposer des plans d'amélioration, de collaborer pleinement à la performance des process industriels, à la réalisation de gains de productivité et de veiller à la sécurité des hommes et des machines.

Grâce à ses implantations stratégiques et son expertise confirmée dans le secteur automobile dont il est un partenaire historique, MASER Engineering participe activement à la fiabilisation des unités robotisées du site de Poissy et au projet de véhicules électriques du Groupe PSA Peugeot Citroën, l'un des fleurons de l'industrie automobile française. MASER Engineering accompagne également le Groupe Renault-Nissan dans le maintien opérationnel de ses lignes de production et au lancement du futur véhicule utilitaire Kangoo réalisé sur le site Renault-Nissan à Maubeuge.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins croissants de traitement des huiles des principaux acteurs du secteur de l'éolien, MASER Engineering propose, grâce à son expérience dans la maintenance d'éoliennes, une solution innovante avec la conception d'un camion de vidange spécifique et unique. Après 2 années de développement, cet engin breveté et constitué d'équipements performants répond aux exigences de sécurité et aux normes européennes de transport des marchandises dangereuses. C'est dans ce cadre que MASER Engineering a signé avec les Groupes Nordex, Total, Engie, Siemens-Gamesa et EDF notamment, un contrat de maintenance et de vidanges de leurs parcs d'éoliennes.

En outre, le renouvellement du contrat avec le Groupe ADP (Aéroport De Paris) ainsi que la signature des nouveaux marchés avec les aéroports de Strasbourg, Toulouse, Brest et Nantes, permettent à MASER Engineering de renforcer sa position de leader national de la maintenance des passerelles d'embarquement aéroportuaire.

MASER Engineering intervient à présent sur près de 300 passerelles qui sont maintenues 24h/24 par ses équipes.

Enfin, le service Conseil & Formation de MASER Engineering propose une offre complète et sur-mesure adaptée à tous les secteurs industriels. Le pôle Digital Learning accompagne les entreprises et les centres de formation dans leur transformation numérique grâce à la conception de parcours multimodaux ou Blended Learning (e-learning, réalité virtuelle, serious game...). D'autre part, sa cellule d'experts métier apporte son savoir-faire en animation de formation (manufacturing aéronautique, parcours de maintenance industrielle, formation à la sécurité...). MASER Engineering intervient notamment auprès des principaux donneurs d'ordre de la filière aéronautique, sur l'ensemble du territoire et sur l'intégralité des métiers de la fabrication (pièces élémentaires et aéronefs). En 2019, ce sont plus de 1 400 stagiaires qui ont été formés par ses équipes pédagogiques.

Après un exercice de consolidation opérationnelle, MASER Engineering devrait bénéficier des fruits de sa stratégie de diversification sectorielle.

A l'instar d'ECM, MASER Engineering a été touché par la pandémie du Coronavirus. Les secteurs d'activités sur lesquels elle opère (aéroportuaire, automobile, aéronautique, naval et éolien) étant très fortement corrélés au niveau de PIB, sont significativement impactés depuis mi-mars par les mesures prises pour limiter la pandémie et leurs effets directs sur l'économie. Dans ce contexte, la direction a immédiatement mis en place les mesures qui s'imposaient : mesures de chômage partiel, plan de continuité de l'activité, maintien des capacités opérationnelles de la société, en prenant toutes les mesures de protection à sa disposition afin de limiter les risques de contamination de ses collaborateurs.

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements.

#### LE SECTEUR INGÉNIERIE ET MAINTENANCE

Recherche, ingénierie, conseil en technologies avancées, ingénierie et intégration de moyens de production, installations et travaux neufs, maintenance & formation industrielle

- Qualifications ISO 9001, CEFRI (nucléaire), EN 9100
- Certification DOA PART 21J de l'EASA (Agence de Sécurité Aéronautique Européenne)
- Agréments Formation et Laboratoire de R&D
- Agrément du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur comme laboratoire de recherche privé
- Sociétés membres du GIFAS, du SYNTEC, du CETIM, de l'AFIM, du GIM, de POLEPHARMA, de l'ALFA-ACI, de Nucleopolis, de Aerospace
- Valley, du pôle ASTECH, pôle MOVEO, de Aerocampus Aquitaine, de AIF, de France Énergie Éolienne, de Formation des Industries Technologiques, de Le Mans Métropole, de Sarthe Développement et de Windustry.
- Effectif moyen de 800 personnes en 2019 (principalement composé d'ingénieurs et de techniciens)
- Un parc informatique CAO, calcul multiphysique et GDT complet et sécurisé.



# 1.4 L'ORGANISATION DU GROUPE



#### UNE SOCIÉTÉ MÈRE AU SERVICE DE SES FILIALES

La société Groupe CRIT est la holding animatrice du groupe qu'elle a constitué avec l'ensemble de ses filiales.

Elle exerce son activité au service du groupe et son rôle s'articule autour des principaux axes suivants :

- Élaborer et insuffler la stratégie de développement,
- · Assurer le contrôle de ses filiales,
- Animer le groupe,
- Faciliter la coordination des différentes unités et lignes de métier
- Déterminer et coordonner les actions communes : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines
- Développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets...,
- · Assurer la coordination des fonctions générales filialisées,
- Apporter conseils et assistance aux filiales dans des domaines nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles,
- Gérer et centraliser la trésorerie de l'ensemble des sociétés du groupe.

Les principaux flux financiers entre Groupe CRIT et ses filiales, outre les dividendes, concernent les redevances versées par les sociétés du pôle « travail temporaire et recrutement » en rémunération des prestations rendues, les refacturations de quote-part de charges supportées pour le compte des diverses entités juridiques (assurances, contrats flotte de véhicules...), les rémunérations des prêts de trésorerie.

Les filiales du groupe sont organisées selon les lignes de métier suivantes (données chiffrées avant élimination des activités inter pôles) :

- Le travail temporaire et le recrutement : au 31 décembre 2019, cette ligne de métier représente un chiffre d'affaires total de 2 034,4 millions d'euros et regroupe 4 filiales opérationnelles exerçant en France et 16 filiales opérationnelles exerçant à l'étranger (En Allemagne, en Espagne, aux États-Unis, au Maroc, au Portugal, en Suisse et en Tunisie). Le volume d'activité des filiales étrangères représente 24,4 % du chiffre d'affaires total du pôle.
- L'assistance aéroportuaire : au 31 décembre 2019, cette ligne de métier représente un chiffre d'affaires total de 381,1 millions d'euros et regroupe 17 sociétés opérationnelles exerçant en France et 10 sociétés opérant à l'étranger (Au Congo, en Irlande, aux États-Unis, au Maroc, au Royaume-Uni et en Sierra Leone). Le volume d'activité à l'étranger représente 24,8 % du chiffre d'affaires des activités aéroportuaires.
- Les autres services aux entreprises: au 31 décembre 2019, cette ligne de métiers regroupe les autres activités du groupe (telles que la transmission et la gestion d'informations dématérialisées, l'ingénierie et la maintenance industrielle, les prestations d'accueil et la formation), soit 5 filiales opérationnelles françaises qui réalisent un chiffre d'affaires total de 99,2 millions d'euros.

L'organigramme simplifié du groupe est présenté en page 7 et la liste exhaustive des filiales et participations du groupe est détaillée en annexe aux états financiers consolidés.





Les mandats que les dirigeants de la société Groupe CRIT exercent au sein des filiales du groupe sont détaillés au chapitre 4 section 4.1 du présent document d'enregistrement universel.

Les principales évolutions de la structure depuis 3 ans ont été les suivantes :

#### 2019

Sur le pôle autres services, avec effet au 7 janvier 2019, le groupe a cédé la totalité de sa participation détenue dans le capital de la société CRIT Center, spécialisée dans le commerce de gros d'outillage et d'équipements industriels.

#### 2018

Sur le pôle aéroportuaire, en France, le groupe s'est porté acquéreur (par l'intermédiaire d'une nouvelle filiale spécialement créée, la société Advanced Air Support International) des activités d'assistance des sociétés Advanced Air Support, Jet Services Group et Jet Ops opérant sur l'aéroport Paris-Le Bourget.

Cette reprise, effective à compter de juillet 2018, permet au groupe, prestataire aéroportuaire sur les aéroports de Roissy et Orly, de s'implanter sur l'aéroport Paris-Le Bourget, premier aéroport d'aviation d'affaires en Europe et d'opérer sur l'ensemble des plateformes aéroportuaires parisiennes.

Le groupe étend ainsi son champ d'intervention et son expertise sur le secteur porteur de l'aviation d'affaires.

#### 2017

Aux États-Unis, le groupe a poursuivi sa stratégie d'expansion sur le marché nord-américain du travail temporaire et du recrutement,

en se portant acquéreur en février 2017, par l'intermédiaire de sa filiale américaine Sustained Quality, des actifs de la société EHD Technologies.

Cette société, basée dans le Tennessee et également implantée en Alabama, en Caroline du Sud et dans le Missouri, est spécialisée dans les services d'inspection et d'assurance qualité pour les secteurs de l'automobile, de l'industrie, de l'électronique ainsi que dans le recrutement et la délégation de profils qualifiés.

Par l'intermédiaire de sa filiale Groupe Europe Handling, le groupe a cédé le 26 juin 2017, 11 % du capital social et des droits de vote de la société **Congo Handling**, prestataire des services d'assistance en escale sur les plates-formes des aéroports de Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo, ramenant ainsi sa participation dans le capital de cette société de 61 % à 50 %.

Cette cession est intervenue pour répondre aux dispositions impératives de la réglementation locale qui réserve l'exercice des services d'assistance en escale aux seules sociétés de droit congolais dont le capital social est détenu au moins à hauteur de 50 % par l'État congolais ou ses ressortissants.

À la suite de cette cession, l'agrément de la société Congo Handling en qualité de prestataire de services d'assistance en escale a été renouvelé pour une durée de cinq années renouvelable.

Le groupe a également cédé le 1er septembre 2017 la totalité de sa participation dans le capital de la société **Assist'Air**, prestataire d'assistance en escale à Saint-Domingue, en République Dominicaine. Par ailleurs, pour répondre à la décision prise par la Compagnie Air France de confier au Groupe Europe Handing la réalisation des prestations Piste sur la plateforme d'Orly Ouest à compter du 1er avril 2017, le groupe a créé une nouvelle filiale, la société Orly Ground Services.

#### LES RESSOURCES HUMAINES, FORCES VITALES DU GROUPE CRIT

Le Groupe Crit a toujours considéré le capital humain comme son principal capital. Tous ses collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires, qu'ils soient employés ou cadres supérieurs, représentent la force vitale du groupe et les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.

Le capital humain est d'autant plus précieux dans un groupe de services et de ressources humaines où ce sont les hommes et les femmes qui font le succès d'une entreprise. Fort de ce constat, le groupe a mis au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines, l'accompagnement de ses collaborateurs qu'ils soient permanents ou intérimaires.

Le premier axe de la politique ressources humaines est le développement des compétences permettant d'ouvrir à tous les collaborateurs la possibilité de parcours professionnels évolutifs et correspondant tant à leurs aspirations qu'aux besoins du groupe. Ils bénéficient, d'entretiens annuels et de formations tout au long de leur parcours professionnel pour leur permettre de progresser dans leurs fonctions ou d'évoluer vers d'autres carrières au sein de l'entreprise. Le groupe s'assure de la bonne intégration de ses nouveaux collaborateurs grâce à un parcours d'intégration en blended-learning via une plate-forme e-learning mise en place en 2020 et un accompagnement de proximité au cours des premiers mois suivant leur arrivée. Cet accompagnement favorise le partage de la culture d'entreprise, fondée sur des valeurs communes.

Chaque année, les Commissions de Développement des Ressources Humaines (CDRH) recensent les résultats des entretiens individuels et décident des actions à mettre en place pour assurer une progression continue des compétences professionnelles et de la performance de chacun. Ces commissions constituent une véritable revue annuelle des ressources humaines permettant de réduire le risque d'écart entre les besoins en personnel et les compétences disponibles. Elles sont destinées à répondre aux attentes des collaborateurs en termes de perspectives d'évolution professionnelles et à identifier les collaborateurs susceptibles d'évoluer vers des postes à responsabilité.

Depuis 2017, l'entreprise utilise un SIRH spécifique permettant une gestion totalement digitale et interactive des entretiens annuels, des CDRH et de la gestion des carrières. Cet espace collaboratif assure une consolidation « instantanée » pour chaque manager et pour les services RH et formation. Il permet à chaque salarié de disposer d'un espace personnel lui donnant accès à toutes les informations RH et à la bourse à l'emploi.

Avec plus de 200 000 collaborateurs intérimaires délégués chaque année, les ressources humaines intérimaires, facteur clé du développement de la division travail temporaire et recrutement du groupe, sont également au centre de la politique RH. Participer au développement de la carrière professionnelle de ses collaborateurs intérimaires, leur permettre de valoriser leurs compétences, d'en acquérir de nouvelles, de développer leur employabilité, s'inscrivent parmi les priorités du groupe.

Cette volonté, commune à toute la profession, en France, s'est notamment illustrée par la création du Contrat à Durée Indéterminé Intérimaire (CDII) par accord de branche. En 2015, le Groupe a engagé le déploiement du CDII. Comme prévu, l'année 2017 a vu la montée en régime de croisière de ce nouveau contrat et en 2019 le groupe a atteint le seuil de 2 500 CDII signés. Tous les secteurs d'activité sont

concernés, avec néanmoins deux secteurs dominants, l'automobile et la logistique.

Dans le cadre du nouvel accord en faveur du développement des compétences et des qualifications des salariés, la profession a réaffirmé sa volonté d'accroître la durée d'emploi annuel des intérimaires afin de réduire les temps d'intermission et de valoriser l'investissement que constitue pour l'entreprise le recrutement et la formation de ses salariés intérimaires.

Depuis 2016, toujours dans le même objectif de développer l'employabilité de ses collaborateurs intérimaires, il leur est proposé de bénéficier du dispositif de l'entretien professionnel, à l'instar des salariés permanents du groupe. Sont désormais concernés les salariés temporaires ayant travaillé au moins 1 600 heures dans les 24 derniers mois dont 800 heures la dernière année civile, ainsi que tous les intérimaires en CDII. En 2019, cet entretien professionnel a été proposé à près de 7 000 intérimaires, leur offrant ainsi la possibilité d'échanger ensemble, entreprise et collaborateurs intérimaires, sur leurs compétences et les possibilités d'évolutions professionnelles (emplois et qualifications).

Ces plans d'accompagnement sont pilotés et coordonnées par des Responsables Régionaux Ressources Humaines Intérimaires nommés à cet effet au sein de chaque direction régionale. Pour renforcer le pilotage de la politique RH en faveur des intérimaires, le groupe a créé en 2016, un Département dédié aux Politiques Sociales Intérimaires. Rattaché à la Direction des Ressources Humaines, ce Département a pour mission de coordonner et d'optimiser les différents services dédiés au suivi professionnel et social des collaborateurs intérimaires, Développement Social, Accidents du travail / Maladies Professionnelles et Responsables Régionaux Ressources Intérimaires. Ce département traduit l'attention que porte le groupe aux mesures permettant tout à la fois d'augmenter les durées d'emplois des intérimaires et de sécuriser leur position sociale. Il anime également les engagements RSE du Groupe.

Le groupe a également poursuivi sa politique de co-investissement en faveur de l'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) par les intérimaires.

Enfin, rappelons que le compte épargne temps avait été créé par accord d'entreprise en 2015, en faveur des intérimaires. Le bénéfice de cet accord a été étendu aux CDI intérimaires.

Par ailleurs, le groupe s'attache à développer une politique d'entreprise citoyenne et responsable. Première entreprise de travail temporaire à avoir été certifiée QSE (Qualité, Sécurité,

#### Évolution des effectifs permanents du Groupe CRIT

(CDI & CDD à la clôture)



Environnement), le groupe s'est depuis plusieurs années engagé dans une démarche sociétale pour favoriser l'employabilité des publics spécifiques et éloignés de l'emploi (salariés peu ou pas qualifiés, seniors, personnes reconnues handicapées, insertion de jeunes diplômés). Cette politique est en cohérence avec les engagements pris par le Groupe de respecter les principes fondamentaux du Global Compact des Nations Unies. Les actions menées en matière de RSE permettent au Groupe d'être reconnu en la matière : index GAIA, notation Silver par ECOVADIS, ...

Une démarche qui s'illustre par une montée en puissance de l'intégration de jeunes collaborateurs au sein du groupe via des contrats en alternance (contrat d'apprentissage et de professionnalisation).

De même, ont été mises en place de nombreuses actions visant à faciliter l'insertion, le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap au sein du groupe tels que le recrutement et l'accueil de stagiaires, le maintien dans l'emploi et le reclassement professionnel des collaborateurs permanents grâce à des aménagements mis en place.

Conscient des enjeux que représente son activité sur chaque bassin d'emploi, le groupe s'inscrit naturellement dans une relation partenariale avec les acteurs emploi/formation/insertion locaux pour participer et impulser une dynamique de mutualisation de compétences au service du marché de l'emploi et de ceux qui sont à la recherche d'un emploi.

Les engagements nationaux sont déclinés en région ou localité pour adapter les actions à engager aux spécificités des besoins des entreprises et demandeurs d'emploi du bassin concerné. Ainsi, grâce à ces actions, 350 personnes éloignées de l'emploi ont bénéficié d'un parcours d'insertion sur mesure afin de faciliter leur retour à l'emploi.

Par ailleurs, 700 personnes ont suivi une formation professionnelle, leur ayant permis de valider un titre professionnel ou un diplôme.

Crit est partie prenante du « Cercle Jeunes Destination entreprises », un cercle d'entreprises de réflexion portant sur toutes les problématiques d'emploi des jeunes. Ce cercle se réunit tous les mois autour d'une thématique introduite par des chercheurs ou des professionnels qui s'ouvrent sur des tables rondes interentreprises visant à mener une réflexion constructive sur les dispositifs à mettre en place.

Crit, de par l'essence même de son rôle d'acteur de l'emploi, s'implique quotidiennement aux côtés des institutionnels, des écoles et des associations qui œuvrent en commun pour l'inclusion par l'activité économique. C'est donc dans ce cadre que l'entreprise a signé et anime de nombreux partenariats comme avec les EPIDE ou avec un grand nombre de Missions Locales par exemple. Ces coopérations débouchent sur la préparation ou sur la mise à l'emploi des personnes éloignées de ce marché. Cet investissement se traduit notamment par du mécénat de compétences de collaborateurs permanents : aide à la rédaction de CV, préparation aux entretiens de recrutement, présentations de métiers (...). Ces actions concrètes qui développent le sentiment d'appartenance au Groupe peuvent conduire au recrutement des personnes suivies soit pour le compte de sociétés clientes, soit directement pour Crit.

Aussi, Crit a rejoint en 2019 dans certaines des régions d'implantation le PAQTE. Cette démarche formalise et à intensifie les engagements locaux de l'entreprise sur ce sujet de l'inclusion par l'emploi notamment.



Toujours dans cette dynamique, Crit a rejoint en février dernier le « Collectif des entreprises pour une économie plus inclusive ». Cette démarche volontariste de grandes entreprises françaises vise à proposer de manière pragmatiques et concrètes des solutions aux problèmes que connaissent beaucoup de personnes en France. Axés sur l'emploi/formation, l'accès aux biens et aux services et sur le développement d'achats inclusifs, les travaux de ce Collectif s'inscrivent dans les valeurs et objectifs fixés pour la politique RH de Crit.

Depuis 1998, le groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du Groupe Crit, assure la vice-présidence de l'association JEREMY (Jeunes en recherche d'Emploi à Roissy et Orly). Cette association regroupant des entreprises partenaires prend en compte l'insertion et la formation de jeunes franciliens en grandes difficultés aux métiers de l'aéroportuaire. Depuis la création de JEREMY, près de 46 500 jeunes ont été accompagnés, formés et ont intégré un emploi durable. Le groupe a ainsi accueilli plus de 600 jeunes en stage d'insertion au sein de ses structures dont 116 sur l'année 2019.

En Irlande, Sky Handling Partner, autre filiale du groupe, a reçu plusieurs distinctions pour l'excellence de sa politique en matière de gestion de ressources humaines, de formation, de bien-être du personnel, etc. (« Excellence through people Award »), en matière de prévention, de sécurité et de santé au travail (« Irish Transport Industry Safety Award », « National Irish Safety Award »). Après avoir reçu en 2018, pour la septième année consécutive, le « Occupational Safety Awards » du Transport pour l'excellence de sa politique en matière de prévention et sécurité au travail, la filiale irlandaise du groupe a reçu en 2019, deux nouveaux Awards : le « Storage Distribution and Transport Award" pour sa politique en matière de prévention et de sécurité au travail, doublé du prix spécial du "Consistent High Achiever Award », récompensant sa régularité à atteindre, chaque année, un haut niveau de performance.

Pour promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations, le groupe a mis en œuvre un Plan Diversité et Égalité des chances et mis en place une structure interne de pilotage composée d'un responsable national et de correspondants « diversité et égalité des chances » en région.

Le plan « Diversité et Égalités des chances », qui se déploie sur plusieurs axes, comprend la mise en conformité des procédures, le développement des réseaux concernés, la communication interne et externe ainsi qu'un important volet de formation et de sensibilisation destinés à tous ses collaborateurs. Des modules de formation spécifiquement dédiés aux recruteurs sont conduits progressivement dans chaque région par l'équipe du service Développement Social du groupe qui pilote le plan Diversité.

Depuis 2017, le groupe déploie pour l'ensemble des salariés de la fonction recrutement, tant dans les agences que dans les structures fonctionnelles, une formation d'une journée « Recruter et accueillir sans discriminer ». Depuis 2017, des sessions de formation en présentiel sont régulièrement organisées à destination



#### LA FORMATION, GAGE DE PROGRESSION PERMANENTE DES COMPÉTENCES

Au cœur de la politique des ressources humaines, la formation professionnelle occupe une place primordiale et joue un rôle majeur pour le développement du groupe. Qu'il s'agisse des salariés permanents ou intérimaires, la formation propose un accompagnement opérationnel pour tous. Véritable moteur de l'employabilité et de la performance, la formation permet de s'adapter en continue aux exigences législatives, techniques et commerciales du marché

Le professionnalisme de ses collaborateurs permanents et intérimaires permet au Groupe Crit d'asseoir sa compétitivité et de répondre à l'exigence de qualité de services pour ses clients.

En 2019, le Groupe Crit a consacré plus de 780 000 heures de formation au profit de plus de 20 000 salariés permanents et intérimaires.

Pour servir sa politique de formation interne, le groupe s'appuie sur deux centres de formation dédiés aux collaborateurs internes : RH FORMATION pour l'ensemble des métiers du travail temporaire et transversaux du groupe CRIT et l'IFMA pour les métiers spécifiques de l'aéroportuaire.

des collaborateurs ayant la charge de recruter. En outre, le groupe propose des sensibilisations sur ces sujets à l'ensemble de la ligne managériale.

La politique menée depuis plusieurs années par le groupe visant à développer et faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées s'illustre notamment par ses partenariats avec des organismes ou associations en charge des travailleurs handicapés en particulier l'AGEFIPH et la FAGERH. L'engagement du Groupe est porté depuis 2006 par la Mission Emploi et Handicap relayée dans chaque région Crit par des correspondants. Elle agit aussi bien visà-vis des collaborateurs permanents, notamment par des actions de maintien dans l'emploi, que vis-à-vis des collaborateurs intérimaires et en conseil auprès des clients. Depuis 2015, le nombre d'heures de missions réalisées par des intérimaires reconnus handicapés a cru de près de 40 %. Le groupe s'est fortement mobilisé au sein de son syndicat professionnel afin de participer activement aux concertations sur l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés organisées par le Gouvernement. Ces échanges ont permis d'établir des dispositions renforçant le rôle de l'Intérim dans l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap.

La santé et la sécurité de tous ses collaborateurs, permanents et intérimaires, sont depuis de nombreuses années des priorités du groupe. Cette politique, qui se traduit notamment par la certification OHSAS 18001 obtenue dès 2005, est portée par des dispositifs et des actions de prévention, d'information, de sensibilisation et de formation spécifiques associant collaborateurs permanents, intérimaires et entreprises clientes. Sur ces thèmes, comme évoqué précédemment, l'entreprise a mis en œuvre différents supports et une assistance juridique dédiée à la pénibilité afin de rendre la plus effective qui soit l'application de ce dispositif.

En 2017, la branche du Travail Temporaire a renforcé ses engagements concernant la sécurité au travail. Elle a conclu un accord visant à instaurer un suivi spécifique des intérimaires victimes d'accidents du travail supérieur à 30 jours.

# LA FORMATION DES COLLABORATEURS PERMANENTS : DE LA FORMATION « CATALOGUE » A LA FORMATION « SUR-MESURE »

Le Groupe Crit met en œuvre une politique de formation ambitieuse et efficiente. Le groupe y consacre chaque année des moyens financiers significatifs et supérieurs aux obligations légales et conventionnelles, pour servir sa politique de formation et a mobilisé de nombreux dispositifs pour favoriser l'insertion et l'employabilité de ses collaborateurs et répondre précisément aux besoins de ses clients.

Dans une première phase, il les accompagne dans leurs découvertes du métier et les spécificités de l'environnement professionnel et règlementaire du Travail Temporaire et des Agences de Recrutement.

Au-delà de ces premiers modules offrant à chaque individu une base professionnelle consolidée, il les accompagne à travers des modules opérationnels ciblés répondant à des problématiques concrètes directement en lien avec l'évolution du métier dans une conjoncture économique et concurrentielle difficile. Les actions de formation visent les quatre grandes fonctions des agences, recrutement, commercial, management et gestion opérationnelle.

Ainsi, en intervenant au plus près des besoins, sur des thématiques précises, concrètes et pragmatiques, la formation se montre plus opérationnelle et plus transposable.

Avec la mise en place de l'Entretien Professionnel entré en vigueur en mars 2016, cette capacité à personnaliser les contenus de formation permet au Groupe Crit de répondre à la double exigence suivante dans une perspective pluriannuelle de développement professionnel des collaborateurs :

- Proposer des formations qui renforceront les savoir-faire techniques et comportementaux,
- S'inscrire dans le parcours professionnel de chaque individu en proposant des formations à valeur-ajoutée afin de développer les compétences de chacun, favoriser des perspectives d'évolution pour tous et assurer à l'entreprise le niveau de compétence nécessaire à son développement.

Ce travail de réflexion conduit aujourd'hui le Groupe Crit à refondre sa stratégie de formation dans le but de s'assurer que les acteurs qui animent chaque jour la vie des agences sont armés pour relever les défis quotidiens et continuer à progresser dans leur pratique professionnelle.

Avec en point de mire une certitude, celle qui veut que les Femmes et les Hommes qui le composent soient les garants de la qualité des prestations et de l'accompagnement que le Groupe Crit propose à ses clients et à ses intérimaires.

## UNE MONTÉE EN PUISSANCE DE LA FORMATION DES COLLABORATEURS INTÉRIMAIRES

Accompagner les parcours professionnels de ses collaborateurs intérimaires, leur montée en compétences, favoriser l'acquisition de nouveaux savoir-faire et développer leur employabilité sont parmi les axes essentiels de la politique RH du groupe Crit et au cœur du dispositif formation. Sur l'exercice, le groupe a ainsi formé plus de 15 000 collaborateurs intérimaires qui ont bénéficié de plus de 630 000 de formations. Ces chiffres témoignent de la volonté de placer la réussite de ses collaborateurs intérimaires au cœur de la performance de ses entreprises clientes. Elle est réalisée grâce à la mobilisation de nombreux dispositifs pour favoriser l'insertion et l'employabilité de ses collaborateurs, répondre précisément aux besoins de ses clients et aux spécificités de chaque bassin d'emploi.

En effet, le conseil des équipes de formation du groupe, expertes en ingénierie pédagogique et financière, permet, en support aux agences, de mener un travail d'identification des besoins en compétences et d'élaboration de parcours de formation les plus appropriés.

Les collaborateurs intérimaires Crit bénéficient d'un accompagnement personnalisé au sein des agences du groupe.

Dans chaque région, les équipes formation Crit proposent des solutions formation adaptées, tant sur le plan pédagogique, organisationnel que financier. Forts de la connaissance des métiers et du bassin d'emploi, ainsi que de l'offre formation, ces spécialistes de l'ingénierie élaborent des parcours de formation « sur mesure » afin de répondre aux besoins client, tout en garantissant l'optimisation des budgets dédiés à la formation

Pour ce faire, le groupe travaille dorénavant en étroite relation avec l'OPCO AKTO (nouvel opérateur de compétences qui succède à l'OPCA de branche, le FAF-TT)., ll s'appuie également sur d'autres partenaires susceptibles de contribuer à l'élaboration de parcours de formation pertinents et viables (Pôle emploi, missions locales, conseils régionaux et départements, représentations locales des OPCO...). En effet, la Loi Avenir professionnel, promulguée le 5 septembre 2018, modifie profondément le paysage de la formation professionnelle et de l'apprentissage, donnant naissance à l'AKTO, nouvel opérateur de compétences (OPCO) des services à forte intensité de main d'œuvre qui réunit 32 branches professionnelles dont celle du travail temporaire. AKTO regroupe 250 000 entreprises, 4 millions de salariés, 1,7 milliard d'euros de collecte globale et s'impose comme un acteur de premier plan dans la formation professionnelle. CRIT détient, via Prisme'Emploi un poste au conseil d'administration, organe de décision d'AKTO. C'est le DRH du Groupe CRIT qui a conduit les négociations paritaires aboutissant à l'accord fondateur d'AKTO fusionnant 5 anciens OPCA, soit OPCALIA (OPCA Interprofessionnel piloté par le MEDEF et les Confédérations syndicales nationales), INTERCROS (branche du commerce de Gros), FAFIH (ensemble des métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration), FAFTT et l'OPCA Transport pour la partie gérant les métiers de la propreté.

Dans ce contexte très évolutif, l'expertise et la capacité d'adaptation de l'équipe formation a permis d'analyser, concevoir puis mobiliser les dispositifs de formation les plus adaptés , en fonction de la nature de la formation, sa durée, la certification visée et le public concerné; qu'il s'agisse de parcours de formation métier ou de formations en alternance (Contrats de professionnalisation ou d'apprentissage intérimaires, Contrat d'Insertion Professionnel Intérimaire (CIPI) ou du Contrat de Développement Professionnel intérimaire (CDPI),

Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC),.

Durant l'année 2019, le groupe a maintenu sa mobilisation, en mettant en place plus de 900 formations en alternance et en déployant plus de 1300 projets de formation via le Compte Personnel de Formation (CPF)

Les équipes formation ont poursuivi l'animation d'un nombre important de rencontres en région, que ce soit à destination des publics intérimaires ou permanents. Ces animations ont pris des formes variées, séances d'information individuelles ou collectives, réunions, rendez-vous, accompagnement personnalisé... Elles ont notamment permis :

- de déployer une information sur l'évolution des dispositifs de formation (Congés bilan de compétences, de VAE, Compte Personnel de Formation),
- d'informer, via l'intervention de conseillers du FAST-TT et du FAF-TT, sur les dispositifs sociaux accessibles (logement, mobilité, garde d'enfants...)
- de sensibiliser sur le Compte Personnel de Formation (mode de fonctionnement, ouverture du compte, alimentation des heures DIF, formations éligibles, jusqu'à la co-construction d'un projet de formation).

Ainsi en 2019, les équipes formation Crit ont accompagné les salariés permanents et intérimaires dans leur parcours professionnel, mis en place des formations qui ont débouché sur l'obtention de plus de 8300 certifications professionnelles. En 2019, Crit a souhaité maintenir son effort de formation dans le cadre du Fond de Sécurisation des Parcours Intérimaires (FSPI) qui a pour objectif de développer l'intensité d'emploi des salariés intérimaires, le groupe s'est engagé auprès de ses collaborateurs éligibles à ce dispositif. Chaque salarié concerné souhaitant bénéficier d'un projet personnel, passe ainsi par une première étape de diagnostic qui permet de préciser son projet et les atouts et les freins éventuels pour sa réalisation. Après cette première étape qui doit valider la faisabilité du projet du collaborateur, un accompagnement individuel est mis en place pour œuvrer à la réalisation et au suivi des actions nécessaires à son accomplissement.

Le champ d'action de cette phase d'accompagnement explore les deux axes de développement identifiés par les partenaires sociaux, à savoir :

- L'axe professionnel, à travers la mise en place d'actions permettant le renforcement et le développement de l'employabilité, telles que des actions et/ou parcours de formation permettant l'acquisition d'une nouvelle compétence, d'une nouvelle qualification ou encore d'un nouveau diplôme, l'accompagnement à une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), permettant au salarié d'obtenir un diplôme qui sera délivré sur la base de son expérience professionnelle (du type CAP, Bac Pro, BTS par exemple), la réalisation d'un Bilan de Compétences ou d'un Bilan Professionnel en vue d'une réorientation professionnelle...
- L'axe social, qui devient un élément à part entière dans la réflexion menée sur l'employabilité, privilégiant notamment l'aide à la mobilité, l'aide d'accès au logement, l'aide aux démarches administratives (rédaction de documents...) l'accompagnement sur des Techniques de Recherche d'Emploi (rédaction CV, préparation entretien...)

À travers ces actions concrètes, Crit vise à renforcer le parcours professionnel de ses collaborateurs et sécuriser leur situation personnelle afin d'augmenter leur intensité d'emploi.

Comme abordé précédemment, l'entreprise a, en 2019 encore transposé l'entretien professionnel à ses intérimaires les plus fidèles.

Ainsi, en 2019 près de 7 000 intérimaires visés pourront s'ils le souhaitent bénéficier d'un moment d'échange avec l'entreprise sur leur carrière professionnelle et leurs souhaits d'évolution dans leur métier ou vers un nouveau métier. Le déploiement de l'entretien professionnel pour les intérimaires les plus fidèles vise à augmenter leur employabilité et mobilise les collaborateurs en agences, mais aussi les fonctions supports du service formation, ainsi que les Responsables Ressources Humaines Intérimaires en région.

## UN CENTRE DE FORMATION SPÉCIFIQUE AUX MÉTIERS DE L'AÉRIEN

Le groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du Groupe CRIT, dispose de son propre organisme de formation, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) lui permettant de répondre parfaitement à ses besoins et de participer activement à l'amélioration des compétences de chaque collaborateur. Cet institut, certifié ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18 001, est agréé par l'International Air Transport Association (IATA) pour les formations Marchandises Dangereuses Réglementées. Il est membre de la Charte sécurité de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle et est accrédité par ADP (Aéroport de Paris) pour la délivrance des formations à la conduite sur les aires de trafic et de manœuvre. L'IFMA dispense tout au long de l'année des cursus pédagogiques destinés aux salariés des différentes filières de l'assistance aéroportuaire. L'ensemble des formations intègre les retours d'expérience du groupe. Qu'il s'agisse d'agents de piste, de trafic ou de passage, chaque collaborateur suit un cursus lui permettant l'attribution d'une qualification reconnue.

Fort de sa technicité et de son savoir-faire, l'IFMA propose également ses compétences à une clientèle extérieure et dispense ses formations en France, en Outre-mer et à l'étranger. L'IFMA a ainsi formé 33 500 stagiaires internes et externes en 2019.

## LA QUALITÉ, LA SÉCURITÉ, L'ENVIRONNEMENT LE MANAGEMENT « D'UNE ENTREPRISE CITOYENNE »

CRIT a été la première entreprise de travail temporaire à obtenir en 2005 la certification Qualité-Sécurité & Environnement (QSE) pour l'ensemble de ses établissements :

- ISO 9001 : Système de management de la qualité
- ISO 14001 Système de management environnemental

 BS OHSAS 18001 : Système de management de la santé et de la sécurité au travail.

À ce jour, 25 agences sont également certifiées CEFRI (délégations dans le secteur du nucléaire) et 10 sont certifiées MASE (domaine de la chimie et la pétrochimie)

Ces certifications attestent de la volonté de CRIT de s'engager dans une démarche de pilotage et de progrès qui s'inscrit dans la durée.

Cette démarche de management de la qualité, la santé sécurité au travail et l'environnement, tournée vers l'amélioration continue, s'inscrit dans le système de management global de la performance de l'entreprise

## LA POLITIQUE QUALITÉ, SANTÉ-SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT DE CRIT TROUVE SA PLACE AU COEUR MÊME DU FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE AFIN D'EN ASSURER LE DÉVELOPPEMENT, LA PÉRENNITÉ ET LA SATISFACTION DES CLIENTS ET DES COLLABORATEURS

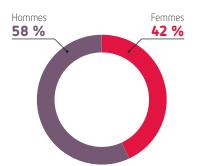
Dans un marché en pleine mutation et de plus en plus compétitif, un des axes majeurs de la politique QSE de CRIT est la fidélisation de façon durable de ses clients et de ses intérimaires en proposant des solutions adaptées et en accompagnant les projets professionnels des collaborateurs.

Pour CRIT, la santé et la sécurité au travail de ses salariés, permanents et intérimaires est une priorité. À ce titre, CRIT préparera en 2019 la migration de son système OHSAS 18 001 vers la nouvelle certification 45 001, première norme internationale au monde traitant de la santé et de la sécurité au travail.

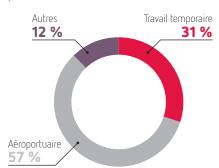
La préservation de l'environnement est une nécessité et doit être un objectif partagé par tous. C'est pourquoi CRIT s'est engagé dans une démarche de maîtrise, de réduction et de prévention de la pollution et des effets de son activité sur l'environnement.

CRIT a conscience que, sans la contribution de ses collaborateurs, la politique QSE ne pourrait pas se déployer. C'est pourquoi, CRIT s'emploie à sensibiliser, en permanence, l'ensemble du personnel sur ces axes, car les salariés représentent la force vitale de la société et sont les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.

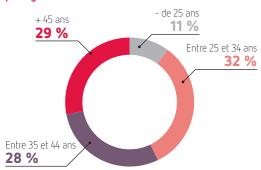
## Répartition des effectifs permanents en 2019



## Répartition des effectifs permanents par métier



## Répartition des effectifs permanents par âge







## 1.5 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT



## **INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS**

L'activité Travail temporaire et recrutement dont les investissements opérationnels (hors droit d'utilisation IFRS 16) ont atteint 3,5 M€ sur l'exercice est par nature peu capitalistique, à l'exception des opérations de croissance externe décrites ci-après.

Concernant les autres métiers du groupe, seule l'activité Aéroportuaire est susceptible d'avoir à faire face, en fonction des gains de nouveaux contrats, à des investissements significatifs tant en France qu'à l'International. Par rapport à 2018, la réduction apparente des investissements de ce secteur (hors droits d'utilisation IFRS 16) s'explique par le fait que les investissements 2018 incluaient 6 M€ relatifs à un hangar sur l'aéroport de Paris-Le Bourget pour héberger des avions de type moyen-courrier.

Hors croissance externe et droits d'utilisation des contrats de location, le groupe considère que le niveau d'investissement nécessaire au maintien de son outil se situe à environ 20 M€.

Le secteur aéroportuaire est celui où ces investissements sont concentrés en majeure partie comme le confirme le tableau suivant.

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
· Travail temporaire	3 520	2 651
· Assistance Aéroportuaire	5 143	12 738
Autres	1 147	691
TOTAL	9 810	16 080

En tenant compte des droits d'utilisation :

- des locations simples soit 12,5 M€ en 2019 dont près de 80 % concerne l'immobilier comme détaillé dans la note 1.2.1 des comptes consolidés ;
- des crédits-baux soit 4,8 M€ en 2019 contre 5,5 M€ en 2018 ;

les investissements s'élèvent à 27,1 M€ en 2019 contre 21,6 M€ en 2018.

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
· Travail temporaire	12 152	2 651
· Assistance Aéroportuaire	13 083	18 242
• Autres	1 869	691
TOTAL	27 104	21 584

## **CROISSANCE EXTERNE**

Le Groupe reste à l'écoute des opportunités de croissance externe, accélérateurs naturels de développement des opérations. Cette dynamique est poursuivie avec des objectifs de rentabilité mesurables et dans un souci de maîtrise des équilibres financiers du groupe (cash-flow, dette, levier...).

# 1.6 FACTEURS DE RISQUES

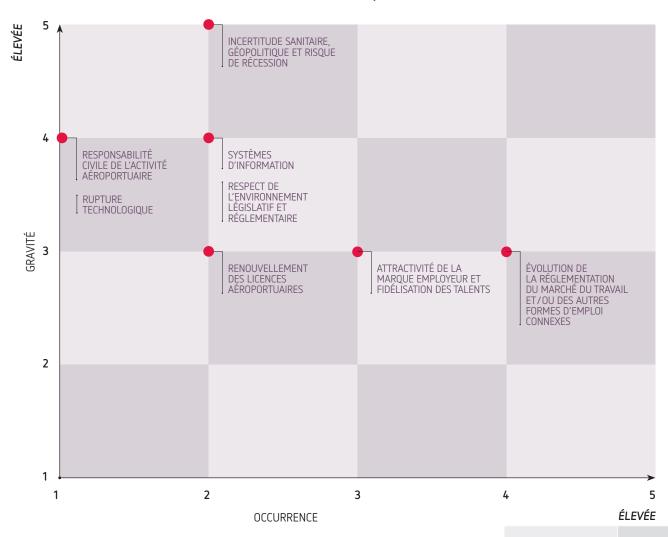


Le groupe a mis en œuvre une politique de gestion de ses risques axée autour des principes suivants :

- Identification et revue périodique de son portefeuille de risques,
- Mise en place d'une politique de prévention de ces derniers,
- Couverture financière des éventuelles conséquences en cas d'occurrence.

En 2019, le groupe a procédé à l'actualisation de sa cartographie des risques. À cette occasion, les risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du groupe, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs ont été recensés. Cette revue se conclut par la matrice reproduite ci-dessous, qui synthétise les risques en fonction de leur gravité et de leur probabilité d'occurrence.

## Matrice des risques



Les développements qui suivent présentent les principaux risques identifiés, présentés dans un nombre limité de catégories en fonction de leur nature.

## HIÉRARCHISATION DES RISQUES

RISQUES JURIDIQUES ET RÉGI EMENTAIRES	ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET / OU DES AUTRES FORMES D'EMPLOI CONNEXES
	RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE
	RENOUVELLEMENT DES LICENCES AÉROPORTUAIRES
	INCERTITUDE SANITAIRE, GÉOPOLITIQUE ET RISQUE DE RÉCESSION
	ATTRACTIVITÉ DE LA MARQUE EMPLOYEUR ET FIDÉLISATION DES TALENTS
RISQUES LIES A L'ACTIVITÉ	SYSTÈMES D'INFORMATION
	RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ACTIVITÉ AÉROPORTUAIRE
	RUPTURE TECHNOLOGIQUE

Dans chaque catégorie, les facteurs de risques sont présentés selon un ordre d'importance décroissant.

## PRÉSENTATION DES RISQUES

## 1. RISQUES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

## 1.1 ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET/OU DES AUTRES FORMES D'EMPLOI CONNEXES

## Identification et description du risque

Le groupe est soumis par son activité de Travail temporaire au risque d'évolution de la réglementation du marché du travail dans les pays où il opère.

## Effets potentiels sur le groupe

De telles évolutions sont susceptibles d'avoir un effet direct sur les salaires (législation sur le temps de travail notamment), les charges sociales (allégements, variations des taux de cotisations, transformation du CICE) ou conditions d'emploi (durée du travail, motifs de recours aux contrats de travail temporaire, conditions de licenciement). De ce fait, elles peuvent modifier le niveau des charges de personnel non seulement en valeur absolue mais également en valeur relative entre les différentes formes d'emploi et ainsi modifier significativement la compétitivité de l'industrie.

## Gestion du risque

Le groupe, sur les marchés sur lesquels il opère, est membre des organisations professionnelles des entreprises du recrutement et de l'intérim.

Cela le conduit à participer activement :

- à la promotion du rôle économique et social des agences d'emploi, à la promotion des intérêts de la profession auprès de ses partenaires (Prisme, pouvoirs publics, parlement, administrations et collectivités territoriales).
- au débat national et européen à travers la représentation de la profession au sein d'organisations professionnelles tels que le MEDEF, la CPME ou la World Employment Confederation.

Cette représentation permet au groupe d'être au plus près de tous les sujets susceptibles d'avoir un impact sur la profession et de participer au dialogue avec les décideurs politiques pour adapter au mieux la législation du marché du travail et le cadre réglementaire dans lequel la profession intervient.

## 1.2 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

## Identification et description du risque

Le groupe entend exercer ses activités dans le respect de l'éthique et des règlementations applicables tant en ce qui concerne la règlementation du travail, de la concurrence ou des affaires en général que celle applicable aux dispositifs visant à lutter contre la fraude et corruption.

L'implantation du groupe dans différents pays, son organisation décentralisée en pôles d'activités, et au sein du pôle principal Travail Temporaire et Recrutement en Directions Régionales, Secteurs et Agences, imposent une vigilance accrue sur la conformité de la conduite des affaires aux principes éthiques et à l'environnement législatif et règlementaire applicable.

## Effets potentiels sur le groupe

Le non-respect de ces principes et réglementations exposerait le groupe à de lourdes sanctions et à un risque de réputation susceptible d'entacher sa crédibilité.

À titre d'exemple, dans l'activité de Travail temporaire, compte tenu de la volumétrie des contrats d'intérim traités et du caractère atomisé et fortement décentralisé du réseau d'agences au sein duquel ils sont traités, le groupe pourrait, en cas d'agissements déviants de collaborateurs isolés et qui ne seraient pas détectés suffisamment tôt par le système de contrôle en place, être sujet à un évènement médiatique significatif mettant en cause son image.

#### Gestion du risque

Afin de s'assurer du respect de l'environnement législatif et règlementaire en vigueur le groupe dispose d'un ensemble de dispositifs de veille et de contrôle décrit au paragraphe « procédures de contrôle interne mises en place » du rapport de gestion.

## 1.3 RENOUVELLEMENT DES LICENCES AÉROPORTUAIRES

## Identification et description du risque

L'activité d'assistance au sol des aéronefs est soumise à l'obtention d'une autorisation d'exercer sur l'aéroport concerné (« Licences »). Ces Licences sont octroyées pour des durées limitées et donc renouvelables périodiquement selon des processus qui varient selon la zone géographique de l'aéroport.

## Effets potentiels sur le groupe

Le non-renouvellement d'une Licence ou la décision d'une autorité de renouveler avec un nombre de Licences accru seraient donc susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité aéroportuaire du groupe.

## Gestion du risque

Le groupe s'attache à maintenir une politique de qualité élevée de ses prestations d'assistance aéroportuaire destinée à satisfaire ses clients et à contribuer à l'image des plateformes où il opère. Cette politique participe à la pérennisation des Licences accordées au groupe.

D'autre part, et dans le cas où une Licence ne serait pas renouvelée, dans la majorité des cas, les personnels font l'objet de transfert dans le cadre notamment de l'article L 1224 du code du travail en France ou équivalent à l'étranger (« TUPE » Transfer of undertaking (protection of employement) regulations 2006 au Royaume Uni et Regulations 2003 en Irlande).

## 2. RISQUES LIES A L'ACTIVITÉ

## 2.1 INCERTITUDE SANITAIRE, GÉOPOLITIQUE ET RISQUE DE RÉCESSION

## Identification et description du risque

Les activités du groupe sont intimement liées à l'évolution du PIB de sa zone d'activité :

- Dans l'activité de Travail temporaire, la corrélation est plus que proportionnelle dès lors que la croissance du PIB évolue au-delà d'une fourchette de +/-1%,
- Tandis que dans l'assistance aéroportuaire la croissance du trafic aérien est un multiple de celle du PIB de la zone d'implantation,

Dans ce contexte, la matérialisation de risques sanitaires, géopolitiques et/ou économiques peut être susceptible, dans des circonstances exceptionnelles, de retourner rapidement le marché avec une amplitude forte.

## Effets potentiels sur le groupe

Un retournement rapide et de forte amplitude du marché aurait pour conséquence un repli significatif des volumes d'activité. Compte tenu du temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts, une telle situation aurait un impact significatif sur la marge opérationnelle du groupe.

## Gestion du risque

Face à ce risque de forte décroissance du marché, le groupe est protégé par la forte résilience de son activité de travail temporaire (les contrats des intérimaires et des clients venant à échéance de façon concomitante) et s'efforce de conserver une part de charges variable dans ses coûts de structure afin d'amortir de tels chocs. En complément, le groupe dispose de lignes de crédit lui permettant de se financer dans de telles circonstances.

À la date du présent document, l'expansion du coronavirus et les mesures de confinement prises par les Gouvernements français et étrangers affectent l'ensemble des activités économiques et commerciales à l'échelle mondiale, sans que l'ampleur et la durée des effets ne puissent encore être mesurées de façon fiable.

Au niveau du groupe, dont les métiers de travail temporaire et d'assistance aéroportuaire sont très fortement corrélés au PIB, le niveau d'activité est impacté de façon très significative depuis mi-mars par les effets de la pandémie sur l'économie (confinement, fermeture des frontières et de l'espace aérien...).

À ce jour, il est impossible de mesurer avec précision les impacts sur les résultats du groupe. En effet, si les diverses mesures (élargissement du chômage partiel, suspension ou décalage du paiement de certaines cotisations, fonds de garantie...) prises par les gouvernements des différentes zones où le groupe opère devraient contribuer à soutenir financièrement le groupe, trop d'incertitudes demeurent pour évaluer précisément à la date du présent document les conséquences financières de la pandémie.

Le groupe a engagé des mesures rapides et nécessaires pour s'adapter à la situation et réduire ses bases de coûts (chômage partiel, report de paiements de certaines charges, sécurisation des recouvrements et des garanties d'assurance-crédit...).

En ce qui concerne le financement de son activité, au 31 décembre 2019, ainsi que décrit en note 4.4 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe disposait d'une trésorerie de 231 M€, de 137 M€ de CICE mobilisable, de respectivement 211 M€ et 36 M€ de lignes et découverts non tirés. Seul le crédit moyen terme français de 100 M€ est sujet à des tests de covenants susceptibles d'être impactés par Covid-19. Toutefois ainsi que décrit en note 4.4 de l'annexe aux comptes consolidés, les covenants étaient très largement respectés au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, la Direction a mis en place :

- un plan d'actions adressé aux collaborateurs et aux clients qui vise à assurer la continuité de l'activité du groupe,
- une cellule dont le rôle est d'assurer le maintien des capacités opérationnelles des métiers, tout en limitant les éventuels impacts de l'épidémie sur les collaborateurs du groupe.

## 2.2 ATTRACTIVITÉ DE LA MARQUE EMPLOYEUR ET FIDÉLISATION DES TALENTS

## Identification et description du risque

Les ressources humaines constituent le principal capital du groupe ; attirer et fidéliser les talents est essentiel pour la poursuite de son développement. Sur les deux pôles d'activité du groupe, l'attractivité et la fidélisation constituent des enjeux majeurs pour assurer les besoins importants en ressources humaines.

## Effets potentiels sur le groupe

Dans la mesure où les ressources humaines sont les ressources les plus importantes utilisées par le groupe (et ce dans ses deux activités), l'absence de fidélisation et/ou de rétention a un impact direct sur le développement de ses activités.

Sur le pôle Travail temporaires, un taux de rotation important des collaborateurs permanents en agence pourrait engendrer une perte de compétences amenant une baisse de motivation des équipes et ainsi affecter les capacités des agences à être pleinement opérationnelles. Le défaut d'attractivité et de fidélisation des collaborateurs intérimaires affecterait directement la capacité des agences à apporter une réponse réactive, efficace et satisfaisante aux exigences des entreprises clientes et aurait un impact négatif sur l'activité et les résultats du pôle.

#### Gestion du risque

Pour pallier ce risque, le groupe s'attache à renforcer sa marque employeur, ses engagements en matière d'accompagnement, de formation et d'évolution des collaborateurs tout au long de leur carrière et à déployer une politique de développement des compétences permettant d'assurer la bonne intégration et le bien-être des collaborateurs

## 2.3 SYSTÈMES D'INFORMATION

## Identification et description du risque

À l'heure de la transformation digitale opérée par le groupe, les systèmes d'information sont un support essentiel à la gestion et au développement de ses activités dans un contexte de réseau. Les deux principaux risques liés aux systèmes d'information, sont, d'une part la cyber sécurité (qui inclut la sécurité des données) et d'autre part la disponibilité des systèmes.

## Effets potentiels sur le groupe

Toute atteinte à la sécurité, à la confidentialité ou à l'intégrité des données, qu'elle soit malveillante ou accidentelle, serait susceptible d'avoir un impact significatif sur la réputation et les résultats du groupe. Le renforcement de la réglementation en matière de protection des données personnelles issue notamment du Règlement Général sur la Protection des Données, et des sanctions en cas de non-conformité a accru ce risque.

L'indisponibilité des systèmes d'information et/ou des réseaux indispensables dans l'exécution quotidienne des opérations du groupe, aurait un impact négatif immédiat sur ses activités et l'obligerait à déployer une solution de backup manuel coûteuse en ressources.

## Gestion du risque

Afin d'assurer la continuité de service de ses systèmes, le groupe exerce une surveillance permanente de ses infrastructures informatiques, dispose des outils usuels en la matière (pare feu, antivirus...) ainsi que des sauvegardes et moyens techniques nécessaires à un redémarrage rapide des systèmes.

## 2.4 RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ACTIVITÉ AÉROPORTUAIRE

## Identification et description du risque

Dans l'activité d'assistance aéroportuaire, le groupe est amené à intervenir sur les aéronefs au sol. En cas de sinistre sur un aéronef sur lequel il serait intervenu, la responsabilité du groupe pourrait être recherchée avec une intensité significative.

## Effets potentiels sur le groupe

Compte tenu des montants de dommages en jeu dès lors qu'un sinistre frappe un avion, une telle situation serait susceptible d'avoir un impact largement supérieur à la marge opérationnelle annuelle de l'activité d'assistance aéroportuaire

#### Gestion du risque

Dans ce contexte, le groupe a mis en place et maintient un programme d'assurance de sa responsabilité civile aéronautique destiné à couvrir ce risque d'intensité (plafond de 130 M€).

## 2.5 RUPTURE TECHNOLOGIQUE

## Identification et description du risque

Sur le marché du Travail temporaire, la capacité à déployer des solutions technologiques innovantes devient de plus en plus critique tant en terme de productivité que de capacité à répondre aux demandes des clients. Dans le monde de l'assistance aéroportuaire, la digitalisation des opérations aura en priorité un impact sur les opérations de passage.

## Effets potentiels sur le groupe

Dans un environnement concurrentiel et innovant, l'absence de réponse adéquate aux besoins d'évolution technologique entraînerait à la fois une baisse de l'activité du groupe et une moindre attractivité de la marque employeur ayant pour conséquence un impact significatif sur ses résultats.

## Gestion du risque

Dans ce contexte, le groupe a constitué un pôle en charge tant de développer des solutions digitales innovantes que d'assurer une veille technologique et concurrentielle continue.

## POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE COUVERTURE DES RISQUES

Même si les risques du groupe se caractérisent par une forte dispersion et donc une très faible probabilité qu'un seul sinistre ait un impact significatif sur le groupe, ce dernier a mis en œuvre une politique de gestion combinant assurance et gestion interne.

En matière d'assurance, le groupe couvre :

- Le risque de contrepartie au moyen d'assurance-crédit souscrites auprès de diverses compagnies (activité travail temporaire essentiellement en France et en Espagne). De ce fait, dans la plupart des cas, toute relation commerciale est préalablement couverte par une garantie donnée au cas par cas par la compagnie. Les évolutions de ces garanties sont suivies quotidiennement et amènent dans certains cas à réévaluer la relation commerciale;
- Le risque de responsabilité civile aéroportuaire par une police Responsabilité Civile aéronautique couvrant ce risque à hauteur de 130 ME:
- Les autres risques par des polices adaptées dont principalement : Dommages et pertes d'exploitation (plafond de 20 M€), Responsabilité civile exploitation (plafond de 30 M€ par sinistre), Responsabilité civile des dirigeants (plafond de 20 M€ par sinistre), Flotte automobile : valeur vénale.

Le coût global de ces polices pour l'ensemble des sociétés du groupe s'élève pour l'exercice 2019 à 5,0 M€ correspondant aux primes d'assurances versées.

En matière de prévention interne, le groupe :

- Opte pour une politique de gestion stricte de façon à optimiser son cash-flow et réduire sa dette tout en maintenant une diversification de ses sources de financement.
- Développe une politique de prévention destinée à sensibiliser et former clients et intérimaires à la sécurité sur les lieux de travail.



## 1.7 STRATÉGIE ET PERSPECTIVES



## UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE RENTABLE

Le modèle d'entreprise figurant page 106 du présent Document d'Enregistrement Universel présente la vision stratégique et la capacité du groupe à créer, délivrer et capturer de la valeur. Il décrit les principaux aspects de l'organisation de ses principales divisions - Travail temporaire & recrutement et Assistance aéroportuaire - depuis les ressources et moyens déployés pour chacune d'entre elles, la structure de leurs offres et de leurs process de fonctionnement jusqu'à la création de valeur qui en résulte.

Que ce soit en termes de croissance organique ou de croissance externe, qu'il s'agisse de ses activités de staffing, d'Assistance aéroportuaire ou des autres activités, le groupe a toujours fait le choix d'un développement prudent et sécurisé centré sur la valeur. Cet engagement se fonde au quotidien sur une politique commerciale sélective afin de préserver la valeur de ses contrats et sur une stratégie d'acquisitions privilégiant les entreprises à forte valeur ajoutée. Sur ces 20 dernières années, le chiffre d'affaires du groupe affiche une croissance annuelle moyenne remarquable de 11 % par an. Ce rythme de croissance soutenu a été réalisé en préservant la rentabilité du groupe avec un EBITDA (hors impact IFRS 16) qui affiche la même performance de croissance sur la période.

La France, historique et principal marché du groupe, reste au cœur du développement de ses activités et conforte chaque année ses leaderships dans le Travail temporaire & recrutement et l'Assistance aéroportuaire sur le territoire.

À l'international, le groupe dispose de fortes positions dans le staffing et l'Assistance aéroportuaire, fruit d'une politique de croissance externe qui s'est intensifiée ces 10 dernières années. Depuis 2011, le groupe a ainsi procédé à près de 15 acquisitions lui permettant de conquérir de nouveaux territoires et de renforcer ses positions sur ses principaux marchés.

## **TRAVAIL TEMPORAIRE & RECRUTEMENT**

La croissance de Crit repose sur des fondamentaux solides et une stratégie en six axes pour accompagner l'évolution de ses marchés : qualité du maillage territorial et proximité clients, montée en gamme de ses prestations, diversification des positions sectorielles, sécurisation des parcours de ses collaborateurs intérimaires, engagements RSE et stratégie de digitalisation.

## ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE SES MÉTIERS

Si le travail temporaire reste au cœur de son développement, l'offre de service du groupe s'élargit en permanence pour proposer un ensemble de solutions RH, répondre aux besoins de ses clients et accompagner l'évolution de ses métiers.

Cette stratégie passe par le développement de son offre de gestion RH sur mesure, implantée au cœur des sites clients, de ses prestations recrutements, ses engagements RSE en matière de formation, de santé, de sécurité, d'égalité des chances qui sont au coeur de l'évolution de ses métiers, ainsi que le développement d'outils et de solutions numériques innovantes pour ses clients et ses intérimaires.

Investi depuis des années dans la transformation numérique au service de sa productivité et de celles de ses clients, le groupe poursuit une stratégie digitale centrée d'une part sur la digitalisation de la relation avec ses clients, ses collaborateurs intérimaires et les candidats, pour lesquels le groupe développe des solutions digitales, d'autre part, sur l'amélioration des performances opérationnelles du groupe pour lesquelles ont été mis en place des outils de productivité tels que la dématérialisation des process, des documents administratifs, la planification des missions, la gestion automatique des flux. L'objectif du groupe est de dématérialiser la totalité de ses documents que ce soient les contrats ou les bulletins de salaires.



## RENFORCER SES POSITIONS

Le développement des agences Crit répond à un modèle vertueux de croissance. Grâce à la qualité du service et de ses prestations, tant en termes de réactivité, de compétences humaines internes et externes, de formation des intérimaires, d'outils et de solutions RH adaptés aux besoins de l'entreprise cliente, le groupe augmente la valeur ajoutée de ses prestations et par là-même la productivité de ses agences.

Pour sa division Travail temporaire & recrutement, le groupe mène une politique commerciale sélective qui permet de préserver la valeur de ses contrats tant auprès des PME qu'auprès des grands donneurs d'ordres. Sa stratégie de conquêtes commerciales repose d'une part sur le développement de sa clientèle « grands comptes » en ciblant ceux à meilleure rentabilité et d'autre part, sur le renforcement de sa clientèle PME/TPE

Le groupe entend continuer à consolider et renforcer ses positions sur les pays où il est implanté. La stratégie de croissance mise en œuvre par le groupe sur ses différents marchés repose sur une recherche d'optimisation constante de ses réseaux, lesquels bénéficient d'une forte capacité d'adaptation à l'évolution des environnements et des besoins des marchés locaux, régionaux et nationaux ainsi que de la montée en puissance de la spécialisation et/ou de la verticalisation de leurs offres.

Si La France reste le principal marché staffing du groupe, l'international est depuis plusieurs années une priorité stratégique pour diversifier ses positions géographiques et développer de nouveaux relais de croissance. Cette stratégie s'est rapidement concrétisée sur le marché américain. Depuis 2011, les États-Unis, 1er marché mondial du travail temporaire, ont en effet constitué un des axes prioritaires de développement du groupe avec plusieurs opérations de croissance externe. La montée en puissance du groupe sur ce continent, qui figure dans le top 40 des entreprises de staffing aux États-Unis, a été le fruit d'une stratégie de croissance axée, d'une part, sur le développement des offres dites de « vertical business » sur des domaines de compétences forts comme l'IT, le contrôle qualité, la construction, le staffing professional..., d'autre part, sur l'expansion de ses réseaux de staffing généraliste sur les B et C markets de moindre intensité concurrentielle et favorables à une

plus grande proximité clients. Présent dans 23 états, le groupe est confiant quant à sa capacité à poursuivre, dès que faire se peut, son développement sur ce marché au potentiel considérable.

Le groupe continuera son développement à l'international. En 2019, le groupe se félicite, dans le contexte actuel, d'avoir mené une politique de croissance externe particulièrement prudente, estimant l'environnement géo politique mondial défavorable, la conjoncture européenne difficile et un contexte de marché de l'emploi très tendu. Dès que le contexte le permettra, le groupe devrait reprendre sa dynamique de croissance externe avec une attention particulière portée sur l'Europe et les États-Unis.

## **ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE**

L'Assistance aéroportuaire constitue un relais de croissance pour le groupe. Cette activité affiche, en 20 ans, une trajectoire de performance remarquable avec un chiffre d'affaires et un EBITDA (hors impact IFRS16) tous deux multipliés par plus de 11 sur la période.

Cette performance est portée par une stratégie de conquête commerciale qui s'illustre notamment par de nombreux contrats pluriannuels signés chaque année sur ses plateformes aéroportuaires. Elle bénéfice aussi de la volonté du groupe d'accompagner les besoins de ses compagnies aériennes clientes en ouvrant de nouvelles escales telle que celle de Boston en 2017 pour son client Air France.

Elle témoigne également de la volonté d'élargir l'éventail de ses prestations sur ses escales tel que récemment l'assistance au fret aérien et aux vols cargos.

Et elle valide la pertinence d'une stratégie de conquêtes de nouveaux marchés et aéroports par des acquisitions stratégiques telles que le rachat de Cobalt Ground Solutions, l'un des leaders de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport London Heathrow et l'acquisition d'Avanced Air Support, spécialisée dans l'aviation d'affaire sur l'aéroport Paris-le Bourget.

Cette stratégie lui permet aujourd'hui de figurer dans les 10 premiers prestataires mondiaux d'assistance aéroportuaire et d'afficher un haut niveau de rentabilité.

## DES PERSPECTIVES MARQUÉES PAR UNE CRISE SANITAIRE MONDIALE

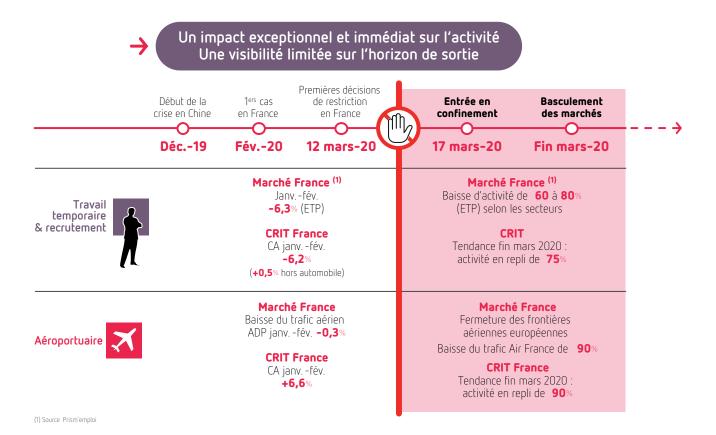
Les perspectives du groupe s'inscrivent au regard du contexte exceptionnel de crise sanitaire qui impacte l'économie mondiale à mesure que l'épidémie du COVID-19 se propage. Début avril 2020, plus de 3,9 milliards de personnes, soit la moitié de la population mondiale, sont confinées (source AFP 2 avril 2020). L'activité de l'économie mondiale pourrait décliner de 1,9 % en 2020, avec un PIB en recul de 3,3 % aux États-Unis et de 4,2 % sur la zone euro (Agence Fitch 2 avril 2020).

L'expansion du Coronavirus et les mesures de confinements prises par les gouvernements français et étrangers affectent l'ensemble des activités économiques et commerciales à l'échelle mondiale, et conséquemment les activités du groupe, sans que l'ampleur et la durée des effets ne puissent encore être mesurés de façon fiable.

Face à cette situation sans précédent et qui évolue jour après jour, le groupe s'adapte en permanence et a pris des mesures rapides et à la hauteur de la crise sur les pays où il opère.

En France, première zone d'activité du groupe qui concentre plus de 76 % du chiffre d'affaires total, les mesures de confinement prises mi-mars conjuguées aux réductions drastiques du trafic aérien mondial ont provoqué un basculement des marchés sur lesquels opère le groupe, tel que décrit dans le schéma ci-dessous.

## FACE AU COVID-19



## UN PREMIER SEMESTRE 2020 MARQUÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

Pour les deux premiers mois de l'année, les activités du groupe affichaient des évolutions dans la tendance du quatrième trimestre 2019. En France, La division Travail temporaire & recrutement a réalisé un chiffre d'affaires en repli de 6,2 % sur les 2 premiers mois de l'année, impacté par la baisse de la demande dans le secteur automobile. Hors automobile, l'activité est ressortie en légère croissance (+0,5 %) sur la période. Une évolution qui était satisfaisante, s'inscrivant dans un marché en repli de 6,3 % en termes d'effectifs intérimaires (source Prism'emploi).

Dans l'Assistance aéroportuaire, la croissance était au rendezvous, enregistrant un bon début d'année portée par les activités en France en progression de 6,6 % en janvier et février.

## UN IMPACT EXCEPTIONNEL ET IMMÉDIAT SUR LES ACTIVITÉS

Les décisions de confinements ont mis un coup d'arrêt brutal à ces tendances. Dès leurs annonces, le marché du travail temporaire français a durement chuté. La tendance constatée par le groupe fin mars est un repli de 75 % de l'activité de sa division Travail temporaire & recrutement en France.

Pour la profession dans son ensemble, le marché du travail temporaire enregistrerait une baisse de 75 % au cours de la deuxième quinzaine de mars 2020, avec des taux de réduction variant entre 60 % et 90 % en fonction des secteurs d'activité des différentes enseignes. Rapportée en nombre d'équivalents temps plein (ETP), la perte d'emplois imputable à la crise sanitaire s'élèverait ainsi à 557 500 ETP entre la première et la seconde moitié du mois de mars 2020. Alors que plus de 750 000 ETP étaient comptabilisés avant le 15 mars, ce chiffre tombe à 199 000 pour la seconde moitié du mois (source Prism'emploi).

Les activités aéroportuaires du groupe ont également été durement impactées. Cette crise sanitaire sans précédent a provoqué un quasi arrêt du trafic aérien depuis mi-mars, clouant au sol, au fur et à mesure, des flottes entières d'avions, entraînant le chômage d'une majorité de personnel navigant et obligeant la fermeture de pistes et de plateformes aéroportuaires. Conséquence directe de l'effondrement du trafic aérien, la tendance constatée par le groupe fin mars est un repli de 90 % de ses activités d'Assistance aéroportuaire en France.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires du groupe au 1er trimestre 2020 s'est établi à 505,8 m€ en baisse de 13,2 %. En France, il ressort à 376,2 M€ en repli de 14,8 %, les activités à l'international affichant un recul de 8,1 % et de 9,9 % à périmètre et change constants sur la période.

Dans le travail temporaire, le chiffre d'affaires trimestriel en France atteint 302,8 m€ en repli de 15,7 % avec, comme annoncé, des baisses significatives selon les secteurs d'activités (comprises entre -35 % et -80 %) sur les deux dernières semaines du mois de mars.

À l'international, l'activité du trimestre ressort à 110 m€ en repli de 7,3 % (-9,2 % à périmètre et change constants). Les activités américaines et espagnoles très impactées par la crise, affichent respectivement des baisses de 13,9 % (à périmètre et change constants) et 1,8 % sur le trimestre.

Le pôle Multiservices réalise un chiffre d'affaires trimestriel de 97,9 m€ en baisse de 11 %. Comme attendu, les activités aéroportuaires subissent de plein fouet l'impact de la crise sanitaire sur le trafic aérien et affichent un chiffre d'affaires de 76,9 M€ en baisse de 10,1 % au 1er trimestre.

## UNE VISIBILITÉ LIMITÉE SUR L'HORIZON DE SORTIE

À ce jour, il est impossible de mesurer avec précision les impacts sur les résultats du groupe. En effet, si les diverses mesures (élargissement du chômage partiel, suspension ou décalage du paiement de certaines cotisations, fonds de garantie...) prises par les gouvernements des différentes zones où le groupe opère devraient contribuer à soutenir financièrement le groupe, trop d'incertitudes demeurent pour évaluer précisément les conséquences financières de la pandémie.

#### DES MESURES RAPIDES ET PROPORTIONNÉES

Dans ce contexte, le groupe a immédiatement engagé des mesures rapides et proportionnées à la situation. Les premières décisions prises ont porté sur la protection des collaborateurs permanents et collaborateurs intérimaires avec la fermeture au public de toutes les agences. Parallèlement, le groupe a mis en place des solutions de télétravail pour toutes les fonctions administratives et les fonctions support. Priorité a également été donnée au maintien d'une continuité de services à ses clients. Certains secteurs comme la distribution ou l'agroalimentaire continuent à solliciter le groupe pour des besoins importants. Des lors, les ressources nécessaires sont mises en place afin de pouvoir accompagner les besoins de ses clients. Enfin, des mesures immédiates permettant d'adapter le groupe à la situation ont été mises en place telles que des mesures de chômage partiel, de report de paiements de certaines charges (URSAFF, loyers, remboursements d'emprunts), la réduction de sa base de coût constituant une des priorités du groupe. De même, le groupe apporte une attention maximale à la sécurisation des recouvrements avec un renforcement des mesures de relance ainsi qu'à la sécurisation des garanties d'assurance-crédit.

#### DES ATOUTS SOLIDES POUR TRAVERSER LA CRISE

Le groupe Crit dispose de solides atouts qui lui permettent d'être confiant dans sa capacité à traverser cette crise.

Dans le travail temporaire, le groupe s'appuie sur un modèle à base de coûts variables et donc fortement résilient. Une majorité des missions sont de courte durée, ce qui permet d'opérer très rapidement les ajustements nécessaires à la base de coûts.

Dans l'aéroportuaire, l'arrêt des activités des compagnies aériennes clientes du groupe a justifié un recours massif et rapide à des mesures de chômage partiel pour ses effectifs permanents. Sur cette activité, le groupe dispose d'une capacité d'adaptation facilitée par la part des contrats courts termes représentant un quart des effectifs totaux ainsi qu'une part significative de soustraitance (20 % du chiffre d'affaires).

Dans un contexte 2019 marqué par un ralentissement du marché, le groupe a été en mesure d'améliorer sa rentabilité et de renforcer la structure de son bilan avec une amélioration remarquable de son cash-flow. Ce résultat est le fruit d'une politique alliant prudence et vision à long terme menée de façon continue, et qui place aujourd'hui le groupe dans une situation financière plus que solide au moment d'avoir à affronter les difficultés liées au contexte actuel.

Grâce à un bilan extrêmement solide et une capacité à lever des financements, le groupe dispose ainsi de moyens significatifs pour lui permettre d'aborder les prochains mois avec confiance. Ainsi, avec 615 millions d'euros de fonds mobilisables, le groupe devrait être armé pour faire face à l'évolution de la situation actuelle.

## 1.8 BOURSE ET ACTIONNARIAT



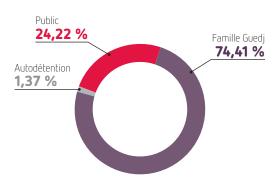
L'action GROUPE CRIT est cotée sur le marché Euronext Paris (compartiment B).

Elle fait partie des indices CAC All-tradable, CAC All-shares, CAC Mid & Small, Euronext Family Business et du Gaïa-Index.

Le nombre d'actions composant le capital social s'élève à 11 250 000. La capitalisation boursière au 29 février 2020 s'élève à 663,750 M€.

## Répartition du capital

(au 29 février 2020)



Pour plus de détails, se reporter au paragraphe 5.3 du présent document.

## Volumes traités et évolution du cours de l'action Groupe CRIT au cours des dix-huit derniers mois (Source Euronext)

#### Cours de bourse en euros

	Nombre de titres échangés	+ haut	+ bas
Septembre 2018	55 185	77,3	66,7
Octobre 2018	150 518	71,2	57,1
Novembre 2018	52 568	60	53,6
Décembre 2018	68 756	57,5	47,4
Janvier 2019	66 067	55,8	48,8
Février 2019	77 880	55	48
Mars 2019	48 249	61,9	51,4
Avril 2019	45 068	69,9	60,5
Mai 2019	55 557	68,2	52,5
Juin 2019	24 152	63,1	54,7
Juillet 2019	28 530	61,8	58,2
Août 2019	29 968	69,9	59,5
Septembre 2019	26 786	66,5	60,1
Octobre 2019	56 969	67,5	64,8
Novembre 2019	53 004	68,1	65,4
Décembre 2019	56 455	74,7	67,8
Janvier 2020	50 659	74,4	68,1
Février 2020	109 195	69,00	60,60

Cours le plus haut et le plus bas au cours de la période





# \_2\_

# COMPTES ANNUELS

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1.	CO	MPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019	50
	A.	Compte de résultat consolidé	50
	В.	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés	
		directement en capitaux propres	50
	C.	Bilan consolidé	51
	D.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	52
	E.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	53
	F.	Notes aux états financiers consolidés	54
		RT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	
SUR	LE	S COMPTES CONSOLIDÉS	83
2.2.		DMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2019	86
	Α.	Bilan	86
	В.	Compte de résultat	87
	C.	Tableau de financement	87
	D.	Annexe aux comptes sociaux	
		pour l'exercice clos au 31 décembre 2019	88
		RT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	
SUR	LE	S COMPTES ANNUELS	97

## **2.1.** Comptes consolidés

## au 31 décembre 2019

## A. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	31.12.2019	31.12.2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1 & 3.3	2 488 481	2 498 217
Achats consommés		(30 392)	(33 716)
Charges de personnel et assimilées	3.4	(2 101 270)	(2 121 738)
Autres achats et charges externes	•	(178 900)	(184 965)
Dotations nettes aux amortissements	4.1.2	(41 713)	(23 302)
Dotations nettes aux provisions		(6 559)	(7 742)
Autres produits d'exploitation		1 198	1 064
Autres charges d'exploitation	***************************************	(2 503)	(2 086)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	3.2 & 3.3.2	128 343	125 731
Autres produits opérationnels	2.2	820	2
Autres charges opérationnelles			(61)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		129 163	125 672
Quote-part de résultat net de sociétés MEE prolongeant l'activité du groupe	4.1.4	(448)	69
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE		128 714	125 742
Produits de trésorerie & équivalents de trésorerie		845	717
Coût de l'endettement financier brut		(4 415)	(3 653)
Coût de l'endettement financier net		(3 570)	(2 936)
Autres produits & charges financières		2 797	6 793
RÉSULTAT FINANCIER	3.5	(773)	3 857
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		127 941	129 598
Charge d'impôt sur le résultat	3.6	(54 790)	(38 771)
RÉSULTAT NET		73 151	90 828
- attribuable aux propriétaires de la société mère		72 981	90 936
- attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	169	(108)
Résultat par action des propriétaires de la société (en euros)			
De base et dilué	4.3.2	6,58	8,19

## B. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
RÉSULTAT NET	73 151	90 828
Autres éléments recyclables en résultat Écarts de conversion	<b>1 925</b> 1 216	<b>1 369</b> 1 275
Juste valeur des instruments financiers	1 044	139
Impôt différé sur juste valeur des instruments financiers	(334)	(44)
Autres éléments non recyclables en résultat Écarts actuariels sur engagements de retraites	<b>1 203</b> 1 589	<b>2 416</b> 3 230
Impôt différé sur écarts actuariels	(386)	(815)
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	3 128	3 785
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	76 279	94 612
- attribuable aux propriétaires de la société mère	75 903	94 074
- attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	376	539

## C. Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Goodwill		159 462	158 310
Autres immobilisations incorporelles		30 823	38 364
Total des immobilisations incorporelles	4.1.1	190 285	196 674
Immobilisations corporelles	4.1.2	173 778	107 475
Actifs financiers	4.1.3	140 521	214 650
Participations dans les entreprises associées	4.1.4	4 590	5 122
Impôts différés	3.6.3	8 979	7 178
ACTIFS NON COURANTS		518 153	531 099
Stocks		2 282	2 062
Créances clients	4.2.1 & 4.5.1	463 215	480 693
Autres créances	4.2.2 & 4.5.1	31 372	43 191
Actifs d'impôts exigibles	4.5.1	9 034	2 020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.4.3 & 4.5.1	231 071	213 800
ACTIFS COURANTS		736 975	741 767
ACTIFS DESTINES A ÊTRE CÉDÉS		0	2 392
TOTAL ACTIF		1 255 128	1 275 258

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Capital	4.3.1	4 050	4 050
Primes & réserves		614 707	548 376
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		618 757	552 426
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	4.3.4	3 544	5 152
CAPITAUX PROPRES		622 301	557 578
Engagements de retraites	3.4.2	32 700	32 040
Emprunts partie non courante	4.4 & 4.5.2	90 062	41 647
PASSIFS NON COURANTS		122 762	73 687
Emprunts partie courante	4.4 & 4.5.2	50 386	62 484
Découverts bancaires et assimilés	4.4 & 4.5.2	6 146	97 216
Provisions pour autres passifs	4.6	10 480	12 815
Dettes fournisseurs	4.5.2	37 723	45 736
Dettes fiscales et sociales	4.2.3 & 4.5.2	360 433	383 607
Dettes d'impôts exigibles	4.5.2	2 316	1 228
Autres dettes	4.2.4 & 4.5.2	42 583	39 440
PASSIFS COURANTS		510 066	642 527
PASSIFS DESTINÉS A ÊTRE CÉDÉS		0	1 466
TOTAL PASSIF		1 255 128	1 275 258

## D. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

E	in n	nilliers d'euros	Capital	Titres auto- détenus	Autres réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
		CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2018	4 050	(2 567)	520 710	(15 396)	506 798	5 130	511 928
		Résultat net de l'exercice			90 936		90 936	(108)	90 828
		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				3 138	3 138	647	3 785
2018	2018	RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	0		90 936	3 138	94 074	539	94 613
		Dividendes distribués			(48 467)		(48 467)	(541)	(49 008)
		Opérations sur titres auto-détenus		72			72		72
		Autres mouvements			(50)		(50)	24	(27)
		TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	(0)	72	(48 517)	0	(48 445)	(518)	(48 963)
		CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2018	4 050	(2 495)	563 129	(12 258)	552 426	5 152	557 578
		CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2019	4 050	(2 495)	563 129	(12 258)	552 426	5 152	557 578
		Résultat net de l'exercice			72 981		72 981	169	73 151
		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				2 922	2 922	206	3 128
	2019	RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(0)		72 981	2 922	75 903	376	76 279
	14	Dividendes distribués			(11 139)		(11 139)	(649)	(11 788)
		Opérations sur titres auto-détenus		230			230		230
		Autres mouvements (1)			1 337		1337	(1 334)	3
		TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES		230	(9 803)	(0)	(9 573)	(1 983)	(11 555)
		CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2019	4 050	(2 265)	626 308	(9 336)	618 757	3 544	622 301
	surs	(1) DÉTAIL DES AUTRES MOUVEMENTS							
Autres mouvements	nouvem	Rachat des puts sur intérêts minoritaires Actium au 1er janvier 2019			1 333		1 333	(1 333)	(1)
	res n	Autres			4		4	(1)	3
	Aut	TOTAL DES AUTRES MOUVEMENTS			1 337	(0)	1 337	(1 334)	3

## E. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Résultat net de l'exercice		73 151	90 828
Élimination des charges sans effet de trésorerie			
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		448	(69)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	4.1.2	41 713	23 302
Variation des provisions	•	407	4 028
Variation de la créance de CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi)	4.1.3	39 081	(20 451)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie (1)	•	(352)	(3 765)
Élimination des résultats de cession d'actifs	•	(1 012)	(327)
Coût de l'endettement financier net	3.5	3 570	2 936
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3.6	54 790	38 771
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT NET ET IMPÔT (A)		211 797	135 252
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (B)	4.2	2 290	(8 211)
Impôts versés (C)		(29 133)	(30 675)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (D=A+B+C)		184 954	96 366
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(763)	(553)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(9 047)	(15 536)
Variation de trésorerie des activités arrêtées ou cédées		400	(14)
Regroupement d'entreprises net de la trésorerie acquise et variation de périmètre		2	(845)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles		557	108
Autres flux liés aux opérations d'investissements		1 085	739
FLUX LIES AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		(7 767)	(16 101)
Dividendes versés		(11 768)	(49 042)
Achat - revente d'actions propres		230	71
Remboursement d'emprunts	4.4.1	(54 151)	(27 251)
Émission d'emprunts	4.4.1	78	5 148
Intérêts financiers versés		(3 578)	(3 037)
FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS FINANCIÈRES		(69 190)	(74 110)
Incidence de la variation des taux de change		344	176
VARIATION DE TRÉSORERIE		108 341	6 331
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		116 584	110 253
Variation de trésorerie		108 341	6 331
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture		224 925	116 584
Au bilan			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		231 071	213 800
Découverts bancaires		(6 146)	(97 216)
Trésorerie nette		224 925	116 584

<sup>(1)</sup> Différence de change non réalisée sur financement intragroupe long terme (note 3.4)

## F. Notes aux états financiers consolidés

1.	Prir	ncipes	et méthodes comptables	55
	1.1.	Princi	pes généraux et déclaration de conformité	55
	1.2.	Chang	gements de normes et d'interprétations	55
		1.2.1.	Normes IFRS, amendements ou interprétations	
			d'application obligatoire en 2019	55
		1.2.2.	Normes IFRS, amendements ou interprétations	
			applicables en 2020 et non anticipés par le Groupe	57
		1.2.3.	Normes IFRS, amendements ou interprétations	
			applicables après 2020	57
	1.3.	Base	de préparation des comptes consolidés	57
2.	Fail	s mar	quants de l'exercice	58
	2.1.	Suppr	ession du CICE	58
			ion de périmètre	
3.	Rés	ultat.		58
			e d'affaires	
		3.1.1.	Reconnaissance du chiffre d'affaires	58
		3.1.2.	Informations sur les obligations de prestations	
			restant à fournir	58
	3.2.	Indica	teurs alternatifs de performance	
			nation sectorielle et géographique	
			Définition des secteurs opérationnels	
			Information par secteurs opérationnels	
		3.3.3.		
	3.4.	Charg	es de personnel	
		3.4.1.	Effectifs moyens	59
			Avantages liés au personnel	
			Autres avantages au personnel	
	3.5.	Résull	tat financier	61
			sur le résultat	
			Charge d'impôt nette	
		3.6.2.	Preuve d'impôt	61
			lmpôts différés par nature	

<b>+.</b>	Bila	ın	63
	4.1.	Actifs non courants	63
		4.1.1. Immobilisations incorporelles	
		4.1.2. Immobilisations corporelles	65
		4.1.3. Actifs financiers non courants	
		4.1.4. Participations dans les entreprises associées	
	4.2.	Besoin en fonds de roulement	
		4.2.1. Créances clients	
		4.2.2. Autres créances	
		4.2.3. Dettes fiscales et sociales	70
		4.2.4. Autres dettes	
	4.3.	Capitaux propres et périmètre de consolidation	
		4.3.1. Capital et auto-détention	
		4.3.2. Résultat par action	
		4.3.3. Dividende par action	71
		4.3.4. Informations sur les intérêts des détenteurs	
		de participations ne donnant pas le contrôle	71
	4.4.	Endettement financier	
		4.4.1. Endettement financier net	
		4.4.2. Endettement financier brut	
		4.4.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie	
	4.5.	Information complémentaire sur les instruments financiers	
		4.5.1. Catégories d'actifs financiers	
		4.5.2. Catégories de passifs financiers	
	4.6.	Provisions pour autres passifs	76
5.	Eng	gagements hors bilan	77
	5.1.	Engagements hors bilan liés au financement de la société	77
		5.1.1. Engagements donnés	77
		5.1.2. Engagements reçus	77
	5.2.	Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	
		de la société	77
		5.2.1. Engagements donnés	77
		5.2.2. Engagements reçus	78
5.	Aut	res informations	79
	6.1.		
		6.1.1. Rémunérations des mandataires sociaux	
		6.1.2. Autres parties liées	79
	6.2.	Honoraires des commissaires aux comptes	
		Événements post-clôture	
		Périmètre de consolidation	

Groupe CRIT (« La Société ») est une société anonyme de droit français cotée au compartiment C Euronext à Paris. Son siège social est situé à Paris 17e, 6 Rue Toulouse Lautrec.

Le Groupe offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire. Il propose également une gamme de services étendue dans le domaine de l'assistance aéroportuaire et des prestations en ingénierie et maintenance industrielle. Le Groupe CRIT n'est détenu par aucune société mère publiant des comptes IFRS disponibles pour le public.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 24 mars 2020. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

## 1. Principes et méthodes comptables

## Principes généraux et déclaration de conformité

En application du règlement européen du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales (IFRS), les états financiers consolidés annuels du Groupe sont établis conformément aux IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne<sup>1</sup>.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2019 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2018 à l'exception des évolutions normatives reprises ci-dessous.

## **1.2.** Changements de normes et d'interprétations

## **1.2.1.** Normes IFRS, amendements ou interprétations d'application obligatoire en 2019

Les nouvelles normes et amendements publiés et obligatoires pour les exercices comptables à compter de 2019 sont repris ci-après :

## IFRS 16 - Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation des contrats de location. La norme IFRS 16 — Contrats de location remplace la norme IAS 17 — Contrats de location ainsi que trois interprétations (IFRIC 4 — Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 — Avantages dans les contrats de location simple et SIC 27 — Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

Le nouveau texte requiert, côté preneur, que tous les engagements de location pour lesquels la norme n'a pas prévu d'exemption en raison de leur durée et/ou de leur montant, soient inscrits au bilan, sans distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement par la constatation d'un droit d'utilisation à l'actif et au passif d'une dette à hauteur de la valeur actualisée des paiements futurs.

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 – Contrats de location - au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et a appliqué la méthode rétrospective modifiée prévue au paragraphe IFRS 16 C 5b. Conformément aux prescrits de cette méthode, l'information comparative n'a pas été retraitée

et l'effet cumulatif de l'application initiale a été comptabilisée en ajustement des capitaux propres d'ouverture de la période en cours.

Dans le cadre de la première application d'IFRS 16, le Groupe a choisi de ne pas réexaminer si un contrat contient ou est un contrat de location à la date d'application initiale et d'utiliser les expédients pratiques suivants autorisés par la norme :

- inclure les contrats de location dont le terme de la durée résiduelle se situe dans les 12 mois suivant la date de transition ;
- appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques raisonnablement similaires

Le Groupe a également choisi d'appliquer l'exemption de comptabilisation prévue par la norme et ainsi de ne pas reconnaitre les droits d'utilisation et dettes de location des contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (« actifs de faible valeur ») principalement les photocopieurs. Les paiements associés à ces contrats sont comptabilisés linéairement en autres achats et charges externes dans le compte de résultat soit 0,6 M€ en 2019.

L'appréciation de la durée du contrat, en ce compris l'appréciation du caractère raisonnable de l'exercice d'une option de renouvellement ou du non exercice d'une option de résiliation, a été effectuée contrat par contrat. Après la transition, cette évaluation fera l'objet d'un examen si un événement ou un changement de circonstances important, sous le contrôle du preneur, se produit et est susceptible d'avoir une incidence sur cette évaluation.

Pour les baux commerciaux (3-6-9) relatifs aux agences de travail temporaire conclus en France, le Groupe a retenu comme durée exécutoire du contrat à la date de début du bail une durée de 9 ans ou la durée résiduelle correspondante à la date de transition conformément au Relevé de conclusions publié par l'ANC le 16 février 2018.

Compte tenu de ce qui précède, le Groupe a comptabilisé, à la date de transition, les dettes de location et droits d'utilisation relatifs à des contrats de location qui étaient auparavant classés en « contrats de location simple » conformément aux principes de la norme IAS 17 — Contrats de location. Les dettes de location ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers restant dus, établie sur base du taux d'emprunt marginal au 1er janvier 2019.

Ce taux a été déterminé à partir du taux marginal d'emprunt du Groupe, ajusté conformément à la norme IFRS 16 en tenant compte (i) de l'environnement économique des filiales, et en particulier de leur risque de crédit, (ii) de la date de début du contrat (soit le 1er janvier 2019, date de la transition), (iii) de la devise dans laquelle le contrat est conclu et (iv) de sa durée résiduelle. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux dettes de location au 1er janvier 2019 s'établit à 1,15 % pour la zone euro et 3,40 % pour la zone USD.

Le taux d'actualisation utilisé ultérieurement sera déterminé annuellement sur les mêmes bases en tenant compte de la durée du contrat au lieu de la durée résiduelle utilisée à la date de transition.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont inclus dans les postes d'immobilisations corporelles où les actifs sous-jacents seraient présentés si le groupe était propriétaire des biens. Les passifs locatifs sont présentés en dettes financières (Emprunts partie courante ou non courante) selon leur échéance.

L'essentiel des droits d'utilisation concernent l'immobilier et sont représentatifs des baux des agences de Travail Temporaire et des locaux sur les sites aéroportuaires.

<sup>1</sup> Référentiel disponible sur le site internet de la Commission européenne http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:02002R1606-20080410

Les impacts sur les comptes des nouveaux actifs et passifs comptabilisés relatifs aux contrats de location sont synthétisés ci-dessous :

En n	nilliers d'euros	Immobilier	Autres	Total
	Droits d'utilisation (Immobilisations corporelles)			
	AU 1er JANVIER 2019			
	Valeur brute comptable	68 358	4 032	72 390
	Amortissements et dépréciations			0
	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1er JANVIER 2019	68 358	4 032	72 390
	RÉPARTITION PAR SECTEUR			
	Travail Temporaire	26 685	3 553	30 239
	Aéroportuaire	38 761	277	39 037
	Autres	2 912	202	3 114
	VARIATION 2019	(4 619)	134	(4 486)
	Nouveaux contrats de location	9 820	2 717	12 537
	Différences de conversion	12	3	15
Bilan	Dotations aux amortissements	(14 452)	(2 586)	(17 038)
B	Valeur brute comptable	77 855	6 752	84 608
	Amortissements et dépréciations	(14 117)	(2 586)	(16 703)
	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2019	63 738	4 166	67 904
	Passifs locatifs (Emprunts)			
	AU 1er JANVIER 2019	68 358	4 032	72 390
	Nouveaux contrats de location	9 820	2 717	12 537
	Remboursements	(13 810)	(2 563)	(16 373)
	Différence de conversion	12	3	15
	PASSIFS LOCATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2019	64 091	4 189	68 280
	ÉCHÉANCE DES PASSIFS LOCATIFS			
	À moins d'un an	13 266	2 068	15 334
	De deux à 5 ans	26 337	2 121	28 459
	À plus de cinq ans	24 488		24 488
	Annulation des loyers (Impact sur EBITDA)(1)	14 664	2 628	17 292
	Dotations aux amortissements	(14 452)	(2 586)	(17 038)
	Sortie anticipée des contrats	290		290
tat	IMPACT SUR RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	502	42	544
pte de résultat	Charges d'intérêt sur les passifs locatifs	(855)	(65)	(920)
de r	IMPACT SUR RÉSULTAT COURANT	(353)	(23)	(375)
	(1) IMPACT EBITDA PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS			
Com	Travail Temporaire			9 086
_	Aéroportuaire			7 676
	Autres			820
	IMPACT EBITDA TOTAL			17 583
	Résultat net			(255)
	Dotations aux amortissements			17 038
Flux de trésorerie	Élimination des résultats de cession d'actif			(290)
	Coût de l'endettement financier net			920
	Charge d'impôt			(120)
	FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ			17 292
-ICX	Remboursement d'emprunts			(16 373)
L	Intérêts financiers versés			(920)
	FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS FINANCIÈRES			(17 292)
	TEON LIES AUX OF ENATIONS THANKIERES			(17 232)

<sup>(1)</sup> L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements.

Par ailleurs, concernant les contrats de location précédemment classés comme contrats de location-financement, le Groupe n'a pas modifié, à la date de la première application d'IFRS 16, et comme requis par la norme, la valeur comptable des actifs et passifs sousjacents telle qu'elle était précédemment reconnue sous IAS 17. Ces engagements ont été reclassés en droits d'utilisation pour un montant net de 65,3 M€.

La réconciliation entre les engagements hors bilan de location au 31 décembre 2018 et le passif de location reconnu au titre des contrats sous IFRS 16 au 1er janvier 2019 est la suivante (en M€):

LOCATIONS SIMPLES PRÉSENTÉES EN ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018	64,8
Effet d'actualisation	(6,3)
Options de renouvellement prises en compte pour l'évaluation IFRS 16	14,8
Locations d'actif de faible valeur	(1,1)
Autres	0,2
DETTE LOCATIVE LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE AU 1er JANVIER 2019	72,4

Le groupe comptabilise d'autre part les impôts différés liés à la reconnaissance des nouveaux actifs et passifs.

## IFRIC 23 — Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat

L'interprétation IFRIC 23 — Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat clarifie l'application des dispositions de la norme IAS 12 - Impôts sur le résultat. Cette clarification s'applique aux aspects de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur le résultat dès lors qu'il existe une incertitude relative au traitement d'un élément, tant au niveau de la détermination des bénéfices imposables (pertes fiscales déductibles), que des bases d'imposition, des déficits reportables, des crédits d'impôt non utilisés ou des taux d'imposition.

Le Groupe a adopté l'interprétation IFRIC 23 — Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat au 1<sup>er</sup> janvier 2019, qui n'a pas d'impact significatif sur ses états financiers consolidés.

## Autres normes, amendements ou interprétations

Les autres amendements et interprétations applicables à partir de 2019 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Amendements IFRS 9 Instruments financiers : Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative.
- Amendements IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises.
- Amendements IAS 19 Avantages du personnel : Modification, réduction ou liquidation de régime.
- Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2015-2017.

# **1.2.2.** Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables en 2020 et non anticipés par le Groupe

- Amendements IFRS 3 Regroupement d'entreprises : définition d'une activité<sup>2</sup>
- Amendements IAS 1 Présentation des états financiers et IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : définition de la matérialité.
- Amendements IFRS 9 Instruments Financiers ; IAS 39 Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation ; IFRS 7 – Instruments Financiers - Information à fournir - Réforme des taux d'intérêt de référence<sup>2</sup>.

L'analyse des incidences de l'application de ces normes et amendements sont en cours.

## **1.2.3.** Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables après 2020

• IFRS 17 - Contrats d'assurance<sup>2</sup>.

## **1.3.** Base de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique à l'exception notamment de certaines catégories d'actifs et de passifs financiers qui sont évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

L'établissement des comptes consolidés conformément au référentiel IFRS nécessite la prise en compte par la Direction, d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur de certains éléments du bilan ou du compte de résultat ainsi que sur les informations données dans les notes annexes.

Ces estimations, hypothèses et appréciations sont établies sur la base des conditions existantes à la date d'arrêté des comptes et peuvent se révéler postérieurement différentes de la réalité.

Les estimations comptables et les jugements les plus significatifs concernent les domaines suivants :

- la valorisation des actifs incorporels et la dépréciation d'actifs non financiers :
- La valorisation des engagements sociaux (note 3.4.2);
- l'évaluation des provisions pour autres passifs consistant à estimer les dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation (note 4.6);
- La détermination des impôts différés et en particulier l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés actifs ;
- Le classement du CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) en minoration des charges de personnel en 2018 (note 3.4) et la comptabilisation de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) en impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12 (note 3.6).
- Évaluation des droits d'utilisation selon IFRS 16.

<sup>2</sup> Ces normes et amendements n'ayant pas encore été adoptés par l'Union Européenne, il s'agit d'une traduction libre.

## 2. Faits marquants de l'exercice

## 2.1. Suppression du CICE

Le CICE a été a supprimé par la loi de finances pour 2018 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et transformé en allègement de cotisations patronales d'assurance maladie.

L'allègement de charges sociales employeurs augmente les bases fiscales d'impôt sur le résultat à la différence du CICE qui était non imposable et a pour effet :

- une hausse notable du taux d'imposition moyen apparent (note 3.6.3),
- et un accroissement de l'imputation de l'impôt sur les sociétés sur la créance de CICE (note 4.1.3).

## 2.2. Variation de périmètre

La cession définitive de 100 % du capital de CRIT Center est intervenue le 7 janvier 2019 et dégage une plus-value de 0,8 M€ présentée en Autres produits opérationnels.

## 3. Résultat

#### 3.1. Chiffre d'affaires

#### **3.1.1.** Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu en continu lorsque le Groupe remplit son obligation de performance, ce qui correspond au moment où le service est rendu au client, pour un montant qui reflète la contrepartie attendue en échange du service rendu. Le chiffre d'affaires est reconnu net de taxes.

## **3.1.2.** Informations sur les obligations de prestations restant à fournir

Le Groupe CRIT ne fournit pas cette information car il applique la mesure de simplification prévue par la norme. En effet, les deux activités principales du Groupe (mise à disposition de personnel intérimaire et services aéroportuaires) remplissent l'une des deux conditions prévues, à savoir:

- l'obligation de prestation est relative à un contrat dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an,
- le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur des prestations rendues.

Pour les autres activités du Groupe notamment d'ingénierie, les montants sont non significatifs.

## **3.2.** Indicateurs alternatifs de performance

Dans le cadre de son reporting interne et de sa communication financière, le Groupe utilise comme indicateurs financiers non définis par les normes IFRS :

- l'EBITDA qui correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements,
- la croissance organique du chiffre d'affaires qui représente la croissance à taux de change et périmètre constants.

L'impact de change est calculé en appliquant aux chiffres d'affaires en devises de l'année courante les taux de conversion de l'année antérieure.

Les impacts de périmètre sont calculés en retraitant le chiffre d'affaires :

- d'une part de la contribution des entités acquises dans l'année et de celle des entités acquises l'exercice précédent jusqu'à la date anniversaire de l'acquisition,
- d'autre part, pour les entités cédées dans l'année, de la contribution de chiffre d'affaires des mois de l'exercice antérieur pour lesquels les entités ne sont plus consolidées en N et pour les entités cédées en N-1 de la contribution de chiffre d'affaires de l'exercice antérieur jusqu'à la date de cession,
- l'endettement financier net dont la définition est donnée en note 4.4.1.

À côté du résultat opérationnel, qui représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités de financement, des entreprises associées et de l'impôt sur le résultat, le Groupe présente d'autre part :

- un résultat opérationnel courant qui correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des éléments non récurrents,
- après le résultat opérationnel, la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence (MEE) qui ont une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe,
- et un résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entreprises MEE.

## 3.3. Information sectorielle et géographique

## **3.3.1.** Définition des secteurs opérationnels

Le Groupe CRIT intervient dans trois métiers :

- Le Travail temporaire et le recrutement constituent son cœur de métier. Le Groupe est un acteur global en ressources humaines grâce à son offre étendue de services,
- L'Assistance aéroportuaire inclut tous les services à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage, notamment l'assistance aux passagers et aux avions,
- Les Autres services regroupent les services en ingénierie et en maintenance industrielle ainsi que les activités diverses (gestion dématérialisée RH, prestations d'accueil, négoce...).

L'activité de la société PRESTINTER, prestataire de services internes principalement au pôle Travail temporaire et recrutement, est rattachée à ce métier. Les activités de formation sont en revanche gérées au sein du pôle Autres services.

Ces différents types de prestations de services aux entreprises ont chacune leur marché et type de clientèle, leur méthode de distribution et leur environnement règlementaire. Ils constituent la base du reporting interne.

Le principal décideur opérationnel est le Président Directeur Général assisté des dirigeants de secteurs du pôle Travail temporaire et recrutement et des Activités Aéroportuaires. Il évalue la performance de ces secteurs opérationnels et leur alloue les ressources nécessaires en fonction d'indicateurs de performance opérationnelle (chiffre d'affaires, EBITDA et résultat opérationnel courant).

Les secteurs à présenter fondés sur ces 3 secteurs opérationnels suivis par le management sont :

- Le Travail temporaire et recrutement
- L'Assistance aéroportuaire
- · Les Autres services.

## **3.3.2.** Information par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	Travail temporaire et recrutement	Assistance aéroportuaire	Autres services	Inter-secteurs	Non affecté	Total
Chiffre d'affaires						
31.12.2019	2 034 399	381 131	99 191	(26 239)		2 488 481
31.12.2018	2 062 390	355 920	103 732	(23 826)		2 498 217
EBITDA						
31.12.2019	119 426	43 051	7 579			170 056
31.12.2019 avant IFRS 16 (1)	110 339	35 376	6 759			152 474
31.12.2018	106 473	34 773	7 786			149 033
Résultat opérationnel courant						
31.12.2019	101 616	22 807	3 921			128 343
31.12.2018	97 795	22 997	4 939			125 731
Données bilancielles						
Actifs au 31.12.2019	529 253	166 957	309 834		249 084	1 255 128
Passifs au 31.12.2019	142 862	85 153	255 904		148 909	632 827
Actifs au 31.12.2019 avant IFRS 16 (1)	499 217	132 125	306 798		248 992	1 187 131
Passifs au 31.12.2019 avant IFRS 16 (1)	142 862	85 153	255 904		80 629	564 547
Actifs au 31.12.2018	527 748	136 857	387 655		222 998	1 275 258
Passifs au 31.12.2018	215 300	93 620	206 184		202 576	717 680

<sup>(1</sup> À des fins de comparaison avec l'exercice précédent, les données relatives à l'EBITDA 2019 et du bilan au 31.12.2019 sont présentées ci-dessus à titre d'information avant application d'IFRS 16.

Les actifs et passifs non affectés correspondent aux actifs et passifs relatifs au financement et à l'impôt sur le résultat.

## **3.3.3.** Information par zones géographiques

En milliers d'euros	France	États-Unis	Royaume- Uni	Espagne/ Portugal	Afrique	Autres	Total
Chiffre d'affaires							
2019	1 896 658	318 889	50 804	133 382	48 009	40 739	2 488 481
2018	1 912 194	312 363	52 482	134 439	46 174	40 565	2 498 217
Actifs non courants							
2019	387 926	94 648	9 946	4 959	11 851	8 822	518 153
2018	402 392	97 165	10 422	2 496	11 030	7 593	531 099

## **3.4.** Charges de personnel

Les charges de personnel sont constituées des éléments suivants :

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Salaires et traitements	(1 645 619)	(1 648 737)
Charges sociales et fiscales hors CICE	(455 588)	(531 319)
CICE (Intérimaires et permanents)	(63)	58 318
TOTAL	(2 101 270)	(2 121 738)

Le groupe reconnait le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en réduction des charges de personnel.

## **3.4.1.** Effectifs moyens

La répartition par métier de l'effectif moyen du Groupe pour les sociétés intégrées globalement à la clôture est la suivante :

Effectif moyen du Groupe	31.12.2019	31.12.2018
Salariés permanents		
Travail temporaire	2 738	2 673
Assistance aéroportuaire	5 154	4 859
Autres	1 083	1 021
TOTAL	8 976	8 553
Salariés intérimaires détachés en mission par le Groupe	53 171	55 581
TOTAL GENERAL	62 147	64 135

La moyenne de l'effectif permanent (Contrats à durée indéterminée et déterminée) correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'année civile.

Les effectifs intérimaires sont fournis en « Equivalents temps plein ».

## 3.4.2. Avantages liés au personnel

Différents régimes de retraites à cotisations définies et à prestations définies sont accordés aux salariés du Groupe.

#### Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont caractérisés par des versements libérant l'employeur de toute obligation ultérieure à des organismes indépendants. Ces derniers se chargent de verser au salarié les montants qui lui sont dus. Ils sont déterminés à partir des cotisations versées majorées du rendement de leur placement. Les paiements effectués par le Groupe sont constatés dans le compte de résultat en charge de la période à laquelle ils se rapportent. Aucune obligation supplémentaire n'existe et aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Le montant versé au titre des régimes à cotisations définies (part patronale) s'élève pour l'ensemble des salariés (permanents et intérimaires) sur l'exercice 2019 à 186,5 M€ comme en 2018.

## Régimes à prestations définies

Ces derniers concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite et des médailles du travail prévues par les conventions collectives et les accords d'entreprise en France et en Afrique dans l'Assistance Aéroportuaire, aucun autre avantage social à long terme ou postérieur à l'emploi n'ayant été octroyé aux salariés.

L'engagement lié à ces régimes fait l'objet d'une évaluation annuelle par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Ces estimations tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2019 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite fixé individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle avec un maximum de 70 ans
- taux de turnover individualisé par secteur d'activité
- table de mortalité INSEE 2015-2017 sexe masculin et sexe féminin pour les sociétés françaises et PM-PF 60-64 pour les filiales africaines
- taux de revalorisation des salaires détaillé ci-dessous
- taux d'actualisation utilisé fixé par référence au taux iBoxx Corporate AA 10+ à la date de clôture, taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus. Cette maturité avoisine la durée résiduelle d'activité des salariés du Groupe.

	2019	2018
Taux de valorisation des salaires		
Travail temporaire et recrutement	2,0 %	3,0 %
Assistance aéroportuaire France	2,0 %	3,0 %
Assistance aéroportuaire Congo	4,5 %	4,5 %
Assistance aéroportuaire Afrique autres	3,0 %	3,0 %
Autres services	2,0 %	3,0 %
Taux d'actualisation (iBoox Corporate AA 10+)	0,77 %	1,53 %

En l'absence d'actifs couvrant les engagements, la provision comptabilisée est égale à la valeur actuelle de l'engagement.

La provision au bilan a évolué de la manière suivante au cours des deux exercices présentés :

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
OBLIGATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	32 040	31 689
Coût des services rendus au cours de la période	2 791	2 816
Charge d'intérêts	476	421
Cotisations de l'employeur	(1 034)	(782)
Coût des services passés		501
IMPACT RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 234	2 956
Écarts actuariels découlant de changements d'hypothèses démographiques	(72)	(1 027)
Écarts actuariels découlant de changement d'hypothèses financières	(1 867)	(829)
Écarts actuariels liés à l'expérience	365	(1 349)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(1 574)	(3 205)
EFFETS DES REGROUPEMENTS ET DES CESSIONS D'ENTREPRISE		600
OBLIGATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	32 700	32 040
Dont France	30 616	30 190
Dont Afrique	2 083	1 850

Les principales sensibilités du calcul de cet engagement social aux hypothèses fixées sont les suivantes :

- avec un taux d'actualisation de 0,27 %, l'engagement serait de 35,2 M€ contre 30,5 M€ à 1,27 %
- une baisse du taux de turnover de 1 % ferait passer l'engagement à 34,2 M€
- tandis qu'avec une augmentation du taux de revalorisation des salaires de 1 %, il s'élèverait à 37,8 M€.

Les cotisations suivantes sont attendues au cours des prochains exercices :

	2019	2018
N+1	386	361
N+2 à N+5	3 575	3 216
N+6 à N+10	5 452	5 532
TOTAL COTISATIONS ATTENDUES DE N+1 À N+10	9 413	9 110

#### **3.4.3.** Autres avantages au personnel

Les autres avantages du personnel sont non significatifs. Aucun plan de rémunération fondé sur des actions n'est notamment mis en place par le Groupe.

## 3.5. Résultat financier

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts financiers	227	117
Autres produits financiers	618	600
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	845	717
Frais financiers sur emprunts et découverts bancaires	(1 052)	(1 464)
Autres charges financières (1)	(3 364)	(2 188)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(4 415)	(3 653)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(3 570)	(2 936)
Résultat de change	409	3 627
Désactualisation CICE	2 388	3 166
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES	2 797	6 793
RÉSULTAT FINANCIER	(773)	3 857
(1) dont Intérêts sur dette de loyers IFRS 16	(920)	

Le 29 novembre 2018, les lignes de financement octroyées par Groupe CRIT à ses activités américaines via la holding CRIT Corp ont été restructurées avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans un contrat unique d'une durée de 10 ans comportant deux lignes distinctes :

- a. une ligne A amortissable sur une durée de deux ans
- b. une ligne B remboursable in fine.

Compte-tenu du caractère de quasi fonds propres de la ligne B, celle-ci est considérée - conformément à IAS 21.32 - comme faisant partie intégrante de l'investissement net dans la filiale américaine, par conséquent, les écarts de change sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

## 3.6. Impôt sur le résultat

Le Groupe estime que la CVAE calculée à partir de la valeur ajoutée, différence entre des produits et des charges, est un impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12. Cette position que le Groupe a adoptée permet de présenter des résultats cohérents avec ceux des principaux acteurs du marché de l'Intérim qui ont également opté pour ce traitement.

## 3.6.1. Charge d'impôt nette

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Impôt courant	(57 317)	(37 856)
Impôt différé	2 527	(915)
CHARGE D'IMPÔT NETTE	(54 790)	(38 771)

## **3.6.2.** Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt théorique ressortant du taux d'imposition moyen et le montant réel de l'impôt sur les résultats se présente comme suit :

	31.12.2	019	31.12.2018	
En milliers d'euros	Montant	%		%
Résultat avant impôt	127 941		129 598	
Quote-part de résultat des SME et dépréciation goodwill	448		(69)	
Résultat avant impôt et quote-part de résultat des SME	128 390		129 529	
Taux d'impôt en France	34,4 %	34,4 %	34,4 %	34,4 %
IMPÔT THÉORIQUE	44 205	34,4 %	44 597	34,4 %
Incidences:				
Non-imposition du CICE	(818)	(0,6 %)	(21 209)	(16,4 %)
CVAE	16 055	12,5 %	16 294	12,6 %
Utilisation des pertes fiscales non reconnues ou exonération	(231)	(0,2 %)	35	0,0 %
Autres différences permanentes	(205)	(0,2 %)	1 658	1,3 %
Autres crédits d'impôts	(2 602)	(2,0 %)	(1 138)	(0,9 %)
Retenue à la source	113	0,1 %	110	0,1 %
Pertes fiscales non reconnues	198	0,2 %	442	0,3 %
Différentiel de taux des pays étrangers	(1 869)	(1,5 %)	(1 899)	(1,5 %)
Autres	(56)	(0,0 %)	(119)	(0,1 %)
TOTAL DES INCIDENCES	10 586	8,2 %	(5 826)	(4,5 %)
CHARGE D'IMPÔT DU GROUPE	54 790	42,7 %	38 771	29,9 %
Taux apparent	42,7 %		29,9 %	

La hausse du taux d'imposition moyen apparent de 29.9 % en 2018 à 42,7 % en 2019 est principalement due à la suppression du CICE au 1er janvier 2019 et son remplacement par un allègement de charges sociales employeurs qui augmente les bases fiscales.

L'augmentation des bases fiscales en France conduit à un accroissement de l'imputation de l'impôt sur les sociétés sur la créance de CICE soit 34 M€ en 2019 contre 8,9 M€ en 2018 (note 4.1.3).

## 3.6.3. Impôts différés par nature

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

En milliers d'euros	Impôts différés actifs sur engagements sociaux	Impôts différés passifs sur contrats de location	Impöts différés passifs sur swap et financement US	Impôts différés sur autres décalages temporaires	Total_
Valeur brute au 1er janvier 2018	7 940	(2 099)	576	2 362	8 779
Écart de conversion				11	11
Entrée de périmètre	215				215
Impact sur le résultat	542	(905)	(41)	(509)	(913)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(815)		(44)		(859)
Autres mouvements	(24)			(31)	(55)
VALEUR À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018	7 858	(3 004)	491	1 833	7 178
Valeur brute au 1er janvier 2019	7 858	(3 004)	491	1 833	7 178
Écart de conversion				(7)	(7)
Sortie de périmètre	2				2
Impact sur le résultat	506	651		1 370	2 527
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(386)		(334)		(721)
VALEUR À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	7 980	(2 353)	157	3 195	8 979

Le montant des reports déficitaires non activés s'élève à 7,1 M€ à la clôture contre 6 M€ au 31 décembre 2018.

## 4. Bilan

## 4.1. Actifs non courants

## **4.1.1.** Immobilisations incorporelles

À l'occasion de la première consolidation des filiales du Groupe, il est procédé dans un délai n'excédant pas un an à l'évaluation de la quote-part du Groupe dans l'ensemble des actifs et passifs acquis identifiables. L'écart entre cette quote-part acquise et le coût d'acquisition constitue le goodwill.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

- les relations clients, les marques, les accords de non-concurrence acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise,
- les logiciels achetés ou développés en interne,
- · les droits au bail.

Les relations clients, marques et accords de non-concurrence acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise sont comptabilisées à

leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition par des experts indépendants. Ces éléments sont éventuellement ajustés dans les douze mois suivant l'acquisition. Les actifs à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis mais soumis chaque année à un test de dépréciation. Un amortissement est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est finie. Les marques sont notamment amorties ou non selon que leur durée d'utilisation est définie ou non.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation estimées retenues sont les suivantes :

Nature	Durée d'utilisation estimée
Relations clients	5 à 10 ans
Marques à durée vie définie	8 à 10 ans
Accords de non concurrence	3 à 5 ans
Logiciels	1 à 5 ans

En milliers d'euros	Goodwill	Brevets et droits similaires	Autres	Total
Au 1er janvier 2018				
Valeur brute comptable	161 487	26 742	61 409	249 638
Amortissements et dépréciations	(6 221)	(10 794)	(32 776)	(49 790)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1er JANVIER 2018	155 266	15 948	28 633	199 848
Variations 2018	3 044	(494)	(5 724)	(3 174)
Variations de périmètre	292	518	426	1 237
Acquisitions		378	175	553
Cessions			(65)	(65)
Différences de conversion	2 751	663	862	4 276
Reclassements		8	(351)	(343)
Dotations aux amortissements		(2 061)	(6 771)	(8 833)
Valeur brute comptable	164 531	28 512	62 815	255 858
Amortissements et dépréciations cumulés	(6 221)	(13 058)	(39 906)	(59 185)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018	158 310	15 455	22 909	196 674
Variations 2019	1 152	(1 260)	(6 281)	(6 389)
Acquisitions	(31)	579	184	732
Cessions			(20)	(20)
Différences de conversion	1 183	275	342	1 800
Reclassements		(28)		(28)
Dotations aux amortissements		(2 086)	(6 787)	(8 873)
Valeur brute comptable	165 683	29 471	63 839	258 992
Amortissements et dépréciations cumulés	(6 221)	(15 276)	(47 210)	(68 707)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2019	159 462	14 195	16 628	190 285

	Ouverture Acq	uisitions	Dotations	Écart de conversion	Autres	Clôture	résiduelle d'amor- tissement
GOODWILL	158 310	(31)	0	1 183	0	159 462	-
Marques à durée de vie indéfinie	9 345		0	180		9 525	-
Marques à durée de vie définie	4 330	-	(1 282)	86		3 134	3 ans
Relations clients	21 749		(5 759)	327	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	16 316	3 ans
Clauses de non concurrence	775		(521)	16	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	270	2 ans
AUTRES INCORPORELS ACQUIS	36 199	0	(7 562)	608	0	29 245	
Logiciels	1 780	579	(804)	10	(28)	1 536	
Autres	385	184	(507)	•	(20)	42	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	196 674	732	(8 873)	1 800	(48)	190 285	

Les UGT du Groupe sont déterminées sur la base des secteurs opérationnels : Travail temporaire et recrutement, Assistance aéroportuaire et Autres services. Compte tenu de l'internationalisation du secteur du Travail temporaire et recrutement, le Groupe a identifié au sein de cette activité trois UGT distinctes par zones géographiques :

- UGT Travail temporaire et recrutement France et autres pays,
- UGT Travail temporaire et recrutement États-Unis,
- UGT Travail temporaire et recrutement Espagne.

La valeur des goodwills par UGT est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Travail temporaire et recrutement	155 365	154 196
France et autres	93 378	93 378
États-Unis	61 987	60 818
Assistance aéroportuaire	4 097	4 114
TOTAL	159 462	158 310

L'augmentation du goodwill par rapport au 31 décembre 2018 est due à l'impact du taux de change sur le goodwill des filiales américaines 1,2 M€ pour le secteur Travail Temporaire et recrutement.

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur internes ou externes, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les goodwills, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et celles non encore mises en service.

Afin de tester leur valeur, les actifs auxquels il est impossible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent.

La valeur d'utilité de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants:

- les flux de trésorerie sont issus de plans d'affaires à 5 ans élaborés par le management de l'entité concernée,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital utilisé prenant en compte un ratio d'endettement cible, un coût de la dette financière pour le Groupe, un taux sans risque, une prime de risque action et un béta sur la base des données historiques,
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée à partir de la valeur d'utilité de l'U.G.T. est ensuite comparée à la valeur comptable de l'U.G.T. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T., et est imputée en priorité aux goodwills.

Durée

Les pertes de valeur peuvent en cas de modification de ces estimations être reprises, à l'exception de celles concernant les goodwills qui sont irréversibles.

Les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation et de croissance perpétuelle sont les suivantes :

	31.12.2019	31.12.2018
Taux d'actualisation		
Travail temporaire et recrutement France et autres	7,0%	7,6%
Travail temporaire et recrutement États-Unis	8,8%	9,7%
Assistance aéroportuaire	7,0%	7,6%
Taux de croissance perpétuelle	2,0%	2,0%

## Goodwill UGT Travail temporaire et recrutement France et autres

## HYPOTHÈSES DE CALCUL

Pour l'UGT Travail temporaire et recrutement France et autres, le plan d'affaires élaboré par le management repose sur une poursuite de la croissance à long terme dans un contexte concurrentiel accru. Le taux de croissance perpétuelle retenu est de 2 %.

## RÉSULTAT DU TEST

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Travail temporaire France.

#### SENSIBILITÉ DU TEST

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % au lieu de 2 % ou d'un taux d'actualisation majoré de 2 points ne déclencherait pas de dépréciation. Aucune variation raisonnablement envisageable des hypothèses opérationnelles ne déclencherait de dépréciation du goodwill du Travail temporaire et recrutement France et autres.

## Goodwill Travail temporaire et recrutement États-Unis HYPOTHÈSES DE CALCUL

Le plan d'affaires établi pour l'UGT Travail temporaire États-Unis prévoit une augmentation de l'activité en ligne avec la croissance attendue du marché.

#### RÉSULTAT DU TEST

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Travail temporaire États-Unis.

## SENSIBILITÉ DU TEST

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % au lieu de 2 % ou d'un taux d'actualisation majoré de 2 points ne déclencherait pas de dépréciation. Aucune variation raisonnablement envisageable des hypothèses opérationnelles ne déclencherait de dépréciation du goodwill du Travail temporaire et recrutement États-Unis.

## Goodwill UGT Assistance aéroportuaire

## HYPOTHÈSES DE CALCUL

Le plan d'affaires établi pour l'UGT Assistance aéroportuaire repose sur une croissance modérée de l'activité.

## RÉSULTAT DU TEST

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Assistance aéroportuaire.

#### SENSIBILITÉ DU TEST

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % au lieu de 2 % ne déclencherait pas de dépréciation. Aucune variation raisonnablement envisageable des hypothèses opérationnelles ne déclencherait de dépréciation du goodwill Assistance Aéroportuaire.

## **4.1.2.** Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », le Groupe a choisi le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation estimées retenues sont les suivantes :

Nature	Durée d'utilisation estimée
Constructions	40 ans
Agencements et aménagements	3 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

## Installations techniques,

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	matériels & outillages	Autres	Total
Au 1er janvier 2018					
Valeur brute comptable	972	60 526	99 299	32 889	193 686
Amortissements et dépréciations		(7 327)	(63 743)	(22 022)	(93 092)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1er JANVIER 2018	972	53 199	35 556	10 867	100 594
Variation 2018	(22)	4 327	1 779	797	6 881
Variations de périmètre			140	172	312
Acquisitions		6 565	10 650	3 825	21 040
Cessions	(22)		(73)	(96)	(191)
Différences de conversion		120	79	38	237
Reclassements			21	(69)	(47)
Dotations aux amortissements		(2 358)	(9 039)	(3 072)	(14 469)
Valeur brute comptable	950	67 228	109 819	35 205	213 203
Amortissements et dépréciations		(9 702)	(72 484)	(23 542)	(105 727)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018	950	57 526	37 336	11 663	107 475
Droits d'utilisation de l'immeuble siège (1)		47 761			47 761
Droits d'utilisation des matériels Aéroportuaire (1)			17 512		17 512
Autres droits d'utilisation (2)		68 358		4 032	72 390
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN LOCATION		116 119	17 512	4 032	137 663
Variations 2019	0	61 276	(512)	5 538	66 302
Impact ouverture IFRS 16		68 358		4 032	72 390
Acquisitions		9 930	8 765	7 647	26 342
Cessions		-	(297)	(48)	(345)
Différences de conversion		71	375	36	482
Reclassements		-	254	20	273
Dotations aux amortissements		(17 083)	(9 607)	(6 150)	(32 840)
Valeur brute comptable	950	143 907	117 821	46 238	308 917
Amortissements et dépréciations		(25 105)	(80 997)	(29 037)	(135 139)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2019	950	118 803	36 824	17 201	173 778
Droits d'utilisation de l'immeuble siège (1)		45 714			45 714
Droits d'utilisation des matériels Aéroportuaire (1)			17 503		17 503
Autres droits d'utilisation (2)		63 738	•	4 166	67 904
Total immobilisations corporelles en location		109 453	17 503	4 166	131 122
Biens hypothéqués	406	480			886

<sup>(1)</sup> Contrats de location précédemment classés comme contrats de location-financement (2) Contrats de location simple détaillés en note 1.2.1

Le total des acquisitions de l'exercice s'élève à 26,3 M€ dont 17,3 M€ de droits d'utilisation, 9,8 M€ relatifs aux actifs immobiliers et 4,8 M€ relatifs au matériel Aéroportuaire.

## Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Dotations aux amortissements / dépréciation		
- sur immobilisations incorporelles	8 852	8 833
- sur immobilisations corporelles (1)	32 861	14 469
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	41 713	23 302
(1) dont impact IFRS 16	17 089	

## **4.1.3.** Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont essentiellement constitués du CICE pour respectivement 137,1 M€ au 31 décembre 2019 (210,3 M€ au 31 décembre 2018) sur un total d'actifs financiers non courants de 140,5 M€ au 31 décembre 2019 (214,7 M€ au 31 décembre 2018).

Le CICE constitue une créance mobilisable sur l'Etat qui peut être utilisée pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre des trois années suivant celle au titre de laquelle elle est constatée. La fraction non utilisée à l'issue de cette période est remboursée.

Compte tenu de son caractère liquide, le groupe présente le CICE en minoration de l'endettement financier net dans sa communication financière.

		Prêts et créances à		
En milliers d'euros	CICE	plus d'un an	Autres	Total
Au 1er janvier 2018				
Valeur brute	198 767	4 958	13	203 738
Dépréciations cumulées		(14)		(14)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1er JANVIER 2018	198 767	4 943	13	203 723
Variations 2018	11 547	(647)	26	10 926
Éléments avec impact sur la trésorerie	20 451	(701)	32	19 782
Acquisitions		612	32	643
Cessions		(1 313)		(1 313)
CICE de l'exercice net d'actualisation	58 312			58 312
Remboursement CICE 2014	(41 026)	•		(41 026)
Désactualisation de la période	3 165	•		3 165
Éléments sans impact sur la trésorerie	(8 904)	55	(6)	(8 856)
Utilisation pour le paiement de l'impôt société	(8 904)	•		(8 904)
Différences de conversion		89	(3)	86
Variations de périmètre		(34)	(3)	(37)
Valeur brute	210 314	4 311	39	214 664
Dépréciations cumulées	0	(14)	0	(14)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018	210 314	4 297	39	214 650
Variation 2019	(73 180)	(956)	7	(74 128)
Éléments avec impact sur la trésorerie	(39 081)	(990)	8	(40 063)
Acquisitions		482	8	490
Cessions		(1 472)		(1 472)
Remboursement CICE 2015	(41 468)			(41 468)
Désactualisation de la période	2 387			2 387
Éléments sans impact sur la trésorerie	(34 099)	35	(1)	(34 065)
Utilisation pour le paiement de l'impôt société	(34 099)			(34 099)
Différences de conversion		35	(1)	33
Valeur brute	137 134	3 356	46	140 536
Dépréciations cumulées		(14)		(14)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2019	137 134	3 341	46	140 521
Échéancier de remboursement du CICE par l'État en l'absence d'u	tilisation pour le paieme	ent de l'impôt		
CICE 2016 remboursable en 2020	49 334			
CICE 2017 remboursable en 2021	65 275			
CICE 2018 remboursable en 2022	22 525			
TOTAL	137 134			

## 4.1.4. Participations dans les entreprises associées

Les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence.

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Participations au début de la période	5 122	5 066
Résultats de la période	(448)	69
Distributions	(94)	(31)
Autres mouvements	11	17
PARTICIPATIONS À LA FIN DE LA PÉRIODE	4 590	5 122
Entreprises associées :		
AERCO	3 672	4 320
Global SQ	387	330
OVID	533	395
Autres	(2)	77

Les comptes de ces sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2019 sont présentés ci-dessous :

				SHP RS DOO	SCCV
En milliers d'euros	Global SQ	AERCO	OVID	Serbie	Les Charmes
Secteur opérationnel	TT	Aéro	Aéro	Aéro	Autres
Chiffre d'affaires	13 819	20 490	8 325	2 189	
Résultat net	210	(2 593)	433	91	(166)
Actifs non courants	19	35 239	167	938	
Actifs courants	2 793	27 781	3 193	1 143	140
Capitaux propres	789	14 689	1 600	167	(166)
Passifs non courants		24 964		1 502	
Passifs courants	2 023	23 366	1 760	411	306
Trésorerie/Dette nette	248	(14 670)	1 030	(1 258)	
Dividendes perçus par le Groupe au cours de la période	52			42	
Taux de participation	49 %	25 %	33 %	48 %	50 %

CUD DC DOO

TT: Travail Temporaire Aéro. : Aéroportuaire

Le rapprochement entre ces informations et la valeur comptable des intérêts du Groupe dans ces entreprises associés est le suivant :

				SHP RS DOO	SCCV Les	
En milliers d'euros	Global SQ	AERCO	OVID	Serbie	Charmes	Total
Capitaux propres	789	14 689	1 600	167	(166)	
Taux de participation	49 %	25 %	33 %	48 %	50 %	
Valeur comptable des intérêts détenus	387	3 672	533	81	(83)	4 590

## 4.2. Besoin en fonds de roulement

Au 31 décembre 2019

			Variation	Variation de	Ecart de	Autres
En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018	brute	trésorerie	conversion	flux
Stocks et en-cours	2 282	2 062	220	220		
Créances clients	463 215	480 693	(17 478)	(19 003)	1 516	9
Autres créances	31 372	43 191	(11 819)	(12 573)	131	623
Actifs destinés à être cédés	0	2 392	(2 392)			(2 392)
Dettes fournisseurs	(37 723)	(45 736)	8 013	8 231	(188)	(30)
Dettes fiscales et sociales	(360 433)	(383 607)	23 174	23 648	(448)	(26)
Autres dettes	(42 583)	(39 440)	(3 143)	(2 832)	(1 490)	1 179
Passifs destinés à être cédés		(1 466)	1 466			1 466
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	56 132	58 090	(1 958)	2 309	(479)	830
DIVIDENDES ET INTÉRÊTS À PAYER	(166)	(186)	21	20	1	
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET DE DIVIDENDES À PAYER	55 966	57 903	(1 938)	(2 289)	(479)	830

Variation founds

V--!--

#### Au 31 décembre 2018 :

			Variation	Variation	Ecart de	
En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	brute	de trésorerie	conversion	Autres flux
Stocks et en-cours	2 062	2 585	(523)	296		(819)
Créances clients	480 693	473 538	7 155	6 784	2 064	(1 693)
Autres créances	43 191	37 761	5 431	7 022	183	(1 775)
Actifs destinés à être cédés	2 392		2 392			2 392
Dettes fournisseurs	(45 736)	(39 295)	(6 441)	(7 326)	(212)	1 097
Dettes fiscales et sociales	(383 607)	(391 012)	7 405	7 633	(351)	122
Autres dettes	(39 440)	(33 951)	(5 489)	(6 165)	(242)	918
Passifs destinés à être cédés	(1 466)		(1 466)			(1 466)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	58 090	49 625	8 465	8 245	1 442	(1 222)
DIVIDENDES ET INTÉRÊTS À PAYER	(186)	(152)	(34)	(34)		
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET DE DIVIDENDES À PAYER	57 903	49 473	8 431	8 211	1 442	(1 222)

En 2018, la progression du besoin en fonds de roulement a été limitée à 8,2 M€ grâce notamment à la maitrise de la gestion du recouvrement clients.

## 4.2.1. Créances clients

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Clients et comptes rattachés (1)	478 013	494 020	(16 007)
Dépréciations	(14 798)	(13 327)	(1 471)
TOTAL	463 215	480 693	(17 478)
(1) dont :			
Effets remis à l'encaissement au 31 décembre mais relatifs à des échéances postérieures	2 456	2 543	(87)
Créances financées dans le cadre des contrats d'affacturage	102 875	105 796	(2 921)
Créances garantissant la ligne de crédit aux États-Unis	39 498	41 377	(1 879)

## Risque de concentration et de crédit

Compte tenu de la diversification de ses activités et de sa présence géographique, le groupe ne fait pas face à un risque de concentration significatif sur son portefeuille client. Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client représente 4,3 % des revenus du groupe, les 5 premiers clients totalisent quant à eux une part de 12,4 % et les 10 clients suivants 9,9 %. Il n'existe ainsi pas de dépendance vis-à-vis de clients spécifiques.

En outre, le risque de crédit est limité car la majorité des créances clients du secteur Travail temporaire (63,4 %) fait l'objet d'une assurance-crédit. La balance âgée des créances clients échues est la suivante :

	Actifs non dépré	ciés échus à la da	ate de clôture (val	eur nette)	Actifs non			
			au-delà		Actifs	dépréciés	Total	
En milliers d'euros	0-2 mois	2-4 mois	de 4 mois	Total	dépréciés	non échus	(valeur nette)	
31.12.2019	119 062	12 011	9 939	141 011	14 798	322 204	463 215	
31.12.2018	128 185	9 544	9 451	147 180	13 327	333 513	480 693	

Dans le secteur Travail temporaire France, le Groupe a recours à un contrat d'affacturage pour financer, le cas échéant, ses besoins de trésorerie. Le Groupe cède ainsi ses créances tout en continuant à les recouvrer sur des comptes bancaires dédiés et à supporter le risque de crédit. Ce contrat d'affacturage ne répond ainsi pas aux critères de décomptabilisation d'IFRS 9 et les créances clients continuent à être comptabilisées à l'actif du bilan. Le plafond de financement est de 80 M€ après constitution d'un fonds de réserves.

La position vis-à-vis des organismes d'affacturage est constituée de la mobilisation des créances minorée des encaissements à reverser à ces organismes. Elle est présentée en Emprunts partie courante ou lorsque ponctuellement les encaissements à reverser excédent le financement obtenu par la mobilisation des créances en Trésorerie.

Le financement obtenu des organismes d'affacturage est d'une maturité de remboursement inférieure à douze mois.

Le montant de l'affacturage correspond en l'absence de tirage, à la position active vis-à-vis du factor, qui est ainsi détaillée :

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Solde des créances clients financées dans le cadre du contrat d'affacturage	(102 875)	(105 796)
Fonds de réserve constitués par les organismes d'affacturage	38 133	20 831
Montant non encore mobilisé à la clôture	99 642	137 934
Encaissements clients sur des comptes bancaires dédiés à reverser aux organismes d'affacturage	7 576	11 692
POSITION NETTE ACTIVE VIS-À-VIS DES ORGANISMES D'AFFACTURAGE	42 476	64 661

Le groupe dispose d'autre part aux États-Unis d'une ligne de crédit adossée au portefeuille de créances clients d'une capacité de tirage de 35 M\$ pour le financement de ses activités. Les créances clients des activités américaines viennent en garantie de cette ligne de crédit.

## **4.2.2.** Autres créances

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018	Variation
TVA	15 197	15 900	(703)
Charges constatées d'avance	6 993	6 987	5
Autres créances fiscales	1 157	1 551	(394)
Créances sociales	542	1 051	(509)
Autres tiers actif	7 520	17 738	(10 218)
VALEUR BRUTE	31 409	43 228	(11 819)
Dépréciations	(37)	(37)	(0)
TOTAL NET	31 372	43 191	(11 819)

Les autres tiers actifs sont principalement des remboursements en attente des organismes de formation.

## **4.2.3.** Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Organismes sociaux	102 809	109 465	(6 656)
Personnel	143 244	132 670	10 574
Taxe sur la valeur ajoutée	89 279	92 865	(3 586)
État, collectivités publiques et autres dettes	25 101	48 607	(23 506)
TOTAL	360 433	383 607	(23 174)

## 4.2.4. Autres dettes

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Dettes diverses	38 800	33 908	4 892
Produits constatés d'avance	3 783	5 533	(1 749)
TOTAL	42 583	39 440	3 143

Les dettes diverses représentent pour l'essentiel des charges à payer ainsi que des avoirs à établir. L'ensemble de ces dettes a une échéance inférieure à un an.

## 4.3. Capitaux propres et périmètre de consolidation

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la Société et ceux des entités qu'elle contrôle ("les filiales") au sens d'IFRS 10.

La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- détient le pouvoir sur l'entité émettrice,
- est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice,
- a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 6.4. ci-après.

## 4.3.1. Capital et auto-détention

	31.12.2019	31.12.2018
Capital (en milliers d'euros)	4 050	4 050
Nominal (en euros)	0,36	0,36
Nombre total d'actions (en milliers)	11 250	11 250
Nombre d'actions autorisées, émises et en circulation (en milliers)	11 102	11 096
Titres d'auto-détention (en milliers)	148	154

Le nombre total d'actions est de 11 250 000 d'une valeur nominale de 0,36 € par action. Toutes les actions sont entièrement libérées. Aucune action ne dispose d'un droit préférentiel quant au versement de dividendes.

Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2019 est de 11 101 944.

La société n'a pas de plan de stock-options, ni d'attribution d'actions gratuites.

## 4.3.2. Résultat par action

	2019	2018
Résultat revenant aux actionnaires de la société (milliers d'euros)	72 981	90 936
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 099	11 097
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	6,58	8,19

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat par action de base est égal au résultat par action dilué.

## 4.3.3. Dividende par action

Le dividende de 1 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, représentant une distribution totale de 11,3 M€, voté lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 juin 2019, a été mis en paiement le 28 juin 2019.

Un dividende de 1 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, représentant une distribution totale de 11,3 M€, sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 5 juin 2020 et serait distribué le 26 juin 2020 (1).

#### 4.3.4. Informations sur les intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

				Intérêts minoritaires				
Nom de la filiale ou entreprise associée	Pays	Secteur	% détention	% droits de vote	Résultat net de la période attribué aux minoritaires	Cumul des intérêts minoritaires à la fin de la période	versés aux intérêts minoritaires pendant la période	
Interim US - Actium	États-Unis	TT	25,00 %	25,00 %	(197)	917	384	
Congo Handling	Congo	Aéro.	50,08 %	50,00 %	(481)	(1 005)	0	
CPTS	Congo	Aéro.	39,08 %	39,00 %	(45)	1 097	0	
Autres					615	4 142	191	
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018					(108)	5 152	575	
Interim US - Actium	États-Unis	TT	25,00 %	25,00 %	(2)	(706)	490	
Congo Handling	Congo	Aéro.	50,08 %	50,00 %	(207)	(1 243)	0	
CPTS	Congo	Aéro.	39,08 %	39,00 %	(257)	838	0	
Autres		•			636	4 655	139	
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2019					169	3 544	629	

TT : Travail Temporaire

Aéro.: Aéroportuaire

## 4.4. Endettement financier

## **4.4.1.** Endettement financier net

Le groupe utilise dans sa communication financière l'endettement financier net, indicateur non IFRS, qui est composé de l'endettement financier brut diminué des actifs financiers liquides.

L'endettement financier brut est constitué :

- des passifs financiers à long terme : emprunts auprès de banques ou d'établissements financiers (crédits à moyen ou long terme, crédits-bails...) et passifs locatifs,
- des passifs financiers à court terme de même nature que les précédents,
- de la participation des salariés,
- des dettes liées aux regroupements d'entreprises (compléments de prix et puts sur intérêts minoritaires),
- des intérêts courus sur les postes du bilan constitutifs de l'endettement financier brut.

L'endettement financier net est composé de l'endettement financier brut diminué :

- de la trésorerie nette, constituée elle-même par la trésorerie brute (disponibilités et dépôts à vue) minorée des découverts bancaires.
   Les intérêts courus non échus sur la trésorerie nette sont rattachés à cette dernière.
- et des actifs financiers liquides comme le CICE. Ce dernier est en effet une créance liquide car facilement mobilisable.

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » présentée à l'actif du bilan est composée de la trésorerie, disponibilités constituant des prêts et créances envers les établissements bancaires et des équivalents de trésorerie qui comprennent :

- les fonds monétaires, placements à court terme très liquides, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à leur juste valeur par le résultat en référence directe à des prix cotés sur un marché actif pour un instrument identique (Niveau 1 de la norme IFRS 13-76),
- les comptes de dépôt à court terme convertibles à tout moment en trésorerie sans risque de changement de valeur,
- les positions éventuellement débitrices vis-à-vis des organismes d'affacturage (cf. note 4.2.1).

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Emprunt partie non courante	90 062	41 647	48 415
Emprunt partie courante	50 386	62 484	(12 098)
A - ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	140 448	104 131	36 317
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(231 071)	(213 800)	(17 271)
Découverts	6 146	97 216	(91 071)
B - TRÉSORERIE NETTE	(224 925)	(116 584)	(108 341)
C - ENDETTEMENT FINANCIER NET AVANT DÉDUCTION CICE (A+B)	(84 478)	(12 453)	(72 025)
D - TOTAL CICE	(137 134)	(210 314)	73 180
E - ENDETTEMENT FINANCIER NET (C+D)	(221 612)	(222 767)	1 155

## Variation de l'endettement financier net

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
ENDETTEMENT FINANCIER NET OUVERTURE	(222 767)	(189 604)
Variations de la période :		
Éléments avec impact sur la trésorerie	(54 073)	(22 103)
Émissions	78	5 148
Remboursements	(54 151)	(27 251)
Éléments sans impact sur la trésorerie	90 390	6 817
Conversion sur endettement brut	606	1 217
Nouveaux contrats de location	17 294	5 504
Reclassements		306
Juste valeur du swap	99	(139)
Passif de location simple au 1er janvier 2019	72 390	
Intérêts courus	0	(71)
Variation de l'endettement financier brut	36 317	(15 285)
Variation de trésorerie avec change	(108 341)	(6 331)
CICE net d'actualisation		(58 312)
Désactualisation années précédentes	(2 387)	(3 166)
Utilisation CICE pour paiement IS	34 097	8 904
Remboursement CICE à l'échéance de 3 ans	41 470	41 026
Impact CICE	73 180	(11 547)
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	1 155	(33 163)
ENDETTEMENT FINANCIER NET CLÔTURE	(221 612)	(222 767)

- la ligne de crédit court terme aux États-Unis pour 27,9 M€,
- les passifs locatifs pour 25,6 M€ dont 17,6 M€ relatifs à l'immobilier et 5,5 M€ pour le matériel aéroportuaire.

## 4.4.2. Endettement financier brut

## 4.4.2.1. Nature et échéances

En milliers d'euros	Lignes de financement	Passifs locatifs immeuble siège <sup>(1)</sup>	Passifs locatifs matériel Aéroportuaire <sup>(1)</sup>	Autres passifs locatifs <sup>(2)</sup>	Participation des salariés aux résultats	Autres emprunts	Total
Valeurs au 31.12.2018							
A moins d'un an	27 548	3 833	4 554		26 375	175	62 484
De un à cinq ans		15 333	8 687			768	24 789
A plus de cinq ans		16 682				176	16 858
TOTAL 31.12.2018	27 548	35 849	13 241	0	26 375	1 119	104 131
Valeurs au 31.12.019							
A moins d'un an	224	3 833	4 672	15 334	26 320	3	50 386
De un à cinq ans		15 333	8 271	28 449	-	335	52 389
A plus de cinq ans		12 947		24 497		228	37 673
TOTAL 31.12.2019	224	32 114	12 944	68 280	26 320	566	140 448

<sup>(1)</sup> Contrats de location précédemment classés comme contrats de location-financement

## 4.4.2.2. Principales lignes de dettes

## ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

Principaux emprunts	Date début	Échéance	Total ligne	Dette / Montant tiré	Montant non tiré	Mode de remboursement	Covenants	Notes
Lignes de financement								
Affacturage	NA	Annuelle	80 000		80 000	Revolving/in fine	Non	(1)
Lignes de crédit moyen terme - France	05.11.2015	05.11.2022	100 000	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	100 000	Revolving/in fine	Oui	(2)
Lignes de crédit court terme - États-Unis	15.06.2019	15.06.2020	31 155	224	30 932	Revolving/in fine	Non	(3)
Total lignes de financement			211 155	224	210 932			
Passifs locatifs								
Locations simples (note 1.2.1)				68 280				(4)
Immeuble siège	10.03.2016	27.03.2028		32 114		Trimestriel	Non	(5)
Matériel Aéroportuaire				12 944		Trimestriel	Non	(6)
Total passifs locatifs				113 338				
Participation des salariés aux résultats				26 320			Non	
Autres				566			Non	
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT				140 448				

## LIGNES DE DÉCOUVERTS

Principaux découverts	Total ligne	Dette / Montant tiré	Montant non tiré
Découverts autorisés France	38 000	3 146	34 854
Découverts autorisés étrangers	4 407	3 000	1 407
TOTAL DÉCOUVERTS AUTORISÉS	42 407	6 146	36 261

<sup>(2)</sup> Contrats de location simple détaillés en note 1.2.1

<sup>(1)</sup> Concerne un programme de cession de créances en France pour une capacité totale de 80 M€ gérés en financement confidentiel avec mandat de recouvrement (2) RCF montant 100 M€ avec capacité à tirer en euros ou en dollars US (3) Ligne de crédit adossé au portefeuille de créances (Advance rate : 85 % de la base éligible) d'une capacité de tirage de 35 M\$ & d'une durée de 12 mois renouvelable (4) Dette des contrats de location selon IFRS 16

<sup>(5)</sup> Concerne le financement de l'immeuble de Paris 17º, la dette de location-financement de 32,1 M€ est nette de l'avance preneur versée au bailleur

<sup>(6)</sup> Concerne essentiellement le financement du matériel du secteur opérationnel Aéroportuaire

#### RISOUE DE TAUX

Le risque de taux n'est que peu significatif. Une évolution de 100 points de base aurait une incidence de 1,6 M€ sur le coût de l'endettement financier net du Groupe de 3,6 M€.

#### OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Le contrat de location-financement immobilier pour le financement de la construction de l'immeuble à usage de bureaux sis à Paris 17°, 6 Rue Toulouse Lautrec étant conclu à taux variable, la SCI l'Arche de Saint-Ouen a mis en place auprès de BNP Paribas et Société Générale, un swap de taux permettant d'échanger ce taux variable contre un taux fixe pour un montant notionnel de 30,9 M€. Ces contrats de swap couvrent le taux variable du contrat de crédit-bail sous-jacent pour chaque échéance. Le taux moyen pondéré de ces swaps est de 1,6060 %.

Le swap étant 100 % adossé aux échéances, la couverture est efficace. La valeur du swap au 31 décembre 2019 a été comptabilisée en dette financière par contrepartie des autres éléments du résultat global pour un montant de − 0,1 M€

#### RÉPARTITION DE LA DETTE PAR TYPE DE TAUX ET PAR DEVISES

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Taux fixe	130 351	65 330
Taux variable	10 097	38 801
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	140 448	104 131
EUR	133 229	75 621
USD	4 856	27 771
XAF	1 284	525
Autres devises	1 078	214
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	140 448	104 131

## ENGAGEMENTS FINANCIERS À RESPECTER

La ligne de crédit à moyen terme de 100 M€ en France impose le respect du covenant financier Ratio de levier (Dette nette consolidée/EBITDA consolidé) :

- inférieur à 2,5 au 31 décembre de chaque année
- 2,75 au 30 juin de chaque année.

Le calcul du ratio de levier a été adapté pour exclure tout impact relatif à IFRS 16.

La dette nette consolidée est définie comme l'endettement financier net consolidé avant déduction du CICE hors prise en compte de la dette de participation et de celle liée aux puts sur intérêts minoritaires tandis que l'EBITDA consolidé correspond au résultat opérationnel courant consolidé augmenté des dotations nettes des reprises aux provisions d'exploitation sur actifs et pour risques et charges, des dotations nettes de reprises aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, des charges non récurrentes et diminué des produits non récurrents. Cet engagement était respecté au 31 décembre 2019.

#### RISOUE DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de son activité, le Groupe doit financer, outre le dividende qu'il sert à ses actionnaires, un besoin en fonds de roulement significatif (Note 4.2) ainsi que ses opérations de croissance externe. De façon générale, le besoin en fonds de roulement est financé par des lignes à court terme (découvert, factoring...) et les opérations de croissance externe par les fonds propres du groupe ou des lignes de financement à moyen terme. Ainsi au 31 décembre 2019, la société dispose de 211 M€ de lignes de

crédit (dont 100 M€ sont confirmées avec une maturité supérieure à 12 mois) et sur lesquelles les tirages s'élèvent à 0,2 M€.

Le risque de liquidité est directement lié à la capacité du Groupe à générer des cash-flow et/ou à lever des financements de façon à faire face aux échéances de ses dettes financières et de ses instruments dérivés

De façon à anticiper et gérer ce risque, le Groupe a mis en place les éléments suivants :

- Diversification de ses sources de financement auprès de divers établissements financiers,
- Centralisation de la gestion de la trésorerie,
- Maintien permanent d'un volume significatif de lignes de financement non tirées.

Il convient de rappeler également que le groupe n'a pas mobilisé sa créance de CICE, soit un montant de 137.1 M€ au 31.12.2019.

## RISOUE DE CONTREPARTIE FINANCIÈRE

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie financière lorsqu'il intervient sur les marchés financiers notamment pour la gestion de sa trésorerie. Il limite ce risque en s'engageant sauf en l'absence de telles solutions avec des banques commerciales bénéficiant de notes de crédit élevées et en évitant une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers. C'est ainsi que le montant de trésorerie nette de 224,9 M€ est réparti sur l'ensemble de ces établissements.

#### RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est exposé par son activité internationale à un risque de fluctuation des cours des devises étrangères principalement celle du dollar américain.

Ce risque porte d'une part sur les transactions réalisées par des sociétés du Groupe dans des monnaies différentes de leur monnaie fonctionnelle (risque de change fonctionnel) et d'autre part sur les actifs et passifs libellés en devises étrangères (risque de conversion des comptes).

Les entités du Groupe opèrent en général dans leur devise locale qui est leur monnaie fonctionnelle, le produit des ventes est ainsi réalisé dans la même devise que celles des charges d'exploitation, ce qui permet de créer une couverture naturelle. Le risque de change fonctionnel est ainsi limité aux opérations de financement intragroupe qui ne sont pas refinancées par une ligne dans la devise dans laquelle le financement intragroupe est fait.

Le risque lié à la conversion des comptes des entités étrangères dans les comptes et la monnaie de reporting du Groupe ne fait d'autre part l'objet d'aucune couverture.

## POSITIONS NETTES BILANCIELLES DANS LES PRINCIPALES DEVISES

L'ensemble des actifs et passifs, y compris non monétaires, est ci-dessous classé par monnaie fonctionnelle.

En milliers d'euros	Actifs courants et non courants	Passifs courants et non courants	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
2019						
Euro	1 052 074	577 023		475 051		475 051
Dollar US	145 143	20 384		124 759		124 759
XAF	16 003	16 341		(338)		(338)
Autres devises	41 908	19 079		22 829	•	22 829
TOTAL	1 255 128	632 827	0	622 301	0	622 301
2018						
Euro	1 067 228	644 153		423 075		423 075
Dollar US	152 555	42 839		109 716		109 716
XAF	15 995	15 195		800		800
Autres devises	39 481	15 494	-	23 987		23 987
TOTAL	1 275 258	717 680	0	557 578	0	557 578

Tableau de sensibilité du résultat groupe et des capitaux propres au risque de change

	Impact sur le résultat	avant impôt	Impact sur les capitaux propres avant impôts		
En milliers d'euros	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	
2019					
Euro	0	0	0	0	
Dollar US	486	(486)	1 572	(1 572)	
XAF	0	0	0	0	
Autres devises	210	(210)	60	(60)	
TOTAL	695	(695)	1 633	(1 633)	
2018					
Euro	0	0	0	0	
Dollar US	398	(398)	1 070	(1 070)	
XAF	0	0	0	0	
Autres devises	203	(203)	81	(81)	
TOTAL	601	(601)	1 152	(1 152)	

## 4.4.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, est constituée de la Trésorerie et équivalents de trésorerie déduction faite des Découverts bancaires.

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
TRÉSORERIE	211 039	193 360
Équivalents de trésorerie		
Fonds monétaires	32	440
Compte à terme	20 000	20 000
TOTAL ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	20 032	20 440
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	231 071	213 800

La gestion de la trésorerie du Groupe est assurée par le biais de différents contrats de cash pooling dont les positions à la clôture figurent soit en Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif du bilan soit au passif en Découverts bancaires et assimilés. Au 31 décembre 2019, ces contrats dégagent un solde de disponibilités de 2,8 M€ présenté en Trésorerie et équivalents de trésorerie. Le solde net de disponibilités de ces contrats était de 11 M€ au 31 décembre 2018 présenté respectivement à l'actif du bilan pour 102 M€ et au passif pour 91 M€.

Le taux moyen de rémunération « all in » (i.e. inclus commissions et frais directement affectables) payé au cours de l'exercice au titre du financement du Groupe s'élève à 1,6 %.

La variation de trésorerie nette de 108,3 M€ s'analyse par :

- un flux de trésorerie généré par l'activité de 185 M€,
- 7,8 M€ de flux liés aux opérations d'investissements opérationnels,
- 69,2 M€ liés aux opérations financières dont 11,8 M€ de dividendes et 54 M€ de remboursements nets d'emprunts.

## **4.5.1.** Catégories d'actifs financiers

## 4.5. Information complémentaire sur les instruments financiers

Les tableaux suivants présentent par catégories d'instruments financiers selon IFRS 9, les valeurs comptables, leur classification et leur juste valeur à la clôture de chaque exercice.

	Valeur comp	tabilisée 31.1	2.2019		Valeur	
En milliers d'euros	Non courant	Courant	Total	Juste valeur 31.12.2019	comptabilisée 31.12.2018	Juste valeur 31.12.2018
PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI	140 521	714 661	855 182	855 182	933 914	933 914
Prêts et créances et autres immobilisations financières	140 521		140 521	140 521	214 650	214 650
Créances clients		463 215	463 215	463 215	480 693	480 693
Autres créances		31 372	31 372	31 372	43 191	43 191
Actif d'impôt exigible		9 034	9 034	9 034	2 020	2 020
Comptes courants bancaires		211 039	211 039	211 039	193 360	193 360
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	0	20 032	20 032	20 032	20 440	20 440
OPCVM monétaires		32	32	32	440	440
Compte à terme		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
TOTAL	140 521	734 693	875 214	875 214	954 355	954 355

Le coût amorti des prêts et créances est égal à la juste valeur.

## 4.5.2. Catégories de passifs financiers

_	Valeur comptabi	lisée au 31.12.	.2019		Valeur	
En milliers d'euros	Non courant	Courant	Total	Juste valeur 31.12.2019	comptabilisée 31.12.2018	Juste valeur 31.12.2018
JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	1 633	0	1 633	1 633	1 535	1 535
Emprunts	1 633	0	1 633	1 633	1 535	1 535
AUTRES PASSIFS AU COÛT AMORTI	88 429	499 585	588 015	588 015	669 824	669 824
Emprunts	88 429	50 386	138 815	138 815	102 596	102 596
Découverts bancaires et assimilés		6 146	6 146	6 146	97 216	97 216
Dettes fournisseurs		37 723	37 723	37 723	45 736	45 736
Dettes fiscales et sociales		360 433	360 433	360 433	383 607	383 607
Dettes d'impôt exigible	***************************************	2 316	2 316	2 316	1 228	1 228
Autres dettes		42 583	42 583	42 583	39 440	39 440
TOTAL	90 062	499 585	589 648	589 648	671 359	671 359

## 4.6. Provisions pour autres passifs

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable que le règlement de cette obligation générera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour litiges concernent principalement les risques prud'homaux. Les autres provisions concernent divers risques commerciaux, juridiques, sociaux et fiscaux, résultant de litiges ou de procédures découlant de l'activité normale du groupe. L'estimation de ces risques est effectuée en tenant compte de la nature du litige, de la connaissance de la résolution de litiges passés et de la jurisprudence en cours.

En milliers d'euros	31.12.2018	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31.12.2019
Provisions pour litiges	5 170	671	(1 230)	(993)	3 109
Autres provisions	7 646	2 639	(1 097)	(1 817)	7 371
TOTAL	12 815	3 311	(2 327)	(2 810)	10 480

Il n'existe pas d'autre procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

## 5. Engagements hors bilan

## 5.1. Engagements hors bilan liés au financement de la société

## **5.1.1.** Engagements donnés

(en milliers d'euros)	Principales caractéristiques	Échéance	31.12.2019	31.12.2018
Nantissement des titres d'AERCO par CPTS en garantie du prêt bancaire d'AERCO	Garantie financière du prêt bancaire d'une entreprise associée	illimité	4 535	4 535

## **5.1.2.** Engagements reçus

(en milliers d'euros)	Principales caractéristiques	Échéance	31.12.2019	31.12.2018
Engagements liés au financement				
Contrat d'affacturage Crédit Agricole	Partie non utilisée d'une ligne de 80 M€ d'engage	ment Illimité	80 000	80 000
Ligne de crédit moyen terme France	Partie non utilisée d'une ligne de 100 M€	05.11.2022	100 000	100 000
Ligne de crédit court terme États-Unis	Partie non utilisée d'une ligne de 35 M\$		30 932	3 020
Autorisation de découverts	Partie non utilisée de plusieurs lignes d'un montar total de 42 M€	nt	36 261	36 090

## 5.2. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société

## **5.2.1.** Engagements donnés

(en milliers d'euros)	Principales caractéristiques	Échéance	31.12.2019	31.12.2018
Garantie financière				
Contre-garantie donnée par Groupe CRIT à BNP Paribas	Garantie des franchises des contrats d'assurance accidents du travail	2020	7 875	8 432
Garantie financière des sommes dues au titre du contrat de crédit-bail de l'immeuble de Paris 17e de SCI Saint Ouen à Natiocredibail (1)	Promesse de cession des loyers de sous-location de l'immeuble	31.05.2026	12 682	11 231
Instruments financiers conclus en vue de la livraison d'un élément non financier				
Engagement d'achat de GEH vis-à-vis de divers fournisseurs	Engagement d'achat ferme d'uniformes	Illimité	712	695

En date du 3 juillet 2018, la société Groupe Europe Handling (GEH) a d'autre part conclu avec ADP un protocole au terme duquel ADP s'engage à faire construire à Roissy en France un immeuble à usage d'entrepôt et de bureau pour le mettre à disposition de GEH au plus tard le 31 octobre 2020, cette dernière s'engageant à le louer.

## **5.2.2.** Engagements reçus

(en milliers d'euros)	Principales caractéristiques	Échéance	31.12.2019	31.12.2018
Garantie financière				
Garantie financière donnée par BNP Paribas	Garantie des franchises des contrats d'assurance accidents du travail	2019	7 875	8 432
Garanties à première demande				
Garantie à première demande de Crédit Lyonnais à Aéroport de Paris pour les filiales Aéroportuaire France	Garantie de baux civils	2019 à 2023	2 944	2 440
Autres cautions immobilières	Garantie de baux civils		1 108	613
Cautions reçues				
Caution bancaire en faveur de CRIT SAS (1)	Garantie financière des activités de travail temporaire en France (article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail)	30.06.2020	107 000	104 360
Caution bancaire en faveur de Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim (1)	Garantie financière des activités de travail temporaire en France (article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail)	30.06.2020	17 970	17 290
Caution bancaire en faveur de CRIT Espana	Garantie financière des activités de travail temporaire en Espagne	Illimité	6 796	6 796
Caution bancaire en faveur de CRIT Suisse	Garantie financière des activités de travail temporaire en Suisse	Illimité	369	355
Autres cautions	Cautions clients et fournisseurs		2 241	1 470

<sup>(1)</sup> Les garanties financières consenties par les banques en faveur des sociétés CRIT SAS, AB INTERIM, LES COMPAGNONS et LES VOLANTS dans le cadre de leurs activités de travail temporaire et en application des dispositions de l'article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail ont une durée limitée d'une année et sont renouvelables chaque année.

## 6. Autres informations

## **6.1.** Informations sur les parties liées

Selon la norme IAS 24, une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité présentant ses états financiers.

Toutes les opérations commerciales conclues avec les entités non consolidées sont effectuées dans des conditions normales d'activité du marché.

## **6.1.1.** Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations attribuées par le Groupe aux principaux dirigeants - Président Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués - s'élèvent en 2019 à 729 milliers d'euros contre 726 milliers d'euros en

2018. Aucun avantage postérieur à l'emploi ni de prêt aux dirigeants n'a été octroyé. De même, aucune attribution d'actions ou d'options n'est effectuée par le Groupe

## **6.1.2.** Autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont principalement :

- des locations consenties aux conditions de marché par des SCI, dont la gérance est assurée par Claude GUEDJ ou Nathalie JAOUI, administrateurs et dont les administrateurs de la société Groupe CRIT sont tous associés,
- des ventes facturées par le Groupe aux sociétés consolidées par mise en équivalence.

En milliers d'euros	2019	2018
Locations facturées au Groupe par des SCI		
SCI LA PIERRE DE CLICHY	128	136
SCI HUGO MOREL	74	74
SCI LA PIERRE DE SAINT DENIS	18	18
SCI LA PIERRE DE SENS	16	16
SCI LA PIERRE DE ROUEN	17	16
SCI LA PIERRE DE TOULON	14	13
SCI LA PIERRE D'AUBAGNE	13	13
SCI LA PIERRE CHATEAUROUX	11	10
SCI LA PIERRE D'AUXERRE	11	10
SCI LA PIERRE DE QUIMPER	9	9
	310	315
Ventes facturées par le Groupe		
Global SQ	2 479	6 627
Comptes clients et courants débiteurs		
OVID	0	110
Global SQ	1 469	2 207
SCCV 50 AV DE LA PORTE DE VILLIERS	0	26
SCCV LES CHARMES	160	157
SHP RS DOO Serbie	696	437
	2 325	2 937

Les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence sont données en note 4.1.4.

## **6.2.** Honoraires des commissaires aux comptes

	Price	waterhous	seCoopers	Audit		Exco P	aris ACE	
	Monta	ant HT		%	Monta	ant HT		%
En milliers d'euros	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Certification des comptes								
- Émetteur	106	88	25 %	21 %	45	44	30 %	26 %
- Filiales intégrées globalement	301	319	71 %	75 %	104	122	70 %	73 %
Services autres que la certification des comptes								
- Émetteur	14	17	3 %	4 %	•		***************************************	
- Filiales intégrées globalement						2	0 %	1%
TOTAL	421	424	100 %	100 %	149	168	100 %	100 %

Les services autres que la certification des comptes concernent diverses attestations établies aux filiales du groupe.

## **6.3.** Événements post-clôture

Comme cela est précisé dans la Partie Facteurs de Risques du Document d'Enregistrement Universel : « la matérialisation de risques sanitaires [...] peut être susceptible dans des circonstances exceptionnelles de retourner rapidement le marché avec une amplitude forte ».

A la date de ce rapport, l'expansion du coronavirus et les mesures de confinement prises par les Gouvernements français et étrangers affectent l'ensemble des activités économiques et commerciales à l'échelle mondiale, sans que l'ampleur et la durée des effets ne puissent encore être mesurées de façon fiable.

Au niveau du groupe CRIT, dont les métiers de travail temporaire et d'assistance aéroportuaire sont très fortement corrélés au PIB, le niveau d'activité est impacté de façon très significative depuis mimars par les effets de la pandémie sur l'économie (confinement, fermeture des frontières et de l'espace aérien...).

Sur l'activité travail temporaire, après une baisse de 6,3 % des effectifs intérimaires sur les deux premiers mois de l'année, le marché français enregistre aujourd'hui des baisses de 60 à 80 % sur certains secteurs d'activité (source Prism'emploi).

Après une baisse de 6,2 % de son activité sur les 2 premiers mois de l'année en France (+0,5 % hors automobile), la dernière tendance constatée à fin mars est en repli de 75 % de l'activité de Travail Temporaire du groupe.

L'activité aéroportuaire a vu un bon début d'année avec une croissance de chiffre d'affaires de +6,6 % en janvier et février en France. Le quasi-arrêt du trafic aérien depuis mi-mars et la fermeture de pistes et plateformes aéroportuaires amènent le groupe à constater à fin mars une tendance en repli de 90 % de son activité aéroportuaire en France. Dans ce contexte, le groupe a dû prendre des mesures de chômage partiel pour tous les salariés concernés.

À ce jour, il est impossible de mesurer avec précision les impacts sur les résultats du groupe. En effet, si les diverses mesures (élargissement du chômage partiel, suspension ou décalage du paiement de certaines cotisations, fonds de garantie...) prises par les gouvernements des différentes zones où le groupe opère devraient contribuer à soutenir financièrement le groupe, trop d'incertitudes demeurent pour évaluer précisément à la date de ce rapport les conséquences financières de la pandémie.

Le Groupe a engagé des mesures rapides et nécessaires pour s'adapter à la situation et réduire ses bases de coûts (chômage partiel, report de paiements de certaines charges, sécurisation des recouvrements et des garanties d'assurance-crédit...)

En ce qui concerne le financement de son activité, au 31 décembre 2019, ainsi que décrit en note 4.4., le groupe disposait d'une trésorerie de 231 M€, de 137 M€ de CICE mobilisable, de respectivement 211 M€ et 36 M€ de lignes et découverts non tirés. Seul le crédit moyen terme français de 100 M€ est sujet à des tests de covenants susceptibles d'être impactés par Covid-19. Toutefois ainsi que décrit en note 4.4., les covenants étaient très largement respectés au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, la Direction a mis en place

- un plan d'actions adressé aux collaborateurs et aux clients qui vise à assurer la continuité de l'activité du Groupe,
- une cellule dont le rôle est d'assurer le maintien des capacités opérationnelles des métiers, tout en limitant les éventuels impacts de l'épidémie sur les collaborateurs du Groupe.

## 6.4. Périmètre de consolidation

Société	Siren	% d'ii	ntérêt 31.12.2018	_ Méthode de consolidation
GROUPE CRIT (Paris)	622 045 383		é mère	Intégration globale
Travail temporaire et recrutement	022 043 303		C IIICIC	
CRIT INTERIM (Saint-Ouen)	303 409 247	99,10	99,10	Intégration globale
LES VOLANTS (Paris)	301 938 817	98,89	98,89	Intégration globale
LES COMPAGNONS (Paris)	309 979 631	95,00	95,00	Intégration globale
AB INTERIM (Paris)	642 009 583	95,00	95,00	Intégration globale
CRIT (Paris)	451 329 908	99,71	99,71	Intégration globale
PRESTINTER (Paris)	334 077 138	95,00	95,00	Intégration globale
PROPARTNER (Allemagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
CRIT INTERIM (Suisse)	NA	99,71	99,71	Intégration globale
RIT ESPANA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
CRIT CARTERA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
ADAPTALIA OUTSOURCING SL (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
RIT PROCESOS AUXILIARES SL (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
RIT CONSULTORIA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
CRIT EMPRESA DE TRABALHO TEMPORÁRIO (Portugal)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
CRIT MAROC (Maroc)	NA	98,67	98,67	Intégration globale
E-SERVICES (Maroc)	NA	99,87	99,87	Intégration globale
CRIT RH (Tunisie)	NA	94,67	94,67	Intégration globale
CRIT TUNISIE (Tunisie)	NA	94,67	94,67	Intégration globale
RIT CORP (États-Unis)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
PEOPLELINK (États-Unis)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
SUSTAINED QUALITY (États-Unis)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
AM GROUP ONTARIO (États-Unis)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
ACTIUM (États-Unis) (1)	NA	<del>-</del>	75,00	Intégration globale
SLOBAL SQ (États-Unis)	NA	49,00	49,00	Mise en équivalence
Assistance aéroportuaire			-	
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE (Tremblay en France)	502 637 960	99,84	99,84	Intégration globale
AERO HANDLING (Tremblay en France)	792 040 289	99,84	99,84	Intégration globale
CARGO GROUP (Tremblay en France)	789 719 887	99,84	99,84	Intégration globale
DRLY CUSTOMER ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 801	99,84	99,84	Intégration globale
DRLY RAMP ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 769	99,84	99,84	Intégration globale
GEH SERVICES (Tremblay en France)	515 212 785	99,84	99,84	Intégration globale
RAMP TERMINAL ONE (Tremblay en France)	515 192 763	99,84	99,84	Intégration globale
DRLY GROUND SERVICES (Tremblay en France)	827 803 339	99,84	99,84	Intégration globale
CARGO HANDLING (Tremblay en France)	814 167 599	99,84	99,84	Intégration globale
AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France)	411 545 080	99,64	99,64	Intégration globale
ASSISTANCE MATERIEL AVION (Tremblay en France)	410 080 600	99,68	99,68	Intégration globale
EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France)	404 398 281	99,68	99,68	Intégration globale
GROUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	401 144 274	99,84	99,84	Intégration globale
NSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN (Tremblay en France)	409 514 791	99,68	99,68	Intégration globale
UROPE HANDLING (Tremblay en France)	395 294 358	99,77	99,77	Intégration globale
DVANCED AIR SUPPORT INTERNATIONAL (Le Bourget)	841 280 704	99,84	99,84	Intégration globale
IICE HANDLING (Nice)	811 870 328	99,84	99,84	Intégration globale
AWAC TECHNICS (Tremblay en France)	412 783 045	99,60	99,60	Intégration globale
OVID (Tremblay en France)	534 234 661	33,33	33,33	Mise en équivalence
CONGOLAISE DE PRESTATIONS DE SERVICES - CPTS (Congo)	NA	60,90	60,90	Intégration globale
NEROPORTS DE LA REPUBLIQUE DU CONGO - AERCO (Congo)	NA	15,23	15,23	Mise en équivalence
SKY PARTNER R.S. DOO. (Serbie)	NA	47,92	47,92	Mise en équivalence

		% <b>dʻi</b> :	ntérêt	Méthode de
Société	Siren	31.12.2019	31.12.2018	consolidation
CONGO HANDLING (Congo)	NA	49,92	49,92	Intégration globale
ADVANCED AIR SUPPORT MAROC (Maroc) (2)	NA	99,84	_	Intégration globale
SKY HANDLING PARTNER SIERRA LEONE (Sierra Leone)	NA	79,87	79,87	Intégration globale
SKY HANDLING PARTNER (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande) (3)	NA	_	100,00	Intégration globale
ARIA LOGISTICS (Royaume Uni)	NA	89,86	89,86	Intégration globale
SKY HANDLING PARTNER UK (Royaume-Uni)	NA	89,86	89,86	Intégration globale
COBALT GROUND SOLUTIONS (Royaume-Uni)	NA	99,84	99,84	Intégration globale
SHP NORTH AMERICA (Etats-Unis)	NA	99,84	99,84	Intégration globale
SKY HANDLING PARTNER USA (États-Unis)	NA	99,84	99,84	Intégration globale
Autres services			-	
OTESSA (Paris)	552 118 101	99,00	99,00	Intégration globale
CRIT CENTER (Paris) (4)	652 016 270	_	99,86	Intégration globale
E.C.M. (Paris)	732 050 034	99,00	99,00	Intégration globale
MASER (Paris)	732 050 026	99,94	99,94	Intégration globale
CRIT IMMOBILIER (Paris)	572 181 097	95,00	95,00	Intégration globale
SCI L'ARCHE DE SAINT-OUEN (Paris)	799 904 487	100,00	100,00	Intégration globale
R.H.F. (Clichy)	343 168 399	99,99	99,99	Intégration globale
PEOPULSE (Colombes)	489 466 474	100,00	100,00	Intégration globale
HUMKYZ (Colombes) (5)	879 871 515	100,00		Intégration globale
SCI SARRE COLOMBES (Paris)	381 038 496	99,66	99,66	Intégration globale
SCI RIGAUD PREMILHAT (Paris)	312 086 390	90,00	90,00	Intégration globale
SCI MARCHE A MEAUX (Paris)	384 360 962	99,00	99,00	Intégration globale
SCI DE LA RUE DE CAMBRAI (Paris)	403 899 818	99,66	99,66	Intégration globale
SCI ALLEES MARINES (Paris)	381 161 595	99,00	99,00	Intégration globale
SCCV LES CHARMES (Paris)	491 437 018	47,50	47,50	Mise en équivalence
SCCV 50 AV PORTE DE VILLIERS (Paris) (6)	492 855 648	50,00	50,00	Mise en équivalence

<sup>(1)</sup> Acquisition le 1er janvier des 25 % complémentaires et fusion avec PeopleLink
(2) Acquisition le 24 janvier 2019
(3) Liquidation le 14 août 2019
(4) Cession le 7 janvier 2019
(5) Création le 17 décembre 2019
(6) Liquidation le 25 novembre 2019

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

#### PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

A l'Assemblée générale

## **GROUPE CRIT**

6 Rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe CRIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

## Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2.1 « Normes IFRS, amendements ou interprétations d'application obligatoire en 2019 » qui expose l'incidence de la première application au 1er janvier 2019 de la

**EXCO Paris Ace**5 Avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

norme IFRS 16 « Contrats de location », ainsi que sur la note 6.3 « Événements post-clôture » des annexes aux comptes consolidés qui expose les conséquences pour le groupe de la crise sanitaire Covid-19.

## Justification des appréciations -Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Évaluation des actifs incorporels

Voir la note 4.1.1 Immobilisations incorporelles

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2019, la valeur des actifs incorporels s'élève à 190 millions d'euros, représentant 15 % de la valeur totale des actifs.

Les actifs incorporels sont essentiellement composés de goodwill et, dans une moindre mesure, de marques et de relations clients, constatés lors des regroupements d'entreprise. Le groupe s'assure, lorsqu'il identifie un indice de perte de valeur et au moins une fois par an, que la valeur comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable, déterminée à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation. Les principales hypothèses ainsi prises en compte dans l'évaluation de la valeur recouvrable comprennent la progression du chiffre d'affaires et de la marge, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable de ces actifs est un point clé de notre audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et parce que la détermination de cette valeur nécessite de recourir au jugement de la Direction.

## Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance du processus d'élaboration et d'approbation des budgets et des prévisions par la Direction ;
- apprécier le caractère raisonnable des principales estimations retenues, en particulier la cohérence des projections de chiffres d'affaires et de taux de marge par rapport aux performances passées du groupe et au contexte économique des pays dans lequel il opère, la cohérence des taux de croissance retenus avec les analyses de performance du marché, et avec l'appui de nos experts en évaluation, la cohérence des paramètres composant les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie projetés avec des références externes :
- examiner les modèles de valorisation et les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable de ces actifs par rapport aux principales hypothèses retenues;
- vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

## Charges de personnel et conformité règlementaire

## Risque identifié

Les charges de personnel et assimilées représentent la majeure partie des charges opérationnelles du groupe ; elles s'élèvent à 2.101 millions d'euros en 2019, soit 89 % des charges opérationnelles consolidées

Ces charges couvrent à la fois le personnel permanent et le personnel intérimaire qui fait l'objet de réglementations et d'obligations spécifiques. Ces réglementations diffèrent selon les pays et sont en constante évolution.

Le groupe s'assure du respect de ses obligations règlementaires relatives au personnel, notamment en matière de durée du travail, et veille en permanence au maintien à jour des données règlementaires de paie et à la juste valorisation de éléments de paie et autres charges de personnel.

Nous avons considéré que les charges de personnel et la conformité aux obligations règlementaires relatives au personnel sont un point clé de notre audit en raison de leur caractère significatif dans les comptes du groupe, de la complexité et du caractère changeant de ces règlementations et des conséquences, notamment financières, que le non-respect de ses obligations pourraient avoir pour le groupe.

## Notre réponse

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne du groupe en matière de veille réglementaire et de mise à jour des systèmes calculant la paie des salariés intérimaires et des salariés permanents et vérifié la mise en oeuvre effective des contrôles principaux.

Nous avons vérifié, avec le concours de nos experts en droit social et paie, et sur la base d'un échantillon de salariés, l'exactitude des données de paie et du calcul de la paie.

Nous avons obtenu, le cas échéant, les chefs de redressement issus des derniers contrôles de paie diligentés par les organismes sociaux et leur traduction comptable éventuelle. Nous avons apprécié le caractère approprié des actions de remédiation éventuelles engagées.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 mars 2020.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extrafinancière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

# Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

## Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Groupe CRIT par l'Assemblée générale du 14 novembre 1997 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par l'Assemblée générale du 23 juin 2008 pour le cabinet EXCO Paris ACE. Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 23° année de sa mission sans interruption et le cabinet EXCO Paris ACE dans la 12° année, dont respectivement 21 et 11 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

## Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

#### En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 avril 2020 Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Ménard

Associée

**EXCO Paris ACE** Arnaud Dieumegard Associé

## **2.2.** Comptes sociaux

au 31 décembre 2019

## A. Bilan

TOTAL DU PASSIF

			2019		
ACTIF En milliers d'euros	Notes	Brut	Amort. Dépréc	Net	2018 Net
Immobilisations incorporelles	3-4	21 432	2 357	19 075	19 104
Immobilisations corporelles	3-4	1 263	598	665	789
Immobilisations financières	3-4	225 251	3 207	222 044	219 772
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		247 947	6 162	241 785	239 665
Clients et comptes rattachés	6	1 248	200	1 048	1 529
Autres actifs	7	259 455		259 455	380 833
Disponibilités	8	294 683		294 683	130 443
TOTAL ACTIF CIRCULANT		555 386	200	555 186	512 805
TOTAL DE L'ACTIF		803 333	6 362	796 971	752 469
PASSIF			Notes	2019	2018
En milliers d'euros					
<b>En milliers d'euros</b> Capital			Notes 9	4 050	4 050
En milliers d'euros Capital Réserves				4 050 226 374	4 050
<b>En milliers d'euros</b> Capital				4 050	4 050
En milliers d'euros  Capital  Réserves  Report à nouveau				4 050 226 374 1 129	4 050 207 880 977
En milliers d'euros  Capital  Réserves  Report à nouveau  Résultat de l'exercice			9	4 050 226 374 1 129 22 781	4 050 207 880 977 29 744
En milliers d'euros  Capital  Réserves  Report à nouveau  Résultat de l'exercice  TOTAL CAPITAUX PROPRES			9	4 050 226 374 1 129 22 781 254 334	4 050 207 880 977 29 744 <b>242 651</b>
En milliers d'euros  Capital  Réserves  Report à nouveau  Résultat de l'exercice  TOTAL CAPITAUX PROPRES  Provisions pour risques et charges			9	4 050 226 374 1 129 22 781 <b>254 334</b> 361	4 050 207 880 977 29 744 <b>242 651</b> 104
En milliers d'euros  Capital  Réserves  Report à nouveau  Résultat de l'exercice  TOTAL CAPITAUX PROPRES  Provisions pour risques et charges  TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES			9 9 5	4 050 226 374 1 129 22 781 254 334 361 361	4 050 207 880 977 29 744 <b>242 651</b> 104
En milliers d'euros  Capital  Réserves  Report à nouveau  Résultat de l'exercice  TOTAL CAPITAUX PROPRES  Provisions pour risques et charges  TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES  Emprunts et dettes financières			9 9 5	4 050 226 374 1 129 22 781 254 334 361 361 120 840	4 050 207 880 977 29 744 <b>242 651</b> 104 104 91 020
En milliers d'euros  Capital  Réserves  Report à nouveau  Résultat de l'exercice  TOTAL CAPITAUX PROPRES  Provisions pour risques et charges  TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES  Emprunts et dettes financières  Fournisseurs et comptes rattachés			9 9 5 10	4 050 226 374 1 129 22 781 <b>254 334</b> 361 <b>361</b> 120 840 864	4 050 207 880 977 29 744 <b>242 651</b> 104 <b>104</b> 91 020 941

796 971

752 469

## B. Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	2019	2018
Chiffre d'affaires	13	6 739	6 655
Reprise de provisions			
Autres produits		28	17
PRODUITS D'EXPLOITATION		6 767	6 672
Autres charges externes		(3833)	( 3 410 )
Impôts et taxes		( 194 )	( 181 )
Salaires et traitements	14	(1845)	(1407)
Charges sociales		( 700 )	( 540 )
Dotation aux amortissements		( 239 )	( 272 )
Dotation aux provisions			( 200 )
Autres charges		(8)	(5)
CHARGES D'EXPLOITATION		(6820)	( 6 015 )
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		( 53 )	657
RÉSULTAT FINANCIER	15	27 059	30 264
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	16	(1201)	888
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT		25 805	31 809
Impôt sur les bénéfices	20	( 3 024 )	( 2 065 )
RÉSULTAT NET		22 781	29 744

## C. Tableau de financement

En milliers d'euros	2019	2018
Résultat net de l'exercice	22 781	29 744
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	626	610
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	(1 337)	(2 467)
Plus / moins values sur cessions d'immobilisations	1 201	(884)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	23 270	27 003
Variation des créances clients et comptes rattachés	481	612
Variation des autres débiteurs	121 298	(66 989)
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(77)	(80)
Variation des dettes fiscales et sociales	265	38
Variation des autres passifs à court terme	2 555	104 705
FLUX LIES AUX OPERATIONS D'EXPLOITATION	147 791	65 289
Dividendes versés	(11 098)	(48 851)
Variation nette des dettes financières à plus et à moins d'un an	0	(15 951)
FLUX LIES AUX OPERATIONS FINANCIERES	(11 098)	(64 802)
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(6)	(38)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles	0	0
Variation des autres immobilisations financières	(2 267)	8 168
FLUX LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(2 273)	8 130
VARIATION DE TRESORERIE	134 421	8 621
Trésorerie nette à l'ouverture (Note 8 et 10)	39 423	30 802
Trésorerie nette à la clôture (Note 8 et 10)	173 844	39 423

## D. Annexe aux comptes sociaux

pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Note 1.	Evénements de l'exercice / Evénements post-clôture	. 88
Note 2.	Principes et méthodes comptables	. 88
Note 3.	État de l'actif immobilisé	. 90
Note 4.	État des amortissements et dépréciations	. 90
Note 5.	État des provisions	. 90
Note 6.	Clients et comptes rattachés	91
Note 7.	Autres actifs	91
Note 8.	Disponibilités	91
Note 9.	Capitaux propres	92
Note 10.	Dettes financières	92
Note 11.	Dettes fiscales et sociales et autres dettes	92
Note 12.	Soldes et opérations groupe	93
Note 13.	Chiffre d'affaires	93
Note 14.	Effectif et rémunération des dirigeants	93
Note 15.	Résultat financier	94
Note 16.	Résultat exceptionnel	94
Note 17.	Détail des charges à payer	94
Note 18.	Détail des produits à recevoir	95
Note 19.	Nature des charges constatées d'avance	95
Note 20.	Répartition de l'impôt sur les bénéfices	95
Note 21.	Engagements hors bilan	95
Note 22.	Fiscalité latente	96
Note 23	Tableau des filiales et participations	96

## Note 1.

## A. Événements de l'exercice

Groupe CRIT a signé le 17 décembre 2018 un protocole d'accord portant sur la cession de 100 % du capital de CRIT Center. La cession définitive est intervenue le 7 janvier 2019.

## B. Événements post-clôture

Comme cela est précisé dans la Partie Facteurs de Risque du Document d'Enregistrement Universel : « la matérialisation de risques sanitaires [...] peut être susceptible dans des circonstances exceptionnelles de retourner rapidement le marché avec une amplitude forte ».

À la date de ce rapport, l'expansion du coronavirus et les mesures de confinement prises par les Gouvernements français et étrangers affectent l'ensemble des activités économiques et commerciales à l'échelle mondiale, sans que l'ampleur et la durée des effets ne puissent encore être mesurées de façon fiable.

Au niveau du Groupe CRIT, dont les métiers de travail temporaire et d'assistance aéroportuaire sont très fortement corrélés au PIB, le niveau d'activité est impacté de façon très significative depuis mimars par les effets de la pandémie sur l'économie (confinement, fermeture des frontières et de l'espace aérien...).

Sur l'activité travail temporaire, après une baisse de 6,3 % des effectifs intérimaires sur les deux premiers mois de l'année, le marché français enregistre aujourd'hui des baisses de 60 à 80 % sur certains secteurs d'activité (source Prism'emploi).

Après une baisse de -6,2 % de son activité sur les 2 premiers mois de l'année en France (+0.5 % hors automobile), la dernière tendance constatée à fin mars est en repli de 75 % de l'activité de Travail Temporaire du groupe.

L'activité aéroportuaire a vu un bon début d'année avec une croissance de chiffre d'affaires de +6,6 % en janvier et février en France. Le quasi-arrêt du trafic aérien depuis mi-mars et la fermeture de pistes et plateformes aéroportuaires amènent le groupe à constater à fin mars une tendance en repli de 90 % de son activité aéroportuaire en France. Dans ce contexte, le groupe a dû prendre des mesures de chômage partiel pour tous les salariés concernés.

À ce jour, il est impossible de mesurer avec précision les impacts sur les résultats et les actifs de Groupe CRIT. En effet, si les diverses mesures (élargissement du chômage partiel, suspension ou décalage du paiement de certaines cotisations, fonds de garantie ...) prises par les gouvernements des différentes zones où le groupe opère devraient contribuer à soutenir financièrement le groupe, trop d'incertitudes demeurent pour évaluer précisément à la date de ce rapport les conséquences financières de la pandémie.

Le Groupe a engagé des mesures rapides et nécessaires pour s'adapter à la situation et réduire ses bases de coûts (chômage partiel, report de paiements de certaines charges, sécurisation des recouvrements et des garanties d'assurance-crédit...)

Par ailleurs, la Direction a mis en place :

- un plan d'actions adressé aux collaborateurs et aux clients qui vise à assurer la continuité de l'activité du Groupe,
- une cellule dont le rôle est d'assurer le maintien des capacités opérationnalité des métiers, tout en limitant les éventuels impacts de l'épidémie sur les collaborateurs du Groupe.

## Note 2. Principes et méthodes comptables

Les comptes sociaux au 31 décembre 2019 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'ANC.

## A. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## B. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition, des licences et des fonds de commerce.

Une dotation pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une dotation pour dépréciation a été constituée.

#### Fonds commerciaux

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que les fonds commerciaux n'avaient pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

Toutefois, une dépréciation serait constituée si leur valeur d'utilité s'avérait inférieure à leur valeur comptable.

Les fonds commerciaux correspondent essentiellement au mali de fusion suite à la TUP de la société Euristt. Ce mali de fusion est un mali technique affecté aux titres CRIT SAS. L'entreprise apprécie à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur.

## C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
Constructions	40	L
Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
Installations générales, agencements et aménagements	10	L
Matériel de transport	5	L
Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
Mobilier	5	L

L : Linéaire

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

## Participations et autres titres

La valeur brute des titres est constituée de leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est généralement appréciée d'après la valeur d'utilité retenue comme étant la valeur d'entreprise nette de l'endettement. La valeur d'entreprise est déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation (méthode des multiples de marché ou approche par évaluation du patrimoine). Une dotation pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## E. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dotation pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## F. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

## G. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

Une provision ou un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

## H. Écart de conversion

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change. Pour les prêts pour lesquels l'option prévue à l'article 38-4 du CGI a été exercée, les écarts de change latents n'entrent pas dans la composition du résultat fiscal de l'exercice.

## I. Intégration fiscale

Le groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises.

En tant que société tête de groupe, Groupe CRIT est seule redevable de l'impôt sur les résultats en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

D : Dégressif

## Note 3. État de l'actif immobilisé

BRUTS (en milliers d'euros)	2018	Augmentation	Diminution	2019
Droits audiovisuels	777			777
Licences et fonds commercial <sup>(1)</sup>	20 655			20 655
Droit au bail		-		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 432			21 432
Terrains	97			97
Constructions				
Installations techniques	4			4
Installations générales	629	2		631
Matériel de bureau et mobilier	527	4		530
Immobilisations en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 257	6		1 263
Titres de participation (2)	136 144		1 885	134 260
Créances rattachées à des participations (3)	87 977	16 352	13 399	90 930
Prêts	2		2	
Dépôts et cautionnements	62			62
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	224 186	16 352	15 286	225 251
TOTAL GÉNÉRAL	246 875	16 358	15 286	247 947

<sup>(1)</sup> Le fonds commercial correspond pour un montant de 19 039 milliers d'euros à un mali de fusion suite à la TUP de la société Euristt en 2010. Un test de valeur est réalisé chaque année.

## Note 4. État des amortissements et dépréciations

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (en milliers d'euros)	2018	Dotations	Reprises	2019
Licences et fonds commercial	1 551	29		1 579
Autres immobilisations incorporelles	777			777
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 328	29		2 357
Constructions		-		
Installations techniques	4	0		4
Installations générales	181	62		243
Matériel de bureau, info, mobilier	283	68		351
AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	468	130		598
Titres de participations	4 415	25	1 233	3 207
DÉPRÉCIATIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 415	25	1 233	3 207
TOTAL GÉNÉRAL	7 211	184	1 233	6 162

## Note 5. État des provisions

PROVISIONS (en milliers d'euros)	2018	Dotations	Reprises	2019
Provision pour litiges fournisseurs				
Provision écart de change	104	33	104	33
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	104	33	104	33
Provision dépréciation comptes clients	200			200
Provision dépréciation comptes courants groupe et associés		328		328
TOTAL DÉPRÉCIATIONS ACTIF CIRCULANT	200	328		528
TOTAL GÉNÉRAL	304	361	104	561

<sup>(2)</sup> Les titres de participation sont présentés en détail dans la note 23.

<sup>(3)</sup> La variation du poste «Créances rattachées à des participations» concerne d'une part le remboursement par GEH et CRIT Corp de leur prêt à hauteur de 6 millions d'euros pour GEH et 7,4 millions d'euros pour CRIT Corp et d'autre part de l'octroi d'un nouveau prêt pour CRIT Corp de 13,4 millions d'euros et pour GEH de 3 millions d'euros

## Note 6. Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2019	2018
Clients et comptes rattachés	1 248	1 687
Clients factures à établir		42
TOTAL VALEUR BRUTE	1 248	1 729

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.

## Note 7. Autres actifs

En milliers d'euros	2019	2018
Fournisseurs débiteurs	290	524
Impôt sur les bénéfices / Acomptes d'IS	4 134	435
État Créance CICE (1)	137 773	213 289
TVA	120	141
Comptes courants groupe et associés (2)	116 388	165 682
Charges constatées d'avance	236	260
Écart de conversion actif	33	104
Autres	482	398
Dépréciation		
TOTAL	259 455	380 833

Les autres actifs sont des créances à moins d'un an, seul le remboursement de la créance CICE sera échelonné entre 2019 et 2022.

(1) Échéancier de remboursement du CICE par l'État (net des acomptes d'IS)

	Année de remb.	f Montant à l'ouverture	Remboursement DGE / Imputation solde et acompte d'IS	Montant à la clôture
CICE 2015	2019	42 469	-42 469	
CICE 2016	2020	49 751		49 751
CICE 2017	2021	65 528		65 528
CICE 2018	2022	55 541	-33 047	22 494
TOTAL		213 289	-75 516	137 773

(2) Les comptes courants groupe et associés inclus le cash pooling et le cas échéant le financement à court terme accordé aux filiales.

## Note 8. Disponibilités

Les disponibilités intègrent les actions propres représentant 1,32 % du capital social.

## Inventaire des valeurs du portefeuille

	Montant à	Montant à l'ouverture		la clôture
En milliers d'euros	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
FCP				
Actions propres	2 495	8 138	2 265	10 897
Disponibilités	127 948	127 948	292 418	292 418
Provisions Actions propres				
TOTAL	130 443	136 086	294 683	303 315

## Note 9. Capitaux propres

Composition du capital social

	NOMBRE DE TITRES				
CATÉGORIES DE TITRES	Création dim.valeur Création incorporation À la clôture exercice nominale réserves			Valeur nominale	
Actions ordinaires	11 250 000			0,36	
Capitaux propres					
En milliers d'euros	2018	<b>Autres variations</b>	Affectation résultat	2019	
Capital	4 050			4 050	
Réserve légale	405			405	
Autres réserves	207 475		18 494	225 969	
Report à Nouveau	977		152	1 129	
Résultat de l'exercice 2018	29 744		(29 744)		
Dividendes payés		(11 098)	11 098		
Résultat de l'exercice 2019		22 781		22 781	

242 651

11 683

254 334

## Note 10. Dettes financières

CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	2019	2018
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)		
Cautionnements reçus	1	1
Découverts bancaires	120 839	91 019
Comptes courants du groupe et associés		
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	120 840	91 020
(1) A la clôture de l'exercice, aucun tirage n'a été effectué sur la ligne de crédit à moyen terme de 100 millions d'euros.		
L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :		

En milliers d'euros	2019	2018
Partie à court terme <sup>(1)</sup>	120 840	91 020
Partie à long terme <sup>(2)</sup>		
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	120 840	91 020

(1) à moins d'un an (2) à plus de cinq ans

## Note 11. Dettes fiscales et sociales et autres dettes

En milliers d'euros	2019	2018
Fournisseur et comptes rattachés	864	941
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS	864	941

Ces dettes sont à moins d'un an d'échéance.

En milliers d'euros	2019	2018
Personnel	361	118
Organismes sociaux	253	131
Impôt sur les bénéfices		
T.V.A.	333	421
Autres charges fiscales	66	77
TOTAL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 012	747

En milliers d'euros	2019	2018
Comptes courants <sup>(1)</sup>	414 884	412 088
Divers charges à payer		1
Produits constatés d'avance		
Écarts de conversion passif <sup>(2)</sup>	4 677	4 917
TOTAL DES AUTRES DETTES	419 561	417 006

(1) Les comptes courants inclus le CICE dû par la société mère à ses fililales et le cash pooling (2) Les écarts de conversion passif proviennent de prêts accordés à CRIT Corp pour un montant de 94 millions de dollars L'option prévue à l'article 38-4 du CGI a été exercée.

## Note 12. Soldes et opérations groupe

Les soldes et flux avec les sociétés liées sont les suivants :

En milliers d'euros	2019	2018
ACTIF		
Créances Rattachées à des participations	90 930	87 977
Caution	53	53
Clients	974	1 349
Comptes courants	116 388	165 682
Autres créances	72	72
PASSIF		
Fournisseurs	233	240
Comptes courants	414 884	412 088
PRODUITS		
Chiffre d'affaires	6 619	6 181
Intérêts	4 803	4 891
Dividendes	19 529	22 544
CHARGES		
Autres achats et charges externes	1 254	1 332
Intérêts et autres charges financières	318	689

## Note 13. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation de frais de gestion auprès des filiales.

## Note 14. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif au 31 décembre 2019 est de 7 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'est élevée au titre de l'exercice 2019 à la somme de 728,5 milliers d'euros.

Cette rémunération brute inclus tous les avantages et indemnités perçus sauf les remboursements de frais non forfaitaires, les dépenses et charges afférentes aux véhicules et autres biens ainsi qu'aux immeubles non affectés à l'exploitation, les indemnités de rupture, de licenciement, fin de carrière ou non concurrence.

2019	Agent de maîtrise	Employés	Cadres
Effectif moyen	-		7
EFFECTIF DE CLÔTURE			7

## Note 15. Résultat financier

En milliers d'euros	2019	2018
Dépréciation titres	(25)	(34)
Reprise dépréciation titres (1)	1 233	681
Dépréciation comptes courants	( 328 )	
Reprise dépréciation comptes courants		1 419
Intérêts sur emprunts	( 250 )	( 540 )
Intérêts sur participations		
Intérêts sur découverts		
Intérêts sur comptes courants (net)	4 490	4 743
Intérêts d'escomptes		
Dividendes	19 529	22 544
Produits sur placements	505	245
Provision nette Perte de change	71	264
Gains et Pertes de change	1 799	1 476
Autres	34	( 534 )
NET	27 059	30 264

<sup>&#</sup>x27;(1) Concerne pour 1,233 milliers d'euros, une reprise de provision sur titres CRIT Center suite à sa cession

## Note 16. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2019	2018
Plus ou moins values cessions d'immobilisations (1)	(1201)	884
Pénalités sur droits enregistrement		
Autres	(0)	4
NET	(1201)	888

<sup>(1)</sup> Correspond à la moins-value de cession réalisée sur la vente des titres CRIT Center

## Note 17. Détail des charges à payer

En milliers d'euros	2019	2018
Intérêts courus sur participation des salariés		
Fournisseurs factures non parvenues	385	383
Dettes provisionnées congés payés et salaires	510	163
État impôts et taxes à payer	25	77
Fournisseurs à payer		
Intérêts courus sur emprunts		
Banque intérêts courus à payer	43	39
Charges à payer		
TOTAL	963	662

## Note 18. Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	2019	2018
• Etat charges à payer	0	0
Clients factures à établir	0	42
Fournisseurs remises à obtenir	290	524
· Intérêt courus sur créances rattachées à des participations		
· Intérêt courus sur placements	1 799	1 429
TOTAL	2 088	1 995

## Note 19. Nature des charges constatées d'avance

En milliers d'euros	2019	2018
• Exploitation	236	260
TOTAL	236	260

## Note 20. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû au taux de droit commun	Résultat après impôt
2019			
Résultat courant	27 006	3 425	23 581
Résultat exceptionnel	( 1 201 )	-400	( 801 )
RÉSULTAT COMPTABLE	25 805	3 024	22 781
2018			
Résultat courant	30 921	1 769	29 152
Résultat exceptionnel	888	296	592
RÉSULTAT COMPTABLE	31 809	2 065	29 744

L'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale est de 1 396 milliers d'euros. La charge d'impôt comptabilisée par la société tête de groupe du fait de l'intégration fiscale est de 1 557 milliers d'euros.

## Note 21. Engagements hors bilan

	2019	2018
Provision indemnités de départ à la retraite	171	164
Engagements donnés garanties financières (1)	10 875	16 672
Engagements donnés sur crédit-bail	38 228	41 924
Engagements donnés de locations immobilières	107	395
Engagements reçus d'un établissement bancaire	100 000	100 000
Engagements reçus ligne de crédit non utilisé	38 000	38 000

(1) dont cautions et garanties données par Groupe CRIT pour Peoplelink et SCI L'Arche de Saint-Ouen.

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2019 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite fixée individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle avec un maximum de 70 ans
- taux de turnover

- table de mortalité INSEE 2015-2017 sexe masculin et sexe féminin pour les sociétés françaises
- le taux d'actualisation retenu est de 0,77 % en 2019 à rapprocher de 1,53 % en 2018. Il s'agit du taux iBoxx Corporate AA 10+ à la date de clôture, taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus. Cette maturité avoisine la durée résiduelle d'activité des salariés du groupe.

## Note 22. Fiscalité latente

L'écart de change se rapportant au prêt en monnaie étrangère fait à CRIT Corp (soit 4 677 milliers d'euros).

Note 23. Tableau des filiales et participations

	En r	nilliers de	devise	En milliers d'euros						
	Сарі	tal	Quote-part du capital détenue directement (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés par la société au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés	concernant le	s filiales	s dont la vale	eur brute exc	cède 1 % du	capital de (	Groupe CRI	T SA soit 40	500 euros	
1 - Filiales Françaises										
CRIT SAS	148 229	EURO	68,30	101 229	101 229			1 338 942	29 883	5 112
GROUPE EUROPE HANDLING	80	EURO	99,84	4 812	4 812	6 840	•	297 783	3 090	5 990
MASER	154	EURO	99,94	2 430	2 430	•	•	51 349	685	600
CRIT INTERIM	1530	EURO	99,10	895	895	•	•	4 606	5 509	4 460
PEOPULSE	100	EURO	100,00	1 050	1 050			5 164	1 490	750
CRIT IMMOBILIER	152	EURO	95,00	NS	NS	•	•	8	-130	•
LES COMPAGNONS	46	EURO	95,00	43	43	•	•	165 266	4 444	•
R.H.F.	261	EURO	99,99	3 207	-		•	1 469	-6	•
2 - Filiales Etrangères	***************************************		•	***************************************	***************************************	***************************************	•	•		•
CRIT CARTERA	5 847	EURO	100,00	11 858	11 858	2 269		2 747	4	
CRIT CORP	10 100	USD	100,00	7 000	7 000	84 090	•	0	11 570	•
SKY HANDLING PARTNER	1 220	EURO	100,00	1 037	1 037	•	•	23 394	1 744	1 500
CRIT MAROC	1 500	MAD	98,67	137	137	•	•	26 444	688	273
PROPARTNER	77	EURO	100,00	80	80	•	•	6 124	298	0
B - Renseignements globaux	sur les titres o	lont la v	aleur brute i	n'excède pa	s 1 % du ca	pital de GRO	UPE CRIT S	A soit 40 50	0 euros	
1 - Filiales Françaises										
E.C.M.	31	EURO	99,00	30	30			26 426	650	396
SCI RIGAULT PREMILHAT	15	EURO	90,00	12	12		•	6	-8	•
SCI L'Arche de Saint-Ouen	10	EURO	99,00	10	10	10 734	41 228	1 719	5 149	
AB INTERIM	23	EURO	95,00	NS	NS		•	26 573	810	
PRESTINTER	8	EURO	95,00	141	141		•	4 658	61	
SCI MARCHE A MEAUX	2	EURO	99,00	107	107		•	11	-4	•
SCI ALLEES MARINES	2	EURO	99,00	76	76		•	2	90	•
OTESSA	30	EURO	99,00	72	72			7 222	223	99
01200/1										
2 - Filiales Etrangères C-SERVICES (Maroc)	100	MAD	90,00	9	9			2 609	208	249
2 - Filiales Etrangères	100	MAD TND	90,00	9	9			2 609 1 119	208	249

NS : Non significative

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

## PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine

A l'Assemblée générale GROUPE CRIT 6 Rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE CRIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

## Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1. B « Evénements post-clôture » des annexes aux comptes sociaux qui expose les conséquences pour la société de la crise sanitaire Covid-19.

#### EXCO PARIS ACE

5 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris

## Justification des appréciations -Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Évaluation des immobilisations financières

## Risque identifié

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des immobilisations financières s'élève à 222 millions d'euros et représente 28 % du total bilan. Ces immobilisations comprennent principalement des titres de participations et des créances rattachées pour respectivement 131 millions d'euros et 91 millions d'euros.

Comme indiqué en note 2.D Participations et autres titres et 2.E Créances de l'annexe aux comptes annuels, lorsque la valeur d'inventaire de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. En raison de leur montant significatif et du jugement exercé par la direction pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation, nous avons considéré l'évaluation des immobilisations financières comme un point clé de notre audit.

## Notre réponse

Nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier, sur la base des informations fournies par la direction, les méthodes de valorisation utilisées par la société;
- apprécier les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation et créances rattachées;
- examiner les calculs et les résultats des tests effectués;
- vérifier le caractère approprié des informations présentées dans les notes 2.D. Participations et autres titres, 2.E Créances, 3. État de l'actif immobilisé, 15. Résultat financier et 23. Tableau des filiales et participations.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D 441-4 du code de commerce

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

# Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

## Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Groupe CRIT par votre assemblée générale du 14 novembre 1997 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 juin 2008 pour le cabinet EXCO PARIS ACE. Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 23<sup>e</sup> année de sa mission

sans interruption et le cabinet EXCO PARIS ACE dans la 12<sup>e</sup> année, dont respectivement 21 et 11 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

# Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

## Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

#### En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne :
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 avril 2020 Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Ménard Associée EXCO PARIS ACE

Arnaud Dieumegard Associé





# RAPPORT DE GESTION

# SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

3 <b>.</b> 1.	RAPP	ORT DE GESTION	102
	3.1.1	Les comptes consolidés du groupe	102
	3.1.2	L'activité du groupe par division	103
	3.1.3	Les comptes sociaux de Groupe CRIT	105
	3.1.4	Affectation des résultats proposée à la prochaine assemblée	106
	3.1.5	Prises de participation et de contrôle intervenues durant l'exercice	107
	3.1.6	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	107
	3.1.7	Les perspectives du groupe pour l'exercice 2020	107
	3.1.8	Le capital de la société	107
	3.1.9	État récapitulatif des opérations sur les titres de la société mentionnées à l'article L.621-18-2	
		du Code monétaire et financier	107
	3.1.10	La gestion des risques	107
	3.1.11 3.1.12	Procédures de contrôle interne mises en place Tableau des résultats de la société	107
	J.1.1Z	au cours des 5 derniers exercices	111

	APPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE	
E	T ENVIRONNEMENTALE 2019 DU GROUPE CRIT	112
1.	Le Groupe CRIT, acteur clé de l'emploi et de l'assistan aéroportuaire	ce .113
2.	Les principaux enjeux et risques RSE	.116
3.	Description des actions menées en France	. 117
4.	Description des actions menées à l'international	134
5.	Annexe : Plan de vigilance	139
dé co	apport de l'un des commissaires aux comptes, esigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration ensolidée de performance extra-financière gurant dans le rapport de gestion du groupe	. 141

## **3.1** Rapport de gestion

## UN NIVEAU D'ACTIVITÉ ÉLEVÉ ET DES RÉSULTATS SOLIDES

Le groupe réalise sur l'exercice une performance solide avec un chiffre d'affaires de près de 2,5 milliards d'euros et un Ebitda qui atteint un niveau historique de plus de 170 M€ (après impact IFRS 16).

## 3.1.1 Les comptes consolidés du groupe

En M€	2018	2019 comparable	2019 IFRS 16 *	Variation
Chiffre d'affaires	2 498,2	2 488,5	2 488,5	(0,4)%
EBITDA En %	149,0 6,0 %	152,5 <i>6,1 %</i>	170,1 6,8 %	+14,1 %
Résultat opérationnel courant	125,7	127,8	128,3	2,1 %
Résultat financier	3,8	0,1	(0,8)	NA
Résultat avant impôt	129,6	128,3	127,9	(1,3)%
Charge d'impôt	(38,8)	(54,9) **	(54,8)**	NA
Résultat net	90,8	73,4	73,2	NA
Résultat net part du Groupe	90,9	73,3	73,0	NA

<sup>\*</sup> La norme IFRS 16 relative à la comptabilisation des contrats de location est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2019. Le Groupe a décidé d'appliquer cette norme selon la méthode rétrospective simplifiée qui ne prévoit pas de retraitement de l'exercice précédent.

\*\* L'augmentation de la charge d'impôt intègre l'impact de la fin du CICE

Les chiffres d'affaires communiqués ci-dessous par division d'activité s'entendent avant éliminations inter-activités qui s'élèvent à (26,2) M€.

## Le compte de résultat

Avec un chiffre d'affaires de 2 488,5 M€, en léger repli de 0,4 % par rapport à 2018, le groupe maintient un niveau d'activité toujours élevé.

Cette évolution, réalisée dans un contexte exigeant, et malgré le ralentissement du marché du travail temporaire observé sur la seconde partie de l'exercice, constitue une bonne performance comparée à une année 2018 où le chiffre d'affaires affichait encore une croissance organique de 3,7 %.

Les deux divisions du groupe contribuent à cette évolution positive.

La division Travail temporaire et Recrutement, qui concentre 81,8 % de l'activité totale (après élimination inter-activités), enregistre un chiffre d'affaires en légère baisse, à 2 034,4 M€ contre 2 062,4 M€ en 2018. Dans un contexte de marché moins favorable, le groupe résiste bien et continue à dégager un niveau d'activité élevé sur son cœur de métier.

- En France, qui concentre 75,6 % de l'activité de la division, le chiffre d'affaires s'élève à 1 537,1 M€ en repli de 2,1 % (-1,7 % en organique corrigé des jours ouvrés). Le groupe maintient ainsi un haut niveau d'activité sur son marché de référence malgré le ralentissement du marché au second semestre et la baisse de la demande sur le secteur automobile qui a pesé à hauteur de 2,7 % sur la croissance annuelle.
- À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 497,3 M€, en croissance de 0,9 % avec un effet de change favorable. A périmètre et taux de change constants, l'activité ressort en repli de 2,5 % avec notamment une baisse de l'activité aux États-Unis où le marché du travail reste tendu (-3,7 % à périmètre et taux de change constants).

Dans ce contexte, la priorité est restée au maintien d'un bon niveau de rentabilité sur ce pays qui concentre 63 % de l'activité travail temporaire du groupe à l'International

La division multiservices réalise une croissance soutenue sur l'année avec un chiffre d'affaires de 480,3 M€ en hausse de 4,5 % (+4,7 % à périmètre et taux de change constants).

Les activités aéroportuaires qui concentrent 79,3 % de l'activité de la division restent très dynamiques, avec un chiffre d'affaires en hausse de 7,1 % à 381,1M€ (+5,6 % à périmètre et taux de change constants). Cette dynamique a notamment été portée par la France qui affiche une progression solide de 9 % dont 7,4 % en organique.

Le niveau d'activité élevé maintenu par le groupe s'est accompagné d'une progression de la marge d'Ebitda de 10 points de base en comparable et de 70 points de base sous l'effet de la mise en place d'IFRS 16.

L'Ebitda du groupe ressort à 170,1 M€ en hausse de 14,1 % et la marge opérationnelle ressort à 6,8 %.

Cette évolution intègre l'impact positif de l'application de la norme comptable IFRS 16 relative à la comptabilisation des contrats de location, entrée en vigueur au 1er janvier 2019, que le groupe a décidé d'appliquer selon la méthode rétrospective simplifiée sans retraitement de l'exercice précédent.

La mise en œuvre de cette norme a un impact sur la présentation des états financiers consolidés, avec au bilan, l'inscription en dette financière de la valeur actualisée des loyers futurs et l'inscription à l'actif d'un droit d'utilisation pour le même montant ; au compte de résultat, le loyer est éliminé par contrepartie du remboursement de la dette et des intérêts financiers de la dette et le droit d'usage fait l'objet d'un amortissement sur sa durée de vie.

Sur une base comparable, hors impact IFRS 16, l'Ebitda du groupe ressort à 152,5 M€ en progression de 2,3 % ; la marge d'Ebitda s'établit à 6,1 % du chiffre d'affaires, en progression de 10 points de base, et ce, malgré l'impact de la sortie du CICE, ce qui constitue une excellente performance.

Les deux divisions contribuent à cette performance.

Sur la division Travail temporaire et Recrutement, hors impact IFRS 16, l'Ebitda s'établit à 110,3 M€ en hausse de 3,6 %. La marge d'Ebitda, à 5,4 % du chiffre d'affaires, progresse de 20 points de base.

La France comme l'international contribuent à cette bonne performance.

En France, avec un Ebitda de 83,1 M€, la marge s'établit à 5,4 % en progression de 20 points de base et ce malgré l'impact de 50 points de base lié à la suppression du CICE ; cette évolution positive est en partie liée aux résultats du programme de revalorisation des prix qui a été menée en début d'année.

A l'international, l'Ebitda s'élève à 27,2 M€ et la marge, à 5,5 %, ressort en progression de 40 points de base, notamment en raison de l'activité aux Etats-Unis qui se redresse de 60 points de base.

Sur la division Multiservices, hors impact IFRS 16, l'Ebitda ressort à 42,1 M€ contre 42,5 M€, soit une marge de 8,8 %.

L'Ebitda des activités aéroportuaires s'établit à 35,4 M€ et la marge à 9,3 % contre 9,8 % en 2018 ; ce tassement de la marge s'explique principalement par les effets de la faillite de la compagnie aérienne Jet Airways qui a impacté, au premier semestre, les activités du groupe au Royaume-Uni (et qui pèse pour environ la moitié de l'écart), et également par l'impact de la suppression du CICE et l'évolution du mix d'activité.

Les autres services, portés par l'ingénierie et la maintenance industrielle, dégagent un Ebitda de 6,7 M€ contre 7,8 M€ en 2018 avec une marge qui s'établit à 6,8 %.

L'examen complémentaire du compte de résultat, sur une base comparable, fait également apparaître :

- Des dotations nettes aux amortissements qui s'élèvent à 24,7 M€, en légère croissance de 1,4 M€ par rapport à 2018, dont 6,4 M€ concernent l'amortissement des incorporels d'acquisition aux États-Unis et 2 M€ sont liées à l'opération immobilière de Saint-Ouen;
- Un résultat financier à l'équilibre, à (0,7) M€ qui se décompose en :
  - Un coût de l'endettement financier net de 2,7 M€ en léger retrait par rapport à 2018
  - Un effet de désactualisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi de 2,4 M€
  - Un résultat de change de (0,4) M€
- Une charge d'impôt sur le résultat de (54,9) M€ contre (38,8) M€ en 2018 ; rapporté à la base taxable, le taux d'imposition s'établit à 42,7 % contre 29,9 % en 2018. Cette augmentation du taux s'explique par la suppression du CICE qui génère un impact en impôt de 16,6 M€ et par le fait que la CVAE est comptabilisée dans l'impôt et représente près de la moitié de celui-ci.

L'impact IFRS 16 sur l'Ebitda, qui ressort à 17,6 M€, se compense à hauteur de 17,0 M€ par les amortissements des droits d'usage, pour n'impacter que de 0,5 M€ le résultat opérationnel courant qui affiche une hausse à 128,3 M€.

Au total, le résultat net du groupe s'élève à 73,2 M€ avec un impact IFRS 16 marginal.

## Le bilan

La lecture du bilan consolidé illustre la solidité de la structure financière du groupe, avec :

- Un nouveau renforcement des fonds propres, qui s'améliorent de 65 M€ et sont portés de 557,6 M€ à 622,6 M€,
- Une trésorerie nette de plus de 220 M€, après intégration de la créance de CICE (137,1 M€) et des dettes complémentaires liées à IFRS 16 (68.2 M€).
- Et un besoin en fonds de roulement (BFR) maîtrisé, qui est demeuré stable à 56,1 M€.

Le groupe dispose ainsi d'une situation financière solide pour faire face aux conséquences de la situation sanitaire actuelle.

## 3.1.2 L'activité du groupe par division

## La division travail temporaire & recrutement : un niveau d'activité élevé

Bonne résistance en France Près d'un quart de l'activité réalisée à l'international

	2018	2019	Variation 2019/2018	Variation organique	Impact change <sup>(1)</sup>	Impact périmètre <sup>(2)</sup>
Chiffre d'affaires	2 062,4	2 034,4	(1,4)%	(2,2)%	0,8%	0,0%
En France	1 569,3	1 537,1		-		
A l'international	493,1	497,3				

(1) Impact de change calculé en appliquant aux chiffres d'affaires en devises de l'année courante les taux de conversion de l'année antérieure

(2) Les impacts de périmètre sont calculés en retraitant le chiffre d'affaires

d'une part de la contribution des entités acquises dans l'année et de celle des entités acquises l'exercice précédent jusqu'à la date anniversaire de l'acquisition,

d'autre part, pour les entités cédées dans l'année, de la contribution de chiffre d'affaires des mois de l'exercice antérieur pour lesquels les entités ne sont plus consolidées en N et pour les entités cédées en N-1 de la contribution de chiffre d'affaires de l'exercice antérieur jusqu'à la date de cession.

La division travail temporaire et recrutement réalise un chiffre d'affaires annuel de 2 034,4 M€ en léger repli de 1,4 % ; dans un contexte de marchés moins favorable, cette évolution traduit une bonne résistance du groupe.

En France, qui concentre 75.6 % de l'activité de la division, le chiffre d'affaires ressort à 1 537,1 M€ contre 1 569,3 M€ en recul de 2,1 %.

Au regard du ralentissement du marché observé au cours des derniers mois de l'exercice, et de la baisse de la demande sur le secteur automobile qui a pesé à hauteur de 2,7 % sur la croissance annuelle du groupe, l'évolution de l'activité du groupe est favorable.

Ce d'autant, qu'en données corrigées des jours ouvrés, le repli du chiffre d'affaires est limité à 1.7 %.

Par ailleurs, cette évolution de l'activité s'est accompagnée d'une nouvelle appréciation de la marge opérationnelle de 20 points de base, ce qui constitue un point de satisfaction majeur de cet exercice.

Dans un contexte de marché plus exigeant, la poursuite de la stratégie du groupe, articulée autour de plusieurs axes clés, a permis d'accompagner l'évolution du marché et de saisir toutes les opportunités.

L'année 2019 a consacré de nouvelles avancées sur ces axes :

#### La qualité du maillage territorial et la proximité clients

Avec plus de 400 agences en France, le groupe dispose d'un réseau étendu lui permettant de couvrir les bassins d'emploi les plus dynamiques. La qualité de son maillage territorial et l'évolution permanente de son réseau permet au groupe d'être toujours au plus près de sa clientèle, tout en veillant à encadrer strictement son programme d'ouverture dans un souci de maitrise de la structure de charges.

#### La montée en gamme des prestations

À côté de l'agilité du réseau, la montée en gamme des prestations demeure un axe prioritaire du groupe pour répondre au mieux aux besoins de ses clients et accompagner la transformation de ses métiers.

L'offre de gestion RH sur mesure CRIT Inside, implantée au cœur des sites clients se développe avec succès et le groupe poursuit le développement de ses prestations de recrutement, à forte valeur ajoutée.

## La diversification des positions sectorielles

La diversité des secteurs adressés et la typologie clients constituent de solides atouts pour le groupe. Le secteur du BTP a enregistré en 2019 une croissance de 2 %, portant à 16 % la part de ce secteur dans l'activité de la division.

À l'instar du marché, l'Industrie a été globalement impactée, avec un chiffre d'affaires en baisse de 5,6 % et plus particulièrement dans le secteur automobile où le groupe occupe historiquement des positions fortes. Hors automobile, la croissance ressort à 1 % en données corrigées des jours ouvrés, sur un marché global du travail temporaire en repli de 1,1 %.

Avec une part de 45 % dans l'activité de la division, l'Industrie demeure le premier secteur.

Dans le secteur des Services, l'activité est restée soutenue avec un chiffre d'affaires stable (-0,1 %), sur l'année, portant la part de ce secteur dans l'activité totale à 39 %.

En termes de typologie de clients, l'activité du groupe auprès des grands comptes se maintient à 56 % de l'activité de la division, et les PME concentrent 44 % de l'activité.

## La sécurisation des parcours des collaborateurs intérimaires

Pour assurer la montée en compétence des collaborateurs intérimaires, et toujours mieux accompagner les parcours professionnels, le groupe a poursuivi son investissement dans la formation avec près de 16 000 salariés formés en 2019 et le développement des Contrats à Durée Indéterminée Intérimaires (ou CDII). Le groupe compte ainsi près de 1 500 CDI Intérimaires à fin 2019.

#### La digitalisation

Pour accompagner la transformation de ses métiers, le groupe développe différentes solutions qui lui permettent aujourd'hui d'adresser des problématiques multiples et de renforcer ses relations avec toutes ses parties prenantes :

- la digitalisation de la relation avec les candidats, les collaborateurs intérimaires et le déploiement d'un espace numérique personnel et sécurisé My CRIT,
- la digitalisation de la relation clients avec le déploiement d'un portail de gestion CRIT Online, et le développement d'une plateforme à destination des PME/TPE CRIT One, en phase de test,
- la mise en place de nouveaux outils de productivité avec la poursuite de la dématérialisation.

#### Une forte responsabilité sociétale

La mobilisation du groupe en faveur de l'accès à l'emploi et de l'égalité des chances constitue une priorité depuis plusieurs années.

Ses engagements forts au service d'une politique sociétale se sont significativement renforcés au cours de l'année avec plusieurs initiatives telles que

- l'adhésion au Collectif des entreprises pour une économie plus inclusive, qui regroupe 35 entreprises désireuses de se mettre au service du progrès social et sociétal, notamment grâce à des dispositifs spécifiques pour les ménages les plus pauvres et le développement de l'apprentissage et de l'alternance
- la signature du PAQTE national en faveur des quartiers défavorisés
- la signature d'une convention nationale avec EPIDE en faveur des jeunes éloignés de l'emploi
- la signature de la Charte Seine-Saint-Denis Egalité

Cette politique active s'illustre notamment par le classement du groupe dans le Gaïa-Index à la 71e position sur les 230 entreprises notées

A l'international, le groupe affiche une bonne résistance.

Le chiffre d'affaires hors de France s'établit à 497,3 M€, en progression de 0,9 % avec un effet de change favorable (-2,5 % à périmètre et taux de change constants).

Les Etats-Unis et l'Espagne concentrent près de 90 % de l'activité internationale.

En Espagne, l'activité est restée stable, avec un chiffre d'affaires de 131,0 M€ contre 132 M€ en 2018 ; le groupe maintient ainsi un bon niveau d'activité, malgré un contexte général de marché moins favorable, ce qui constitue une bonne performance après quatre années de croissance très soutenue sur ce pays.

Aux Etats- Unis, où le groupe réalise 63 % de son activité internationale, le chiffre d'affaires ressort à 352 M\$ en repli de 3,7 % par rapport à l'exercice précédent. Sur un marché de plein emploi historiquement tendu, toute priorité a été donnée à la revalorisation des prestations. Cette stratégie a porté ses fruits, la marge d'Ebitda s'étant fortement appréciée de 60 points de base sur l'exercice.

Sur ses autres implantations à l'étranger (en Allemagne, au Maroc, au Portugal, en Suisse et en Tunisie), qui concentrent plus de 10 %de l'activité internationale, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 52,6 M€.

## La division multiservices : une forte croissance de l'aéroportuaire, portée par la France

	2018	2019	Variation 2019/2018	Variation organique	Impact change <sup>(1)</sup>	Impact périmètre <sup>(2)</sup>
Chiffre d'affaires						
Assistance aéroportuaire	355,9	381,1	7,1 %	5,6 %	0,3 %	1,2 %
Autres services	103,7	99,2	(4,4)%	1,8 %	0,0 %	(6,2)%

(1) Impact de change calculé en appliquant aux chiffres d'affaires en devises de l'année courante les taux de conversion de l'année antérieure

(2) Les impacts de périmètre sont calculés en retraitant le chiffre d'affaires

d'une part de la contribution des entités acquises dans l'année et de celle des entités acquises l'exercice précédent jusqu'à la date anniversaire de l'acquisition,

d'autre part, pour les entités cédées dans l'année, de la contribution de chiffre d'affaires des mois de l'exercice antérieur pour lesquels les entités ne sont plus consolidées en N et pour les entités cédées en N-1 de la contribution de chiffre d'affaires de l'exercice antérieur jusqu'à la date de cession.

La division multiservices réalise un très bon exercice avec un chiffre d'affaires de 480,3 M€ contre 459,7 M€ en croissance de 4,5 %.

Les activités aéroportuaires, qui concentrent 79,3 % de l'activité de la division, confirment leur dynamisme.

#### Les activités aéroportuaires

Avec un chiffre d'affaires de 381,1 M€, les activités aéroportuaires affichent une progression de 7,1 % (+5,6 % à périmètre et taux de change constants) et constituent un relais de croissance pour le groupe.

Cette performance a été principalement portée par la France qui concentre 75 % de l'activité aéroportuaire.

Le groupe y réalise une nouvelle année de forte croissance, avec un chiffre d'affaires à 286,6 M€ contre 263 M€ en progression de 9,0 %.

Cette évolution continue de profiter de l'extension, en 2018, des activités du groupe à l'aviation d'affaires, avec la pleine mesure sur l'année de la reprise des activités de la société Advanced Air Support, qui assure l'assistance complète de plus de 10 000 vols privés et officiels par an sur Paris-Le-Bourget, premier aéroport d'aviation d'affaires en Europe.

D'autre part, de nouveaux succès commerciaux renforcent le portefeuille clients du groupe sur le transport de passagers, avec la signature de 11 nouveaux contrats depuis le 1er janvier 2019, dont le renouvellement d'un important contrat pluriannuel de sous-traitance avec Air France sur Roissy CDG2 et la signature de 5 nouveaux contrats pluriannuels dont un important contrat avec Qatar Airways sur Roissy CDG1.

L'international a également contribué à la progression des activités.

Le chiffre d'affaires ressort à 94,5 M€ en progression de 1,6 % (+0,6 % à périmètre et taux de change constants).

Le groupe opère en Afrique (au Congo, au Mali et en Sierra Leone), au Royaume-Uni, en Irlande et aux États-Unis.

## Les autres services

Sur les autres services, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 99,2 M€ contre 103,7 M€, porté par les activités ingénierie et maintenance industrielle qui réalisent un chiffre d'affaires de 77,7 M€ stable par rapport à 2018.

Depuis la cession en janvier 2019 de la totalité de la participation détenue par le groupe dans le capital de la société CRIT Center, spécialisée dans le commerce de gros d'outillage et d'équipements industriels, les autres activités regroupent notamment la gestion d'informations dématérialisées, les prestations d'accueil et la formation.

## 3.1.3 Les comptes sociaux de Groupe CRIT

La société Groupe CRIT est la société holding du groupe qu'elle forme avec l'ensemble de ses filiales.

Elle exerce son activité de holding animatrice au service du groupe et ses résultats sociaux ne peuvent être dissociés des résultats consolidés.

Son chiffre d'affaires est constitué des facturations des prestations de services qu'elle fournit à ses filiales dans le cadre du développement de leurs activités et des refacturations de charges et dépenses communes.

Ainsi, l'évolution de son chiffre d'affaires est directement liée à l'évolution de l'activité de ses filiales.

Il s'établit en 2019 à 6,74 M€ contre 6,65 M€ en 2018 ; les charges d'exploitation s'élèvent à 6,8 M€ contre 6,0 M€.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à (53) K€ contre 0,7 M€.

Le résultat financier s'établit à 27,1 M€ contre 30,3 M€.

Il est principalement constitué :

- Des produits financiers reçus des participations pour 19,5 M€,
- D'intérêts perçus sur comptes courants pour 4,5 M€,
- D'un résultat de change de 1,8 M€
- Et d'une reprise de provision pour dépréciation des titres de la société CRIT Center pour 1,2 M€, consécutive à la cession de l'intégralité du capital de cette société, à la date du 7 janvier 2019.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de (1,2) M€ et de l'impôt sur les bénéfices de 3,0 M€, l'exercice clos le 31 décembre 2019 fait apparaître un résultat net de 22,8 M€ contre 29,7 M€ en 2018.

## Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients s'établissent comme suit à la date du 31 décembre 2019 :

	Article D.441-4 I1°: Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de l'exercice dont le terme est échu							l2° : Fac 'exercice		<u>iises</u> non erme est	_	
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de pai	ement											
Nombre de factures concernées	2					5	5					32
Montant total des factures concernées (TTC) - en K€	31	-1	1	-	17	17	8	8	-	1	280	288
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,54 %	-0,01 %	0,01 %	0,00 %	0,29 %	0,29 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							0,08 %	0,07 %	0,00 %	0,01 %	2,55 %	2,63 %
(B) Factures exclues du (A) re	elatives à d	des dettes	et créanc	es litigieu	ises ou no	n compta	bilisées					
Nombre de factures exclues						-						
Montant total des factures exclues (TTC) - en K€						-						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés 🗹 Délais contractuels : Selon conditions négociées						☑ Délais contractuels : Selon conditions négociées						
pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais	légaux : (p	réciser)				☐ Délais	légaux : (p	oréciser)			

## Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, la société Groupe CRIT n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

## Charges non déductibles fiscalement (Article 39-4 du Code Général des Impôts)

Il n'existe aucune dépense et charge non déductible de la nature de celles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

## 3.1.4 Affectation des résultats proposée a la prochaine assemblée

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de procéder à l'affectation des résultats suivante :

#### Origine

• Bénéfice de l'exercice 22 780 679,15 €

## Affectation

• Aux actionnaires, à titre de dividendes 11 250 000,00 € • Au poste « Autres réserves », le solde soit 11 530 679,15 €

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 1,00 €.

Il est rappelé que pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende serait payable le 26 juin 2020 et le détachement du coupon interviendrait le 24 juin 2020.

Au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Pavanus non áligibles

	Revenus é à la réfaction r l'article 158-3	ésultant de	à la réfaction résulta de l'article 158-3-2° du CGI				
Au titre de l'exercice	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus			
2016	4 500 000 €* soit 0,40 € par action	-		-			
2017	49 500 000 €* Soit 4,40 € par action	-		-			
2018	11 250 000 €* Soit 1,00 € par action	-		-			

<sup>\*</sup> Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

#### Modification de la proposition d'affectation du résultat

L'affectation du résultat ci-dessus exposée, a été initialement proposée par le Conseil d'Administration de la société en date du 24 mars 2020. Depuis lors, au vu de l'expansion de l'épidémie covid-19 et des nouvelles mesures de confinement imposées par les autorités publiques et, afin de répondre à l'impératif de prudence dans un tel contexte de crise et dans un souci de solidarité et de préservation des ressources, le Conseil d'Administration a décidé le 22 avril 2020 de renoncer à la proposition de distribution du dividende. Il est en conséquence proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 05 juin 2020 d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice s'élevant à 22 780 679,15 € au poste «Autres réserves».

# 3.1.5 Prises de participation et de contrôle intervenues durant l'exercice

Aucune prise de participation ou de contrôle d'aucune société n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

## 3.1.6 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

L'information relative aux évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice et l'impact Covid-19 est fournie en note 1.B de l'annexe aux états financiers annuels.

## 3.1.7 Les perspectives du groupe pour l'exercice 2020

L'information sur les perspectives du groupe pour l'exercice 2020, est fournie au chapitre 1 section 1.7 du présent document d'enregistrement universel.

### 3.1.8 Le capital de la société

#### 1 – L'actionnariat de la société et les actions d'autocontrôle

Toutes les informations requises en application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce sont présentées au chapitre 5 section 5.3 du présent document d'enregistrement universel.

#### 2 – Le programme de rachat d'actions propres

Les informations relatives au nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice et le détail de la proposition de renouvellement de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions sont présentées au chapitre 5 section 5.2 du présent document d'enregistrement universel.

#### 3 - La participation des salariés au capital

À la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article L 225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

4 – Avis de détention de plus de 10 % du capital de la société par une autre société au sein de laquelle Groupe CRIT détient des actions / Aliénation des participations croisées

Néant

# 3.1.9 État récapitulatif des opérations sur les titres de la société mentionnées a l'article I.621-18-2 du code monétaire et financier

L'état récapitulatif des opérations des mandataires sur les titres de la société mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours du dernier exercice, est fourni au chapitre 5 section 5.3 du présent document d'enregistrement universel.

### 3.1.10 La gestion des risques

La description des principaux risques auxquels le groupe est confronté, leur gestion et leur couverture sont présentés au chapitre 1 section 1.6 du présent document d'enregistrement universel.

Ces risques concernent les risques juridiques et réglementaires (Évolution de la réglementation du marché du travail et ou des autres formes d'emploi connexes / Respect de l'environnement législatif et réglementaire / Renouvellement des licences aéroportuaires) et les risques opérationnels (Incertitude sanitaire, géopolitique et risque de récession / Attractivité de la marque employeur et fidélisation des talents / Systèmes d'information / Responsabilité civile de l'activité aéroportuaire / Rupture technologique).

En revanche, compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques environnementaux et n'a pas identifié de risques financiers liés aux effets du changement climatique.

Néanmoins, conscient de l'impact environnemental même faible qu'engendrent ses activités de services, le groupe décrit les mesures prises pour maîtriser et réduire les effets de son activité sur l'environnement au rapport de responsabilité sociale, sociétale et environnementale au chapitre 3.2 du présent document d'enregistrement universel.

## 3.1.11 Procédures de contrôlé interne mises en place

#### Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini dans le groupe comme un dispositif mis en œuvre par la Direction et le personnel tendant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations comptables et financières communiquées;
- la conformité des actes de gestion et de décision aux instructions et aux orientations définies par la Direction Générale; leur conformité aux lois et réglementations en vigueur;

- la protection des actifs et de la réputation du groupe;
- · l'optimisation des activités opérationnelles.

En particulier, les procédures de contrôle interne mises en place par la société visent à assurer le contrôle de la société sur le groupe et notamment la fiabilité des comptes consolidés de sorte que ceux-ci reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ces objectifs. Il ne peut cependant fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

#### Organisation générale des procédures de contrôle interne - Environnement de contrôle

#### a - Organisation

La Direction Générale définit les orientations du contrôle interne et supervise la mise en place de l'ensemble des éléments le composant. Elle s'assure de l'existence de mesures effectives de contrôle au sein des filiales du groupe.

La direction financière est plus spécialement chargée de superviser les mesures propres à l'information comptable et financière.

Le contrôle interne du groupe s'articule en fonction du choix de l'organisation du groupe :

- Une organisation décentralisée en pôles d'activité, et, au sein du principal pôle d'activité français, en directions régionales, secteurs et agences, ce qui apporte au groupe réactivité et proximité avec les clients et permet un meilleur développement sur ses marchés ;
- Une décentralisation qui est néanmoins encadrée par des règles de fonctionnement communes, par la mutualisation des services communs tels que la comptabilité, la trésorerie, le juridique, le contentieux, la formation, les achats, l'informatique et la communication et par la mise en place de centres de traitement administratifs, distincts des agences et chargés de la gestion de la paie des intérimaires et de la facturation.

Cet encadrement, allié à la centralisation au siège social des principales décisions, notamment les investissements immobiliers, les prises à bail des nouveaux établissements, permet un contrôle plus efficace sur les postes significatifs ou à risque du groupe.

Le personnel d'encadrement (Directeurs Généraux, Directeurs Régionaux, Responsables de Secteurs, Chefs d'agences) est garant de la bonne application des procédures de contrôle interne du groupe au sein de leurs entités.

Leurs obligations sont clairement stipulées dans les délégations de pouvoirs qui sont définies par la Direction Générale et déclinées dans chaque filiale par le Directeur en charge du pôle d'activité correspondant.

#### b - Politiques et procédures

Le contrôle interne est également réalisé au travers de la définition et de la mise en œuvre d'un ensemble de politiques et de procédures.

Les politiques sont proposées et définies par le Président Directeur Général, les Directeurs Généraux Déléqués et par les Directeurs présents dans l'équipe de direction du groupe.

Elles sont validées par le Président Directeur Général qui autorise par ailleurs les moyens liés à leur mise en œuvre.

Les directions opérationnelles sont responsables de leur diffusion (réunions d'information, notes internes, transcription dans les objectifs), de leur mise en application et du suivi des réalisations associées.

Les procédures relatives aux processus opérationnels sont proposées par les Directeurs Généraux et par les Directeurs présents dans les équipes de direction opérationnelles du groupe et des filiales. Ces procédures sont décrites dans un manuel qualité propre à chaque activité du groupe. Elles couvrent l'ensemble des processus et méthodes stratégiques ou à risque des métiers du groupe et stipulent notamment les limites d'autorisation en matière d'engagements (concernant par exemple les achats, investissements, frais de déplacement).

Concernant plus spécifiquement le pôle travail temporaire et recrutement, ces procédures couvrent notamment les domaines suivants:

#### Commercial

- · Prise et traitement des commandes clients
- Suivi de la prestation de service
- Gestion de la facturation
- Gestion du risque clients, autorisation d'encours
- Suivi du recouvrement
- Conduite des procédures contentieuses
- Administration des Grands Comptes

#### Ressources humaines

- Gestion du personnel permanent
- Paiement des acomptes et salaires du personnel intérimaire
- Entretiens annuels, valorisation des compétences et formation du personnel
- Frais de déplacement
- Recrutement du personnel permanent
- Recrutement du personnel intérimaire

Centres de traitement administratifs

#### Achats et logistiques

- Achats et fournisseurs référencés
- Logistique ouverture d'agences

#### Informatique

- Règles de gestion informatique agences
- Sauvegardes et Sécurité

#### Risques et sécurité

- Prévention des risques encourus par le personnel du groupe dans les entreprises clientes
- Manuel de sécurité et certification CEFRI pour les agences spécialisées dans le domaine nucléaire
- Plan d'amélioration sécurité entreprise (PASE) et certification MASE pour les agences spécialisées dans les domaines chimique et pétrochimique

Ces procédures ont été intégrées dans la démarche qualité du groupe afin d'assurer leur application par tous, leur adaptation et leur amélioration face à l'évolution de l'environnement, l'optimisation des moyens mis en œuvre et la pérennisation du savoir-faire.

L'application de ces procédures et le processus d'amélioration continue font l'objet d'un programme d'audit interne planifié chaque année dont les résultats sont d'autant plus importants qu'ils garantissent le renouvellement de la certification ISO 9001 des différents pôles d'activité.

Les rapports d'audit mentionnent des observations (faibles risques induits) et des points de non-conformité éventuels (risques importants ou procédure non respectée) et incluent les recommandations et actions correctives. Le responsable de l'entité ou du département audité s'engage à procéder aux corrections requises dans un délai donné, le Responsable Régional QSE vérifiant leur mise en place effective.

S'agissant plus particulièrement du pôle travail temporaire et recrutement, les audits opérationnels sont réalisés par les responsables qualité, sécurité, environnement (QSE) et leurs rapports sont communiqués au Responsable d'Agence, au Directeur de Secteur et au Directeur Régional auguel l'agence est rattachée.

Le Responsable National QSE est tenu informé en continu des résultats d'audit et présente une synthèse annuelle de l'ensemble des audits réalisés en revue de direction.

#### c – Veille technique et légale

Le dispositif de contrôle interne est complété par une veille opérationnelle et juridique.

Le groupe est doté de services fonctionnels centraux chargés de veiller au respect des législations en vigueur, d'identifier les risques auxquels le groupe peut être confronté, d'apporter conseil et assistance aux services opérationnels notamment dans les domaines suivants :

- Juridique, législation sociale, hygiène et sécurité
- Comptable et fiscal
- Assurance, Recouvrement.

S'agissant plus spécialement du travail temporaire et recrutement, des interlocuteurs régionaux complètent ce dispositif de support et

Le personnel a en outre accès à toutes informations relatives à l'organisation, aux procédures internes, aux dispositions légales et règlementaires applicables, disponibles sur le réseau intranet du groupe, permettant ainsi la diffusion immédiate des informations à l'ensemble des départements et agences.

Des formations spécialement adaptées aux besoins des sociétés du groupe sont dispensées par deux filiales, RHF (Ressources Humaines Formation) et IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), organismes de formation agréés par la Direction Régionale de la Formation Professionnelle et certifiés ISO 9001.

La veille comptable et fiscale est assurée par la direction financière du groupe, celle-ci pouvant recourir à des cabinets de consultants et avocats spécialisés en fonction des sujets traités. Le groupe dispose d'un contrat d'assistance fiscale auprès d'un cabinet réputé afin de s'assurer le concours permanent de praticiens spécialistes dans chacune des grandes branches de la fiscalité.

#### Procédures d'élaboration et traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière du groupe s'organise autour des éléments suivants :

- l'organisation comptable du groupe
- le reporting comptable et de gestion
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

#### a - Organisation comptable du groupe

L'information comptable et financière et son contrôle sont structurés de manière cohérente avec l'organisation opérationnelle du groupe.

L'information comptable et financière de chacune des sociétés du groupe est produite par une équipe dédiée, décentralisée ou basée au siège du groupe.

S'agissant du pôle travail temporaire et recrutement en France, un département comptable est responsable de la production des comptes des sociétés du pôle, la préparation et le traitement des informations et transactions comptables de base étant effectués dans les centres administratifs régionaux.

Pour tous les pôles d'activité, les agences ou sites d'exploitation sont dotés des logiciels de gestion nécessaires à l'exploitation et à la production des services qu'ils assurent.

Quels que soient les logiciels, toutes les interfaces permettant l'intégration automatique des données générées et saisies par les opérationnels vers les logiciels comptables ont été développées afin d'optimiser et de fiabiliser le transfert en comptabilité.

Ainsi, au sein du pôle travail temporaire et recrutement, les informations relatives aux factures clients et aux paies des collaborateurs intérimaires sont saisies en agence et interfacées vers le logiciel de gestion comptable hébergé sur un serveur unique, ces transferts étant assortis des procédures de contrôle nécessaires.

Le contrôle des données à l'origine de l'information comptable est assuré par l'application des règles décrites dans les procédures opérationnelles mentionnées au § 2.b et par le contrôle exercé par la direction comptable au moyen de verrous informatiques sur les paramètres clés de l'activité et de contrôles mensuels effectués sur la base d'états de contrôle portant sur les risques clés de l'activité.

Sous l'autorité de la direction financière, les directions comptables des pôles d'activités et le service de consolidation du groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières, notamment :

- La production des documents d'information comptable et financière de la société et des comptes consolidés dans le respect des normes applicables ; l'élaboration des états financiers consolidés en normes IFRS.
- La production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats,
- La production du reporting mensuel de gestion en assurant la consolidation et la cohérence des données, s'appuyant en cela sur les structures existantes dans les filiales,
- La conception, la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe, en accord avec la Direction Générale.

- Le contrôle des services comptables des différentes entités du groupe, la vérification de l'application des principes comptables communs au groupe,
- L'identification et la réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'informations comptables et de gestion du groupe.

#### b – Reporting comptable et de gestion

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, contrôle et pilotage de la Direction Générale du groupe.

Le reporting du groupe est produit mensuellement sous forme d'états financiers consolidés qui sont analysés par pôle d'activité et par branche à l'intérieur des pôles. Au sein des branches, les états financiers sont déclinés par centre de profits et centre de coûts de façon à ce que chaque responsable opérationnel dispose, à son niveau de responsabilité, des indicateurs clés de son activité.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à leur analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation (Direction Générale, Direction financière, Direction des pôles, Directions régionales, secteurs, agences), contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites. Il permet par ailleurs de prendre les mesures correctives nécessaires à la poursuite des objectifs du groupe.

Les agences de travail temporaire analysent également leurs performances grâce aux statistiques et indicateurs disponibles à partir du logiciel de gestion d'agence.

#### c - Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe

Le processus d'élaboration des comptes consolidés s'appuie sur :

- un référentiel et des méthodes comptables communs (à l'exception des filiales étrangères)
- la normalisation des formats de restitution
- l'utilisation d'un outil de reporting commun des liasses fiscales
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation.

L'établissement des liasses fiscales est placé sous la responsabilité des équipes comptables de chaque filiale. Le service de comptabilité de la holding en assure un contrôle individuel et exhaustif avant de procéder à la consolidation des données.

Consciente des enjeux liés au contrôle interne et de son importance pour le bon développement du groupe, la Direction Générale apporte tout son soutien aux démarches d'amélioration du contrôle interne et à son adaptation aux exigences imposées par l'évolution des législations et de l'environnement économique. Dans ce cadre, soucieuse de l'efficacité du dispositif mis en place au sein du groupe, la Direction Générale s'attache à renforcer de façon permanente les contrôles en vigueur et ce, notamment par le biais de son système d'information agences, opérationnel sur l'ensemble du réseau travail temporaire français depuis 2006 et régulièrement mis à jour. Ce système d'information fait l'objet d'un processus d'amélioration continue, notamment en termes de contrôles.

## 3.1.12 Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations		_			
- par droit de souscription					
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 739 075	6 655 107	6 746 282	6 646 547	6 374 223
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	25 093 992	29 951 958	18 592 645	25 229 973	17 637 154
Impôts sur les bénéfices	3 024 460	2 065 076	2 242 604	1 839 620	2 859 986
Participation des salariés					
Dot. amortissements et provisions	-711 147	-1 857 163	-8 923 745	3 113 272	1 258 986
Résultat net	22 780 679	29 744 045	25 273 787	20 277 081	13 518 379
Résultat distribué	11 250 000 (1)	11 250 000	49 500 000	4 500 000	4 500 000
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,96	2,48	1,45	2,08	1,31
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	2,02	2,64	2,25	1,80	1,20
Dividende attribué	1,00 (1)	1,00	4,40	0,40	0,40
Personnel					
Effectif moyen des salariés	7,00	6,00	7,00	8,00	7,00
Masse salariale	1 522 077	1 406 556	1 526 097	1 665 064	1 312 383
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	699 596	540 449	587 209	650 174	488 806

<sup>(1)</sup> Modifié par le Conseil d'Administration du 22 avril 2020 comme précisé au paragraphe 3.1.4 ci-dessus

## **3.2.** Rapport de responsabilité sociale, sociétale et environnementale 2019 du Groupe CRIT

1.	LE G	ROUPE CRIT, ACTEUR CLÉ DE L'EMPLOI DE L'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE	113
	1.1.	Pôle Travail Temporaire et Recrutement	113
	1.2.	Pôle Assistance Aéroportuaire	113
		Modèle d'entreprise	
2.	LES	PRINCIPAUX ENJEUX ET RISQUES RSE	116
	2.1.	Piliers de la démarche RSE	116
	2.2.	Enjeux identifiés	116
		Les axes développés durant l'année 2019	
3.	DES	CRIPTION DES ACTIONS MENÉES EN FRANCE	117
	3.1.	Domaine social	117 119 122 125 126
	3.2.	Domaine sociétal	129
	3.3.		. 132

4.	DES	CRIPTION DES ACTIONS MENÉES À L'INTERNA	TIONAL 134
	4.1.	Focus Espagne	134
	4.2.	Focus États-Unis	135
5.	ANN	EXE : PLAN DE VIGILANCE	139
	5.1.	Introduction	139
	5.2.	Cartographie des risques : identification et évaluation des risques générés par les activités du Groupe CRIT	139
	5.3.	Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des soustraitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue	
		une relation commerciale	139
		5.3.1. Filiales	
	5.4.	Actions adaptées d'atténuation des risques	
		ou prévention des atteintes graves	
		5.4.2. Fournisseurs et sous-traitants	

### 1. Le Groupe CRIT, acteur clé de l'emploi et de l'assistance aéroportuaire

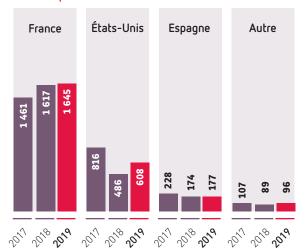
#### 1.1. Pôle Travail Temporaire et Recrutement

Présent sur le marché du travail temporaire depuis 1972, le Groupe CRIT propose des solutions globales aux Ressources Humaines auprès des entreprises. Dans le cadre de ses prestations de recrutement et de placement (emplois temporaires, contrats à durée déterminée, contrats à durée indéterminée), le groupe accompagne et conseille ses entreprises clientes dans la gestion de leurs ressources humaines.

En 2019, 2 526 permanents ont accompagné plus de 50 000 équivalent temps plein intérimaires grâce à un réseau international de 582 agences (dont 419 en France). De par leur positionnement géographique et leur autonomie, ces agences développent une relation de proximité avec les entreprises clientes et les candidats.

Le groupe compte parmi ses clients des grandes et petites entreprises, privées et publiques. L'activité du groupe est généraliste bien qu'il développe cependant des pôles d'expertise à très forte valeur ajoutée : aéronautique, événementiel, restauration, graphisme, web design, nucléaire.

#### Effectifs permanents CDI sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement



#### 1.2. Pôle Assistance Aéroportuaire

Le Groupe CRIT est l'un des leaders dans l'assistance aéroportuaire en France et à l'international, au travers de son entité Groupe Europe Handling et de ses différentes filiales.

L'expertise acquise au cours de ces dernières années au service des plus grandes compagnies aériennes permet au groupe de répondre pleinement aux besoins de ses clients en veillant quotidiennement à maintenir des services de qualité, dans le respect des normes internationales du monde aéroportuaire.

Les prestations proposées couvrent l'ensemble des opérations suivantes : passage, piste, opérations de trafic, fret et poste, formation, maintenance en ligne des avions, maintenance matériel. Le Groupe Europe Handling s'engage à fournir des services d'assistance aéroportuaire de qualité en développant 3 axes primordiaux :

- la formation via son Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien (IFMA) agréé IATA ;
- la gestion des compétences ;
- la promotion sociale interne, fondée sur des qualifications professionnelles reconnues, tant au niveau du savoir-faire que du savoir être

Les activités d'assistance aéroportuaire du groupe s'inscrivent dans une règlementation stricte et spécifique et sont en relation étroite avec la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande) ainsi que la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Le pôle comptabilise dans le monde 4 466 collaborateurs, 146 compagnies aériennes clientes, ce qui représente annuellement plus de 460 000 mouvements d'avions.

Le pôle aéroportuaire multiplie les certifications reconnues du secteur, ces dernières sont l'assurance pour les clients de la fiabilité des services. Le pôle possède depuis 2009 un système de management intégré, certifié ISO 9001 (Qualité), OHSAS 18001 (Hygiène, Santé, Sécurité) et ISO 14001 (Environnement), et a reconduit sa triple certification en septembre 2018 pour une durée de 3 ans.

La certification ISAGO (IATA Safety Audit for Ground Operations) établit selon un référentiel IATA, assure aux passagers des compagnies clientes l'existence d'un système robuste de gestion de la sécurité des opérations.

La performance RSE du pôle aéroportuaire est également évaluée régulièrement par Ecovadis sur les volets environnement, social & Droits de l'Homme, éthique et achats responsables. Groupe Europe Handling a obtenu en 2019 la médaille d'argent et se classe parmi les meilleures entreprises du secteur.







#### 1.3. Modèle d'entreprise

#### **RESSOURCES**

Travail temporaire et autres services

Assistance Aéroportuaire

#### **RESSOURCES HUMAINES**

3 442 collaborateurs permanents (CDI), experts de leur bassin d'emploi

Ressources externes
Candidats et
intérimaires

4 466 collaborateurs permanents (CDI)

Agents de piste, detrafic, d'escale, de maîtrise, formateurs, cadres

#### **FINANCIER**

Capitaux propres

Dette financière nette<sup>2</sup>

622M€

(84)M€

#### **RESEAU**

582

agences dans le Monde, dont **419** en France: Et ats-Unis, Allemagne, Suisse, Espagne, Maroc et Tunisie 15

plateformes aéroportuaires dans 7 pays France, Congo, Mali, Sierra Leone, Royaume-Uni, Irlande, Etats-Unis

Uninstitut deformation: RH Formation Uninstitut de formation: I'IFMA (Institut de Formationaux Métiers de l'Aérien)

Unréseauce partenaires pour l'emploi, sur l'ensemble du territoire

Parc d'enginset devéhicules aéroportuaires

#### INNOVATION

Intégration de solutions digitales

#### **ENVIRONNEMENT**

**Carburant** (flotte de véhicules)

Carburant (flotteengins 40% électriques)

#### **MODELE**

#### Travail temporaire et autres services

#### **NOS MISSIONS**

Accompagner et conseiller nos clients dans leurs besoins en Ressources Humaines

Créer des liens durables et favoriser l'insertion professionnelle des candidats et intérimaires Développer des outils et services innovants

Favoriser l'émergence des talents dans une organisation performante



intérimaires

Multiplicité des missions proposées

Sécurisation des parcours professionnels

Formations et mises à niveau

RESEAUX D'AGENCES

**PLATEFORMES WEB** 



Mise à disposition des bonnes ressources

Accompagnement de la performance de l'entreprise

Accompagnement RH



prospects

<sup>1</sup>Effectifs CDI au 31/12/2019

<sup>2</sup>Endettement financier net avant déduction du CICE

#### **D'ENTREPRISE**

#### Assistance Aéroportuaire

#### **NOS MISSIONS**

Accompagner et conseiller nos clients en leur proposant des solutions innovantes et durables

Consolider nos partenariats globaux et locaux avec les parties intéressées. Maintenir et développer le haut niveau de qualification de nos collaborateurs

Demeurer une référence de notre secteur industriel dans la maîtrise de notre impact environnemental.

## Opérations de Enregistrement trafic PASSAGE Embarquement Manutention bagages Transfert Chargement Déchargement 4 Repoussage Fret avions

#### **CREATION DE VALEUR**

Travail temporaire et autres services

Assistance Aéroportuaire

#### **RESSOURCES HUMAINES**

+50 000 intérimaires (ETP) délégués dans le monde

+17 000 collaborateurs formés en France

3 200 collaborateurs formés en France

#### **FINANCIER**

**2,1Md€** dechiffred'affaires

EBITDA<sup>3</sup>: **127M€** 

+30 000

entreprises

clientes

381M€

de chiffre d'affaires

DA<sup>3</sup>: EBITDA<sup>3</sup>: 43,1M€

#### RESEAU

146 compagnies aériennes assistées dans lemonde

### 61M

**de passagers** assistés danslemonde

466 000

mouvements d'avions danslemonde

#### Stratégie et perspectives

#### Travail Temporaire

Sur son pôle travail temporaire, le groupe a pour objectif de répondre aux besoins de ses clients et d'accompagner la transformation de ses métiers. Ainsi, le groupe poursuivra le développement de son offre de gestion RH sur mesure CRIT Inside (implantée au cœur des sites clients), le développement de ses CDI intérimaires, ses engagements RSE, ainsi que le développement d'outils et de solutions digitales innovants pour ses clients et ses intérimaires.

Si la France reste le principal marché du groupe, l'international est une priorité stratégique pour diversifier ses positions géographiques et développer de nouveaux relais de croissance. Le groupe continuera à consolider et à renforcer ses positions sur les pays où il est implanté et poursuivra son développement à l'international avec une attention particulière portée à l'Europe.

#### Assistance Aéroportuaire

Sur son pôle aéroportuaire, le groupe a pour objectif général d'accroitre la satisfaction de ses compagnies aériennes clientes, de garantir la protection des salariés et la sécurité des opérations, tout en préservant l'environnement.

Sa stratégie est de poursuivre le développement en France et à l'international, tout en maintenant le niveau de sa performance opérationnelle. Ces dernières années, le groupe s'est implanté au Royaume-Uni sur London Heathrow, premier aéroport européen, et aux États-Unis sur l'aéroport de Boston, le faisant entrer dans le top 10 mondial de l'assistance aéroportuaire.

### 2. Les principaux enjeux et risques RSE

#### 2.1. Piliers de la démarche RSE

Les activités de travail temporaire et d'assistance aéroportuaire du groupe ont pour caractéristique commune d'être des acteurs majeurs de l'emploi dans les territoires où ils sont implantés. Dans ce contexte, et conscient de l'apport des politiques de Développement Durable dans l'amélioration de sa performance et le bien-être de ses salariés, le Groupe CRIT a développé sa politique RSE autour des 3 piliers suivants :

#### Sa responsabilité sociale

La politique des Ressources Humaines du groupe, déployée par un vaste réseau d'acteurs, a pour objectifs le développement, l'épanouissement et l'accompagnement de ses collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires. De par son activité, le Groupe CRIT contribue à l'accès à l'emploi d'un grand nombre de personnes au quotidien. Parmi ses principaux enjeux sociaux figurent le développement de l'employabilité de ses collaborateurs et leur fidélisation.

#### Son engagement sociétal

Fort d'un réseau étendu au niveau national, le groupe promeut une culture d'initiatives locales et tisse d'étroites relations avec l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche volontaire et partenariale. Doté d'un système de management de la qualité certifié, le groupe place la satisfaction de ses parties prenantes au cœur de son activité.

#### Sa responsabilité environnementale

Conscient des enjeux environnementaux actuels et de la nécessité de les prendre en compte dans ses activités, le groupe s'engage dans une démarche respectueuse de maîtrise et de réduction de ses effets sur l'environnement en déployant un système de management environnemental certifié.

#### 2.2. Enjeux identifiés

Une cartographie des risques a été réalisée en vue de sélectionner les enjeux pertinents relatifs à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale du groupe sur la base du référentiel Grenelle II.

9 enjeux vecteurs de risques ont été identifiés parmi les domaines suivants :

#### Domaine social

- A. Développer les compétences de nos collaborateurs
- B. Favoriser l'égalité des chances et assurer l'égalité de traitement
- C. Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs
- D. Fidéliser les talents
- E. Renforcer l'attractivité pour recruter
- F. Assurer la cohésion sociale et la qualité de vie au travail

#### Domaine sociétal

A. Favoriser l'accès à l'emploi sur les territoires avec nos partenaires B. Garantir le respect de l'éthique des affaires

#### Domaine environnemental

A. Mener notre activité dans le respect de l'environnement

#### 2.3 Les axes développés durant l'année 2019

En 2019, les principaux enjeux suivis sont les suivants :

- Le développement de l'employabilité et la sécurisation des parcours professionnels: le groupe poursuit ses actions de formation au niveau national ainsi que ses actions pour l'insertion professionnelle des publics en difficulté. Il étend et renforce la diversification des solutions d'emploi comme le déploiement des CDI intérimaires en vue de sécuriser les parcours professionnels.
- La mobilisation pour la santé et la sécurité des collaborateurs : cet axe prioritaire dans la politique sociale du groupe se traduit par un système de management certifié et des actions de formation et de sensibilisation.
- Le renforcement des actions en faveur de la diversité et contre les discriminations : l'accès et le maintien dans l'emploi sont conditionnés aux seules compétences des candidats et collaborateurs du groupe.
- L'éthique des affaires: dans la continuité de ses engagements, le groupe renforce ses actions en matière d'éthique des affaires, dans le domaine de la protection et de la confidentialité des données notamment.
- La démarche environnementale: le groupe poursuit sa démarche environnementale dans un objectif d'amélioration continue.

## 3. Description des actions menées en France

#### **3.1.** Domaine social

## **3.1.1.** Développer les compétences de nos collaborateurs

#### **3.1.1.1.** Pôle Travail Temporaire et Recrutement

La formation professionnelle occupe une place stratégique dans l'activité de travail temporaire et constitue un levier de fidélisation de nos collaborateurs.

Indispensable pour certaines missions ou certains secteurs et très sollicitée par les entreprises clientes, la formation permet d'assurer au client la délégation d'intérimaires qualifiés au regard de leurs besoins et accroît la satisfaction des intérimaires par une meilleure employabilité. Les formations dispensées aux intérimaires ont également un rôle de prévention des risques liés à la sécurité.

#### Politique

La formation fait partie intégrante de la politique d'accompagnement et de développement des collaborateurs permanents et intérimaires. Le Groupe CRIT s'engage à former l'ensemble de ses collaborateurs avec pour objectifs l'accompagnement des collaborateurs permanents et intérimaires dans leur montée en compétences ainsi que le développement de l'employabilité des intérimaires.

Cette politique formation s'appuie sur les moyens suivants :

- Un investissement important consacré à la formation ;
- Une organisation dédiée, basée sur des équipes formation implantées dans chacune des régions CRIT et un pilotage national;
- L'accompagnement et le conseil auprès des agences : les responsables formation interviennent sur la conception de programmes de formation, pour répondre aux besoins de nos clients, ou des besoins internes, tant pour les collaborateurs intérimaires que permanents. Ils assurent la mise en œuvre et le suivi des dispositifs de formation appropriés;
- Un organisme de formation pour les permanents : RH Formation ;
- · La veille sur les évolutions législatives.

#### Un organisme interne de formation

Pour servir sa politique de formation, le groupe s'appuie sur son organisme interne de formation : RH Formation, dédié à la formation des collaborateurs permanents du pôle Travail Temporaire. RHF assure le traitement des besoins en formation et de conseil des entreprises du Groupe CRIT et aussi d'une clientèle extérieure afin d'accompagner leurs mutations et le développement de leurs activités.

#### Formation des collaborateurs permanents

Pour les collaborateurs permanents, les objectifs en matière de formation sont les suivants :

 Faciliter l'intégration au sein de l'entreprise, de la région et de l'équipe :

Les collaborateurs sont accompagnés dans leur prise de fonction, l'acquisition de leurs compétences clés afin de favoriser une bonne intégration au sein de l'entreprise. Outre des modules de formation dédiés, un outil e-learning permet de sensibiliser tout nouveau collaborateur aux métiers du travail temporaire et aux métiers transversaux du groupe, sur l'ensemble des points clés de ces métiers et de ses valeurs.

 Permettre l'acquisition ou le développement des compétences métier

Des formations métiers se renouvellent pour accompagner le développement de compétences professionnelles des collaborateurs, les évolutions métier et les transitions professionnelles. La création de parcours innovants est favorisée en régions, afin de promouvoir leur diffusion au national après une première phase pilote. Les formations métiers représentent 80 % du plan de formation des permanents.

#### • Former et sensibiliser sur des sujets transverses :

Des formations transverses sur des thématiques diverses sont également déployées afin d'assurer la conformité règlementaire (exemples : poursuite en 2019 des formations sur l'accessibilité et la non-discrimination).

 Anticiper les évolutions des collaborateurs dans leur parcours professionnel :

L'évaluation des compétences des collaborateurs au cours des Entretiens Annuels de Développement est l'occasion de définir les besoins individuels, par la suite examinés lors des Commissions de Développement Ressources Humaines au sein de chaque région. Les actions de formation retenues répondent conjointement aux besoins spécifiques de chaque région et aux orientations nationales. Cette double approche amène à proposer des démarches pédagogiques au plus près de la réalité professionnelle.

En 2019, une nouvelle plateforme digitale, CRIT Academy, a été installée pour favoriser et développer les formations essentiellement à destination des collaborateurs permanents. Cet outil s'inscrit dans une volonté de diversifier les modes de formation en développant les formations à distance, en e-learning et en micro-learning.

Cette méthode est complémentaire à la formation présentielle et constitue un levier plus flexible et plus souple pour faciliter l'apprentissage, le partage et le transfert des connaissances entre les collaborateurs et personnaliser les parcours de formation en fonction du rythme d'apprentissage et du profil de chacun.

Des travaux ont en outre été menés sur la refonte du parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs. Ce parcours de formation porte sur les fondamentaux à acquérir lors du premier mois, pour les nouveaux collaborateurs permanents au sein de l'entreprise. L'objectif est de compléter ce tronc commun par des formations plus classiques, en e-learning ou en présentiel. Les travaux sur le parcours d'intégration se poursuivront ensuite avec la création de parcours spécifiques et de modules métiers.

#### Formation des intérimaires

**Pour les intérimaires**, les actions de formation reposent sur les objectifs suivants :

La sécurisation du recrutement et de l'intégration des intérimaires
Les phases de sélection puis d'intégration visent à positionner
rapidement les intérimaires possédant les compétences
requises. Il peut être proposé pour les candidats débutants
ou peu expérimentés des parcours de formations courts, afin
de leur permettre d'acquérir les compétences et savoir-faire
indispensables pour la prise de poste.

Afin de répondre au mieux aux besoins des clients à moyen terme, sécuriser les parcours des intérimaires et assurer leur employabilité, il est prévu pour certains métiers des parcours de formation certifiants ou diplômants (CAP, titres professionnels, en contrat de professionnalisation notamment).

Chaque salarié intérimaire bénéficie d'un accompagnement et d'un suivi individuel, réalisé par les agences localement. Ce suivi est renforcé pour les moins expérimentés d'entre eux.

#### L'élargissement des sources de recrutement et intégration de publics éloignés de l'emploi

Sur certains métiers en pénurie de salariés intérimaires, il apparaît nécessaire de faciliter la recherche et l'identification de nouveaux profils, en élargissant dès la source le recrutement à des profils susceptibles d'acquérir les compétences visées.

L'accès à la formation, et ainsi à l'emploi des publics éloignés de l'emploi, est facilité par la mise en place d'un accompagnement en partenariat avec des acteurs locaux.

Les dispositifs de formation appropriés sont mobilisés en fonction de la nature de la formation, sa durée et le public concerné.

Le groupe promeut également la formation en alternance (Contrats de professionnalisation, Contrat de Développement Professionnel Intérimaire, Contrat d'Insertion Professionnelle Intérimaire).

#### • Le déploiement de parcours de formations adaptés

L'équipe de formation, experte en ingénierie pédagogique et financière, intervient en support aux agences afin de mener un travail d'identification des besoins en compétences des bassins d'emploi et d'élaboration de parcours de formation adaptés.

#### · L'anticipation des évolutions

L'objectif est d'anticiper l'évolution des métiers et l'émergence de nouvelles compétences (digitalisation, numérique, développement durable) et de favoriser les possibilités de mobilité professionnelle en mettant en place une gestion des compétences.

- Favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus fragiles Le groupe contribue à l'insertion et à la sécurisation des parcours professionnels de ses intérimaires avec en 2019 :
  - 350 parcours de formation pour l'insertion professionnelle ;
  - Plus de 8 300 certifications obtenues, dont 700 titres, diplômes ou qualifications professionnelles.

Le groupe déploie une politique en faveur de l'alternance avec 920 formations en alternance réalisées en 2019, auprès des permanents et des intérimaires (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, Contrats d'Insertion Professionnelle Intérimaire, Contrat de Professionnalisation Intérimaire).

#### Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Cette loi a des conséquences sur la formation individuelle des collaborateurs, avec le renforcement du Compte Personnel de Formation et le Conseil en Evolution Professionnelle, ainsi que sur le développement de l'apprentissage.

Les enjeux associés à cette loi sont de favoriser la montée en compétence des publics les plus fragiles afin de leur permettre d'accéder à l'emploi. Cette loi entraîne d'importantes modifications des acteurs intervenants dans le champ de la formation professionnelle, des dispositifs de formation et des financements. En l'état actuel, les changements portent notamment sur :

 La suppression du Fonds d'Action de Formation du Travail Temporaire (FAFTT) et le regroupement des OPCA, passées de 20 à 11. Les OPCA deviennent des OPCO (Opérateurs de Compétences). Les OPCO regroupent différentes branches professionnelles. L'opérateur de compétences de la branche du travail temporaire est AKTO.

- La contribution des entreprises à la formation et à l'apprentissage, qui est versée à l'instance de gestion de la formation en France, « France Compétences ». France Compétences redistribue les fonds en fonction du public ou de la finalité. Pour ce qui a trait au travail temporaire, les fonds sont récupérés par AKTO pour financer l'alternance et les plans de formation pour les entreprises de moins de 50 salariés.
- La contribution légale obligatoire des entreprises de plus de onze salariés est de 1 %. Elle est de 1,3 % dans le domaine du travail temporaire. Le 0,3 point de plus reste attribué au travail temporaire.

#### KPI et résultats

#### KPI

74 % des collaborateurs permanents ont reçu une formation en 2019. Résultats

	Nombre de personnes formées	Nombre d'heures de formation
Permanents (CDI)	1 407	53 983
Intérimaires	15 385	632 843
TOTAL	17 242	686 826

#### **3.1.1.2.** Pôle Assistance aéroportuaire

Du fait des nombreuses exigences en matière de sécurité du secteur aéroportuaire et de la multiplicité des formations nécessaires à la réalisation des missions confiées par les clients, la formation professionnelle est un enjeu stratégique de cette activité. La politique de formation déployée sur le pôle aéroportuaire prévient notamment les risques liés à la sécurité dans l'exécution des prestations quotidiennes.

#### Politique

La politique de formation professionnelle déployée dans l'assistance aéroportuaire vise les objectifs suivants :

- Participer à l'amélioration de la sécurité, de la fiabilité et de la qualité du service dans les différentes activités du transport aérien ;
- Contribuer au maintien des salariés dans l'emploi en développant leurs compétences, leurs qualifications et en les préparant aux évolutions des normes techniques, des organisations du travail, des technologies et des attentes des clients;
- Concourir à la réalisation des projets professionnels et du souhait de l'évolution professionnelle et de mobilité des salariés au sein de la société.

#### Une école de formation dédiée

Le pôle Aéroportuaire dispose de son propre organisme de formation, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), afin de mieux répondre à ses besoins spécifiques. Il dispense tout au long de l'année des cursus pédagogiques destinés aux salariés des différentes filiales de l'assistance aéroportuaire et forme ainsi près de 15 000 stagiaires internes comme externes chaque année.

Il est certifié aux normes qualité ISO 9001:2008, ISO 14001 et ISO 18001. Afin de répondre aux besoins de formations spécifiques du transport aérien du Groupe Europe Handling, des préconisations de l'Aviation Civile, et dans le but de garantir la maîtrise et la parfaite compétence de ses équipes au sol, il est également agréé à la norme IATA en qualité d'Accredited School depuis 2004 pour les formations Marchandises Dangereuses Réglementées. Il est accrédité par la

DSAC Nord pour la délivrance des formations en vue de l'obtention des autorisations de conduite sur les aires de l'aéroport Charles de Gaulle et Orly.

Tout nouvel embauché reçoit une formation générale portant sur les règles de sécurité et de sûreté. Celle-ci est complétée par une formation qualifiante en fonction des postes attribués.

L'IFMA est doté d'une équipe de formateurs instructeurs qualifiés pour la réalisation de ses formations théoriques et pratiques, ainsi que d'un bureau d'étude qui assure la veille règlementaire et réalise les manuels de formation et toutes les documentations nécessaires à leurs réalisations.

#### Les principaux domaines de formation

- Les formations règlementaires : sensibilisation sureté, autorisation de conduite en zone réservée, marchandises dangereuses règlementées, facteurs humains, sécurité en piste, incendie, gestes et postures, Santé Sécurité au Travail, etc.
- Les formations aux métiers de la piste : agents de chargement sur avions vracs et mécanisés, conduite de la plateforme élévatrice, placement avion gestes conventionnels, dialogue au casque, refoulement avion, tractage (convoyage avion), passerelles télescopiques, responsable de chargement.
- Les formations trafic : devis de masse et de centrage, coordination avion, opérations aériennes, météorologie aéronautique.
- Les formations commerciales : agent d'enregistrement et d'embarquement, formations comportementales et accueil client.

#### Des formations accessibles à tous

La spécificité du secteur aéronautique est la multiplicité des formations. Un salarié du groupe suivra entre cinq et plus d'une vingtaine de formations différentes, chacune d'entre elles devant être renouvelée tous les trois ans. Dans ce contexte, le groupe se doit d'être innovant et de trouver des formats de formation adaptés en tendant vers l'optimisation des formations dispensées.

Le groupe a mis en place en mai 2019 une plateforme LMS pour l'hébergement de cours e-learning et de documentations à visée de formation ou d'information. Les premiers modules de formations accessibles sont essentiellement liés à la sécurité. Ces modalités de formation visent à être développées en 2020.

#### Résultats et KPI

KPI:

3 220 collaborateurs ont été formés en 2019, soit une augmentation de +11 %.

#### Résultat :

95 900 heures de formation, soit une hausse de +54 % d'heures de formation en 2019.

## **3.1.2.** Assurer l'égalité de traitement et promouvoir la diversité

#### **3.1.2.1.** Pôle Travail Temporaire et Recrutement

Les activités du groupe de mise en relation, de mise à disposition et de placement sont directement concernées par les questions de discrimination : dans l'accès à l'emploi, dans la formation et dans le travail. Les comportements discriminatoires constituent un frein à l'insertion professionnelle et sociale des collaborateurs.

Le Groupe CRIT est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de lutte contre toute forme de discrimination et de promotion de la diversité et de l'égalité des chances auprès de l'ensemble de ses collaborateurs permanents et intérimaires.

#### Une politique Diversité et Non-Discrimination

Le groupe s'engage depuis 2007 dans une politique en faveur de la diversité et de lutte contre les discriminations avec les objectifs suivants :

- Sensibiliser les collaborateurs à ces sujets
- Promouvoir les bonnes pratiques
- Réduire les inégalités professionnelles
- Développer l'accès à l'emploi des publics en difficulté : les jeunes et les séniors, les personnes en situation de handicap, les personnes issues des quartiers prioritaires ou défavorisés.
- Etre en conformité avec la réglementation en vigueur

Cette politique est animée par un référent national. Ce référent a notamment un rôle de conseil et de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs sur toute question relative à la discrimination. En 2010, un Médiateur Diversité et Egalité des Chances vient renforcer les actions du groupe en matière de lutte contre les discriminations. Egalement médiateur judiciaire auprès de Cours d'Appels, il est accessible à tous les collaborateurs permanents et intérimaires des sociétés membres de l'UES CRIT et a pour mission de résoudre les situations conflictuelles qui peuvent se présenter suite à une suspicion de discrimination.

Au sein de la politique Diversité et non-discrimination, le Groupe CRIT est engagé depuis 2004 en particulier dans une politique active pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées. Par cette politique, le groupe souhaite accompagner les personnes reconnues handicapées dans leur démarche d'insertion sur le marché de l'emploi.

Pour ce faire, la Mission Emploi & Handicap a été créée. Il s'agit d'une mission nationale relayée par des Correspondants Régionaux dans chacune des régions CRIT. Cette politique vise l'ensemble des parties prenantes du groupe, à savoir les collaborateurs, permanents et intérimaires, mais aussi les clients, fournisseurs et partenaires.

## Les actions mises en œuvre en matière de diversité et de non-discrimination

#### Formation et sensibilisation des collaborateurs

Tous les nouveaux salariés, dans le cadre de leur parcours d'intégration suivent une formation e-learning sur le thème de la diversité pour les sensibiliser à la discrimination, le contexte légal, les enjeux sociaux et économiques et les bonnes pratiques.

Depuis 2017, une formation à la non-discrimination et à l'accueil des personnes en situation de handicap a été initiée pour l'ensemble du personnel recruteur et tout nouvel arrivant dans cette fonction. Une sensibilisation accrue est également mise en place pour l'encadrement : l'objectif étant que tous les managers suivent une session de sensibilisation supplémentaire sur les sujets de la diversité et de la non-discrimination.

#### <u>Plan d'action pour l'égalité professionnelle</u>

Des plans d'action pour l'égalité professionnelle ont été établis sur les pôles Travail Temporaire et Aéroportuaire du groupe en France afin de lutter contre les inégalités salariales, favoriser la mixité des métiers et la présence de femmes dans les postes à haute responsabilité. Les objectifs visés sont les suivants :

- La suppression des écarts de rémunération constatés pour les permanents en poste et non justifiés;
- L'égalité professionnelle dans le déroulement de carrière et de promotion professionnelle;
- L'égalité professionnelle dans l'accès à l'emploi ;
- Assurer un niveau de formation professionnelle uniforme pour les deux sexes.

L'index de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes instauré par le gouvernement dans la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » se présente comme un outil pour mesurer l'inégalité salariale en entreprise. Cet Index Egalité femmes-hommes est calculé à partir de cinq indicateurs permettant d'identifier les éventuels points de progression :

- · L'écart de rémunération femmes-hommes,
- · L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité.
- Le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Sur la base de ces indicateurs, le groupe a calculé en 2019 une note globale de 77/100.

#### Les actions mises en œuvre en matière de handicap

Pour les collaborateurs permanents, les actions suivantes sont développées par le groupe :

- Le maintien dans l'emploi et le reclassement professionnel des collaborateurs permanents grâce à différents aménagements mis en place (fauteuil ergonomique, aménagement de véhicule de fonction avec BVA, bureau électrique, fauteuil alternant les positions assis-debout, etc.),
- Le recrutement et l'accueil de stagiaires en situation de handicap,
- La formation et la sensibilisation des collaborateurs aux thématiques du handicap et de la diversité en entreprise via des dispositifs internes (e-learning, flash info, sessions de sensibilisation), et des événements occasionnels organisés au cours de l'année

Pour les intérimaires, le groupe mène les actions suivantes :

- Le développement de la qualification des intérimaires reconnus handicapés à travers des contrats de professionnalisation;
- La communication externe et la participation à de nombreuses manifestations, telles que des forums et autres moments d'échanges entre CRIT et les demandeurs d'emplois, sur tout le territoire national;
- La sensibilisation des équipes opérationnelles au handicap en vue d'une mobilisation totale;
- L'accompagnement des entreprises clientes, par le conseil, la mise en place de solutions sur mesures dans le cadre de leurs politiques d'emploi de travailleurs handicapés (petits déjeuners clients, soutenance).

#### Des événements réguliers

La mobilisation sur le terrain se traduit notamment par l'organisation d'événements réguliers.

Chaque année, à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap (SEEPH) qui a lieu en novembre, CRIT organise des ateliers BOOST sur l'ensemble de son réseau national. Le principe est le suivant : chaque agence sélectionne des candidats intérimaires reconnus handicapés en recherche d'emploi, pour lesquels elles ont validé en amont leurs compétences ainsi que leurs disponibilités. Les agences proposent ensuite activement ces candidatures aux entreprises utilisatrices.

Au-delà de cette action, les collaborateurs permanents ont été sensibilisés chaque jour de la SEEPH 2019 par le biais d'un quiz en ligne sur la thématique du handicap.

CRIT a été présent sur un grand nombre d'événements organisés sur tout le territoire durant cette Semaine et a ainsi participé à des événements tels que des forums emploi et handicap pour aller à la rencontre de candidats reconnus handicapés en recherche d'emploi. Le 16 mai 2019, le siège social et les agences ont participé pour la deuxième année consécutive à l'opération DUODAY, qui consistait à accueillir le temps d'une journée, au sein de leurs établissements, une personne en situation de handicap pour qu'elle travaille en duo avec un collaborateur CRIT volontaire. Cette opération, qui est une occasion de sensibiliser d'une manière différente les collaborateurs au handicap, a impliqué plus de 50 « salariés accueillants ». Plus de 30 personnes en situation de handicap ont été accueillies par les équipes et ont pu découvrir la diversité des métiers de CRIT, observer le quotidien de leur « duo » et échanger autour de leur projet professionnel.

Des partenariats pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

La mise en œuvre de la politique d'inclusion des travailleurs handicapés du groupe s'est concrétisée par son engagement aux côtés de partenaires nationaux et locaux :

- L'AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (plusieurs conventions sur la période de 2006 à 2011) et notamment sa structure Capemploi,
- La **FAGERH** : Fédération des Associations Gestionnaires d'Établissements de Réadaptation pour Handicapés,
- Les CRP : Centres de Rééducation Professionnelle,
- Les ERP : Ecole de Reconversion Professionnelle,
- Diverses associations locales et/ou nationales en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap.

Le Groupe CRIT étend son action en adhérant à des réseaux d'entreprises, locaux et/ou nationaux, dont l'objectif est la sensibilisation et le partage des bonnes pratiques en matière d'insertion des publics en situation de handicap. Le groupe est ainsi membre du Club Etre au niveau national et Club Entreprises & Handicap du 92.

Chaque année, le groupe participe à de nombreux événements sur la thématique du handicap, aussi bien auprès d'entreprises clientes, afin de les sensibiliser au sujet, qu'auprès de personnes en situation de handicap en vue de faciliter leur employabilité.

Le groupe veille à faire figurer son attention particulière au sujet de l'emploi des personnes en situation de handicap dans chacun des partenariats signés par l'entreprise. En outre, le groupe se mobilise particulièrement dans les instances de branche afin que le travail temporaire soit perçu comme un levier efficace et naturel pour la mise à l'emploi des personnes en situation de handicap.

#### Accessibilité des agences

En partenariat avec AKTO et l'AGEFIPH, le groupe déploie depuis 2018 une démarche d'identification et de formation d'un référent Handicap par agence pour les agences volontaires, permettant ainsi la constitution d'un cercle de référents à l'échelle d'un bassin d'emploi. Les agences d'emploi qui s'engagent dans « Parcours TH » sont destinataires d'outils spécifiques et sont reconnues à la fois par les publics et par les partenaires. Fin 2019, 78 agences sont engagées dans cette démarche et se démarquent par un macaron visible sur la porte de l'établissement pour mettre en confiance les candidats.

#### Des actions auprès des entreprises clientes

Le groupe accompagne ses clients en vue de développer et de faciliter l'insertion professionnelle des personnes reconnues travailleurs handicapés en leur proposant des sessions de sensibilisation au handicap en entreprise ainsi que des actions spécifiques de conseil et d'accompagnement personnalisé.

#### Des actions auprès des secteurs protégé et adapté

Dans la continuité de ses engagements, le pôle Travail Temporaire et Recrutement mène des actions auprès d'Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et les Entreprises Adaptées (EA) pour des prestations diverses (outils de communication, nettoyage des locaux, embossage de cartes de visite, plateaux repas, etc.).

#### Evolutions législatives

La loi « Avenir professionnel », promulguée en 2018, a des impacts directs sur l'activité de Travail Temporaire. Le Gouvernement a signé avec Prism'Emploi (organisme syndicale de la branche) une convention de partenariat visant à faciliter l'accès des travailleurs handicapés au marché du travail, dans le prolongement de cette loi. Un nouveau « cas de recours » à l'intérim propre aux travailleurs handicapés a été mis en place à compter du 1er janvier 2019, à titre expérimental, jusqu'au 31 décembre 2021. Celui-ci est fondé exclusivement sur la situation de la personne handicapée et non aux motifs classiques de recours à l'intérim.

Ce « cas de recours » peut permettre à une entreprise d'appréhender de manière plus concrète et progressive les conditions de réussite d'une intégration d'un travailleur handicapé au sein de l'entreprise. En parallèle, cette disposition peut permettre à un travailleur handicapé de mieux apprécier les conditions concrètes de l'exercice professionnel au regard de ses propres besoins. Dès lors, le groupe a œuvré pour faire connaître à son réseau d'agences et ses clients l'existence de ce nouveau cas de recours à l'intérim.

Le travail temporaire constitue indéniablement un réel levier et un moteur essentiel de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment des travailleurs handicapés.

#### Résultats et KPI

#### KPI:

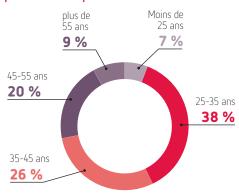
69 % des recruteurs présents en 2019 ont été formés à la nondiscrimination en présentiel

#### Résultats:

	2019	Évolution 2018-2019
Nombre d'heures de délégations de travailleurs reconnus handicapés	664 000	+5 %
Nombre de missions auprès des travailleurs reconnus handicapés	9 800	+4 %
Nombre d'entreprises clientes dans lesquelles CRIT a délégué des travailleurs reconnus handicapés	1 885	+4 %

 78 agences d'emploi engagées dans la démarche « Parcours TH » de AKTO (ex-FAF.TT)

#### Répartition des effectifs CDI sur le pôle Travail Temporaire France



#### Répartition des effectifs CDI en 2019 par sexe sur le pôle Travail Temporaire en France



#### **3.1.2.2.** Pôle Assistance Aéroportuaire

Perçu comme essentiellement masculin, le secteur du transport aérien s'engage dans le développement de la mixité de ses métiers. Certains métiers exigent en effet des aptitudes physiques importantes, ce qui diminuent de facto le nombre de femmes disponibles pour ces postes.

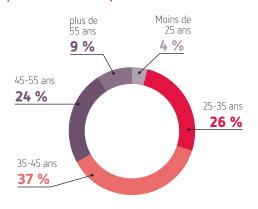
#### Politique

Le groupe a pour objectif une augmentation de la part de femmes parmi ses collaborateurs dans les métiers perçus comme masculins. Aussi, dès la phase d'embauche, le groupe assure une communication basée sur une représentation équilibrée des deux sexes dans les campagnes de recrutement et développe des contrats en alternance ou en stage pour permettre aux collaborateurs de se confronter aux réalités du terrain.

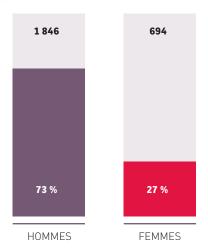
Tout au long de leur carrière, le groupe veille à maintenir un accès équitable des femmes et des hommes à la formation et à garantir l'égalité de rémunération des salariés à leur retour de congé familial (maternité, adoption, congé parental d'éducation).

**KPI** 

#### Répartition des effectifs CDI sur le pôle Assistance Aéroportuaire en France



#### Répartition des effectifs CDI en 2019 par sexe sur le pôle Travail Temporaire en France



#### Résultats:

7 accords « Egalité Professionnelle entre les Hommes et les Femmes et qualité de vie au travail » sont en vigueur en 2019.

#### 3.1.3. Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs

#### **3.1.3.1.** Pôle Travail Temporaire et recrutement

De par la spécificité de son rôle d'intermédiation sur le marché de l'emploi, la santé et de la sécurité au travail revêt une importance particulière pour le groupe.

Le groupe délèque ses intérimaires au sein de ses entreprises clientes exerçant dans des secteurs d'activité variés (BTP, industrie, services), dont certains sont plus accidentogènes que d'autres. Le groupe veille donc à la gestion de ce risque d'accident du travail chez les intérimaires, conjointement avec l'entreprise cliente. En outre, le coût du risque incombe dans la grande majorité des cas exclusivement à l'entreprise de travail temporaire.

#### Une politique Santé et Sécurité

Le groupe s'engage au travers d'une politique Santé et Sécurité à atteindre les objectifs suivants :

- Former et sensibiliser le personnel permanent en matière de prévention et de santé-sécurité au travail,
- Sensibiliser les collaborateurs intérimaires, à tous les stades du recrutement et de la délégation,
- Connaître les entreprises utilisatrices, les postes de travail, leur environnement et les tâches à effectuer,
- Agir conjointement avec les entreprises utilisatrices pour prévenir les accidents du travail.

Pour le déploiement de sa politique Santé et Sécurité, le pôle Travail Temporaire et Recrutement s'appuie sur le service Performance & Conformité (P&C), composé d'un Responsable National, de Responsables Régionaux dans chaque région et d'Animateurs sécurité dans certaines régions.

#### Certifications

Le groupe a obtenu les certifications suivantes en matière de santé et sécurité :

- OHSAS 18001 : depuis 2005, pour l'ensemble des sociétés du pôle ;
- MASE (Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail) : sur 10 agences, principalement destiné aux secteurs Pétrochimie et Chimie;
- CEFRI (Certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants) pour 24 agences déléquant dans le secteur « nucléaire ».

En 2020, la norme ISO 45001 remplacera la norme OHSAS 18001 en matière de santé et de sécurité au travail. Dans ce cadre, le groupe a réalisé un plan d'action pour anticiper la mise en place de cette norme et en obtenir la certification.

#### Les actions mises en œuvre en matière de prévention

Conscient que l'objectif de réduction des accidents du travail ne peut être atteint sans une meilleure gestion des risques et une meilleure information des collaborateurs, le Groupe CRIT déploie des dispositifs de prévention, d'information et de sensibilisation auprès de ses collaborateurs permanents en agences, ses intérimaires et ses entreprises clientes.

## <u>Les dispositifs de formation et de sensibilisation des collaborateurs</u> permanents en agence

À leur arrivée dans l'entreprise, les collaborateurs permanents bénéficient d'une sensibilisation à la santé, la sécurité et à la prévention des risques dans le cadre de l'e-learning d'intégration. D'autres dispositifs sont à leur disposition comme un livret Santé, Sécurité et Environnement et des flashs info. Des formations liées à la sécurité sont dispensées régulièrement.

En 2019, le groupe a intensifié la formation et la sensibilisation du personnel permanent en matière de santé et sécurité au travail afin de parfaire leurs connaissances, améliorer la communication avec les entreprises utilisatrices, identifier les situations à risques et réduire l'accidentologie chez les intérimaires. Une formation sécurité consacrée aux risques, à leur prévention et aux règles juridiques associées est déployée à l'ensemble des agences, avec un volet digital et une partie en présentiel.

En outre, les responsables régionaux Performance & Conformité ont suivi en 2019 une formation sur les exigences de la nouvelle norme ISO 45001, en vue d'une prochaine obtention de cette certification.

Les collaborateurs en agence étant potentiellement plus exposés à des incivilités ou à des agressions, des formations spécifiques sont dispensées pour les aider dans la gestion de la pression et des conflits au quotidien et dans l'adaptation de leur communication avec leurs interlocuteurs. Depuis 2017, plus de 140 collaborateurs ont été formés à ces thématiques.

Les dispositifs de formation et de sensibilisation pour les intérimaires La bonne évolution des résultats sécurité repose à la fois sur la pérennité des dispositions mises en œuvre et sur la recherche d'une meilleure adéquation de nos outils de prévention aux secteurs d'activité de ses clients.

La sensibilisation à la sécurité est présente à tous les stades de recrutement et de délégation à travers différents supports : livrets de sécurité, tests sur des plateformes web, questionnaires, flash sécurité, etc. Ces supports de sensibilisation et d'animation sont mis à disposition des intérimaires mais aussi des entreprises clientes et peuvent être généralistes ou déclinés par secteurs d'activité : logistique, industrie, tertiaire.

Une attention particulière est portée à la sensibilisation des salariés intérimaires délégués dans des secteurs d'activité « exposés ». Des « quarts d'heure sécurité » sont régulièrement organisés par les agences ou les entreprises utilisatrices auprès des intérimaires, particulièrement dans les agences certifiées MASE.

Dans certaines régions, des ambassadeurs sécurité sont identifiés parmi les intérimaires en CDII sur la base du volontariat, afin de porter les valeurs du groupe sur la sécurité au sein de l'entreprise utilisatrice. Ces ambassadeurs reçoivent une formation Sécurité de trois jours sur les bons réflexes et postures, avec des programmes en rapport avec différents secteurs d'activité. Ces ambassadeurs sont ensuite mobilisés lors de réunions sécurité organisées avec les entreprises clientes.

#### Dialogue avec les entreprises clientes

Le groupe effectue un dialogue régulier avec les entreprises clientes en vue de prévenir les risques en matière de santé et sécurité. Les différentes actions réalisées sont les suivantes :

 Les visites de poste: la connaissance des entreprises utilisatrices, des postes de travail, de leur environnement et des tâches que les intérimaires seront amenés à effectuer est essentielle. Les agences réalisent des visites de postes pour recueillir ces informations et appréhender les caractéristiques des missions confiées aux salariés intérimaires. Le suivi du déroulement des missions au sein des entreprises utilisatrices se fait en réalisant des bilans de mission avec les salariés intérimaires et des visites d'observations en milieu de travail.

- L'analyse des accidents du travail : elle est réalisée en privilégiant l'analyse conjointe avec l'entreprise utilisatrice au sein de laquelle l'accident est intervenu. Une liste de clients prioritaires est établie au niveau national, avec un suivi de leurs résultats sécurité et des plans d'actions déployés pour chacun d'entre eux, ainsi que des réunions d'informations sur les obligations respectives de CRIT et des entreprises utilisatrices. La mise en œuvre d'actions conjointes avec les entreprises clientes pour prévenir les accidents du travail contribue à l'atteinte de l'objectif de baisse de l'accidentologie. En 2019, un groupe de travail a été constitué en interne pour mieux exploiter les causes identifiées des accidents avec pour objectifs un suivi plus spécifique et des actions ciblées plus pertinentes.
- Le partage des bonnes pratiques: des causeries sécurité sont organisées sur des thématiques particulières. Dans plusieurs régions CRIT, des intérimaires « ambassadeurs » interviennent lors de ces rencontres pour partager leur expérience et bonnes pratiques. Dans certaines régions, des Clubs Premium Sécurité sont mis en place par les agences afin de débattre des actions mises en œuvre pour la sécurité et la prévention des intérimaires avec les entreprises clientes.

#### Les événements 2019 autour de la sécurité

#### La Semaine de la Sécurité

Du 17 au 21 juin 2019, le groupe a organisé sa « Semaine de la Sécurité » durant laquelle s'est déroulé un challenge inter-agences autour de la Sécurité au travail. Cet événement a fédéré l'ensemble des agences autour d'une thématique Sécurité différente pour chaque jour de cette Semaine et a permis une sensibilisation accrue auprès des intérimaires au moyen d'animations ludiques (vidéos, jeux, questionnaires en agence...).

Les actions habituellement menées en matière de sécurité (prévention en agence, chez les clients et sur les autres sites) ont ainsi été renforcées pendant cette semaine.

L'engagement de la Direction, l'implication du service Performance et Conformité et la mobilisation de l'ensemble des agences ont contribué à la réussite de cet événement au cours duquel ont été effectués plus de 1700 bilans de mission, plus de 1500 observations en milieu de travail et 300 actions de sensibilisation (animations, quart d'heure sécurité).

La tournée nationale « À vous la santé! » dédiée aux intérimaires En 2019, la branche de l'intérim a organisé, avec le Fastt (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire), une tournée nationale pour aller à la rencontre des intérimaires afin de les informer et de les sensibiliser à leur santé.

Cette opération, nommée « A vous la santé », a été menée à bord d'un truck itinérant allant à l'encontre des intérimaires dans des zones à forte densité d'activité intérimaires (zones industrielles, site de grandes entreprises) et des secteurs à forte densité d'agence. Plusieurs professionnels de santé sont intervenus pour sensibiliser les intérimaires à des thématiques variées telles que les troubles musculo-squelettiques, les conduites addictives, la santé auditive, le port des équipements de sécurité et les risques cardiovasculaires.

À cette occasion, les agences ont mobilisé les intérimaires mais également les salariés permanents des entreprises utilisatrices. Il a

en effet été constaté que les comportements observés au sein de l'entreprise utilisatrice en terme de sécurité ont un impact fort sur les pratiques adoptées par les intérimaires. En favorisant la participation des clients locaux à cet événement, les agences ont contribué à instaurer un environnement sécurisé pour leurs intérimaires.

#### La Semaine « Route de la prévention »

Face aux constats que les principaux risques liés à la sécurité auxquels sont exposés les collaborateurs permanents étaient les accidents de la route, une semaine « Route de la prévention » a été organisée du 4 au 8 novembre 2019. Lors de cet événement, les référents sécurité ont sensibilisé l'ensemble des collaborateurs en diffusant une vidéo par jour sur le thème de la sécurité routière.

#### Les actions mises en œuvre en matière de gestion

L'accompagnement des collaborateurs intérimaires et permanents Face à une difficulté de nature diverse dont l'origine peut se retrouver dans la sphère professionnelle comme privée, le service Développement Social accompagne ses collaborateurs intérimaires et permanents sur le plan administratif mais aussi psychologique et propose des solutions d'aide au cas par cas. Depuis plusieurs années, dans le cadre de son partenariat avec l'Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources (IAPR), un réseau national constitué de plus de 620 psychologues cliniciens libéraux en France, le groupe accompagne des collaborateurs confrontés à un événement ou à une situation difficile ayant un impact sur l'activité professionnelle.

Dans son contrat de complémentaire santé collectif pour le personnel permanent, l'entreprise a inclus un service d'aide : une ligne téléphonique est disponible aux collaborateurs permanents tous les jours 24h/24 et propose des services de prévention, d'information (juridique, médicale, sociale) et d'écoute psychologique.

#### Résultats et KPI

KPI

	fréquence (2018-2019)	gravité (2018-2019)
Intérimaires	+0,4 %	-12,1 %
Permanents	+35 %	+42 %

Evolution du taux de

Évolution du taux de

#### <u>Résultats</u>

En 2019, près de 13 000 intérimaires ont été formés à la sécurité, les heures de formation liée à la sécurité correspondant à 33 % des heures de formation totale dispensées.

#### **3.1.3.2.** Pôle Assistance Aéroportuaire

Très réglementé, le secteur aéroportuaire requiert des exigences élevées pour répondre aux risques en matière de santé et de sécurité.

La santé et la sécurité des collaborateurs s'affichent au premier plan de la politique 2019. Les objectifs du groupe en la matière sont les suivants:

- Réduire les accidents de travail;
- Obtenir le renouvellement de la certification ISAGO
- Poursuivre la promotion et l'amélioration continue de notre système de management de la sécurité (SMS).

#### Les certifications relatives à la santé et à la sécurité au travail

La santé et la sécurité, tant des collaborateurs que des usagers, est un enjeu prioritaire du groupe. Cette orientation stratégique se traduit au travers de la certification selon la norme OHSAS 18001, obtenue en 2009.

Le groupe a également fait le choix de la certification ISAGO (IATA Safety Audit for Ground Operations), référentiel IATA sur l'assistance en escale des compagnies aériennes. Ce référentiel couvre les exigences de sécurité nécessaires au bon déroulement des opérations (Passage, Trafic, Piste et Bagage), les domaines de la formation et la maintenance des engins et intègre un système de gestion de la sécurité au quotidien.

#### Un Système de Gestion de la Sécurité

Le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) est outil de management de la sécurité très utilisé pour déterminer, mettre en œuvre et maintenir dans la durée la politique de prévention des risques d'accident majeur.

Ce système est aujourd'hui très bien compris des collaborateurs. En vue d'insuffler une culture de la sécurité à tous les niveaux, le pôle aéroportuaire mène des actions diverses pour les impliquer et les sensibiliser. Une newsletter trimestrielle sur le thème de la sécurité des opérations décrit un événement marquant du trimestre écoulé et rappelle les bonnes pratiques à adopter.

En 2018, une adresse mail dédiée à la remontée des presqueaccidents a été créée avec pour objectifs d'affiner les risques et ainsi de les prévenir. Cette remontée d'information se fait uniquement auprès du service Qualité Sécurité Environnement sans que la hiérarchie n'interfère.

#### Le Document Unique d'Évaluation des Risques

Les CHSCT des filiales du pôle sont des acteurs incontournables dans la mise à jour, chaque année, du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) et participent aux plans de prévention des risques (du groupe, de ses clients compagnies aériennes et du gestionnaire aéroportuaire).

#### Les formations et sensibilisations à la sécurité

Le groupe forme l'ensemble de ses collaborateurs opérationnels à la sécurité aérienne et aéroportuaire lors de ses formations initiales (nouveaux entrants) et lors des renouvellements de formation tous les 36 mois. Plusieurs forums Sécurité à destination exclusive des collaborateurs du pôle ont été organisés et animés par le personnel de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

#### La réduction des facteurs de risques

Les travaux visant à réduire l'exposition des salariés aux facteurs de risques se poursuivent d'année en année, tendant vers l'amélioration constante des conditions de travail des salariés, avec par exemple le déploiement en 2019 de nouveaux équipements de protection individuelle adaptés.

#### La prise en compte des risques psychosociaux

Une enquête suivie d'un plan d'action a été lancée suite à une recrudescence d'agressions envers nos personnels du service aux passagers, qui passe par une campagne de sensibilisation aux passagers par le biais d'affichage en zone d'enregistrement, des dépôts de plaintes systématiques auprès des services de police, un soutien psychologique par le biais de notre service de médecine du travail.

#### Résultats et KPI

#### ΚΡΙ

Évolution TF : -2 %Évolution TG : +10 %

L'évolution est calculée par rapport à la valeur moyenne des quatre dernières années (Calcul : Taux de l'année N/ (Moyenne des taux de N-1 à N-4) = 1).

#### Résultat

100 % des formations dispensées aux collaborateurs incluent un volet sécurité sur les thèmes abordés

#### 3.1.4. Fidéliser les talents

#### **3.1.4.1.** Pôle Travail Temporaire et Recrutement

Les ressources humaines constituent le principal capital du groupe. Fidéliser les talents est essentiel pour poursuivre son développement et apporter une réponse réactive, efficace et satisfaisante aux exigences des entreprises clientes.

#### Politique

Le groupe s'attache à créer des liens durables et à accompagner le projet de vie professionnelle de chacun de ses collaborateurs permanents et intérimaires.

Pour les collaborateurs permanents, une politique de gestion des carrières est mise en œuvre sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement visant à offrir à tous les collaborateurs les mêmes outils de développement des compétences pour une carrière évolutive.

La fidélisation des intérimaires passe par la relation de confiance au quotidien dans les agences, la sécurisation de leurs parcours professionnels et le renforcement de leur employabilité, ainsi que par le développement du CDI intérimaire.

La politique déployée en matière de fidélisation des collaborateurs a pour objectifs :

- la bonne intégration des collaborateurs ;
- l'accompagnement du projet professionnel de chacun ;
- le développement des compétences.

## Les actions mises en œuvre pour les collaborateurs permanents

#### <u>L'intégration</u>

Les nouveaux embauchés reçoivent un accompagnement dès leur arrivée avec un programme d'intégration composé de formations en présentiel adapté à l'exercice de leur métier et un accompagnement de proximité par leur manager. Outre des modules de formation dédiés, un outil e-learning permet de sensibiliser tout nouveau collaborateur aux métiers du travail temporaire et aux métiers transversaux du groupe, sur l'ensemble des points clés de ces métiers et de ses valeurs.

#### Des perspectives d'évolution et de mobilité

Annuellement, les collaborateurs sont écoutés et conseillés à l'occasion d'un entretien annuel de développement et un entretien professionnel sur les possibilités d'orientation à donner à leur carrière. En soutien, ils peuvent bénéficier de formations pour leur permettre de progresser dans leurs fonctions ou d'évoluer vers d'autres métiers au sein de l'entreprise.

CRIT utilise un outil digital dédié au recrutement, à la mobilité interne et à la gestion des carrières permettant à chaque collaborateur un accès rapide aux informations RH disponible, à la gestion de sa carrière (bourse à l'emploi, mobilité interne, alerte emploi, etc.) et de ses compétences (entretiens annuels d'évaluation, référentiel emploi de tous les métiers, identification des évolutions possibles en interne, etc.). Cet espace collaboratif améliore l'analyse des informations liées à la vie professionnelle du collaborateur et permet au manager de bénéficier d'une aide à la décision, fiable et en temps réel.

#### La reconnaissance par la mise en valeur des collaborateurs

Des événements sont tenus en vue de mettre à l'honneur les performances des collaborateurs. La « Journée des Collaborateurs » qui a lieu chaque année depuis 2017 réunit au siège social deux collaborateurs de chaque région mis à l'honneur par son/sa Directeur/Directrice de Région.

#### Les actions mises en œuvre pour les intérimaires

#### Le Contrat à Durée Indéterminée Intérimaire (CDII)

Le groupe déploie depuis 2015 le CDI Intérimaire, qui permet aux salariés intérimaires d'avoir une situation financière stable et sécurisée en matière d'emploi. L'intérimaire en CDI a une rémunération mensuelle garantie même lorsqu'il n'a pas de mission. Ce contrat facilite l'accès au crédit et au logement. En cohérence avec sa politique partenariale, le groupe a proposé de plus en plus de contrats à durée indéterminée intérimaire en 2019 à des personnes issues des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

#### Le Fond de sécurisation professionnel intérimaire

Le groupe a maintenu l'investissement formation ex-FSPI en 2019 malgré l'arrêt de ce dispositif suite à l'arrêt du Conseil d'Etat. Ce dispositif a pour objectif d'augmenter l'intensité d'emploi des salariés intérimaires par le biais d'un accompagnement professionnel et social, et bénéficie d'une forte mobilisation des Responsables Formation et des Responsables Ressources Intérimaires en région. Les intérimaires sont accompagnés individuellement :

- Sur le plan professionnel : à travers la mise en place d'actions de formation et d'accompagnement du salarié afin d'obtenir un diplôme délivré sur la base de son expérience professionnelle, de réalisation d'un bilan de compétences, etc.
- Sur le plan social, qui devient un élément à part entière dans la réflexion menée sur l'employabilité: aide à la mobilité, à l'accès au logement, aux démarches administratives, à l'accompagnement sur des Techniques de Recherche d'Emploi (rédaction CV, préparation entretiens, etc.)

#### L'entretien professionnel intérimaire

Le groupe met en place des entretiens professionnels pour ses salariés intérimaires les plus fidèles : il a été proposé à près de 7 000 salariés intérimaires dès le début de l'année 2019.

L'entretien professionnel a été construit pour être un temps d'échange entre salarié et employeur. Il est consacré aux perspectives d'évolutions professionnelles du collaborateur, notamment en termes de qualifications et d'emplois. Plusieurs acteurs sont mobilisés dans cette démarche : les agences d'emploi, le service formation et les Responsables Régionaux Ressources Intérimaires.

#### Une équipe sur le terrain pour une plus grande proximité auprès des intérimaires

Le groupe dispose d'un Service Développement Social qui écoute, oriente et accompagne au quotidien les collaborateurs permanents et intérimaires concernant toute difficulté personnelle liée à la santé, au logement, à la retraite, au handicap ou au décès.

Afin de développer ces accompagnements et de répondre le plus efficacement possible aux problématiques des intérimaires avec une proximité terrain, une équipe de Responsables Régionaux Ressources Intérimaires est chargée de sensibiliser les collaborateurs en agences et les intérimaires aux dispositifs sociaux existants ainsi que de les orienter vers les partenaires compétents afin de lever tout frein à l'exécution concrète des missions d'intérim.

Le groupe recourt à son réseau de partenaires pour trouver des solutions adaptées :

- Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) : a vocation à déployer des actions favorisant l'intégration sociale et professionnelle des intérimaires en leur apportant informations, conseils et aides à caractère social. Le Groupe CRIT est impliqué au sein du Comité Paritaire de Gestion du FASTT et participe activement à diverses Commissions organisées par ce Fonds ;
- AG2R La Mondiale (organisme de protection sociale),
- Action Logement,
- AKTO (ex-FAFTT),
- Intérimaires Santé,
- Intérimaires Prévoyance

#### Cohésion autour d'événements

Les agences CRIT organisent régulièrement des événements informels tels que des petit-déjeuner, goûters ou afterworks, pour apprendre à mieux connaître leurs intérimaires et échanger avec eux sur leur projet professionnel.

#### Résultats et KPI

45 % des collaborateurs en CDI en 2019 sont en poste depuis au moins 5 ans.

#### Résultats

680 collaborateurs, intérimaires et permanents, ont été accompagnés par le service Développement Social.

#### **3.1.4.2.** Pôle Assistance Aéroportuaire

#### **Politique**

La stabilité des emplois dans le secteur aéroportuaire a été identifiée par l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (European Aviation Safety Agency) comme un des axes de progrès concourant à une plus grande maîtrise de la sécurité des opérations. Ainsi le maintien des talents et des compétences au sein de l'entreprise figure parmi les priorités de la politique de ressources humaines du pôle

La politique de développement des compétences et d'optimisation des parcours professionnels menée par le groupe contribue à l'évolution interne des salariés. Les collaborateurs bénéficient d'entretiens annuels et de formations tout au long de leur parcours

pour leur permettre de progresser dans leurs fonctions ou d'évoluer vers d'autres carrières au sein du pôle.

#### Résultats et KPI

En 2019, 65 % des collaborateurs en CDI sont en poste depuis plus

#### 3.1.5. Renforcer l'attractivité pour recruter

#### **3.1.5.1.** Pôle Travail Temporaire et Recrutement

Du fait de ses besoins importants en recrutement, le groupe met en place des mesures propres à accroître son attractivité dans le but d'optimiser son processus de recrutement et d'attirer les talents de manière proactive. Ces actions sont nécessaires à l'accroissement de l'activité.

#### Politique

Le groupe s'attache à développer son attractivité par le biais de sa marque employeur, ses engagements en matière d'accompagnement et d'évolution des collaborateurs tout au long de leur carrière et au moyen de sa politique d'apprentissage.

#### Marque employeur

#### Présence en ligne et digitalisation

En vue d'accroître sa visibilité en ligne et d'optimiser certains processus, le groupe intègre et déploie des solutions de digitalisation. La diffusion de sa marque employeur est renforcée par l'animation régulière de ses réseaux sociaux et sa présence sur de nombreux sites d'emploi. Son site dédié Crit-job, qui propose des milliers d'offres d'emplois pour les intérimaires, fait l'objet d'une amélioration continue dans son accessibilité et son optimisation. En 2019, l'application MyCRIT a été déployée pour permettre aux intérimaires d'accéder à leur espace personnel et de consulter l'ensemble de leurs documents dématérialisés (heures travaillées, détail des missions, bulletins de paie, contrats, Compte Epargne Temps, etc.).

#### Des perspectives d'évolution et de mobilité

Le groupe s'attache à accompagner les collaborateurs dans leur carrière, notamment à travers des entretiens de développement réalisés chaque année en vue d'apprécier les compétences des collaborateurs et au cours desquels sont recensés les besoins en formation et les aspirations éventuelles d'évolution ou de mobilité de chacun

#### Des recrutements innovants

En fonction du type de profil recherché, l'équipe de recrutement met en place des processus variés et adaptés afin de se faire une opinion la plus juste possible des candidats. La phase d'entretien est constituée d'une entrevue avec les Ressources Humaines pour détecter les qualités humaines, la capacité d'intégration à l'entreprise et le savoir-être du candidat, puis d'une entrevue avec le manager pour évaluer les aspects techniques. Différents tests peuvent être proposés tels que des tests de personnalité et des tests spécifiques au métier visé. Pour certains postes, des mises en situation sont organisées en groupe afin de favoriser les échanges entre les candidats et percevoir plus justement leurs personnalité et aptitudes.

#### Participation à des événements dédiés au sourcing

#### Sourcing des collaborateurs permanents

Les équipes de recrutement participent régulièrement à des événements dédiés au sourcing pour aller à la rencontre de candidats motivés aux profils variés. En 2019, les responsables Ressources Humaines sont intervenus lors de Job Dating, Forum de recrutement, sur les salons Apec et au sein d'écoles partenaires.

#### Sourcing des intérimaires

Les agences CRIT sont très dynamiques sur l'ensemble du territoire national au sein des salons et forums pour l'emploi et lors de l'organisation d'événements tels que les job dating.

À titre d'exemples, quelques actions menées par les agences des Hauts-de-France :

- Des agences ont ainsi participé à l'événement « Dunk your Job » permettant aux candidats et aux employeurs de se rencontrer autour d'un match de basket. Cette action est organisée par la Mission Locale de Lille avec FACE MEL et l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) lilloise. Une cinquantaine de jeunes et une quinzaine d'employeurs étaient présents.
- Le groupe a déployé en 2019 dans les Hauts de France le « CRIT Job Tour » dont l'objectif est de faire du recrutement de proximité pour les candidats les plus éloignés de ses agences. Cette solution consiste à se déplacer à bord d'un van CRIT dans les communes non couvertes, souvent situées dans des Zones Rurales ou des quartiers peu desservis par les transports en commun. Les candidats sont reçus par les chargés de recrutement CRIT avec lesquels ils peuvent échanger sur leur parcours professionnel, être accompagnés dans leur recherche d'emploi et candidater pour les offres d'emploi en CDII, CDD et intérim proposés sur la région.

La politique de partenariats menée par le groupe, visant l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail, contribue également à diversifier le sourcing de candidats pour les agences.

#### Partenariat avec des écoles

Dans le cadre de sa politique d'alternance pour ses salariés permanents, le groupe a intégré dans sa politique Ressources Humaines la gestion de la taxe d'apprentissage et des relations avec les écoles. Véritable levier d'insertion des jeunes, l'alternance permet la montée en compétences ainsi que l'identification et l'intégration de nos futurs talents.

Un référent est désigné au sein de chaque structure (entité juridique ou région pour le travail temporaire) pour cibler les écoles et établissements de formation pertinents pour les enjeux futurs et développer des liens privilégiés avec ces structures. Le groupe a un objectif partagé de 5 % d'alternants par région (apprentis ou contrats de professionnalisation).

#### Résultats et KPI

#### KPI

Le nombre d'intérimaires embauchés en CDII a augmenté de +30,9 % entre 2018 et 2019.

#### Résultat

Parmi ses collaborateurs permanents, le groupe comptabilise 10,6 % d'alternants en 2019.

## **3.1.6.** Assurer le dialogue social et la qualité de vie au travail

Le dialogue social contribue au maintien d'un climat social serein au travail, par l'écoute réciproque entre la Direction et les représentants des salariés. Des échanges ouverts et transparents avec les instances représentatives du personnel réduisent les risques d'absentéisme et garantissent une bonne qualité de vie au travail.

#### **3.1.6.1.** Pôle Travail Temporaire et Recrutement

#### Politique

Le groupe favorise le dialogue social sur l'ensemble de son périmètre sur le pôle travail temporaire, avec pour objectifs d'échanger régulièrement autour de sujets propres à la politique générale de l'entreprise, notamment l'égalité professionnelle, la prévoyance et frais de santé, les activités sociales et culturelles.

Un service dédié aux affaires sociales assure avec rigueur l'organisation du dialogue social et la mise en œuvre concrète des engagements négociés avec les élus.

#### Les actions mises en œuvre

#### Des réunions réqulières

Le groupe dispose d'institutions représentatives du personnel sur l'ensemble de ses entités ainsi que de délégués syndicaux qui interviennent dans le cadre des négociations collectives. L'autonomie des entités françaises composant le groupe leur permet de disposer d'une représentation du personnel qui leur est propre, permettant de maintenir un dialogue social de qualité, au plus près des spécificités de chacun de ses métiers et des préoccupations des collaborateurs. Chacune des institutions représentatives est consultée préalablement sur les décisions importantes en fonction de son périmètre d'intervention et du rôle qui lui est dévolu par la législation. Des réunions régulières sont tenues tout au long de l'année entre la Direction Générale et l'ensemble des institutions représentatives du personnel.

Ces réunions font l'objet d'informations sur la marche de l'entreprise (point mensuel sur l'activité), la politique Ressources Humaines (formation, égalité professionnelle, gestion des carrières), le fonctionnement du réseau d'agences et les négociations sociales en cours.

Les représentants du personnel bénéficient d'un nombre d'heures pour la tenue de réunions du personnel ainsi que des heures supplémentaires à leurs heures de délégation afin de pouvoir préparer au mieux en amont ces échanges.

Le gouvernement français a lancé depuis plusieurs années une modernisation du droit social français visant à simplifier le code du travail. Dans ce cadre, l'ordonnance du 22 septembre 2017 crée une instance unique de représentation du personnel, appelée Comité Social et Economique.

Il se substitue aux anciennes instances représentatives du personnel et fusionne les délégués du personnel, le comité d'entreprise et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Conformément aux dispositions légales applicables, les conditions de mise en place du Comité Social et Economique et de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT) font l'objet de la signature de quatre accords en janvier 2019. Elles ont abouti également à la création du nouveau mandat de Représentant de proximité.

Le Comité Social et Economique est en place depuis le mois de juillet 2019. Les parties se sont également entendues pour négocier la mise en place de diverses commissions ainsi que certaines modalités de fonctionnement du Comité Social et Economique (périodicité des réunions, consultations ponctuelles et récurrentes, budget, etc.).

C'est dans ce contexte que les organisations syndicales reconnues représentatives au sein de l'Unité Economique et Sociale et la Direction des sociétés de l'Unité Economique et Sociale se sont réunies tout au long de l'année depuis 2017.

En 2019 se sont tenues les élections des représentants du personnel ainsi que les négociations qui ont abouti à la constitution d'un Comité Social et Economique unique pour les intérimaires et les permanents. La Direction et les organisations syndicales signataires ont convenu de dispositions visant à définir le périmètre d'application dans lequel est mis en place le Comité Social et Economique, à déterminer les moyens dont ce dernier sera doté, à mettre en place les représentants de proximité et à définir la composition et la mise en place des commissions obligatoires et facultatives.

Le Comité Social et Economique de l'UES CRIT est ainsi doté des commissions facultatives suivantes: Commission Protection Sociale, Logement et Entraide, Information et Communication.

#### Accords sur l'équilibre des temps de vie

L'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle revêt une importance primordiale sur la qualité de vie au travail.

En France, les salariés permanents des sociétés du groupe sont en grande majorité régis par des accords d'entreprise portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail (Accord ARTT : Aménagement et Réduction du Temps de Travail).

Eu égard à la spécificité de la réglementation du travail temporaire, les salariés intérimaires déléqués par le groupe sont soumis à la durée du travail applicable au sein de l'entreprise utilisatrice dans laquelle ils sont déléqués.

Depuis 2015, le groupe a instauré pour les collaborateurs permanents un abondement des droits portés sur le Compte Epargne Temps (CET) et permet de faire des dons de jours de congés aux salariés ayant un enfant gravement malade, chaque don étant ensuite abondé par l'entreprise.

Les intérimaires peuvent bénéficier d'un Compte Epargne Temps leur permettant d'épargner certains éléments de rémunération et de se constituer ainsi une épargne abondée par l'entreprise. Ils peuvent le conserver aussi longtemps qu'ils réalisent des missions pour l'entreprise, sans être contraints de le solder à chaque fin de mission.

#### Les activités sociales et culturelles

En sus de son rôle d'interlocuteur privilégié de l'entreprise sur les questions économiques et d'emploi, le Comité Social et Economique de l'UES CRIT a pour vocation de proposer et gérer des actions sociales et culturelles au bénéfice des collaborateurs intérimaires et permanents.

#### Résultats et KPI

100 % du périmètre en France est couvert par des instances représentatives du personnel et par le Comité Social et Économique.

En 2019, 40 réunions se sont tenues avec les instances représentatives du personnel (Comité d'Entreprise, Comité Social et Economique, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, Déléqués du Personnel, Délégués Syndicaux).

#### **3.1.6.2.** Pôle Assistance Aéroportuaire

Le groupe favorise le dialogue social sur l'ensemble de son périmètre sur le pôle assistance aéroportuaire, avec pour objectifs d'échanger réqulièrement autour de sujets propres à la politique générale de l'entreprise, de l'égalité professionnelle, de la prévoyance et frais de santé, des activités sociales et culturelles.

Une interlocutrice dédiée au dialogue social, la Chargée des Relations Sociales, est en lien permanent avec la direction juridique, la direction des filiales et les représentants du personnel.

#### Actions mises en œuvre

Soucieux d'un développement responsable et sécurisé de ses activités pour les salariés, les populations riveraines et les partenaires, le pôle Aéroportuaire est membre actif dans toutes les instances de la profession.

Le pôle participe notamment aux commissions sociales de la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande) qui se tiennent tous les mois pour étudier les questions d'ordre social, de sécurité, d'emploi et prendre les décisions de façon collégiale qui détermineront les accords de la branche professionnelle avec les partenaires sociaux.

#### Favoriser l'équilibre des temps de vie

Les différents Comités Sociaux et Economiques ont chacun développé une offre de services adaptés aux collaborateurs. Les offres proposées peuvent ainsi porter sur des services très variés tels que des services de billetteries, d'avantages vacances, d'aide pour des places en crèches, d'aide au logement, de gestion des abonnements, chèques cadeaux, etc.

Part d'entités couvertes par un Comité Social et Economique et disposant d'instances représentatives du personnel : 100 %

Nombre de réunions tenues avec le Comité Social et Economique : 96 réunions

#### 3.2. Domaine sociétal

## **3.2.1.** Favoriser l'accès à l'emploi sur les territoires avec nos partenaires

#### **3.2.1.1.** Pôle Travail Temporaire et Recrutement

Lier des partenariats à l'échelle locale ou nationale est une opportunité pour le groupe de diversifier son *sourcing* et de saisir des opportunités économiques et sociales. Cela permet de trouver et de former des candidats motivés sur des métiers en tension, réduisant ainsi les risques liés à un vivier insuffisant pour les agences, et facilitant l'accès à l'emploi pour ceux qui en sont éloignés.

#### Politique

Le groupe s'engage en faveur de l'accès à l'emploi pour tous, notamment des jeunes et des personnes en situation de handicap, davantage confrontés au chômage. Le groupe soutient des structures qui accompagnent des demandeurs d'emploi à définir et à réaliser leurs projets professionnels en menant des actions diverses et adaptées. Afin de parvenir à cet objectif, le groupe a des grands partenaires nationaux et des partenaires locaux pour s'adapter aux particularités des territoires.

Cette politique est animée par une référente au niveau national et des correspondants en régions.

#### Actions mises en œuvre

Les agences mènent des actions sur leur territoire pour accompagner des demandeurs d'emploi à définir et à réaliser leur projet professionnel.

Les actions de partenariat réalisées chaque année par le groupe ont toutes un même objectif : celui de favoriser l'insertion professionnelle et de promouvoir l'égalité des chances. Les programmes d'actions peuvent prendre différentes formes :

- des campagnes de recrutement avec l'implication forte des entreprises clientes;
- des actions de formations: les agences CRIT ont engagé des actions spécifiques pour préparer l'accès à l'emploi: des parcours de formations (certifiantes ou qualifiantes) sont mis en place avec des partenaires pour les personnes éloignées de l'emploi;
- du mécénat de compétences (coachings, café rencontre, présentation métiers) pour permettre l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Ces actions consistent à présenter et à aider ces publics à comprendre les métiers et cerner les attentes des entreprises, promouvoir les potentiels des demandeurs d'emploi, les outiller pour leur apprendre à se valoriser et construire un projet professionnel.

Une équipe de référents régionaux anime concrètement les partenariats avec plus de 820 structures sur le territoire. Parmi ces structures, on retrouve des réseaux pour l'insertion des jeunes éloignés de l'emploi tels que les EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi), les Ecoles de la Deuxième Chance et les Missions Locales. Le groupe porte également un intérêt particulier aux quartiers prioritaires de la ville qui connaissent un taux de chômage près de deux fois supérieure à la moyenne nationale¹. Le groupe est ainsi signataire de la Charte Entreprises et Quartiers dans

1 D'après le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) le taux de chômage était de 24.7 % en 2017 plusieurs département (Hautes Pyrénées, Bas-Rhin, Haut-Rhin). De nombreuses agences CRIT ont manifesté leur engagement dans plusieurs régions en signant le PAQTE, Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises, qui succède à la Charte Entreprises et Quartiers en juillet 2018. L'objectif de ce pacte est de s'engager concrètement auprès des quartiers prioritaires à travers quatre axes d'action : sensibiliser, former, recruter, acheter. Afin de renforcer ses actions et de mobiliser l'ensemble de ses agences, le groupe rejoindra le PAQTE au niveau national en 2020.

Le groupe a en outre signé la Charte de partenariat « Seine-Saint-Denis Egalité ». À travers cette Charte, le groupe s'engage pour la formation et l'emploi des Séguano-Dionysiens.

#### Nos engagements pour l'insertion des jeunes

Une attention particulière de ces partenariats est portée à l'insertion des ieunes.

Le groupe est partenaire national de l'EPIDE, l'Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi, qui accompagne les jeunes en situation de décrochage scolaire et plus largement les NEET (Not in Education, Employment or Training). La mission première de l'EPIDE est de permettre aux jeunes les plus éloignés de l'emploi de s'inscrire dans une dynamique positive d'insertion. Depuis plusieurs années, le groupe soutient ces actions en proposant des missions et des formations spécifiques à ces jeunes. Début 2019, le groupe a renforcé ce partenairat en signant une convention nationale avec ce partenaire. A la fin de l'année, 54 jeunes avaient été accompagnés par les agences et 26 avaient été délégués en interim au sein d'entreprises clientes.

L'Union nationale des missions locales (UNML), l'Etat et les acteurs de la branche du travail temporaire (AKTO, FASTT et le Prism'emploi) ont signé un accord national qui vise à renforcer et poursuivre le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et les Missions Locales. L'objectif est de poursuivre l'accompagnement des jeunes non qualifiés pour favoriser leur accès à l'emploi.

Le groupe est particulièrement engagé, plus de 70 agences ont formalisé des partenariats avec les Missions locales. Les actions menées sont diverses : visite d'entreprises pour les jeunes de la Mission Locale, accompagnement personnalisé, entretiens « coaching » menés par les professionnels d'agences, accès aux offres d'emploi, etc.

Les agences ont largement contribué à la communication autour de ce dispositif.

#### Le Collectif des entreprises pour une économie plus inclusive

Le groupe a rejoint en février 2019 le « Collectif des entreprises en faveur d'une économie plus inclusive en France ». Créé le 18 décembre 2018, ce Collectif est une initiative volontaire et spontanée qui regroupe aujourd'hui 35 entreprises désireuses de mettre leur puissance économique au service du progrès social et sociétal. Les actions découlant des réflexions de l'ensemble des sociétés signataires s'articulent autour de trois axes qui sont :

- Intensifier la formation et la mise à l'emploi ;
- Faciliter l'accès aux biens et aux services pour les personnes dites les plus fragiles;
- Développer et optimiser une politique d'achats responsables.

Le groupe porte dans le cadre de ce collectif une attention toute particulière sur le territoire de Seine-Saint-Denis, où se situe le siège historique du groupe. Aussi, Nathalie JAOUI, Présidente du groupe CRIT, est CEO Sponsor de ce Collectif pour l'ensemble du Département de la Seine Saint-Denis sur les questions de l'emploi et de la formation.

En juin 2019, le groupe organise à son siège social la rencontre des acteurs du 93 pour préparer une action collective, le forum « L'alternance de la deuxième chance », organisée par le Collectif de Seine-Saint Denis. Ce forum a eu lieu en septembre 2019 sur le Salon Jeunes d'Avenir organisé avec AEF avec pour objectif d'orienter des jeunes encore en recherche d'alternance vers des entreprises ayant des offres non pourvues.

#### Actions en partenariat avec les entreprises

En lien avec les actions du Collectif des entreprises pour une économie plus inclusive, le groupe s'est joint à l'opération « Coup de Pouce Livebox » lancée par Orange pour lutter contre la fracture numérique. « Coup de Pouce Livebox » est une offre Internet-TV-Téléphone économique réservée aux familles en situation de fragilité, avec en complément la possibilité d'avoir un ordinateur portable reconditionné par un partenaire engagé dans l'inclusion sociale et de participer à des ateliers numériques pour faire ses premiers pas sur internet et protéger ses données personnelles. Le groupe est partenaire de cette démarche en faisant connaître l'offre auprès des publics éligibles. En cohérence avec sa stratégie de dématérialisation, le groupe a ainsi contribué à diffuser ces possibilités de formation au numérique dans la région pilote choisie par Orange, à savoir les Hauts-de-France. A la suite d'un bilan positif, le groupe devrait accompagner l'élargissement de ce dispositif à l'ensemble du territoire en 2020.

Le groupe s'est également attaché à promouvoir le dispositif Point Passerelle du Crédit Agricole, dispositif qui accompagne gratuitement des clients, voire des non-clients, en difficulté suite à un ou plusieurs aléas de vie. Cet accompagnement est à la fois personnel, financier, budgétaire, administratif, pédagogique et social. Le groupe a diffusé cette démarche d'accompagnement et de prévention auprès de ses intérimaires sur trois territoires : Atlantique Vendée, Pyrénées Gascogne, Nord de France. Dans le cadre de ce partenariat, le groupe s'engage également à accueillir des personnes suivies par le dispositif Point Passerelle en recherche d'emploi pour une préparation aux entretiens d'embauche ou pour une aide à la rédaction de son CV. Cet accompagnement peut également aboutir à une mise à l'emploi des personnes accompagnées soit au sein d'entreprises utilisatrices ou pour le groupe directement.

#### Evénement pour valoriser les partenariats pour l'insertion

Le groupe a mobilisé son réseau d'agences pour concourir aux premiers trophées RSE de la branche du travail temporaire organisés par AKTO (ex-FAF.TT). Cet événement portait plus spécifiquement sur la thématique des partenariats pour l'insertion. Trois projets menés par les agences ont été retenus et présentés au jury. Les initiatives locales recensées avaient la particularité de mettre à profit les dispositifs de formation existant pour construire des parcours de formation spécifiques, visant la mise à l'emploi de publics en insertion et la réponse à un besoin client. Le Prix du Public a été décerné à l'agence CRIT Lille.

#### Résultats et KPI

Fin 2019, 9,7 % des intérimaires en CDII étaient issus des Quartiers Prioritaires de la Ville.

En 2019, 828 partenariats sont recensés contre 260 en 2018. L'amélioration du reporting et la montée en puissance des régions sur ce sujet démontre que ces dernières ont compris les enjeux inhérents aux partenariats (consolidation de l'image et de la réputation du groupe, renforcement de son ancrage territorial, optimisation de sa politique RH, etc.)

#### **3.2.1.2.** Pôle Assistance Aéroportuaire

Créer des liens avec des partenaires de l'emploi est pour le pôle aéroportuaire un moyen de diversifier son sourcing sur certains métiers qui nécessitent une main d'œuvre significative et de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en particulier.

#### Politique partenariale

Le pôle Aéroportuaire s'engage pour l'insertion des demandeurs éloignés du marché de l'emploi depuis plusieurs années avec l'Association JEREMY

#### Association JEREMY

Le Groupe Europe Handling assure la vice-présidence de l'association JEREMY (Jeunes En Recherche d'Emploi à Roissy et Orly), dont la vocation est l'insertion des demandeurs d'emploi franciliens, sur orientation préalable des structures d'accueil : Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Ecoles de la deuxième chance, etc.

Implantée sur la plateforme aéroportuaire de Roissy, l'association propose des parcours de formations adaptées pour une dizaine de métiers opérationnels du secteur aéroportuaire.

Le groupe et les entreprises partenaires, membres actifs de l'association, mettent en œuvre les actions visant la qualification et l'intégration durable à l'emploi. Pour ce faire, elles organisent deux sessions de recrutement par an, et recrutent les candidats sur la base de leur motivation et de leur capacité à s'inscrire dans un parcours exigeant un important investissement personnel dans la durée.

Le programme d'accompagnement de l'association JEREMY permet d'élaborer le projet métier de chaque bénéficiaire en adéquation avec ses aspirations et son potentiel, sous le parrainage d'un professionnel de l'entreprise partenaire, afin de débuter une formation qualifiante (Contrat de Professionnalisation de 180 heures pour l'apprentissage du métier).

Les formations sont dispensées par l'organisme interne de formation, spécifique aux métiers de l'assistance aéroportuaire, l'IFMA.

À l'issue de leur parcours de formation, les jeunes intègrent l'emploi en tant que salariés en Contrat à Durée Indéterminée.

#### 3.2.2. Garantir le respect de l'éthique des affaires

#### **3.2.2.1.** Pôles travail temporaire et assistance aéroportuaire

Compte tenu de son implantation à l'international, le Groupe CRIT est vigilant sur tout ce qui a trait à l'éthique des affaires et aux conditions de travail. Il veille au respect d'un socle de valeurs communes dans tous les pays où il est implanté et des réglementations en vigueur.

#### Politique

Le groupe œuvre pour une activité économique dans le respect de ses valeurs et de ses principes éthiques. Il veille au respect des valeurs véhiculées par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) au sein des différents pays dans lesquels il est implanté. Le groupe s'engage à agir dans le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail suivantes, dans l'ensemble de ses pays d'implantation :

- Les conventions C087 et C098 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ainsi que sur le droit d'organisation et de négociation collective
- Les conventions C105 et C182 relative à l'abolition du travail forcé et aux pires formes de travail des enfants : au-delà de cette convention, le Groupe CRIT respecte, avec ses entreprises clientes, l'âge minimum requis et s'assure des bonnes conditions de travail du personnel permanent et des intérimaires.
- La convention C111 concernant la discrimination (emploi et profession)
- La convention C159 sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées

Le groupe s'est également engagé à respecter les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies qui concernent le respect des Droits de l'Homme, les normes internationales du travail, l'éthique des affaires et l'environnement.

Le groupe est membre adhérent du Pacte Mondial des Nations Unies sur l'ensemble de son périmètre.

#### Lutte contre la corruption

#### Le déploiement de la Charte éthique

Dans un objectif de sensibilisation et de réaffirmation de ses valeurs, le groupe dispose d'une Charte éthique à destination de l'ensemble de ses collaborateurs permanents, sur les thèmes suivants : respect des droits individuels, éthique des affaires, relations avec les parties prenantes et respect de l'environnement. Cette Charte éthique est déployée sur le pôle Travail Temporaire en France.

À travers cette charte, le Groupe CRIT vise à promouvoir une démarche responsable et des comportements conformes aux valeurs défendues par le groupe.

#### Des dispositifs anti-corruption

Dans la cadre de la loi Sapin 2 sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, le groupe a poursuivi en 2019 les démarches relatives à la mise en œuvre de dispositifs anti-corruption. Ces dispositifs ont pour objectifs l'évaluation des risques, la formation et la sensibilisation des collaborateurs, des mesures de contrôle et de sanctions. Le périmètre de déploiement couvre l'ensemble du groupe et ses filiales.

Au sein du groupe, les actions menées pour lutter contre la corruption consistent notamment à s'assurer du respect de l'éthique des affaires par la mise en place d'une cartographie des risques d'exposition à la corruption sur l'ensemble du groupe, l'élaboration d'un code de conduite relatif à la corruption, d'une charte fournisseurs et des procédures de contrôle financier.

#### Protection et confidentialité des données personnelles

Entrée en vigueur en mai 2018, la nouvelle réglementation européenne relative à la protection des données personnelles vise à garantir plus de contrôle, plus de sécurité et plus de transparence sur l'utilisation des données personnelles faite par les entreprises.

À cette occasion, le groupe a procédé à la mise à jour de ses politiques de gestion des données personnelles pour apporter notamment une information plus détaillée et plus claire sur la nature et les finalités des données collectées, le contrôle de ses données par son propriétaire ainsi que ses droits. Un référent a été nommé sur toute question relative à cette thématique.

Le service juridique a réalisé une campagne d'information en interne afin de sensibiliser les collaborateurs aux points de vigilance à prendre en compte dans le traitement des données personnelles des intérimaires, candidats, partenaires commerciaux et prospects. Une notice d'information a également été mise en ligne pour informer les parties prenantes des dispositifs mis en œuvre.

#### Achats responsables

La structure des coûts du pôle Travail Temporaire et Recrutement est constituée majoritairement de frais de personnel, les achats ne représentant généralement qu'en moyenne 2,5 % du chiffre d'affaires. Soucieux de favoriser et d'encourager les bonnes pratiques, conformément à ses précédents engagements, le groupe déploie en France une charte Achats Responsables, destinée à faire connaître et à obtenir l'adhésion de ses prestataires et fournisseurs sur ses valeurs et ses engagements de développement durable et de lutte contre la corruption.

Le groupe réalise de nombreuses prestations avec le secteur protégé et adapté ainsi qu'avec des prestataires bénéficiant de certifications sociales et environnementales agréées.

Les achats de consommables sont sélectionnés dans le catalogue interne du groupe contenant majoritairement des produits écoresponsables (écolabellisés, issus de matériaux recyclés, etc.).

Le groupe choisit des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et les Entreprises Adaptées (EA) pour des prestations diverses (outils de communication, nettoyage des locaux, embossage de cartes de visite, plateaux repas, etc.).

#### Politique fiscale

Le groupe s'engage à respecter les lois et réglementations fiscales qui le concernent, et à payer les impôts qui lui incombent dans les pays où il opère. Des mécanismes de contrôle et des procédures ont été mis en place dans toutes les entités du groupe pour s'assurer du respect de ses obligations fiscales.

Le groupe ne dispose d'aucune filiale dans les pays considérés comme des juridictions fiscales non-coopératives (liste noire de l'union européenne), sa présence dans trois pays de la liste grise (Suisse, Tunisie et Maroc) est uniquement motivée par l'exploitation des activités économiques productives qu'il y exerce.

Les transactions intra-groupe ont un objectif industriel ou commercial, et sont effectuées dans des conditions normales de marché, conformément aux pratiques internationales reconnues.

#### Plan de vigilance

Conformément à la loi française sur le devoir de vigilance, le groupe a élaboré un plan de vigilance relatif aux risques en matière de droits de l'homme, de santé et de sécurité au travail et d'environnement sur l'ensemble de son périmètre en tenant compte objectivement de la portée des impacts de ses activités sur ces sujets (cf annexe).

#### **KPI**

- 98 % de collaborateurs sensibilisés à la Charte éthique du pôle Travail Temporaire en 2019
- Sur le pôle Aéroportuaire, le taux de diffusion de la Charte Ethique dans les filiales s'élève à 63 %.

#### 3.3. Domaine environnemental

#### 3.3.1. Mener notre activité dans le respect de l'environnement

#### **3.3.1.1.** Pôle Travail Temporaire et Recrutement

Le groupe prend en considération les impacts de son activité sur l'environnement, lesquels sont peu significatifs de par la nature de ses activités et dont les risques associés sont limités.

#### Politique

Depuis 2005, le Groupe CRIT s'est engagé dans une démarche de maîtrise et de réduction des effets de son activité sur l'environnement. L'identification des principaux aspects environnementaux liés à l'activité de travail temporaire a permis de définir plusieurs axes d'action :

- La sensibilisation à l'environnement de notre personnel permanent et intérimaire
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Le traitement et le recyclage des déchets
- La réduction de consommation de papier.

En particulier, le pôle Travail Temporaire dispose d'un service Qualité Sécurité Environnement dédié à son secteur d'activité. Depuis 2005, la performance de sa démarche environnementale se traduit notamment par la certification ISO 14001 de son Système de Management de l'Environnement sur l'ensemble des sociétés françaises.

#### Les actions mises en œuvre

#### La sensibilisation des collaborateurs

Conscient que l'efficacité de sa politique environnementale repose sur la mobilisation de chacun, le groupe œuvre pour une meilleure sensibilisation et information de ses collaborateurs.

Différentes actions sont mises en place dans ce cadre pour enrichir leurs connaissances sur le développement durable et ainsi contribuer au changement des habitudes et des comportements, notamment :

- La diffusion régulière de flashs d'information à l'ensemble des collaborateurs. Une campagne de sensibilisation a été organisée en 2019 auprès des permanents sur le thème sur la prévention routière, dont l'un des objectifs était de sensibiliser sur l'impact positif que peut avoir l'éco-conduite sur l'environnement. Un sondage a été effectué sur les modalités de déplacements domicile-travail et les collaborateurs ont été sensibilisés aux bonnes pratiques de l'entretien du véhicule ainsi que l'utilisation à privilégier des transports en commun.
- La diffusion des résultats de l'analyse environnementale annuelle à l'ensemble des collaborateurs ;
- La sensibilisation aux bonnes pratiques des nouveaux collaborateurs permanents dès leur recrutement. Cette sensibilisation portait en 2019 sur la limitation de la consommation de papier et son recyclage.

#### La réduction des émissions de gaz à effet de serre

Acteur majeur de l'emploi, le groupe interagit chaque jour au contact de ses entreprises clientes, sur l'ensemble du territoire national, ce qui génère de nombreux déplacements.

Cette mobilité professionnelle des collaborateurs permanents constitue l'axe prioritaire du groupe pour la limitation de l'impact des activités des pôles « Travail Temporaire et Recrutement » et « autres services » sur l'environnement.

L'élément clé du plan d'actions mis en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre réside dans le choix des panels de véhicules confiés aux collaborateurs : 4 catégories de véhicules, sélectionnés pour leur faible émission de CO<sub>2</sub> ont été référencés par

73 % de la flotte automobile du groupe est constituée de véhicules de catégorie A (moins de 100gCO<sub>3</sub>/km).

Des véhicules hybrides ont également été mis en circulation.

Le groupe veille au bon état de sa flotte automobile en diffusant notamment une Charte véhicule auprès de ses collaborateurs, décrivant les obligations en matière de contrôle et de maintenance des véhicules. Ces actions influent sur la production de CO<sub>2</sub> et autres polluants en diminuant la consommation de carburant.

Afin d'encourager ses collaborateurs permanents à réduire ou tout du moins optimiser leurs déplacements professionnels, le groupe combine plusieurs actions:

- L'organisation de réunions téléphoniques et de web-conférences ;
- Le développement de formations sous forme d'e-learning;
- L'instauration de règles, comme privilégier les déplacements en transport en commun (train, bus) pour les trajets de plus de 150 km aller/retour:
- L'installation de places réservées aux véhicules électriques et d'un local à vélo au parking du siège social.

#### Réduction des déchets et recyclage

Sur l'ensemble de ses sites nationaux, la récupération et le recyclage des matériels informatiques et bureautiques sont organisés en lien avec une entreprise extérieure spécialisée (ou par le fournisseur) qui procède à l'enlèvement des matériels et assure leur destruction.

Depuis 2014, le Pôle Travail Temporaire et Recrutement a adhéré au service de collecte de CONIBI pour le recyclage et la valorisation des cartouches d'impression et autres consommables d'impression pour l'ensemble de ses sites. L'ensemble des collaborateurs sont sensibilisés à cette méthode de recyclage.

En 2019, des bacs de recyclage dédiés aux équipements électriques ont été mis en place au siège pour collecter tous types d'appareils électriques : appareils de cuisine, bricolage, vidéo, télécom, etc.

#### Réduction de la consommation de papier et recyclage

Le groupe a engagé différentes actions avec comme objectif de limiter son impact environnemental au niveau de sa consommation de papier : le référencement pour ses besoins en imprimerie de fournisseurs certifiés (Imprim'vert, PEFC et Ecolabel), la réduction de la consommation de papier via la dématérialisation des documents. Le recyclage du papier est effectué au siège.

#### Développement d'outils de la digitalisation

Dans une démarche globale de dématérialisation, le groupe s'est appliqué à développer des applications informatiques. Ainsi les documents utilisés par les agences (dossiers clients, contrats de mission intérimaires, bulletins de paie, etc.) sont dématérialisés et accessibles pour les intérimaires via leur espace personnel sur l'application My CRIT. Pour les collaborateurs permanents, la dématérialisation des bulletins de salaires est possible depuis plusieurs années sur l'ensemble du groupe avec la mise en place d'un coffre-fort électronique.

#### Consommation énergétique

Le groupe a initié fin 2019 le renouvellement d'audits environnementaux sur son périmètre (audit énergétique et bilan des émissions de gaz à effet de serre). Ces audits visent à établirdes plans d'action pour réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

Le siège social du groupe répond aux meilleures normes environnementales actuelles : HQE (Haute Qualité Environnementale) et label BBC (Bâtiment Basse Consommation).

#### Résultats et KPI

#### KPI

70,5 % des collaborateurs permanents ont adhéré au coffre-fort électronique et reçoivent ainsi leurs bulletins de salaire dématérialisé directement sur leur compte en ligne.

#### Résultats

En 2016, un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) a été réalisé en France sur l'ensemble des entités du Groupe CRIT soumises à la réglementation, valable pour une durée de 3 ans. Les émissions de gaz à effet de serre générées en 2015 ont été évaluées comme suit :

Entités	Émissions GES (teqCO <sub>2</sub> )
CRIT SAS	2 395
AB INTERIM	23
LES COMPAGNONS	12
LES VOLANTS	5

#### **3.3.1.2.** Pôle Aéroportuaire

Le groupe prend en considération les impacts environnementaux de son activité d'assistance aéroportuaire ainsi que les risques associés en matière d'émission de gaz à effet de serre et de gestion des déchets.

#### Politique

Les orientations de la stratégie environnementale du pôle aéroportuaire en 2019 sont :

- Poursuivre la transition énergétique du parc de véhicules et engins (thermiques) au profit d'engins moins polluants ;
- Poursuivre la réduction de notre consommation de carburant ;
- Intégrer l'environnement comme une composante du Système de Management de la Sécurité.

Le service Qualité Sécurité Environnement du pôle Aéroportuaire déploie et anime une politique environnementale par le biais d'un système de management de l'environnement certifié. En 2019, la certification selon la nouvelle version de la norme ISO 14 001 a été conduite.

Cette certification, qui intègre la protection de l'environnement et notamment la prévention et la maîtrise des pollutions, couvre :

- le siège social du Groupe Europe Handling et ses filiales opérant sur l'aéroport d'Orly, depuis 2011 ;
- les filiales opérant sur l'aéroport de Roissy CDG, depuis 2013.

La performance RSE du groupe est régulièrement évaluée par Ecovadis sur les volets environnement, social & Droits de l'Homme, éthique et achat responsable. Le groupe a obtenu en 2019 la médaille d'argent et se classe parmi les meilleures entreprises du secteur.

#### Formation et sensibilisation des collaborateurs

Diverses actions de formation et de sensibilisation sont mises en œuvre auprès de l'ensemble des collaborateurs permanents telles que :

 La diffusion régulière de flashs d'information à l'ensemble des collaborateurs;

- L'intégration de la protection de l'environnement, au sein de chaque module de formation dispensé par IFMA, plus spécialement, l'intégration, depuis 2009, de l'éco-conduite au module de formation « conduite des engins de piste »;
- La sensibilisation au traitement des pollutions accidentelles des collaborateurs amenés à manipuler des engins aéroportuaires. Cette formation est dispensée dès leur recrutement par l'IFMA.

#### Prévention des risques environnementaux et de pollution

L'activité du pôle est concentrée sur les espaces gérés par la société Aéroport de Paris qui organise et assure les opérations de dépollution si cela s'avère nécessaire. La comptabilisation des pollutions se fait annuellement. Le suivi assidu de la maintenance des engins aéroportuaire contribue à la diminution des pollutions.

Par ailleurs, le pôle aéroportuaire participe à la consolidation des indicateurs environnementaux consolidés des Objectifs de Développement Durable de l'aérien, piloté par la FNAM (Fédération Nationale Aviation Marchande). Ce dernier permet de communiquer au grand public les données environnementales liées à l'aérien et de valoriser les actions et les évolutions menées par la profession.

#### Réduction des émissions de gaz à effet de serre

#### Réduction des consommations de carburant

L'ensemble des déplacements des engins de piste dans les enceintes aéroportuaires est identifié comme étant le poste le plus émissif des activités. La réduction des émissions directes de  ${\rm CO_2}$  constitue ainsi un engagement permanent du pôle Aéroportuaire et un axe prioritaire d'amélioration continue. Cette réduction passe par la réduction des quantités de carburant consommées.

Chaque renouvellement de matériel et mise à niveau du parc fait l'objet d'une étude en vue de remplacer les engins thermiques par des engins électriques. Les engins les plus consommateurs sont identifiés pour être électrifiés en priorité, sous réserve de disponibilité des points de charge et des puissances nécessaires. En 2019, le pôle aéroportuaire comptait plus de 300 engins électriques (tracteurs et tapis bagages, plateformes élévatrices), soit 40 % de sa flotte.

Le pôle aéroportuaire participe également au groupe de travail « Verdissement des opérations au sol » du Groupe Aéroport De Paris et a réalisé une projection macro de l'évolution de sa flotte à horizon 2025-2030

#### Formation à l'éco-conduite

L'institut de Formation aux Métiers de l'Aérien (IFMA), filiale de Groupe Europe Handling, a développé pour nos salariés un module de sensibilisation à l'éco-conduite, qui est intégré à la formation sur la sécurité en piste.

Ce module expose les règles à respecter pour une conduite économique et écologique, à savoir :

- Utiliser un véhicule / engin qu'en cas de réelle nécessité
- Vérifier l'état du véhicule avant utilisation
- Adopter une conduite souple
- Ne pas laisser tourner le moteur inutilement.

#### Plan de Mobilité des salariés

Au-delà des émissions directes de gaz à effet de serre du groupe et des consommations de carburant sur piste, le groupe a adhéré Plan de déplacements inter-entreprises du bassin aéroportuaire de Paris-CDG via l'association R'Pro'Mobilité qui propose de :

- Réaliser un diagnostic partagé et échanger sur les bonnes pratiques sur la plateforme
- Mutualiser les moyens, les ressources et les efforts
- Mutualiser les actions et les rendre ainsi efficaces (covoiturage, autopartage, informations sur les accès en transports en commun, etc.)
- Bénéficier d'un accompagnement technique dans la mise en place de son plan de mobilité
- Dialoguer avec les autres entreprises de la plateforme aéroportuaire
- Créer un réseau d'entreprise local

Le renforcement de l'accessibilité de l'aéroport pour les salariés permettra, au-delà d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à une plus grande utilisation des transports en commun et du co-voiturage, une amélioration de la qualité de vie au travail. Un déploiement sur Paris-ORY est envisagé en 2020.

#### Traitement des déchets dangereux

La diminution de la production de déchets dangereux constitue un enjeu prioritaire de la politique environnementale. Les opérations de maintenance des engins et matériels aéroportuaires génèrent des déchets et des résidus. Ceux-ci font l'objet d'un suivi et sont intégralement pris en charge par une entreprise spécialisée qui assure leur recyclage.

En parallèle, les collaborateurs concernés sont formés en conséquence et régulièrement sensibilisés à l'utilisation de nouveaux consommables moins polluants.

#### Recyclage du papier

Depuis 2013, des campagnes d'élimination d'archives sont organisées, ainsi ce sont près de 37 tonnes de papiers qui ont été collectées par différentes entreprises dont l'entreprise de travailleurs adaptés CEDRE. La finalité de cette démarche est d'éliminer les archives par un biais maitrisé, et de valoriser des emplois de personne en réinsertion.

#### Recyclage des uniformes

En vue de donner une seconde vie aux uniformes des agents de passage, un partenariat a été mis en œuvre avec des fournisseurs pour récupérer de ces produits 9 000 kilos de tissus afin de servir à l'isolation de bâtiments.

#### Dialogue avec les parties prenantes intéressées

Le groupe participe à plusieurs instances de dialogue avec ses parties prenantes externes sur les sujets environnementaux :

- La commission Développement Durable et Territoire de la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande), permet d'échanger avec les autres acteurs de la profession tous les trimestres. Au cours de ses réunions sont présentés les actualités du secteur, le suivi des projets de lois ayant un impact dans ces domaines, et des actions témoins permettant d'échanger sur des thématiques fortes (émissions de GES, gestion des déchets, revue RSE...).
- Le Comité de pilotage du Plan de Prévention Atmosphère de l'Îlede-France, où GEH représente la CSAE (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale) afin de trouver des leviers pour améliorer la qualité de l'air sur les aéroports parisiens. GEH a été associé dans les études de certaines fiches Actions, notamment dans l'étude

- de transition de la flotte matériel thermique vers d'autres sources d'énergie, en collaboration avec la FNAM et la DGAC.
- La Commission consultative Environnementale (CCE) de Paris-ORY et Paris-CDG. Cette instance est consultée pour toute question d'importance relative aux incidences de l'exploitation de l'aéroport sur les zones impactées par les nuisances sonores et tout autre sujet structurel ayant un impact sur l'environnement.
- Le groupe de travail Qualité de l'Air de l'ACNUSA, qui vise à mieux connaître et limiter les émissions de polluants locaux autour des aéroports acnusés

#### KPI

Evolution du ratio L/passager : -2 %

#### Résultats

Quantité de déchets dangereux émis par vol (g/vol)	268.1 g/vol
Évolution de la quantité de déchets dangereux émis par vol	-11 %
Quantité de carburant consommé par passagers assistés	0.058 L/passager
Part d'engins de pistes électriques	40 %

#### 4. Description des actions menées à l'international

#### 4.1. Focus Espagne

Dans le cadre de sa politique RSE, CRIT España est signataire du Pacte Mondial, s'engageant ainsi à respecter les dix principes énoncés par les Nations Unies et à rendre compte de ses actions en faveur du respect des Droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Le groupe s'engage ainsi en faveur de l'égalité des chances, la santé et la sécurité, la protection de l'environnement, le respect de l'éthique des affaires (conflits d'intérêts, les cadeaux, la confidentialité et la protection des données, la propriété intellectuelle), la lutte contre le harcèlement et la violence au travail.

#### Une politique de diversité et de non-discrimination

La société applique une politique en faveur de l'égalité professionnelle. Dans ce cadre, un plan d'égalité homme-femme est en viqueur : comptant aujourd'hui 64 % de femmes et 36 % d'hommes, l'entreprise comptabilise parmi ses cadres 43 % de femmes. Par ailleurs. 30 % de l'effectif est constitué de seniors.

#### La santé et la sécurité au travail

Fidèle à ses engagements, le Groupe CRIT dispose en Espagne d'un système de gestion basé sur des référentiels et normes externes : il est certifié ISO 9001 pour son management de la Qualité et BS OHSAS 18001 pour son management de la Santé et de la Sécurité au travail.

La mise en conformité du système de management de la sécurité, au vu des nouvelles exigences du référentiel BS OHSAS 18001, prend en compte la préservation de la santé et la sécurité du personnel, aussi bien permanent que temporaire, notamment sur les axes suivants :

- Le développement des compétences et de la responsabilité du personnel dans la prévention des risques professionnels en vue de réduire le nombre d'accidents et leur gravité;
- L'amélioration continue des outils et des mesures de gestion de la santé et la sécurité au travail.

#### Des formations pour l'ensemble des collaborateurs

Afin de développer les compétences et l'employabilité de ses collaborateurs intérimaires et permanents, CRIT España dispose d'une structure CRIT Training complètement dédiée à la formation professionnelle.

En 2019, des formations ont été dispensées à l'ensemble des collaborateurs permanents à raison de 73 h par personne en moyenne.

Tout collaborateur permanent fait l'objet d'un suivi personnel et professionnel à travers l'entretien annuel d'évaluation afin de l'orienter vers des possibilités d'évolution de leur carrière.

#### Une volonté de contribuer à l'insertion des jeunes

En Espagne, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans s'élève à 38,7 % en 2017². CRIT España œuvre à l'insertion professionnelle des jeunes en s'impliquant fortement dans le dispositif Garantie Jeunes et en développant des partenariats avec les écoles et les universités. CRIT España est partenaire de plusieurs organismes à but non lucratif qui œuvrent pour l'insertion de personnes sur le marché de l'emploi, en particuliers des jeunes : l'Association Culturelle LAKALLE, l'association NORTE JOVEN, la Croix Rouge, la fondation ADUNARE.

#### Le respect de l'environnement

CRIT España déploie une politique environnementale sur l'ensemble de son réseau d'agences. Cette politique se décline en plusieurs axes :

- La sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux actuels ;
- La mise en place d'actions visant à réduire les impacts environnementaux causés par son activité : gestion des déchets, consommation de papier et consommation énergétique.

De ce fait, toutes les agences CRIT en Espagne ont réalisé un audit énergétique de leur infrastructure. Par ailleurs, le suivi du niveau des émissions  $\mathrm{CO}_2$  est assuré depuis 2016 afin de mesurer et de réduire la pollution engendrée par les véhicules mis à disposition.

En 2019, suite aux actions de sensibilisation effectuées, la consommation de papier a été réduite de 15 %.

#### Une politique d'Achats responsables

CRIT España déploie depuis plusieurs années un Code éthique à destination de ses employés, ses clients et ses fournisseurs. L'objectif de ce Code est d'établir par écrit les principes éthiques et juridiques régissant l'activité du Groupe CRIT afin d'en assurer une application efficace et cohérente dans toutes ses activités en Espagne.

CRIT España intègre des critères RSE dans l'analyse de risques réalisée lors du référencement et de l'homologation de ses fournisseurs et sous-traitants.

#### 4.2. Focus États-Unis

Peoplelink Group est la filiale du Groupe CRIT aux Etats-Unis sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement. Peoplelink Group délègue chaque année 40 000 collaborateurs intérimaires. Son management de la Qualité est reconnu par sa certification ISO 9001.

Composée de plus de 500 collaborateurs permanents, Peoplelink Group met en œuvre sa politique Ressources Humaines à travers plusieurs axes, dont notamment l'égalité de traitement, la formation, la qualité de vie au travail et l'éthique des affaires.

#### Engagements auprès des collaborateurs

Tout nouvel embauché réalise un parcours d'intégration en vue de le sensibiliser aux différentes valeurs et politiques en vigueur au sein de la société :

- Une session de sensibilisation en ligne est effectuée sur des sujets tels que le harcèlement moral et sexuel, la cybersécurité, l'éthique, les discriminations.
- Un « handbook policy » est remis à chacun des collaborateurs constitué des règles et interdictions relatives à l'ensemble des engagements de la société (égalité de traitement, éthique des affaires, violence au travail, confidentialité des données, utilisation des ressources informatiques, sécurité au travail, etc.)

#### Bien-être au travail

Peoplelink Group propose à l'ensemble des collaborateurs permanents les services suivants :

- Conseil et accompagnement sur des sujets liés à la santé : alimentation, perte de poids, arrêt de la cigarette, problèmes de santé divers, problèmes familiaux, stress;
- Programmes de fitness;
- Services de conseil pour les problèmes de santé mentale ;
- Aide au travail / à la vie pour les questions juridiques / financières / sociales.

#### Reconnaissance professionnelle

En vue de récompenser les employés qui démontrent les valeurs de la société dans leur attitude au travail, Peoplelink Group décerne mensuellement le prix «Essential Employee ». Le collaborateur nominé est gratifié d'une carte cadeau, d'un jour de congé payé et figure sur le « Wall of Fame » du siège social.

#### Actions de solidarité

Peoplelink Group octroie à chaque collaborateur 40 heures rémunérées par année pour faire du bénévolat pendant leur temps de travail.

Peoplelink Group a notamment effectué des donations pour des organismes de lutte contre la faim (Food Bank), de lutte contre la pauvreté (Center for the Homeless, Habitat), en faveur de la diversité et de l'inclusion (Tech Association of Iowa), de l'éducation (Darrell Proctor Memorial Foundation, Boys and Girls Club) de lutte contre le cancer (American Cancer Society) et de soins aux animaux abandonnés (Pet Refuge).

#### Note méthodologique

Le Groupe CRIT collecte annuellement les informations sociales, environnementales et sociétales du pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » et du pôle « Aéroportuaire » depuis l'exercice 2012 afin de rendre compte de ses activités extra-financières et progresser (en matière de transparence) dans ces domaines.

#### Période concernée

La période de reporting des informations contenues dans le présent rapport est l'exercice de l'année calendaire 2019. Des données antérieures ont été produites pour l'exercice précédent lorsque l'information était disponible.

#### Périmètre de consolidation et exclusions

Les informations sociales, environnementales et sociétales qui ont été fournies dans le présent rapport répondent toutes à une logique de pertinence avec les activités développées par le groupe et ses orientations en matière de développement durable.

Dans le cadre de la présentation de son activité et de ses résultats consolidés, le Groupe CRIT a fait le choix de présenter ces métiers en trois pôles d'activité différents : le pôle « Travail Temporaire et Recrutement », le pôle « Aéroportuaire » et le pôle « Autres services ».

Ces périmètres sont notifiés dans chaque partie traitée.

Thèmes	Périmètre couvert	Effectifs couverts	Information publiée
	Travail Temporaire - France	Permanents et intérimaires	Qualitative et quantitative
Sociaux	Aéroportuaire - France	Permanents	Qualitative et quantitative
	Travail Temporaire - international (Espagne, États-Unis)	Permanents et intérimaires	Qualitative
	Travail Temporaire - France	Permanents et intérimaires	Qualitative et quantitative
Environnementaux	Aéroportuaire - France	Permanents	Qualitative et quantitative
	Travail Temporaire - international (Espagne, États-Unis)	Permanents et intérimaires	Qualitative
	Travail Temporaire - France	Permanents et intérimaires	Qualitative et quantitative
Sociétaux	Aéroportuaire - France	Permanents	Qualitative et quantitative
	Travail Temporaire - international (Espagne, États-Unis)	Permanents et intérimaires	Qualitative

Dans un effort d'extension progressive du périmètre de couverture aux entités étrangères du groupe, l'Espagne (en 2016), les États-Unis (en 2017) ont été inclus dans le processus de reporting.

Les autres entités étrangères du groupe ont été exclues, pour l'exercice 2019, du processus de reporting (à l'exception du reporting des données relatives aux effectifs du premier chapitre et des données qualitatives sociétales). Ces exclusions ont été revues par les auditeurs. Il convient de souligner qu'il s'agit d'exclusions du reporting. Cela ne signifie pas que les pays étrangers ne respectent pas les politiques de Responsabilité d'Entreprise du groupe mais que la collecte des informations n'est pas apparue pertinente ou possible, pour l'exercice 2019, au regard du travail nécessité et des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre.

Les thématiques obligatoires, selon l'ordonnance de juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières et son décret d'application d'août 2017, mentionnées ci-après ont été exclues du fait du manque de pertinence au regard des activités exercées par le Groupe CRIT:

- lutte contre le gaspillage alimentaire
- lutte contre la précarité alimentaire
- respect du bien-être animal
- alimentation responsable, équitable et durable.

Le groupe n'a pas d'impact ni d'enjeux sur ces sujets.

#### Organisation du reporting

Le présent rapport est réalisé conformément à l'ordonnance de juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières et son décret d'application d'août 2017.

Le Groupe CRIT dispose d'un outil interne, son référentiel de reporting, qui décrit son processus de reporting et détaille :

- L'organisation et les responsabilités au sein des différents pôles d'activités en France;
- Pour chaque thématique, le périmètre de reporting retenu et la définition des indicateurs choisis;
- La description du processus incluant les étapes de collecte, de vérification et de contrôle des données ainsi que leurs modes de consolidation et de publication;
- Pour chaque thématique, la responsabilité des différents intervenants sur les sujets abordés et, autant que possible, les contrôles mis en œuvre.

Pour l'établissement du présent rapport, le Service Développement Social du pôle Travail Temporaire, en lien avec la responsable QSE du pôle Aéroportuaire, a coordonné la collecte des informations RSE en s'appuyant sur un réseau de contributeurs dans le groupe et consolidé l'ensemble des données.

Ce référentiel de reporting est disponible pour consultation auprès du Service Développement Social du pôle Travail Temporaire.

#### Collecte des données

Les données pour chaque périmètre ont été recueillies de la façon suivante

- Pour les données quantitatives : les valeurs ont été collectées auprès de chaque entité du groupe à l'aide de systèmes informatiques tels que le Tableau de Bord Manager (TBM), le logiciel d'exploitation LEA, le logiciel Harry Pilote et autres.
- Pour les données qualitatives (à caractère social, environnemental et sociétal) : les informations ont été fournies directement par les services concernés (Direction des Ressources Humaines, Direction des Achats, Service QSE, etc.) au Service Développement Social du groupe.

#### Risques retenus

KPI et résultats associés				
	L/DI	- 1	 IL _ L _	 -::-

	Risques associés	Travail Temporaire	Assistance Aéroportuaire
Enjeux RSE - Domain	e social		
Développer les compétences de nos collaborateurs	<ul> <li>Perte de compétences pour l'entreprise</li> <li>Baisse de motivation pouvant engendrer un turn-over parmi le personnel permanent</li> <li>Niveau de compétences insuffisant pour permettre la délégation (défaut de certification par exemple)</li> <li>Baisse de satisfaction client</li> </ul>	74 % des collaborateurs permanents formés Collaborateurs permanents: • personnes formées: 1 407 • heures de formation: 53 983 Intérimaires: • personnes formées: 15 385 • heures de formation: 632 843	<ul> <li>Nombre de collaborateurs formés : 3 220 (soit une augmentation de +11 %)</li> <li>Nombre d'heures de formation : 95 900 heures de formation (soit une hausse de +54 %)</li> </ul>
Assurer l'égalité de traitement et promouvoir la diversité	<ul> <li>Risques juridiques et financiers. Par exemple en cas de discrimination, les sanctions pour les personnes morales peuvent s'élever à 375 000 euros d'amende et des peines complémentaires peuvent être appliquées telles ques : l'interdiction d'exercice de l'activité professionnelle, dommages et intérêts.</li> <li>Risque sur l'attractivité de la marque employeur</li> </ul>	Diversité: Part de recruteurs formés en présentiel à la non-discrimination : 69 % Handicap: Nombre d'heures de délégations de travailleurs reconnus handicapés : 664 000 Nombre de missions : 9 800 Nombre d'entreprises clientes : 1 885	<ul> <li>Pyramides des âges</li> <li>Ratio Femme-Homme</li> <li>Nombre d'accords égalité professionnelle en vigueur : 7</li> </ul>
Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs	Risque juridique     Risque sur l'attractivité de la marque employeur	Collaborateurs permanents:  • évolution TF: +35 %  • évolution TG: +42 % Intérimaires:  • évolution TF: +0,4 %  • évolution TG: -12,1 % Près de 13 000 intérimaires formés à la sécurité.	• Évolution TF : -2 % • Évolution TG : +10 %
Fidéliser les talents	<ul> <li>Désorganisation et démotivation des équipes</li> <li>Perte de compétences pour l'entreprise</li> <li>Coût financier dû au recrutement, à la formation et à la baisse de productivité</li> </ul>	45 % des collaborateurs en CDI en 2019 sont en poste depuis au moins 5 ans.	65 % des collaborateurs en CDI sont en poste depuis plus de 5 ans.
Renforcer l'attractivité pour recruter	Cet enjeu n'est pas un risque mais une opportunité.	+30,9 % de CDII     10,6 % d'alternants parmi le personnel permanent	
Assurer le dialogue social et la qualité de vie au travail	<ul> <li>Climat social dégradé</li> <li>Hausse de l'absentéisme</li> <li>Grève</li> </ul>	<ul> <li>100 % du périmètre en France est couvert par des instances représentatives du personnel et par le Comité Social et Economique.</li> <li>Nombre de réunions avec les IRP dans l'année: 40</li> </ul>	<ul> <li>Part d'entités couvertes par un Comité Social et Economique et disposant d'instances représentatives du personnel en France : 100 %</li> <li>96 réunions tenues dans l'année</li> </ul>
Enjeux RSE - Domain	e sociétal		
Favoriser l'accès à l'emploi sur les territoires avec nos partenaires	Cet enjeu n'est pas un risque mais une opportunité.	<ul> <li>9,7 % des intérimaires en CDII étaient issus des Quartiers Prioritaires de la Ville</li> <li>828 partenariats locaux recensés</li> </ul>	
Garantir le respect de l'éthique des affaires	<ul><li>Risques juridiques et financiers</li><li>Risque de réputation</li></ul>	• 98 % de collaborateurs sensibilisés à la Charte éthique	<ul> <li>Sur le pôle Aéroportuaire, le taux de diffusion de la Charte Ethique dans les filiales s'élève à 63 %.</li> </ul>
Enjeux RSE - Domain	e environnemental		
Mener notre activité dans le respect de l'environnement	<ul> <li>Risques juridiques</li> <li>Risque sur l'attractivité de la marque employeur</li> </ul>	• Taux de dématérialisation des bulletins de paie : 70 %	<ul> <li>Quantité de déchets dangereux émis par vol (g/vol): 268.1 g/vol soit une diminution de -11 %</li> <li>Quantité de carburant consommé par passagers assistés: 0.058 L/passager, soit une diminution de -2 %</li> <li>Part d'engins de pistes électriques: 40 %</li> </ul>

#### Indicateurs retenus

Au sein du rapport, les définitions, les méthodes de calcul des indicateurs retenus et leur périmètre sont détaillés dans le corps du texte ou dans la table de concordance pour chaque indicateur. Ainsi, il convient de souligner que les effectifs publiés par le groupe sont constitués des seuls effectifs permanents CDI.

#### Précision sur les taux de fréquence et les taux de gravité

Définition	Activité	Salariés	Spécificités
		Permanents	Accidents de trajets inclus
Taux de fréquence =  Nombre d'accidents x 1 000 000  Nombre d'heures payées  Taux de gravité =  Nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire x 1 000	Travail Temporaire	Intérimaires	Accidents pris en compte : avec arrêt, incluant les classements, hors accidents de trajet et refus. Calcul sur les heures payées et non sur les heures travaillées, c'est-à-dire y compris les heures payées non travaillées.
Nombre d'heures payées	Aéroportuaire	Permanents	Accidents de trajets exclus

#### Vérification des données

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, les informations sociales, environnementales et sociétales présentées au sein du rapport de gestion, ont fait l'objet d'une vérification par la société PricewaterhouseCoopers Audit, l'un des Commissaires aux Comptes, désigné Organisme Tiers Indépendant. Leur revue de conformité aux dispositions réglementaires applicables, et de sincérité des informations est présentée en annexe au présent document.

### 5. Annexe : Plan de vigilance

#### 5.1. Introduction

Conformément à la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le Groupe CRIT a établi son propre plan de vigilance.

Celui-ci tient compte des caractéristiques des activités de chacune des sociétés composant le groupe.

Afin d'élaborer ce plan de manière pragmatique, des groupes de travail transverses ont été constitués.

Ces derniers étaient composés de membres de la Direction Générale et de collaborateurs experts des services RQSE, Achats, Ressources Humaines, Performance & Conformité, Développement Social et Juridique.

## **5.2.** Cartographie des risques : identification et évaluation des risques générés par les activités du Groupe CRIT

Le groupe a établi une cartographie des risques relatifs aux domaines visés par la loi sur le devoir de vigilance à savoir les droits humains et les libertés fondamentales, la santé, la sûreté et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement.

La méthode employée a été dans un premier temps de référencer l'ensemble des enjeux relatifs à ces thématiques sur la base des référentiels internationaux et des lignes directrices tels que par exemple la directive 2014/95/UE, le Pacte Mondial de l'ONU, les normes de l'Organisation International du Travail.

A partir de ces enjeux, les risques associés ont été identifiés en lien avec les activités des sociétés du groupe et celles de leurs fournisseurs.

Les risques retenus de manière concertée ont ensuite été évalués au regard de leur probabilité d'occurrence et de leur gravité.

Dès lors, 11 catégories de risques ont été retenues par rapport à leur pertinence, réparties selon 3 thèmes : Droits de l'Homme, Santé & Sécurité. Environnement.

Cette cartographie des risques a été établie sur l'ensemble du périmètre et des activités majeures du groupe (Travail Temporaire et Assistance Aéroportuaire) avec les directions des filiales, ainsi que les services Qualité-Sécurité-Environnement de chaque pôle.

Par ailleurs, les nouveaux risques ont été intégrés à la cartographie des risques globale de l'entreprise, et établie précédemment et toujours présente.

#### 5.3 Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des soustraitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale

Le groupe a une politique collaborative avec ses filiales, ses fournisseurs et ses sous-traitants. Pour l'élaboration de ce plan, le groupe a pris en considération l'ensemble de ses filiales en tenant compte des différentes particularités de ses activités.

#### **5.3.1.** Filiales

#### Questionnaire d'évaluation RSE

Des évaluations RSE sont régulièrement menées sur les filiales dans le cadre de relations commerciales, à la demande des clients. Ces évaluations permettent de dresser un état des lieux des enjeux extrafinanciers et de dresser un plan d'actions correctives.

Annuellement, le groupe répond à l'évaluation extra-financière EcoVadis sur ses deux principaux pôles d'activités : travail temporaire et assistance aéroportuaire. Cette évaluation porte sur quatre domaines de la responsabilité sociétale de l'entreprise : Social, Environnement, Achats Responsables et Ethique.

#### Audits indépendants

Afin de réduire ses risques et impacts sociaux et environnementaux, et de garantir sa conformité réglementaire, le groupe déploie des systèmes de management certifiés en matière de santé et de sécurité au travail ainsi qu'en matière d'environnement. Le groupe est ainsi certifié ISO 14001, OHSAS 18001 et ISO 9001pour ses deux pôles d'activité ainsi qu'ISAGO pour l'activité d'assistance aéroportuaire. Ces normes permettent l'obtention d'une certification décernée pour une durée de trois ans par un organisme indépendant à l'issue d'un audit ; des contrôles partiels sont ensuite effectués chaque année par l'organisme en vue du maintien de la certification.

#### 5.3.2. Fournisseurs et sous-traitants

#### Évaluation au moment de la sélection des fournisseurs

Lorsqu'un nouveau fournisseur participe à un appel d'offres, un processus d'évaluation est effectué : soit via une veille publique des mesures mises en œuvre en matière de RSE, soit via un questionnaire établi par le groupe.

#### Questionnaire RSE

CRIT a mis en place un questionnaire qui traite de toutes les questions sociétales, sociales et environnementales et permet ainsi aux acheteurs, lors de la sélection des fournisseurs, d'évaluer le risque RSE.

<u>Évaluation des fournisseurs pendant la relation commerciale établie</u>
Les fournisseurs font l'objet d'une évaluation à fréquence régulière et d'un suivi en ce qui concerne leurs engagements et leurs actions en matière de RSE. En cas de résultats insatisfaisants, des actions correctives ou d'amélioration sont définies et planifiées avec le fournisseur pour faire progresser ces résultats, dans une démarche collaborative.

#### Les audits

Sur le pôle Assistance Aéroportuaire, le groupe procède à des vérifications par le biais d'audits sur site et par téléphone, conformément à la norme ISAGO.

Ces audits, menés selon une méthodologie, permettent d'évaluer l'état de conformité des fournisseurs par rapport aux standards sociaux et environnementaux et d'établir des plans d'action correctifs quand cela est nécessaire.

#### **5.4.** Actions adaptées d'atténuation des risques ou prévention des atteintes graves

#### **5.4.1.** Filiales

#### Formation et sensibilisation

Sur le pôle Travail Temporaire, des formations présentielles et en ligne sont dispensées à l'ensemble des collaborateurs sur des sujets tels que : l'éthique, la législation du travail temporaire, la diversité et la non-discrimination.

Par ailleurs, la diffusion de la charte éthique du groupe a pour objectif de sensibiliser les collaborateurs aux valeurs portées par le groupe et aux principes de comportements individuels basés sur le respect de tous.

Au sein du pôle aéroportuaire, la Charte éthique est présentée aux collaborateurs permanents lors des réunions des Comités Sociaux et Économiques sur les thèmes suivants : respect des droits individuels, éthique des affaires, relations avec les parties prenantes et respect de l'environnement.

#### 5.4.2. Fournisseurs et sous-traitants

#### Déploiement d'une charte Achats Responsables

Le groupe déploie une Charte Achats Responsables à l'ensemble de ses fournisseurs stratégiques.

Ce Code de conduite décrit les engagements du groupe et ses attentes auprès des fournisseurs. Les thèmes abordés portent sur les droits de l'Homme et les conditions de travail, la santé et la sécurité, l'environnement et l'intégrité en affaires.

Il est demandé aux fournisseurs d'adhérer à ces principes et de les décliner au sein de leurs chaînes d'approvisionnement.

Cette charte a été refondue en 2018 et sera annexée à tous les nouveaux contrats.

#### Intégration de clauses RSE dans les contrats

Le pôle aéroportuaire intègre des clauses environnementales et sociétales dans les contrats avec ses prestataires. Il est demandé aux fournisseurs de fournir annuellement ses propres indicateurs et suivi de plan d'actions relatifs à la protection de l'environnement et de s'engager à respecter les dix principes du Global Compact dont le Groupe CRIT est signataire, relatifs aux Droits de l'Homme, aux Normes Internationales du Travail, à l'Environnement et à la Lutte contre la Corruption.

Dans son activité d'assistance aéroportuaire, le groupe mène des audits auprès de ses fournisseurs et sous-traitants avec pour objectifs de :

- Mesurer l'adéquation avec le système normatif de référence (ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, ISAGO, CEIV Pharma);
- S'assurer du respect des dispositions prévues au Manuel Qualité Sécurité Environnement, Manuel des Procédures Administratives et Manuel des Procédures Opérationnelles ;
- S'assurer du respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et sûreté;
- S'assurer du respect des exigences spécifiques des clients de Groupe Europe Handling;
- Évaluer l'efficacité du Système de Management de la Sécurité. Le planning d'audits est établi sur une période de 3 ans au cours de laquelle l'ensemble des processus et sous-traitant sera audité.

À réception de la synthèse d'audit, la direction de la structure du fournisseur ou sous-traitant doit analyser les constats, décider d'actions correctives, désigner des responsables pour mettre en œuvre ces actions et documenter ces éléments sur la synthèse d'audit et les transmettre au responsable d'audit dans les délais fixés. L'équipe Qualité Sécurité Environnement peut participer à l'analyse et aux propositions d'actions et suit les actions majeures au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

# Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine

A l'assemblée générale de la société Groupe CRIT

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe CRIT SA (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 rév.2 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31/12/2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

#### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration de la performance extra-financière et disponibles sur demande au siège de la société.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

## Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du l et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

#### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>e</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105;

- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en oeuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions :
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir le pôle Travail Temporaire France et l'entité pôle Aéroportuaire France et couvrent entre 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;

• nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

#### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre octobre 2019 et mars 2020 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une douzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

#### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 2020

L'un des Commissaires aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Dominique Ménard Associée

Pascal Baranger Directeur au sein du Département Développement Durable

#### Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

#### Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

#### Pôle Travail Temporaire

- Évolution du nombre de collaborateurs permanents et intérimaires formés en 2019 par rapport à 2018 ;
- Nombre d'agences d'emploi engagées dans la démarche « Parcours TH » en 2019 ;
- Part de recruteurs formés en présentiel à la non-discrimination en 2019;
- Nombre d'accords égalité professionnelle en vigueur ;
- Nombre d'intérimaires formés à la sécurité en 2019 ;
- Évolution du taux de fréquence des accidents de travail en 2019 par rapport à 2018;
- Taux de collaborateurs en CDI et depuis plus de 5 ans ;
- Nombre de collaborateurs accompagnés par le service Développement Social;
- Taux d'alternants en 2019 ;
- Évolution du nombre des CDI intérimaires entre décembre 2018 et décembre 2019;
- Nombre de réunions qui se sont tenues avec les instances représentatives du personnel en 2019 ;
- Part d'entités couvertes par un Comité Social et Economique et disposant d'instances représentatives du personnel en 2019;
- Évolution du nombre de partenariats avec des Missions Locales de 2018 à 2019 ;
- Taux de diffusion de la Charte Ethique dans les filiales en 2019 ;
- Taux de dématérialisation des bulletins de paie.

#### Pôle Aéroportuaire

- Évolution du nombre de collaborateurs formés en 2019 par rapport à 2018;
- Nombre d'heures de formation des collaborateurs en 2019 ;
- Part des femmes dans les effectifs au 31/12/2019 ;
- Évolution du taux de fréquence des accidents de travail en 2019 par rapport à 2018;
- Taux de collaborateurs en CDI et depuis plus de 5 ans ;
- Nombre de réunions qui se sont tenues avec les instances représentatives du personnel en 2019 ;
- Part d'entités couvertes par un Comité Social et Economique et disposant d'instances représentatives du personnel en 2019;
- Évolution du nombre de partenariats avec des Missions Locales de 2018 à 2019 ;
- Taux de diffusion de la Charte Ethique dans les filiales en 2019 ;
- Évolution du taux de déchets dangereux traités en gramme par volume entre 2018 et 2019;
- Évolution de la consommation de carburant en litre par passager transporté entre 2018 et 2019.

#### Informations qualitatives (actions et résultats)

- Informations sur la mise en place d'une nouvelle plateforme digitale afin de favoriser et développer les formations ;
- Informations relatives au recrutement et à l'accueil de stagiaires en situation de handicap ;
- Informations relatives à l'organisation de la « Semaine de la Sécurité »;
- Informations sur la mise en place des entretiens professionnels pour certains salariés intérimaires;
- Informations sur la participation des RH aux salons Apec, Paris pour l'emploi et Jeunes Avenirs;
- Informations relatives à l'accord sur les moyens du dialogue social présentant les heures de délégation ;
- Informations relatives à l'opération « Coup de Pouce Livebox » pour lutter contre la numérique;
- Informations sur la mise en place de bacs de recyclage dédié aux équipements électroniques.







# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1.	ORG/	ANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	146
	4.1.1	Composition du Conseil d'Administration et mandats exercés par chacun des mandataires	146
	4.1.2	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration	149
	4.1.3	Modalités d'exercice de la Direction Générale - missions et pouvoirs du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués - limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général	153
	in	·· ·	155
4.2.		UNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION  DE DIRECTION	153
		Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux La politique de remuneration des mandataires sociaux .	
4.3.	CON	VENTIONS RÉGLEMENTÉES	156
4.4.	EN C	MENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE LAS D'OFFRE PUBLIQUE LICLE L.225-37-5 DU CODE DE COMMERCE)	156
4.5.	MOD.	ALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES A LA PARTICIPATION ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	157

Le Conseil d'Administration a arrêté, lors de sa séance en date du 24 mars 2020, les termes du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise qui comprend notamment les informations relatives à la gouvernance de la société, aux rémunérations des mandataires sociaux et aux éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Sous l'autorité du Président, les travaux et diligences nécessaires pour la préparation et la rédaction de ce rapport ont été menés par les directions juridique et financière du groupe.

#### **4.1.** Organes d'administration et de direction

#### 4.1.1 Composition du Conseil d'Administration et mandats exercés par chacun des mandataires

Le Conseil d'Administration de Groupe CRIT est composé de cinq membres, dont un administrateur élu représentant les salariés sur le fondement de l'article L.225-27 du Code de commerce. Ils sont tous domiciliés pour les besoins de leur activité professionnelle, au siège social de la société

Aucune évolution dans la composition du Conseil d'Administration n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

#### Composition du Conseil d'Administration à la date du 31 décembre 2019 :

#### Claude GUEDJ, Administrateur, Président Directeur Général

Nationalité française 82 ans, fondateur de la société Administrateur depuis le 30 juillet 1969 Renouvelé le 20 juin 2014 pour une durée

#### Échéance du mandat :

Assemblée Générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 5 juin 2020 de renouveler son mandat pour une nouvelle durée de 6 années

Propriétaire à la date du 31 décembre 2019, de 2 509 678 actions de la société en pleine propriété et usufruitier de 5 385 378 actions de la société

#### Biographie

Monsieur Claude GUEDJ est titulaire d'un diplôme d'ingénieur du Conservatoire National d'Arts et Métiers et a été auditeur de la 20<sup>e</sup> session de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale.

M. Claude GUEDJ a consacré sa vie professionnelle au Groupe CRIT qu'il a fondé en 1962 et dont il a toujours assuré la direction générale. Claude GUEDJ a été élu parmi les meilleurs dirigeants des entreprises françaises cotées par le magazine Challenges.

M. GUEDJ est Chevalier de La Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre national du Mérite

#### **AUTRES MANDATS EN COURS**

Président Directeur Général CRIT Intérim (Suisse)

#### Directeur Général

Congo Handling (Congo)

#### Administrateur Général

C.P.T.S. (Congo)

#### Président

Groupe Europe Handling

Sky Handling Partner Limited (Irlande)

#### Administrateur

Awac Technics

Seine 51

Aria Logistics Limited (Royaume-Uni) Cobalt Ground Solutions (Royaume-Uni) Sky Handling Partner UK Limited (Royaume-Uni)

#### Représentant au Conseil de direction

Groupe CRIT au Conseil de AASI

Groupe CRIT au Conseil de Aéro Handling

Groupe CRIT au Conseil de AGS

Groupe CRIT au Conseil de AMA

Groupe CRIT au Conseil de Cargo Group

Groupe CRIT au Conseil de Cargo Handling Groupe CRIT au Conseil de Europe Handling

Groupe CRIT au Conseil de EHM

Groupe CRIT au Conseil de GEH Services

Groupe CRIT au Conseil de IFMA

Groupe CRIT au Conseil de Nice Handling

Groupe CRIT au Conseil de OCA

Groupe CRIT au Conseil de OGS Groupe CRIT au Conseil de ORA

Groupe CRIT au Conseil de PCA

Groupe CRIT au Conseil de RTO

Groupe CRIT au Conseil de SHP Sierra Leone

#### Gérant

**FCM** 

Peopulse

Adaptalia Outsourcing (Espagne)

CRIT Cartera (Espagne)

CRIT Intérim España (Espagne)

CRIT Consultoria (Espagne) CRIT Procesos Auxiliares (Espagne)

CRIT RH (Tunisie)

CRIT Tunisie (Tunisie)

#### Mandats échus au cours des 5 derniers exercices

Jusqu'au 14 août 2019,

Président de Sky Handling Partner Shannon

Jusqu'au 27 juin 2019, Président de Ovid

Jusqu'au 7 janvier 2019, Président de CRIT Center Jusqu'au 29 mai 2017,

administrateur de CRIT Immobilier

Jusqu'au 5 juillet 2016, représentant de Groupe CRIT

au conseil de EHR

Jusqu'au 10 novembre 2015, Président de la société

Sky Handling Partner Cork

Jusqu'au 31 mars 2015, administrateur de la société

Handling Partner Gabon

#### Karine GUEDJ, Administrateur, Directeur Général Délégué

Nationalité française 57 ans, fille de Claude GUEDJ Administrateur depuis le 18 juillet 1984 Renouvelée le 20 juin 2014 pour une durée de six années. Également Responsable de la communication du groupe

#### Échéance du mandat :

Assemblée Générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 5 juin 2020 de renouveler son mandat pour une nouvelle durée de 6 années

Propriétaire à la date du 31 décembre 2019, de 127 981 actions de la société en pleine propriété et nu-propriétaire de 1 795 126 actions de la société.

#### Biographie

Madame Karine GUEDJ a créé et dirigé une société de services jusqu'en 1984, date à laquelle elle intègre le Groupe CRIT auquel elle se consacre depuis en qualité de Directrice de la Communication et des Achats.

Nommée membre du Conseil d'administration en 1984, le Président Directeur Général de Groupe CRIT lui confie également en 2002 le mandat de Directeur Général Déléqué.

#### **AUTRES MANDATS EN COURS**

Président Directeur Général Seine 51

#### Administrateur

Aria Logistics Limited (Royaume-Uni) Cobalt Ground Solutions (Royaume-Uni)

#### Membre du Conseil de Direction

Advanced Air Support International (AASI)

Aéro Handling

Airlines Ground Services

Assistance Matériel Avion

Cargo Group

Cargo Handling

Europe Handling Europe Handling Maintenance

GEH Services

IFMA

Nice Handling

Orly Customer Assistance

Orly Ground Services

Orly Ramp Assistance

Paris Customer Assistance

Ramp Terminal One

#### Gérante CRIT Immobilier

Otessa

RHF

#### Mandats échus au cours des 5 derniers exercices

Jusqu'au 7 janvier 2019,

membre du Conseil de direction de CRIT Center

Jusqu'au 29 mai 2017,

Président Directeur Général de CRIT Immobilier

Jusqu'au 5 juillet 2016,

membre du Conseil de direction de EHR

#### Nathalie JAOUI, Administrateur, Directeur Général Délégué

Nationalité française 56 ans, fille de Claude GUEDJ Administrateur depuis le 5 novembre 1992 Renouvelée le 10 juin 2016 pour une durée

#### Échéance du mandat :

de six années

Assemblée Générale à tenir en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Propriétaire à la date du 31 décembre 2019 de 166 110 actions de la société en pleine propriété et nu-propriétaire de 1 795 126 actions de la société.

#### Biographie

Madame Natalie JAOUI est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et politiques. Madame JAOUI a été en charge de la direction financière du Groupe CRIT qu'elle a intégré en 1989. En 1992, elle est nommée au Conseil d'administration de Groupe CRIT. Elle prend en 2000 la direction générale du pôle travail temporaire du groupe.

En 2002, le Président Directeur Général de Groupe CRIT lui confie également le mandat de Directeur Général Délégué.

Outre les fonctions qu'elle occupe au sein du Groupe CRIT, Nathalie JAOUI est depuis 2003 membre du Conseil d'Administration de Prism'emploi, organisation professionnelle des entreprises de Travail Temporaire et a été élue en juillet 2018, membre du Conseil Exécutif du Medef.

#### AUTRES MANDATS EN COURS

#### Présidente

CRIT

CRIT Intérim

Les Volants

CRIT Corp. (Etats-Unis)

#### Administrateur

Seine 51

Aria Logistics Limited (Royaume-Uni) Cobalt Ground Solutions (Royaume-Uni)

PeopleLink (États-Unis)

#### Membre du Conseil de Direction

Advanced Air Support International

Aéro Handling

Airlines Ground Services

Assistance Matériel Avion

Cargo Group

Cargo Handling

Europe Handling

Europe Handling Maintenance

GEH Services

IFMA

Nice Handling

Orly Customer Assistance

Orly Ground Services

Orly Ramp Assistance

Paris Customer Assistance

Ramp Terminal One

#### Représentant

GEH au Conseil de Awac Technics

Groupe CRIT au Conseil de Congo Handling (Congo)

#### Gérante

AB Intérim

Humkyz

Les Compagnons

Prestinter

CRIT Cartera (Espagne)

Propartner (Allemagne)

#### Mandats échus au cours des 5 derniers exercices

Jusqu'au 7 janvier 2019,

membre du Conseil de direction de CRIT Center

Jusqu'au 29 mai 2017,

représentant de Groupe CRIT au Conseil de

CRIT Immobilier

Jusqu'au 5 juillet 2016,

membre du Conseil de direction de EHR

Jusqu'au 31 mars 2015,

administrateur de Handling Partner Gabon

Jusqu'au 27 mars 2015,

représentant de CPTS au Conseil de AERCO

#### Yvonne GUEDJ, Administrateur

Nationalité française 80 ans, épouse de Claude GUEDJ Administrateur depuis le 30 juillet 1969 Renouvelée le 20 juin 2014 pour une durée de six années

#### Échéance du mandat:

Assemblée Générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il est proposé à l'Assemblée du 5 juin 2020 de renouveler son mandat pour une nouvelle durée de 6 années

Propriétaire à la date du 31 décembre 2019 de 101 500 actions de la société en pleine propriété.

#### Biographie

Madame Yvonne GUEDJ a passé l'essentiel de vie professionnelle au sein du Groupe CRIT qu'elle intègre en 1969.

Depuis cette date, elle assume les fonctions d'administrateur du groupe.

Aucun autre mandat n'est exercé dans le groupe ou hors groupe par Madame Yvonne GUEDJ, qui n'a également exercé aucun mandat échu au cours des 5 derniers exercices.

#### Valérie LEZER CHARPENTIER, Administrateur représentant les salariés élue sur le fondement de l'article L.225-27 du Code de commerce

Nationalité française

46 ans

Élue pour une durée de deux années à compter du 4 décembre 2018

#### Échéance du mandat:

3 décembre 2020.

#### Biographie

Diplômée de l'ISG, école de commerce à Paris, Valérie LEZER CHARPENTIER a débuté sa carrière au sein du groupe Xerox en tant que chef de produits puis responsable marketing communication.

En décembre 2001, elle intègre ADP Télécom, filiale d'ADP au poste de Directrice Communication jusqu'en 2008, date à laquelle elle rejoint le groupe CRIT en tant que chargée de missions.

#### **AUTRES MANDATS EN COURS**

Gérante de la SCI LB Imo

Parmi les mandats listés ci-dessus, seuls les mandats exercés au sein de la société SEINE 51 et SCI LB Imo sont exercés hors groupe. En outre, Claude GUEDJ et Nathalie JAOUI exercent des mandats de gérance de sociétés civiles immobilières détenus hors groupe.

Aucun mandat n'est exercé ou n'a été exercé au sein d'une société cotée.

#### Nomination des administrateurs -Obligation d'être actionnaire

Chaque administrateur est nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'exception de l'administrateur représentant les salariés élu par le personnel salarié de la société.

La durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années. Toutefois, la durée du mandat de l'administrateur représentant les salariés est statutairement fixée à deux années. Leurs mandats sont renouvelables.

L'échelonnement du renouvellement des mandats visé à la recommandation n°9 du Code Middlenext a été écarté compte tenu de la taille du Conseil.

Chaque administrateur, à l'exception de l'administrateur représentant les salariés, doit détenir statutairement au moins 10 actions de la société. L'ensemble des administrateurs est en conformité avec cette règle statutaire.

#### Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil

Le Conseil d'Administration est composé de quatre femmes (dont l'administrateur élu par les salariés) et un homme.

La société respecte la règle légale de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, instaurée par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 qui prévoit pour

les conseils d'administration composés d'au plus huit membres, que l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne doit pas être supérieur à deux (article L.225-18-1 du Code de commerce).

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L225-27 du Code de commerce, les administrateurs élus par les salariés ne sont pas pris en compte pour l'application des dispositions du premier alinéa de l'article L.225-18-1.

#### Indépendance et compétence des membres du Conseil

Selon la troisième recommandation du Code Middlenext sur la composition du Conseil et la présence de membres indépendants, cinq critères permettent de présumer l'indépendance d'un membre du Conseil:

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années,
- Ne pas être en relation d'affaires significative (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) avec la société ou son groupe et ne pas l'avoir été au cours des deux dernières années,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Au regard de ces critères, aucun administrateur de la société ne peut à ce jour être qualifié de membre indépendant.

Il est rappelé que la société demeure favorable à l'ouverture du Conseil d'Administration à des personnalités extérieures chargées d'apporter un regard différent sur les décisions prises en Conseil, telle que préconisée par la recommandation n°3 ; elle n'a toutefois pas, à la date du présent rapport, fait le choix d'une personnalité dont elle attend également qu'elle apporte au Conseil d'Administration une compétence et une expertise qui soient complémentaires, tout en ayant une connaissance suffisante des métiers du groupe.

La durée et la stabilité des fonctions exercées par chacun de ses membres sont garantes d'une parfaite connaissance des métiers et de l'organisation de la société et du groupe, de l'expertise et de l'expérience de chacun d'eux en matière de gestion.

Les fonctions de direction opérationnelles exercées par trois des membres du Conseil d'Administration leur garantissent également une information permanente et approfondie des sujets traités.

#### Conflit d'intérêt

L'obligation de loyauté des membres du Conseil d'Administration requiert de leur part qu'ils ne doivent en aucun cas agir pour leur intérêt propre contre celui de la société.

Ainsi, aux termes du règlement intérieur du Conseil d'Administration, dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit en informer le Conseil dès qu'il en a connaissance et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra:

- soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration pendant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

#### Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

A la connaissance de la société, et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séguestre, liquidation ou placement d'entreprise sous administration judiciaire;
- n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, à l'exception des engagements de conservation des actions Groupe CRIT souscrits le 30 novembre 2018, pour l'application de l'article 787 B du Code Général des impôts (tels que décrits au chapitre 5 section 5.3.1 du présent document d'enregistrement universel), il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession des titres de la société qu'ils détiennent.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ou avec des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

#### 4.1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

#### Gouvernance d'entreprise

En matière de code de gouvernement d'entreprise, la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext de décembre 2009 actualisé en septembre 2016 (ci-après le Code).

C'est à l'occasion de sa réunion en date du 14 avril 2010, après avoir pris connaissance des points de vigilance présentés par le Code Middlenext et des recommandations issues de ce Code, que le Conseil d'Administration a adopté ce dernier, considérant qu'il était plus adapté à la taille de la société, à la structure de son actionnariat caractérisée par un actionnaire de référence majoritaire et à sa dimension familiale.

Le Conseil d'Administration a fait le choix d'adopter ledit Code et d'expliquer les raisons pour lesquelles certaines recommandations étaient écartées par la société.

Ainsi, la recommandation du Code Middlenext sur la composition du Conseil et la présence de membres indépendants en son sein a été jusque-là écartée pour les raisons exposées au paragraphe 4.1.1 cidessus. De même l'échelonnement du renouvellement des mandats visé à la recommandation n°9 du Code Middlenext a été écarté compte tenu de la taille du Conseil.

Lors de sa séance en date du 24 mars 2020, le Conseil d'Administration a procédé à un nouvel examen des points de vigilance contenus dans le Code. A ce titre, le Conseil a notamment constaté qu'il n'existait pas de conflit d'intérêt connu.

Ce Code est disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

#### Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Il détermine les grandes orientations stratégiques du groupe et veille à la mise en œuvre de l'ensemble des décisions relatives à ces grandes orientations, se prononce préalablement sur les opérations significatives de réorganisation juridique et les opérations de croissance externe réalisées.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à tous contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Il veille également à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Le Conseil d'Administration doit également obligatoirement, conformément aux dispositions de l'article L 225-35 du Code de commerce, autoriser préalablement toute caution, aval ou garantie délivrée par la société.

#### Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. Les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement.

Le calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration pour l'année à venir est établi en fin d'exercice précédent. Les réunions programmées sont au nombre de six, les autres réunions sont décidées en fonction des sujets à traiter et des décisions

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Au cours de l'exercice écoulé, le taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration a été de 84 % (contre 96 % en 2018).

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son Président, ou en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 3 du Code de commerce, les administrateurs ont également la possibilité de participer aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette faculté n'a pas été utilisée durant l'exercice écoulé.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Au cours de l'exercice écoulé, cette faculté de représentation a été utilisée une seule fois, par un administrateur.

Les réunions du Conseil d'Administration se sont toutes déroulées au siège social. Comme le permettent les statuts, les réunions peuvent également se tenir en tout autre lieu sous réserve de l'accord de la majorité des administrateurs.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions et leur assurer une information de qualité dans le respect du règlement intérieur du Conseil d'Administration et de la recommandation n°4 du Code Middlenext, le Président s'assure que les administrateurs disposent de toutes les informations relatives aux questions inscrites à l'ordre du jour et nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes semestriels.

Les procès-verbaux résumant les débats des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et approuvés lors de la réunion du Conseil suivante.

D'une manière habituelle, après relecture et approbation du procèsverbal relatant les délibérations et décisions de la précédente réunion, le Conseil délibère et statue sur les questions proposées à son ordre du jour. Le Président veille à ce que l'intégralité des points portés à l'ordre du jour soit examinée par les membres du Conseil.

En fonction des sujets traités, les administrateurs peuvent inviter aux réunions du Conseil les directeurs ou fonctionnels exerçant leurs responsabilités au sein de la société ou des sociétés du groupe. Ces derniers sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises. Il a été appelé à délibérer notamment sur les sujets

- La présentation de l'activité de l'exercice écoulé,
- La définition des orientations stratégiques pour l'exercice en cours,
- L'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et la préparation de l'Assemblée Générale annuelle,

- L'examen et l'arrêté des comptes semestriels,
- La présentation de l'activité du 1er et du 3ème trimestre de l'exercice en cours,
- Le suivi des sujets de gouvernance d'entreprise (Fixation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, évaluation des travaux du Conseil, point sur la succession du dirigeant),
- La mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres voté par l'Assemblée Générale,

Conformément aux dispositions statutaires et à la sixième recommandation du Code Middlenext, le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe, conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du conseil, la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

Jusqu'à présent, la société a considéré que son organisation et sa taille ne nécessitaient pas la création de Comités spécialisés *ad hoc.* 

Eu égard à la composition familiale du Conseil, aux conditions de rémunérations allouées aux mandataires sociaux, à la souplesse de fonctionnement et à la réactivité du Conseil, la société n'a pas jugé utile de constituer de Comités des nominations et des rémunérations.

La société n'a pas créé de Comité d'audit, considérant que la mise en place d'un tel comité spécialisé n'apporterait rien de significatif en matière de suivi de l'élaboration de l'information financière ou de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle a choisi de se placer dans le régime des exemptions d'institution d'un tel comité défini à l'article L 823-20 4° du Code de commerce (fonctions du comité d'audit assurées par le Conseil d'Administration) dont elle respecte les conditions.

Aussi, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en formation de comité d'audit, avec la présence de trois de ses membres ; ll assure les missions dévolues au comité d'audit telles que présentées au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit.

Le Conseil d'Administration de la société ne comprenant pas de membre pouvant être qualifié d'administrateur indépendant, la société ne se réfère pas, sur la présence au Comité d'audit d'un membre indépendant, aux recommandations du rapport du groupe de travail précité ; en revanche, la parfaite connaissance par l'ensemble de ses membres des activités du groupe, la formation et l'expérience professionnelle acquise par Madame Nathalie Jaoui apportent au comité la compétence nécessaire en matière financière et comptable.

Conformément aux recommandations du rapport du groupe de travail précité, le Président du Conseil exerçant des fonctions exécutives, il s'abstient d'assister aux séances du conseil réuni en comité d'audit, même s'il peut être invité à participer à une partie de la réunion.

Le Conseil d'Administration a établi son règlement intérieur. Il détermine le rôle du conseil et les opérations soumises à son autorisation préalable, ses règles de fonctionnement et rappelle aux administrateurs les règles de déontologie à observer dans le cadre de l'exercice de leur mandat et leurs différentes obligations (telles que notamment leur obligation de loyauté, de non concurrence ou d'abstention d'intervention sur les titres de la société en cas de détention d'informations privilégiées). Chaque administrateur signe le règlement intérieur.

Ce règlement intérieur, établi le 14 avril 2009 et modifié lors des séances du Conseil en date du 14 avril 2010 et 28 mars 2017, est disponible sur le site internet de la société (www.groupe-crit.com).

En application de son règlement intérieur et de la recommandation n°11 du Code Middlenext, le Conseil d'Administration consacre une fois par an un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement. Ce point est inscrit chaque année à l'ordre du jour du Conseil d'Administration appelé à arrêter les comptes de l'exercice écoulé.

Au regard de la composition et de la taille du Conseil d'Administration, la société n'a pas jugé opportun de procéder à une évaluation externe formelle, privilégiant l'autoévaluation par les administrateurs.

Lors de sa dernière réunion en date du 24 mars 2020, les membres du Conseil d'Administration ont été invités à procéder, au titre de l'exercice écoulé, à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des conditions de préparation de ses travaux.

Il en ressort que pour tous les administrateurs, les réunions du Conseil ont été organisées dans de bonnes conditions durant l'exercice écoulé : les administrateurs ont jugé que les questions importantes ont fait l'objet d'une bonne préparation et que la périodicité et la durée des réunions ont permis une information de qualité et un examen approfondi des thèmes abordés.

#### Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2018 a accordé au Conseil d'Administration diverses délégations l'autorisant à augmenter le capital social et qui sont reprises dans le tableau ci-après.

**Augmentations** 

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces délégations.

Nature des Délégations	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	réalisées en 2019 et jusqu'au présent document	Montant résiduel
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	08/06/2018	07/08/2020	10 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 €
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du DPS	08/06/2018	07/08/2020	1 000 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)	Néant Néant		1 000 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	des valeurs 08/06/2018 07/08/2020 ordinaires) Néan		Néant	Néant	1 000 000 €* (montant des actions ordinaires) 2 000 000 €** (montant des titres de créance)	
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	08/06/2018	07/08/2020	500 000 €* (montant des actions ordinaires) et dans la limite de 20 % du capital par an 2 000 000 €** (montant des titres de créance)	Néant	Néant	500 000 €* (montant des actions ordinaires) 2 000 000 €** (montant des titres de créance)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	08/06/2018	07/08/2020	2 % du capital	Néant	Néant	2 % du capital
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	08/06/2018	07/08/2020	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

<sup>\*</sup> Plafond commun \*\* Plafond commun

Ces délégations expirant le 7 août 2020, la prochaine Assemblée Générale du 5 juin 2020 sera appelée à délibérer sur leur renouvellement. Toutes les informations nécessaires sur le renouvellement de ces délégations et le texte des projets de résolutions correspondants sont présentés aux paragraphes 6.4.1 et 6.4.2 du présent document d'enregistrement universel.

#### 4.1.3 Modalités d'exercice de la Direction Générale - missions et pouvoirs du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance en date du 19 juin 2002, a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration et a nommé deux Directeurs Généraux Délégués chargés de l'assister dans sa mission.

Ce mode d'exercice de la Direction Générale, qui a été retenu pour une durée équivalente à celle du mandat d'administrateur du Président du Conseil d'Administration, a fait l'objet de réexamens à l'occasion de chaque séance du Conseil d'Administration appelée à délibérer sur le renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration.

Ainsi, lors de sa séance en date du 20 juin 2014, le Conseil d'Administration, appelé à se prononcer sur le renouvellement du mandat du Président, a opté pour le renouvellement du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général ; il a renouvelé Monsieur Claude GUEDJ dans ses fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur sa proposition, le Conseil d'Administration, lors de la même séance, a renouvelé les mandats de Directeurs Généraux Délégués de Mesdames Nathalie Jaoui et Karine GUEDJ; ce renouvellement a été consenti

pour la durée du mandat du Directeur Général, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Claude GUEDJ organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. La durée de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Claude GUEDJ est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués qui sont toutefois exercés dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

#### **4.2.** Rémunérations des organes d'administration et de direction

#### 4.2.1 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019, aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé à un mandataire social de la société par une société contrôlée au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce. Il n'existe par ailleurs pas de société contrôlante. Les rémunérations brutes totales et les avantages de toute nature versés par la société à chacun des mandataires sociaux durant les exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 s'établissent comme suit, conformément à la politique de rémunération votée par les Assemblées Générales des 8 juin 2018 et 7 juin 2019 :

#### Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2019	Exercice 2018
Claude GUEDJ, Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	240 000 €	240 000 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
Nathalie JAOUI, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	405 457 €	303 420 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	_
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	283 060 €	183 060 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	_

#### Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exerci	ce 2019	Exerci	ce 2018
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Claude GUEDJ, Président Directeur Général				
Rémunération fixe	240 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	_
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	240 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €
Nathalie JAOUI, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	100 000 € (1)	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature <sup>(2)</sup>	5 457 €	5 457 €	3 420 €	3 420 €
TOTAL	405 457 €	305 457 €	303 420 €	303 420 €
Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	100 000 € <sup>(1)</sup>	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	3 060 €	3 060 €	3 060 €	3 060 €
TOTAL	283 060 €	183 060 €	183 060 €	183 060 €

<sup>(1)</sup> bonus exceptionnel décidé par le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2020 ; son versement est conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale du 5 juin 2020. (2) L'avantage en nature est lié à la mise à disposition du dirigeant d'un véhicule de fonction.

Les tableaux n° 3 à 10 de l'annexe 2 de la Position-recommandation de l'AMF n° 2014-14 – Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes - ne sont pas applicables.

Dirigeants mandataires sociaux	de travail	Régime de supplém		ou susceptible raison de la ce	avantages dus es d'être dus à essation ou du de fonctions	Indemni à une cla		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude GUEDJ, Président Directeur Général Début de mandat: 20 juin 2014 Fin de mandat: AGO 2020		X		X		X		X
Nathalie JAOUI, Directeur Général Délégué Début de mandat: 10 juin 2016 Fin de mandat: AGO 2022		X		X		X		X
Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué Début de mandat: 20 juin 2014 Fin de mandat: AGO 2020		X		X		X		X

#### Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé aux dirigeants mandataires sociaux

L'ensemble des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé et attribués au titre du même exercice aux dirigeants mandataires sociaux sont conformes à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 7 juin 2019 (dans ses 5° et 6° résolutions).

Ces éléments de rémunération, adaptés au contexte du groupe et au caractère familial de la détention du capital, contribuent aux performances de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 III du Code de commerce, ces éléments, tels que présentés ci-dessus, seront soumis au vote de l'Assemblée Générale du 5 juin 2020.

Les résolutions soumises à la prochaine Assemblée Générale sont présentées au chapitre 6.4.1 du présent document d'enregistrement universel.

#### Les ratios d'équité

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce, le tableau ci-après présente les niveaux de rémunération de chacun des dirigeants mandataires sociaux mis au regard de la rémunération moyenne et médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux.

L'évolution des rémunérations moyennes et médianes et l'évolution des ratios ont été mises en perspective de l'évolution du chiffre d'affaires et de l'EBITDA consolidés.

	2015	2016	2017	2018	2019
Rémunération moyenne des salariés hors mandataires sociaux <sup>(1)(2)</sup>	125 720	180 905	163 774	285 831	271 665
Rémunération médiane des salariés hors mandataires sociaux (1)(2)	105 851	181 448	128 600	285 831	279 162
Claude GUEDJ, Président Directeur Général					
Ratio sur la rémunération moyenne	1,9	1,3	1,5	0,8	0,9
Ratio sur la rémunération médiane	2,3	1,3	1,9	0,8	0,9
Nathalie JAOUI, Directeur Général Délégué					
Ratio sur la rémunération moyenne	2,4	2,2	1,9	1,1	1,1
Ratio sur la rémunération médiane	2,9	2,2	2,4	1,1	1,1
Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué					
Ratio sur la rémunération moyenne	1,5	1,6	1,1	0,6	0,7
Ratio sur la rémunération médiane	1,7	1,6	1,4	0,6	0,7
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ (EN M€)	1 939,9	2 145,3	2 418,2	2 498,2	2 488,5
EBITDA CONSOLIDÉ (EN M€)	116,5	124,3	149,6	149,0	170,1

<sup>(1)</sup> Rémunération sur une base équivalent temps plein

#### 4.2.2 La politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux est établie par le Conseil d'Administration.

Sa détermination, sa révision éventuelle font l'objet d'une délibération annuelle du Conseil d'Administration à l'occasion de laquelle sont également examinées et arrêtées les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux versées ou attribuées au titre de l'exercice écoulé.

La politique de rémunération porte sur l'ensemble des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels auxquels s'ajoutent les avantages en nature et autres engagements pris par la société au bénéfice des mandataires.

La politique de rémunération des mandataires sociaux s'inscrit dans la continuité de la politique approuvée par l'Assemblée Générale du 7 juin 2019. Elle a été établie par le Conseil d'Administration du 29 janvier 2020, étant précisé que chaque dirigeant mandataire social s'est abstenu de prendre part au vote sur les éléments de rémunération le concernant.

Elle est adaptée au contexte du groupe et son objectif est de contribuer à la pérennité de l'entreprise et d'être conforme à son intérêt social. Elle est déterminée pour chacun des dirigeants mandataires sociaux en fonction des responsabilités assumées et des résultats obtenus et également au regard des rémunérations allouées aux autres responsables de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 II du Code de commerce, la politique de rémunération présentée ci-dessous est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les résolutions proposées à ce titre à la prochaine Assemblée Générale du 5 juin 2020 sont présentées au chapitre 6.4.1 du présent document d'enregistrement universel.

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la société aux mandataires sociaux, s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée.

#### Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

#### Rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient au titre de l'exercice de leur mandat, d'une rémunération fixe qui est arrêtée annuellement par le Conseil d'Administration.

Elle est versée mensuellement sur 12 mois.

Pour 2020, le Conseil a décidé de maintenir la rémunération fixe au même niveau que celle des années antérieures.

La rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux a été révisée par le Conseil d'Administration pour la dernière fois :

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour Claude GUEDJ,
- Le 1er janvier 2011 pour Nathalie JAOUI,
- Le 1er septembre 2014 pour Karine GUEDJ.

<sup>(2)</sup> S'entend de la rémunération versée au titre de l'exercice

Le cas échéant, cette rémunération fixe pourra être modifiée par décision du Conseil d'Administration au titre de l'exercice en cours.

Notamment, en cas de changement des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'Administration pourrait, conformément à l'intérêt social et dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer la pérennité de la société, décider d'augmenter la rémunération fixe allouée au titre du mandat correspondant.

#### Avantages en nature

À la rémunération fixe de chacun des directeurs généraux délégués, s'ajoute la valorisation de l'avantage en nature constitué pour chacun d'eux de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

#### Rémunération variable annuelle ou pluriannuelle

Aucune rémunération des dirigeants mandataires sociaux n'inclut de part variable.

#### Rémunération exceptionnelle

À la rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux est susceptible de s'ajouter, au regard de circonstances particulières, une rémunération exceptionnelle.

L'octroi et le montant de cette rémunération sont soumis à une décision motivée du Conseil d'Administration en fonction notamment de circonstances ou d'opérations exceptionnelles intéressant le développement du groupe, en fonction de l'implication particulière d'un dirigeant sur une opération exceptionnelle ou à l'occasion de la réalisation d'une opération stratégique ou dans la réussite d'un projet particulier.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 III alinéa 2 du Code de commerce, toute rémunération exceptionnelle attribuée à un dirigeant mandataire social au titre de l'exercice écoulé, ne peut être versée qu'après approbation par l'Assemblée Générale des éléments de rémunération de la personne concernée, dans les conditions prévues audit article.

#### Autres éléments de rémunération

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun(e) :

- Rémunération allouée au titre de leur mandat d'administrateur (anciennement jetons de présence),
- Rémunération au titre d'un contrat de travail, aucun dirigeant mandataire social ne cumulant l'exercice de son mandat avec un contrat de travail, conformément à la recommandation n° 15 du Code Middlenext,
- Engagement pris par la société elle-même ou par toute société contrôlée au sens des II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce, et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite à prestations définies,
- Engagement pris par la société et correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause de non-concurrence interdisant au bénéficiaire, après cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société,
- Régime de retraite complémentaire,

- Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlantes ou contrôlées,
- Option de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions attribuées gratuitement.

#### Politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément à la politique de rémunération établie par le Conseil d'Administration, il a été décidé que les mandataires sociaux ne bénéficieraient d'aucune rémunération au titre de leurs mandats.

#### **4.3.** Conventions réglementées

Aucune convention nouvelle ni aucun engagement nouveau, n'ont été conclus ou pris au cours de l'exercice écoulé, ce dont il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de prendre acte purement et simplement.

Il n'existe par ailleurs pas de conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société, et une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social.

Une fois par an, le Conseil d'Administration s'assure que les conventions courantes conclues à des conditions normales respectent toujours ces conditions.

#### **4.4.** Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

(article L.225-37-5 du Code de commerce)

Il est indiqué, en application des dispositions de l'article L 225-37-5 du Code de commerce

- La structure du capital de la société ainsi que les participations directes ou indirectes dans le capital connues de la société en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, et toutes informations en la matière, sont décrites au chapitre 5 section 5.3.1 du présent document d'enregistrement universel;
- Il n'existe pas de restriction statutaire aux transferts d'actions;
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la privation des droits de vote pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, en cas de non déclaration du franchissement du seuil statutaire d'une fraction du capital représentant 1 % des droits de vote, pendant un délai de 2 ans suivant la régularisation de la notification (article 11 des statuts);

- A la connaissance de la société, à l'exception des engagements de conservation des actions Groupe CRIT souscrits le 30 novembre 2018, pour l'application de l'article 787 B du Code Général des impôts (tels que décrits au chapitre 5 section 5.3.1 du présent document d'enregistrement universel), il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote;
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- Il n'existe aucune disposition pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société
- Toutefois, conformément à l'article 34 de nos statuts, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix;
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier;
- Les règles de nomination et de remplacement des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 15 des statuts de la société;
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations et autorisations en cours de validité accordées en matière d'augmentation du capital sont décrites ci-dessus à la section 4.1.2 du présent chapitre; les éléments relatifs au programme de rachat d'actions propres sont décrits au chapitre 5 section 5.2.4 du présent document d'enregistrement universel;
- La modification des statuts de la société intervient conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration en cas de cessation de leurs fonctions ou pour les salariés en cas de démission, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique;
- À l'exception du contrat de crédit conclu le 5 novembre 2015 portant mise en place d'une ligne de financement de 100 M€ auprès de son pool de banques habituel, il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

# **4.5.** Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les informations détaillées concernant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent au titre V – Assemblées Générales, des statuts de la société.

En application de l'article 30 alinéas 1 et 2 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, a le droit de participer aux Assemblées Générales sur justification de son identité, sous la condition d'une inscription en compte des titres, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.



# INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

5.1.	RENS	EIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT	
	LA S	OCIÉTÉ	160
5.2.	RENS	SEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT	
	LE C	APITAL SOCIAL	161
	5.2.1	Capital social	16
	5.2.2	Valeurs mobilières	16
	5.2.3	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou	161
	F 2 /	d'un accord prévoyant de le placer sous option	
	5.2.4	Le programme de rachat d'actions propres	16
	5.2.5	Autorisation de réduction de capital dans le cadre du programme de rachat d'actions	163
	5.2.6	Historique du capital social	163

5.3.	ACTIO	DNNARIAT	164
	5.3.1.	Répartition du capital social et des droits de vote au 29 février 2020	.164
	5.3.2.	Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années	. 165
	5.3.3	État récapitulatif des opérations sur les titres de la société mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	.166
	5.3.4	Pactes et conventions d'actionnaires / Engagement de conservation d'actions	.166
	5.3.5	Politique de distribution de dividendes	166
	5.3.6	Schémas d'intéressement du personnel	.167
5.4.	NANT	TISSEMENTS, GARANTIES ET SÛRETÉS	167

#### Renseignements généraux concernant la société

#### Dénomination sociale (article 3 des statuts)

La Société a pour dénomination sociale et commerciale : Groupe CRIT

#### Siège social (article 4 des statuts) et site internet

Depuis le 15 mai 2017, le siège social est situé au 6 rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS (France)

Tél.: 01 49.18.55.55

Site internet: http://www.groupe-crit.com/

Les informations figurant sur le site web ne font pas partie intégrante du présent document sauf si ces informations sont incorporées par référence.

#### Forme juridique (article 1 des statuts) et droit applicable

Société Anonyme de droit français, régie notamment par les articles L 225-1 et suivants du Code de commerce.

#### Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 622 045 383 ; son code APE est le 6430Z.

#### Code LEI

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 969500KI179R130T7Q32

#### Date de création - durée (article 5 des statuts)

La société a été constituée le 21 août 1962.

La durée de la Société, initialement fixée à soixante années a été prorogée par anticipation de quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la décision de l'assemblée générale mixte en date du 7 juin 2019. En conséquence, la durée de la Société expirera le 6 juin 2118, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### Exercice social (article 38 des statuts)

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre.

#### Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou
- La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;
- L'exercice de l'activité de marchand de biens ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires

ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

#### Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 40 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

#### Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 40 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie des dividendes ou acomptes sur dividendes une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Conformément à la loi, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

#### Modification des droits des actionnaires et modifications statutaires

La modification des droits des actionnaires et les modifications statutaires sont de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les strictes conditions fixées par la loi.

#### Éléments de changement de contrôle

Il n'existe aucune disposition statutaire qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de l'émetteur.

# Indivisibilité des actions — Droits et obligations attachés aux actions (extrait de l'article 12 des statuts)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Sous réserve des dispositions relatives au dividende prioritaire, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

En cas de démembrement de propriété d'une action, le droit de vote est attribué comme suit :

 Lorsque le nu-propriétaire bénéficie, lors de la transmission de la nue-propriété assortie d'une réserve d'usufruit au profit du donateur, des dispositions relatives à l'exonération partielle prévue par l'article 787B du Code Général des Impôts, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices et au nu-propriétaire pour toutes les autres décisions.

Cette répartition s'applique sans limitation de durée.

Pour assurer son exécution, cette répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-propriétaire sera mentionnée sur le compte où sont inscrits leurs droits.

 Dans les autres cas, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

#### Droits de vote double (article 34 des statuts)

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donnera droit à une voix.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires avant plus de 4 ans d'ancienneté.

#### Perte du droit de vote double

Conformément aux dispositions légales, toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double hormis les cas de transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ou de transfert par suite de fusion ou de scission de la société actionnaire détenant les actions à droit de vote double.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire, avec l'autorisation de l'assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

#### Limitation des droits de vote

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

#### Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions partiellement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou, si les conditions fixées par les textes en vigueur pour pouvoir revêtir cette forme sont remplies, au Porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société aura, à tout moment, la faculté de demander l'identification, selon les modalités fixées aux articles L 228-2 et suivants du Code de commerce, des détenteurs de titres au Porteur. Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

#### **5.2** Renseignements généraux concernant le capital social

#### **5.2.1.** Capital social

Le montant du capital social est de 4 050 000 euros, divisé en 11 250 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,36 € chacune, de même catégorie, intégralement libérées.

Il n'existe aucune action non représentative du capital.

#### **5.2.2.** Valeurs mobilières

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

# 5.2.3. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital social de tout membre du groupe.

#### **5.2.4.** Le programme de rachat d'actions propres

Un nouveau contrat de liquidité a été conclu le 29 mars 2019 entre la société Groupe CRIT, émetteur et la société ODDO BHF SCA, animateur, avec effet au 2 janvier 2019. Ce nouveau contrat est établi suite aux évolutions de la réglementation afférente aux contrats de liquidité et vise en particulier à se conformer à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 applicable depuis le 1er janvier 2019. Il se substitue au précédent contrat de liquidité signé le 1er juillet 2005 avec la Société Oddo et Cie.

## **5.2.4.1.** Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2019 (dans sa dixième résolution à caractère ordinaire), pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Au cours de l'exercice écoulé, la société a procédé, conformément aux autorisations conférées par les Assemblées Générales des 8 juin 2018 et 7 juin 2019, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 41 419
- Cours moyen des achats : 61,96€
- Nombre d'actions vendues : 46 904
- Cours moyen des ventes : 62,51 €
- Montant total des frais de négociation : 33 000 €

Au 31 décembre 2019, la société détenait 148 056 actions propres (soit 1,32 % du capital) dont la valeur évaluée au cours d'achat s'établit à 2 265 068,79 € et la valeur nominale à 53 300,16 €.

100 % des acquisitions effectuées au cours de l'exercice écoulé (soit 41 419 actions), l'ont été pour répondre à l'objectif d'animation du titre.

Aucune action acquise pour répondre à l'objectif de croissance externe n'a été utilisée au cours de l'exercice écoulé.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019 expirant le 6 décembre 2020, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la renouveler dans les mêmes conditions décrites ci-après et au chapitre 6 section 6.4 du présent document d'enregistrement universel.

#### 5.2.4.2. Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF et du règlement délégué (UE) 2016/1052 du 8 mars 2016, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 5 juin 2020.

#### 1) Nombre de titres de capital détenus à la date du 29 février 2020 :

- pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte : 154 190 actions représentant 1,37 % du capital de la société
- nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- nombre de titres détenus en portefeuille au 29 février 2020 :
  - titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 154 190
  - titres comptabilisés en titres immobilisés : 0
- valeur comptable du portefeuille : 2 649 831,90 €
- valeur nominale du portefeuille : 55 508,40 €

#### Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI: 10 699
- Opérations de croissance externe : 143 491
- · Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

#### 2) Nouveau programme de rachat d'actions

• Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital (soit 1 125 000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 154 190 (soit 1,37 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 970 810 actions (soit 8,63 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- Modalités des rachats : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera. La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.
- Prix maximum d'achat et montant maximal du programme : Le prix maximum d'achat serait fixé à 110 € par action, hors frais d'acquisition. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le prix sus-indiqué sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération.

Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 123 750 000 €.

#### Les objectifs du programme :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en viqueur,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 juin 2020 dans sa seizième résolution à caractère extraordinaire.

#### Durée du programme :

 dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale du 5 juin 2020, soit jusqu'au 4 décembre 2021.

# **5.2.5.** Autorisation de réduction de capital dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2018 a donné au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la

société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce, et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en viqueur.

Cette autorisation, non utilisée jusqu'à présent, expirant le 7 juin 2020, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires du 5 juin 2020 de la renouveler dans les mêmes conditions et pour la même durée.

#### **5.2.6.** Historique du capital social

Date	Opération	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19-08-62	Création de la société Apports en numéraire	10 000,00 F	0,00 F	100,00 F	100	10 000,00 F
26-07-66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000,00 F	0,00 F	100,00 F	1 000	100 000,00 F
30-07-69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000,00 F	0,00 F	100,00 F	3 000	300 000,00 F
28-12-72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000,00 F	0,00 F	100,00 F	10 000	1 000 000,00 F
09-12-77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000,00 F	0,00 F	100,00 F	20 000	2 000 000,00 F
29-12-79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000,00 F	0,00 F	100,00 F	45 000	4 500 000,00 F
30-05-97	Réduction du nominal à 10 francs par actions		0,00 F	10,00 F	450 000	4 500 000,00 F
30-05-97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000,00 F	0,00 F	10,00 F	2 250 000	22 500 000,00 F
28-02-01	Conversion du capital en euros. Augmentation du capital par incorporation de réserves	619 897,10 €		1,80 €	2 250 000	4 050 000,00 €
12-03-01	Division par cinq du nominal des actions			0,36	11 250 000	4 050 000,00 €

Depuis le 12 mars 2001, il n'y a eu aucune modification de capital.

#### **5.3** Actionnariat

#### 5.3.1. Répartition du capital social et des droits de vote au 29 février 2020

		Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques		de vote exerçables en AGO	Droits de vote exerçables en AGO (hors affectation des résultats) et en AGE	affectation
Claude GUEDJ	PP	2 509 678	22,31 %	5 017 356	25,57 %	5 017 356	25,78 %	5 017 356	25,78 %
	US	5 385 378	47,87 %	10 770 756	54,90 %	10 770 756	55,33 %	/	
Sous-total Claude	GUEDJ	7 895 056	70,18 %	15 788 112	80,47 %	15 788 112	81,11 %	5 017 356	25,77 %
NATHALIE JAOUI	PP	166 110	1,48 %	332 220	1,69 %	332 220	1,71 %	332 220	1,71 %
	NP	1 795 126	15,96 %	3 590 252	18,30 %	/	/	3 590 252	18,44 %
Sous-total Nathalie	e Jaoui	1 961 236	17,43 %	3 922 472	19,99 %	332 220	1,71 %	3 922 472	20,15 %
KARINE GUEDJ	PP	127 981	1,14 %	255 962	1,30 %	255 962	1,31 %	255 962	1,31 %
	NP	1 795 126	15,96 %	3 590 252	18,30 %	/	/	3 590 252	18,44 %
Sous-total Karine (	GUEDJ	1 923 107	17,09 %	3 846 214	19,60 %	255 962	1,31 %	3 846 214	19,76 %
YVONNE GUEDJ		101 500	0,90 %	203 000	1,03 %	203 000	1,04 %	203 000	1,04 %
TOTAL DIRIGEANT	S (1)	8 290 647	73,69 %	16 579 294	84,50 %	16 579 294	85,17 %	12 989 042	66,73 %
Fanny GUEDJ	PP	79 001	0,70 %	158 002	0,81 %	158 002	0,81 %	158 002	0,81 %
	NP	1 795 126	15,96 %	3 590 252	18,30 %	/	/	3 590 252	18,44 %
Sous-total Fanny G	GUEDJ	1 874 127	16,66 %	3 748 254	19,10 %	158 002	0,81 %	3 748 254	19,26 %
Membres de la fam	ille GUEDJ (2)	1 250	0,01 %	2 500	0,01 %	2 500	0,01 %	2 500	0,01 %
TOTAL FAMILLE G	UEDJ (3)	8 370 898	74,41 %	16 739 796	85,32 %	16 739 796	86,00 %	16 739 796	86,00 %
PUBLIC		2 092 457	18,60 %	2 093 550	10,67 %	2 093 550	10,76 %	2 093 550	10,76 %
EXIMIUM		632 455	5,62 %	632 455	3,22 %	632 455	3,25 %	632 455	3,25 %
AUTODETENTION		154 190	1,37 %	154 190	0,79 %	/	/	/	
TOTAL		11 250 000	100,00 %	19 619 991	100,00 %	19 465 801	100,00 %	19 465 801	100,00 %

<sup>1</sup> Dont 3 590 252 actions comptabilisées une seule fois (résultant de la détention par les dirigeants de 3 590 252 actions en usufruit et 3 590 252 actions en nue-propriété) et 1795 126 actions détenues en usufruit par Monsieur Claude GUEDJ et en nue-propriété par Madame Fanny GUEDJ

À la date du présent document, il n'y a pas eu de variations significatives dans la répartition du capital et des droits de vote de la société.

L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote correspond à l'existence d'un droit de vote double. La différence entre les droits de vote théoriques et les droits de vote réels correspond au nombre d'actions autodétenues par la société.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2019, il n'existe aucune action d'autocontrôle.

Au regard de la structure de la société, il n'a pas été mis en œuvre de mesures spécifiques afin de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Au cours de l'exercice 2018, les déclarations de franchissement de seuils suivantes ont été déclarées à l'AMF :

- M. Claude GUEDJ a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 30 novembre 2018, les seuils de 2/3, 50 %, 1/3, 30 % des droits de vote de la société GROUPE CRIT et détenir individuellement 7 893 056 actions GROUPE CRIT représentant 15 786 112 droits de vote en assemblée générale ordinaire (AGO) concernant l'affectation des résultats uniquement et 5 015 356 droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en assemblée générale extraordinaire (AGE), soit 70,16 % du capital, 80,43 % des droits de vote en AGO concernant l'affectation des résultats uniquement et 25,55 % des droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en AGE (avis AMF 218C1944);
- Mme Nathalie GUEDJ Jaoui a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 novembre 2018, les seuils de 5 %, 10 % et 15 % du capital et des droits de vote de la société GROUPE CRIT et détenir individuellement 1 961 236 actions GROUPE CRIT

<sup>2</sup> À savoir : Monsieur Laurent JAOUI, ex-époux de Nathalie JAOUI et Monsieur Jean-Claude GERAUD, neveu de Madame GUEDJ

<sup>3</sup> Dont 5 385 378 actions comptabilisées une seule fois (résultant de la détention par Monsieur Claude GUEDJ de 5 385 378 actions en usufruit et par ses trois filles de 5 385 378 actions en nue-propriété)

représentant 332 220 droits de vote en assemblée générale ordinaire (AGO) concernant l'affectation des résultats uniquement et 3 922 472 droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en assemblée générale extraordinaire (AGE), soit 17,43 % du capital, 1,69 % des droits de vote en AGO concernant l'affectation des résultats uniquement et 19,98 % des droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en AGE (avis AMF 218C1944) ;

• Mme Karine GUEDJ a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 novembre 2018, les seuils de 5 %, 10 % et 15 % du capital et des droits de vote de la société GROUPE CRIT et détenir individuellement 1 923 107 actions GROUPE CRIT représentant 255 962 droits de vote en assemblée générale ordinaire (AGO) concernant l'affectation des résultats uniquement et 3 846 214 droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en assemblée générale extraordinaire (AGE), soit 17,09 % du capital, 1,30 % des droits de vote en AGO concernant l'affectation des résultats uniquement et 19,60 % des droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en AGE (avis AMF 218C1944) ; et

• Mme Fanny GUEDJ a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 novembre 2018, les seuils de 5 %, 10 % et 15 % du capital et des droits de vote de la société GROUPE CRIT et détenir individuellement 1 882 215 actions GROUPE CRIT représentant 174 178 droits de vote en assemblée générale ordinaire (AGO) concernant l'affectation des résultats uniquement et 3 764 430 droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en assemblée générale extraordinaire (AGE), soit 16,73 % du capital, 0,89 % des droits de vote en AGO concernant l'affectation des résultats uniquement et 19,18 % des droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en AGE (avis AMF 218C1944).

Ces franchissements de seuils résultent de donations-partage, par Monsieur et Madame GUEDJ, de la nue-propriété de 1 795 126 actions GROUPE CRIT au profit de chacune de leurs filles, Mesdames Nathalie JAOUI, Karine GUEDJ et Fanny GUEDJ.

#### 5.3.2. Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

	No	mbre d'acti	ons	% (	du capi	ital		% des ( exerça				% dr	oits de	vote t	héoriqu	Jes <sup>(10)</sup>
	a	u 31 décemb	re	au 3	1 décer	nbre		au 3	1 décen	nbre			au 3	1 déce	mbre	
Actionnaires	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	201	18	20	19	2017	20	18	20	19
			_	_				Affectation du résultat	Hors affectation du résultat				Affectation du résultat		Affectation du résultat	Hors affectation du résultat
Claude GUEDJ	7 893 056	7 893 056 (1)	7 895 056 (1)	70,16	70,16	70,18 (7)	81,04	81,06	25,75	81,08	25,77	80,41	80,43	25,55	80,47	25,57
Nathalie JAOUI	166 110	1 961 236 <sup>(2)</sup>	1 961 236 <sup>(2)</sup>	1,48	17,43	17,43 (8)	1,71	1,71	20,14	1,71	20,14	1,69	1,69	19,98	1,69	19,99
Karine GUEDJ	127 981	1 923 107 <sup>(3)</sup>	1 923 107 <sup>(3)</sup>	1,14	17,09	17,09 <sup>(9)</sup>	1,31	1,31	19,75	1,31	19,75	1,30	1,30	19,60	1,30	19,60
Yvonne GUEDJ	101 500	101 500	101 500	0,90	0,90	0,90	1,04	1,04	1,04	1,04	1,04	1,03	1,03	1,03	1,03	1,03
Total Dirigeants	8 288 647	8 288 647 (4)	8 290 647 (4)	73,68	73,68	73,69	85,10	85,12	66,69	85,14	66,70	84,45	84,46	66,16	84,50	66,19
Fanny GUEDJ	90 089	1 882 215 (5)	1 874 577 (5)	0,80	16,73	16,66	0,92	0,89	19,33	0,82	19,25	0,92	0,89	19,18	0,81	19,11
Autres membres de la famille *	1 250	1 250	1 250	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Total famille GUEDJ	8 379 986	8 376 986 (6)	8 371 348 (6)	74,49	74,46	74,41	86,04	86,03	86,03	85,97	85,97	85,38	85,36	85,36	85,32	85,32
Public	1 971 077	1 956 305	2 108 182	17,52	17,39	18,74	10,12	10,05	10,05	10,83	10,83	10,05	9,97	9,97	9,97	10,75
Eximium	/	573 051	622 414	/	5,09	5,53	/	2,94	2,94	3,20	3,20	/	2,92	2,92	2,92	3,17
Autodétention	151 769	153 541	148 056	1,35	1,36	1,32	/	/	/	/	/	0,77	0,78	0,78	0,78	0,75
TOTAL	11 250 000	11 250 000	11 250 000	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

(\*): Laurent Jaoui, ex époux de Nathalie Jaoui ; Jean-Claude Géraud, neveu de Mme GUEDJ.

Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix. Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant

plus de 4 ans d'ancienneté. Les principaux actionnaires de la société ne disposent pas de droits de vote différents de ceux exposés au présent paragraphe.

<sup>(1)</sup> dont 2 507 678 actions détenues en pleine propriété au 31.12.2018 et 2 509 678 actions détenues en pleine propriété au 31.12.2019 et 5 385 378 actions détenues en usufruit.

<sup>&</sup>lt;sup>(2)</sup> dont 166 110 actions détenues en pleine propriété et 1 795 126 actions détenues en nue-propriété. <sup>(3)</sup> dont 127 981 actions détenues en pleine propriété et 1 795 126 actions détenues en nue-propriété.

<sup>(4)</sup> dont 2 903 269 actions détenues en pleine propriété au 31.12.2018 et 2 905 269 actions détenues en pleine propriété au 31.12.2019 et 5 385 378 actions détenues en usufruit.

<sup>(5)</sup> dont 87 089 actions détenues en pleine propriété au 31.12.2018 et 79 451 actions détenues en pleine propriété au 31.12.2019 et 1 795 126 actions détenues en nue-propriété.

<sup>(6)</sup> dont 2 991 608 actions détenues en pleine propriété au 31.12.2018 et 2 985 970 actions détenues en pleine propriété au 31.12.2019 et 5 385 378 actions détenues en usufruit.

Dont 2 509 678 actions détenues en pleine propriété soit 22,31 % du capital et 5 385 378 actions détenues en usufruit soit 47,87 % du capital.

<sup>(8)</sup> Dont 166 110 actions détenues en pleine propriété soit 1,48 % du capital

<sup>(9)</sup> Dont 127 981 actions détenues en pleine propriété soit 1,14 % du capital

<sup>(10)</sup> Il est rappelé que conformément à l'article 12 des statuts de la société, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices et au nupropriétaire pour toutes les autres décisions.

#### 5.3.3. État récapitulatif des opérations sur les titres de la société mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier

L'état récapitulatif des opérations des mandataires sur les titres de la société mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours du dernier exercice, est le suivant :

Nom et prénom	GUEDJ Claude
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président-Directeur-Général
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nature de l'opération	Acquisition de 2 000 actions selon les modalités suivantes : 1 162 actions au prix de 67,1816 € soit un montant total de 78 065,02 € ; 838 actions au prix de 66,9011 € soit un montant total de 56 063,12 €.

#### **5.3.4.** Pactes et conventions d'actionnaires / engagement de conservation d'actions

Les membres du groupe familial GUEDJ, actionnaires de la société, ont signé en date du 30 novembre 2018, cinq engagements collectifs de conservation des actions Groupe CRIT, conformément à l'article 787 B du Code Général des Impôts. Les caractéristiques de ces engagements sont reprises dans le tableau ci-dessous.

	Pacte Dutreil	Pacte Dutreil	Pacte Dutreil	Pacte Dutreil	Pacte Dutreil
	utilisé pour la transmission familiale		conclu à titre préven	tif (post transmission)	
Régime	Art. 787 B du Code général des impôts				
Date de signature	30 novembre 2018				
Durée de l'engagement collectif	2 ans				
Modalités de reconduction	Aucune	Renouvellement automatique de mois en mois			
Pourcentage de capital visé par le pacte à la date de signature	47,87 %	23,19 %	74,45 %	33,83 %	34,54 %
Pourcentage de droits de vote visés par le pacte à la date de signature <sup>(1)</sup>	54,87 %	26,59 %	85,35 %	38,77 %	39,58 %
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeants mandataires et/ou administrateurs	Claude GUEDJ Nathalie Jaoui Karine GUEDJ	Claude GUEDJ Yvonne GUEDJ Nathalie Jaoui Karine GUEDJ	Claude GUEDJ Yvonne GUEDJ Nathalie Jaoui Karine GUEDJ	Claude GUEDJ Nathalie Jaoui Karine GUEDJ	Claude GUEDJ Nathalie Jaoui Karine GUEDJ
Noms des signataires (autre que les dirigeants mandataires et/ou administrateurs visés ci-dessus) détenant au moins 5 % du capital et des droits de vote			Fanny GUEDJ	Fanny GUEDJ	

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 11 250 000 actions représentant 19 627 897 droits de vote théoriques conformément au communiqué de presse en date du 30 novembre 2018

#### **5.3.5.** Politique de distribution de dividendes

La société a distribué, au cours des cinq derniers exercices, les dividendes suivants :

Au titre de l'exercice	Dividende global (en euro)*	Nombre d'actions	Dividende brut par action (en euro)
2014	3 487 500	11 250 000	0,31
2015	4 500 000	11 250 000	0,40
2016	4 500 000	11 250 000	0,40
2017	49 500 000	11 250 000	4,40
2018	11 250 000	11 250 000	1,00

<sup>\*</sup> Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au report à nouveau

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'État.

Hormis la distribution d'un dividende d'un montant exceptionnel de 49 500 000 € au titre de l'exercice 2017, l'intention de la société est de poursuivre une politique de stabilité du dividende servi, sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise.

Toutefois, au regard de l'impératif de prudence imposé par le contexte de crise sans précédent liée à l'épidémie de Covid-19, le Conseil d'Administration a décidé de renoncer à la distribution du dividende qui devait être proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020.

#### **5.3.6.** Schémas d'intéressement du personnel

#### **Participation**

Sommes affectées à la participation des salariés pour chacune des 5 dernières années

	2015	2016	2017	2018	2019
Otessa					92 263
Maser					207 297
Les Compagnons		229 898			1 301 326
AB Interim		59 247			178 310
Les Volants		8 358			137 210
ECM			-	25 557	
CRIT SAS					5 600 349
Paris Customer Assistance			148 630	344 906	399 298
Aéro Handling			139 629	271 216	363 525
Cargo Group	115 816	28 822	45 359	81 521	90 648
Orly Customer Assistance	61 986				125 356
Orly Ramp Assistance					125 981
GEH Services				73 082	83 881
Ramp Terminal One	135 346	131 141	190 824	190 257	270 773
Orly Ground Services					54 634
Cargo Handling				77 576	95 122
Airlines Ground Services			117 585	247 962	328 377
Europe Handling			120 592	231 597	286 735
TOTAL	313 148	457 466	762 619	1 543 674	9 741 085

#### Intéressement

Néant

#### Plan d'épargne entreprise

Néant

#### Options d'achat et de souscription

Néant

#### **5.4** Nantissements, garanties et sûretés

#### NANTISSEMENTS D'ACTIONS DE L'ÉMETTEUR INSCRITES AU NOMINATIF PUR

La société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.

#### NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'ÉMETTEUR (IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES)

Il n'existe aucun nantissement sur immobilisations incorporelles, corporelles ou financières ou hypothèque.



# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1.	RESP	ONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT	170
	6.1.1.	Responsable du document	170
		Attestation du responsable du document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel	
6.2.	CONT	RÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	170
	6.2.1.	Commissaires aux comptes titulaires	170
	6.2.2.	Commissaire aux comptes suppléant	170
6.3.	DOCL	JMENTS DISPONIBLES	171
6.4.	ASSE	MBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 5 JUIN 2020	171
	6.4.1.	Présentation des résolutions	171
	6.4.2.	Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020	174
		ort spécial des commissaires aux comptes es conventions et engagements réglementés	182
6.5.	TABL	ES DE CONCORDANCE	183

#### **6.1.** Responsable du présent document

#### 6.1.1 Responsable du document

Claude GUEDJ, Président Directeur Général

#### 6.1.2 Attestation du responsable du document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 102 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

> Fait à Paris, le 29 avril 2020 Claude GUEDJ

#### **6.2.** Contrôleurs légaux des comptes

#### 6.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

#### PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine Représenté par Dominique Ménard, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles. Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 novembre 1997 et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2017 pour six exercices.

Le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée en 2023 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

#### EXCO Paris Ace

#### (anciennement dénommé Auditeurs et conseils d'entreprise)

5 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

Représenté par Arnaud Dieumegard, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014 pour six exercices.

Le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée en 2020 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 de renouveler son mandat pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée en 2026 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### 6.2.2 Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Emmanuel Charrier, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris 5 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Mixte

du 23 juin 2008 et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014.

Le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée en 2020 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; conformément aux dispositions de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, il ne sera pas proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 de renouveler ou de remplacer Monsieur Emmanuel Charrier aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

#### **6.3.** Documents disponibles

La dernière version à jour de l'acte constitutif, les statuts de la société, tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société et inclus ou visés dans le présent document peuvent être consultés, pendant la durée de validité du présent document d'enregistrement universel, au siège social : Groupe CRIT – 6 rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS.

Ces documents sont également disponibles sur le site de la société Groupe CRIT : www.groupe-crit.com et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **6.4.** Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020

#### 6.4.1 Présentation des résolutions

#### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

# Approbation des comptes annuels et consolidés et affectation du résultat (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> résolutions)

Aux termes de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> résolution, il est proposé d'approuver les comptes sociaux puis les comptes consolidés de l'exercice 2019. Les comptes sociaux font ressortir un bénéfice de 22 780 679,15 euros

Les comptes consolidés font ressortir un bénéfice (part du groupe) de 72 981 415 euros.

Aux termes de la 3º résolution, il est proposé d'affecter en totalité le résultat de l'exercice qui s'élève à 22 780 679,15 euros au poste « Autres réserves ».

#### Conventions et engagements réglementés (4e résolution)

Aux termes de la **4º résolution**, il est proposé à l'Assemblée Générale de prendre acte de l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, conclue au cours de l'exercice écoulé.

Il est par ailleurs précisé que depuis le 1er janvier 2020, il n'a été conclu aucune convention réglementée nouvelle.

#### Renouvellement du mandat du cabinet EXCO Paris ACE, commissaire aux comptes titulaire / Non renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant (5° et 6° résolutions)

Aux termes de la **5º** résolution, il est proposé de renouveler le mandat du cabinet Exco Paris ACE, commissaire aux comptes titulaire de la société, pour une nouvelle durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Aux termes de la **6º résolution**, il est proposé de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Emmanuel Charrier, commissaire aux comptes suppléant, en application des dispositions de la loi dite Sapin II du 9 décembre 2016. En effet, le cabinet Exco Paris ACE n'étant ni une

personne physique, ni une société unipersonnelle, la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose plus.

#### Renouvellement de mandats d'administrateurs de Monsieur Claude GUEDJ, Madame Yvonne GUEDJ et Madame Karine GUEDJ (7°, 8° et 9° résolutions)

Aux termes des **7º**, **8º** et **9º** résolutions, il est proposé de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Claude GUEDJ, Madame Yvonne GUEDJ et Madame Karine GUEDJ, pour une nouvelle durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les renseignements sur Monsieur Claude GUEDJ, Madame Yvonne GUEDJ et Madame Karine GUEDJ figurent au chapitre 4 « gouvernement d'entreprise » du présent document d'entreprise » du présent document d'entregistrement universel.

### Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux (10° résolution) – vote « ex ante »

Aux termes de la **10**° **résolution**, il est proposé d'approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux, définie par le Conseil d'Administration, en application des articles L.225-37-2 II et R.225-29-1 du Code de commerce.

La politique de rémunération est décrite au chapitre 4 « gouvernement d'entreprise » du présent document d'enregistrement universel.

# Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 aux mandataires sociaux (11°, 12°, 13° et 14° résolutions) — vote « ex post »

Aux termes de la 11º résolution, il est proposé d'approuver globalement, l'ensemble des rémunérations versés ou attribués à l'ensemble des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2019. Aux termes des 12º, 13º et 14º résolutions, il est proposé d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019, à Monsieur Claude GUEDJ, Président Directeur Général, à Madame Nathalie JAOUI, Directeur Général Déléqué et à Madame Karine GUEDJ, Directeur Général

Délégué en application de l'article L.225-100 du Code de commerce. Ces éléments de rémunération figurent de façon détaillée au chapitre 4 « gouvernement d'entreprise » du présent document d'enregistrement universel.

#### Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter des actions de la société (15° résolution)

Aux termes de la 15<sup>e</sup> résolution, il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler l'autorisation accordée au Conseil d'Administration de mettre en œuvre un programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 110 euros par action, soit un montant maximal de l'opération fixé à 123 750 000 €,

Les acquisitions pourraient être opérées à tout moment et par tout moyen dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

Les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation (liquidité du titre, financement de la croissance externe, couverture de l'actionnariat salarié, couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital et annulation) sont détaillés dans la résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale ainsi que dans la partie 5.2.4.2 « descriptif du programme de rachat d'actions » du présent document d'enregistrement universel.

Cette autorisation serait consentie pour une nouvelle durée de 18 mois et remplacerait à la date de l'Assemblée, la précédente autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 7 juin 2019.

#### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire

#### Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société en vertu de la 15e résolution (16° résolution)

Aux termes de la **16**e **résolution**, il est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions propres mis en œuvre en application de la 15e résolution, par voie de réduction du capital et dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois. Cette autorisation serait consentie pour une durée de 24 mois et se substituerait à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2018.

#### Renouvellement des autorisations et délégations financières (17° à 23° résolutions)

Les autorisations et délégations financières conférées au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2018 arrivent à expiration le 7 août 2020. Il est en conséquence proposé à l'Assemblée Générale de renouveler ces autorisations et délégations dont le but est de permettre au Conseil d'Administration, pendant une période de 26 mois à compter de l'Assemblée Générale, de disposer de flexibilité dans le choix des instruments à sa disposition pour augmenter le capital social.

Ainsi, aux termes de la 17e résolution, il est proposé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil sa compétence pour décider l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait <u>admise</u> par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes ou par la combinaison de ces deux modalités.

Le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs notamment pour fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et/ou l'augmentation du montant nominal des actions existantes.

Aux termes de la 18e résolution, il est proposé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil sa compétence pour décider l'augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Aux termes des 19e et 20e résolutions, il est proposé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil sa compétence pour décider l'augmentation du capital social (selon diverses modalités) avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Il est rappelé que le droit préférentiel de souscription est le droit pour chaque actionnaire de souscrire un nombre d'actions nouvelles proportionnel à sa participation dans le capital social. Ce droit est détachable et négociable. Il a pour objet de compenser financièrement la dilution en droits pécuniaires et en droits de vote pouvant résulter d'une renonciation à souscription.

• En application de la 19º résolution, le Conseil pourrait décider d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offres au public à l'exception des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres. Le Conseil d'Administration conserverait toutefois, en application de l'article L.225-135 alinéa 5 du Code de commerce, la faculté de conférer aux actionnaires, pour tout ou partie de l'émission, un délai de priorité de souscription.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, (après prise en compte en cas d'émission de bons de souscriptions d'actions du prix de souscription desdits bons), serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation (soit à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre au public, diminuée éventuellement d'une décote maximale de 10 %).

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

• En application de la 20° résolution, le Conseil pourrait décider d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription, par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, c'est-à-dire une offre au profit d'un cercle restreint d'investisseurs ou d'investisseurs qualifiés.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, (après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons), serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 229-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation (soit à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre au public, diminuée éventuellement d'une décote maximale de 10 %).

Le but de cette délégation est de faciliter l'utilisation de cette forme de financement qui peut s'avérer plus rapide et plus simple qu'une augmentation de capital par offre au public visée à la 19° résolution.

Les plafonds maximum des augmentations de capital réalisées conformément aux résolutions précédentes n'excéderait pas :

- Un plafond de 10 millions d'euros de nominal, indépendant de tout autre plafond, pour les augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (17e résolution);
- Un plafond de 1 million d'euros de nominal, indépendant de tout autre plafond, pour les augmentations de capital avec droit préférentiel de souscription (18e résolution),
- Un plafond global de 1 million d'euros de nominal pour les augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription (au titre de la 19º résolution, ce plafond étant commun avec le plafond de la 20º résolution),
- Un plafond global de 500 000 euros de nominal pour les augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription au titre de la 20° résolution, étant précisé que ce plafond sera en outre limité à 20 % du capital par an (ce plafond étant commun avec le plafond de la 19° résolution).

En outre, le montant nominal maximum de l'ensemble des titres de créance émis ne pourrait excéder :

- un plafond de 2 millions d'euros indépendant de tout autre plafond, pour les titres émis en vertu de la 18° résolution;
- un plafond global commun de 2 millions d'euros de nominal pour les titres émis en vertu des 19° et 20° résolution.

Ces augmentations de capital pourraient être réalisées par des émissions d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Aux termes de la 21e résolution, il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil à augmenter le nombre de titres à émettre dans les limites légales, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidée en application des 18e à 20e résolutions.

Cette option permettrait, dans le cadre d'une émission de titres, de procéder dans les 30 jours de la clôture de la période de souscription, à une émission complémentaire de titres d'un montant maximum de 15 % de l'émission initiale et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

Aux termes de la 22º résolution, il est proposé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil sa compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant

accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond nominal de 10% du capital (plafond indépendant des autres résolutions).

Aux termes de la 23º résolution, il est proposé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil sa compétence pour décider l'augmentation du capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, sans droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un Plan d'épargne d'entreprise qui serait mis en place au sein de la société ou des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées, dans la limite d'un montant nominal de 2 % du montant du capital atteint lors de la décision du Conseil de réaliser l'augmentation de capital (plafond indépendant des autres résolutions).

Le prix d'émission des actions à émettre ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation du capital, ni inférieur de plus de 30 % à cette moyenne, ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii) le cas échéant de la décote.

#### Mise en harmonie des statuts (24° à 26° résolutions)

Aux termes des 24° à 26° résolutions, il est proposé à l'Assemblée Générale de mettre à jour les statuts de la société avec les dispositions de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 dite loi Pacte et de la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019, pour tenir compte :

- de la nouvelle rédaction de l'article L.225-35 du Code de commerce sur les pouvoirs du Conseil d'Administration et de la suppression du terme « jetons de présence » remplacé par le terme de « rémunération allouée aux administrateurs » (24º résolution)
- de la modification des règles de calcul de majorité en Assemblée Générale, la majorité requise étant désormais déterminée en fonction des seules voix exprimées en assemblée générale et non plus en fonction des voix des actionnaires présents ou représentés (25° résolution).
- de la faculté pour le Conseil d'Administration d'adopter par consultation écrite, les décisions prévues par l'article L.225-37 du Code de commerce à savoir : la cooptation d'un membre du Conseil, l'autorisation des cautions, avals et garanties, la décision prise sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire, de modifier les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, la convocation de l'assemblée générale et le transfert du siège social dans le même département (26° résolution).

#### Pouvoirs pour accomplir les formalités (27° résolution)

Par le vote de la 27<sup>e</sup> résolution, l'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour accomplir toutes formalités légales requises le cas échéant.

#### 6.4.2 Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020

#### À caractère ordinaire :

#### Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 22 780 679,15 euros.

#### Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 72 981 415 euros.

#### Troisième résolution -Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 22 780 679,15 euros au poste « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Revenus non

Au	Revenus éligibles résultant de l'article	éligibles à la réfaction résultant	
titre de l'exercice	Dividendes	Autres revenus	de l'article 158 3-2 du CGI
2016	4 500 000 €* Soit 0,40 € par action	-	-
2017	49 500 000 €* Soit 4,40 € par action	-	_
2018	11 250 000 €* Soit 1,00 € par action	-	_

<sup>\*</sup> Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

#### Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

#### Cinquième résolution - Renouvellement du cabinet EXO Paris ACE, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale renouvelle le cabinet EXO Paris ACE, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il a déclaré accepter ses fonctions.

#### Sixième résolution – Non renouvellement et non remplacement de Monsieur Emmanuel Charrier aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Le cabinet EXO Paris ACE, commissaire aux comptes titulaire, n'étant ni une personne physique, ni une société unipersonnelle, l'Assemblée Générale décide, conformément aux dispositions de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite loi Sapin II, de ne pas renouveler et ne pas remplacer Monsieur Emmanuel Charrier aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

#### Septième résolution - Renouvellement de Monsieur Claude Guedi, en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Claude GUEDJ, en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### Huitième résolution - Renouvellement de Madame Yvonne Guedj, en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Yvonne GUEDJ, en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### Neuvième résolution - Renouvellement de Madame Karine Guedj, en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Karine GUEDJ, en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

# Dixième résolution - Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux conformément à l'article L.225-37-2 II du code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux articles L.225-37-2 II et R.225-29-1 du code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que décrite dans ce rapport et mentionnée au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2019 de la société.

# Onzième résolution - Approbation de l'ensemble des rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 conformément à l'article L.225-100 II du code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 II du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.225-37-3 I du Code de commerce relatives aux rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, telles que décrites au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2019 de la société.

#### Douzième résolution - Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Claude Guedj, président directeur général

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 III du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Claude GUEDJ en sa qualité de président directeur général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels que décrits au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2019 de la société.

#### Treizième résolution - Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Madame Nathalie Jaoui, directeur général délégué

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 III du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Madame Nathalie Jaoui en sa qualité de directeur général délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels que décrits au chapitre 4 du document d'enreqistrement universel 2019 de la société.

#### Quatorzième résolution - Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Madame Karine Guedj, directeur général délégué

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 III du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Madame Karine GUEDJ en sa qualité de directeur général délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels que décrits au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2019 de la société.

# Quinzième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 7 juin 2019 dans sa 10° résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise par la loi, notamment :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en viqueur,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa seizième résolution à caractère extraordinaire

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant susindiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 123 750 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

#### À caractère extraordinaire :

#### Seizième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1) Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculée au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- 2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

#### Dix-septième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1) Délèque au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux

- époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
- 2) Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
- 3) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 10 000 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.
- 5) Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
- 6) Confère au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- 7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-huitième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L.225-129-4, L. 228-92 et L. 225-132 et suivants :

- 1) Délèque au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,
  - d'actions ordinaires, et/ou
  - · de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou

 de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1000 000 euros.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2.000.000 euros.

Les plafonds visés ci-dessus sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

a / décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible, en outre le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent dans la limite de leurs demandes,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1), le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- · répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- · offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
- 6) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et notamment à l'effet de fixer les conditions de la ou des émissions et déterminer le prix d'émission, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce

- montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
- 7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-neuvième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L.225-129-4, L 225-136, L.225-148 et L. 228-92 :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies:
  - · d'actions ordinaires, et/ou
  - de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou
  - de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 000 000 euros.
  - À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la vingtième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 000 000 d'euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la vingtième résolution.

- 4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières faisant l'objet de la présente résolution, et délègue au Conseil d'Administration la faculté d'instituer, s'il y a lieu, dans les conditions prévues à l'article L.225-135 du code de commerce, pour tout ou partie d'une émission, un droit de priorité irréductible et/ou réductible de souscription en faveur des actionnaires.
- 5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
- 6) Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
- 7) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes
  - · limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
- 8) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et notamment à l'effet de fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
- 9) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingtième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment ses articles L.225-129-2, L 225-136 et L. 228-92 :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
- d'actions ordinaires, et/ou
- · de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou
- · de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 500 000 €, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la dix-neuvième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2.000 000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la dix-neuvième résolution.

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution.

- 5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
- 6) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
  - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
  - · répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
- 7) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et notamment à l'effet de fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
- 8) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### Vingt et unième résolution — Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- 1) Décide que pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des dix-huitième à vingtième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.
- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente autorisation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

Vingt-deuxième résolution — Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et conformément aux articles L.225-129-4, L. 225-147 et L. 228-92 du Code de commerce :

- 1) Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital au jour de la présente Assemblée, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
- 4) Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.
- 5) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt-troisième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L.225-129-4, L. 225-129-6,

- L. 225-138-1 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :
- 1) Délèque sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.
- 2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3) Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- 4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 2 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. À ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société ;
- 5) Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 30 %, ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
- 6) Décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe cidessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
- 7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet. Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires, avec faculté de subdélégation.

#### Vingt-quatrième résolution – Mise en harmonie des statuts avec la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 dite loi Pacte

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre en conformité :

- · L'article 17 I alinéa 1 « Pouvoirs du conseil d'administration » des statuts de la société avec les dispositions de l'article L.225-35 du code de commerce afin de compléter l'étendue des pouvoirs du Conseil d'Administration et de le modifier en conséquence comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :
- « Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. »
- · Les alinéas 1 et 2 de l'article 20 « Rémunération des administrateurs » des statuts de la société avec les dispositions de l'article L.225-45 du code de commerce afin de supprimer le terme de jetons de présence et de les modifier en conséquence comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :
- « L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation. Sa répartition entre les Administrateurs est déterminée par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues par les textes en vigueur. »
- · L'alinéa 2 de l'article 26 l « Rôle et compétence » des statuts de la société avec les dispositions de l'article L.225-45 du code de commerce et de remplacer le point « elle fixe le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs » par « elle fixe le montant de la rémunération allouée aux administrateurs », le reste de l'article demeurant inchangé.

#### Vingt-cinquième résolution – Mise en harmonie des statuts avec la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre en conformité :

- · L'alinéa 3 de l'article 25 II « Quorum et majorité » des statuts de la société avec les dispositions de l'article L.225-96 du code de commerce afin de comptabiliser uniquement les voix exprimées en assemblée générale extraordinaire et de le modifier en conséquence comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé : « Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées dont disposent les Actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés ».
- · L'alinéa 2 de l'article 26 II « Quorum et majorité » des statuts de la société avec les dispositions de l'article L.225-98 du code de commerce afin de comptabiliser uniquement les voix exprimées en assemblée générale ordinaire et de le modifier en conséquence comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :
- « Elle statue à la majorité des voix exprimées dont disposent les Actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés ».
- · L'alinéa 4 de l'article 27 « Assemblées spéciales » des statuts de la société avec les dispositions de l'article L.225-99 du code de

commerce afin de comptabiliser uniquement les voix **exprimées** en assemblée générale spéciale et de le modifier en conséquence comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Elles statuent à la majorité des deux tiers des voix **exprimées** dont disposent les Actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés ».

#### Vingt-sixième résolution — Mise en harmonie des statuts avec la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 afin de prévoir la possibilité pour le Conseil d'Administration d'adopter certaines décisions par consultation écrite

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide d'ajouter un nouveau paragraphe à l'alinéa 3 de l'article 16 III « Organisation et délibérations du Conseil d'Administration » des statuts de la société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce et de le modifier en conséquence comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le Conseil se réunit au siège social, ou en tout autre endroit de la même ville, sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des Administrateurs

Toutefois, le Conseil pourra adopter par consultation écrite les décisions prévues par la réglementation en vigueur ».

#### Vingt-septième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

#### PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine

Aux Actionnaires **GROUPE CRIT** 6 Rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **EXCO Paris ACE**

5 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris

#### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

#### Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 avril 2020 Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Ménard Associée

**EXCO PARIS ACE** 

Arnaud Dieumegard Associé

# **6.5.** Tables de concordance

### Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion issu du Code de commerce 6.5.1.

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel et du rapport de gestion tel qu'il résulte du Code de commerce, la table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent document d'enregistrement universel, les principales informations prévues.

Rubriques	Informations pour	Paragraphes	Pages
1. COMPTES SOCIAUX	RFA	2.2	86
2. COMPTES CONSOLIDÉS	RFA	2.1	50
3. RAPPORT DE GESTION		3.1	102
3.1. Informations sur l'activité de la société			
• Exposé de l'activité de la société et de l'activité des filiales et participations par branche d'activité Art. L. 232-1 et/ou L. 233-6, L. 233-26 du Code de commerce		1 3.1	5, 10-31 102-105
<ul> <li>Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière et notamment de l'endettement de la société et du groupe</li> <li>Art. L. 225-100-1 I 1° et al. 8 du Code de commerce</li> </ul>	RFA	1 3.1	5, 10-31 102-105
• Évolution prévisible de la société et/ou du groupe Art. L. 232-1 et/ou L. 233-26 du Code de commerce		1.7	44-47
<ul> <li>Indicateurs clés de nature financière et non financière de la société et du groupe Art. L 225-100-1 I 2° et al. 8 du Code de commerce</li> </ul>	RFA	3.1 3.2	5, 102-105 113-135
• Événements post-clôture de la société et du groupe Art. L. 232-1 et/ou L. 233-26 du Code de commerce		2.1	80
<ul> <li>Indications sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques financiers et les risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du groupe Art. L. 225-100-1 I 6° du Code de commerce</li> </ul>	RFA	1.6 2.1 3.1	40-43 69, 74 107
<ul> <li>Principaux risques et incertitudes de la société et du groupe Art. L. 225-100-1 I 3° du Code de commerce</li> </ul>	RFA	1.6 2.1 3.1	40-43 69, 74 107
<ul> <li>Informations sur la R&amp;D de la société et du groupe</li> <li>Art. L. 232-1 et/ou L. 233-26 du Code de commerce</li> </ul>		1.3 3.1	29-31 106
3.2. Informations juridiques, financières et fiscales de la société			
<ul> <li>Répartition et évolution de l'actionnariat</li> <li>Nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la société et part du capital qu'elles détiennent</li> <li>Art. L. 233-13 du Code de commerce</li> </ul>		1.8 5.3	48 164-165
<ul> <li>Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français</li> <li>Art. L. 233-6, al. 1 du Code de commerce</li> </ul>			N/A
<ul> <li>Avis de détention de plus de 10 % du capital d'une autre société par actions; aliénation de participations croisées</li> <li>Art. L 233-29, L 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce</li> </ul>		3.1	107
<ul> <li>Acquisition et cession par la société de ses propres actions (rachat d'actions)</li> <li>Art. L. 225-211 du Code de commerce</li> </ul>	RFA	5.2	161-162
• État de la participation des salariés au capital social Art. L. 225-102 al. 1, L. 225-180 du Code de commerce		3.1	107
<ul> <li>Mention des ajustements éventuels :</li> <li>pour les titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachats d'actions</li> <li>pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières</li> <li>Art. R. 228-90, R. 225-138 et R. 228-91 du Code de commerce</li> </ul>			N/A
<ul> <li>Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents Art. 243 bis du Code général des impôts</li> <li>Modification de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice par le Conseil d'Administration postérieurement à l'arrêté du rapport de gestion</li> </ul>		3.1 6.4 3.1	106 174 107
Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement     Art 223 quater du Code général des impôts		5.1	N/A
Délai de paiement fournisseurs et clients     Art. L. 441-6-1, D. 441-4 du Code de commerce		3.1	106
• Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles Art. L. 464-2 I al. 5 du Code de commerce			N/A

# Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion issu du code de commerce (suite)

Rubriques	Informations pour	Paragraphes	Pages
Succursales existantes     Art. L. 232-1 du Code de commerce			N/A
<ul> <li>Prêts interentreprises et attestation des commissaires aux comptes</li> <li>Art. L.511-6 et R.511-2-1-3 du Code monétaire et financier</li> </ul>			N/A
• Tableau des résultats des cinq derniers exercices Art. R 225-102 du Code de commerce		3.1	111
<ul> <li>En cas d'attribution de stock-options, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'Administration a pris la décision:</li> <li>soit d'interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions;</li> <li>soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées (en précisant la fraction ainsi fixée)</li> <li>Art. L. 225-185, al. 4 du Code de commerce</li> </ul>			N/A
<ul> <li>En cas d'attribution d'actions gratuites, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'Administration a pris la décision:</li> <li>soit d'interdire aux dirigeants de céder avant la cessation de leurs fonctions les actions qui leur ont été attribuées gratuitement;</li> <li>soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions (en précisant la fraction ainsi fixée)</li> <li>Art. L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de commerce</li> </ul>			N/A
<ul> <li>État récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société Art. L. 621-18-2, R. 621-43-1 du Code monétaire et financier; Art. 223-22 A, 223-23 et 223-26 du Règlement général de l'AMF</li> </ul>		5.3	166
3.3 Informations sur la déclaration de Performance Extra-Financière de la Société		3.2	112-140
<ul> <li>Déclaration de performance extrafinancière</li> <li>Art. L.225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de commerce</li> </ul>			
<ul> <li>Information sur les activités dangereuses</li> <li>Art. L.225-102-2 du Code de commerce</li> </ul>			N/A
<ul> <li>Risques financiers liés au changement climatique et présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité Art. L.225-100-1, I, 4° du Code de commerce</li> </ul>	RFA	3.1	107
<ul> <li>3.4 Informations sur le contrôle interne et la gestion des risques</li> <li>Informations consolidées sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière</li> <li>Art. L. 225-100-1, I, 5° et L. 225-100-1, II al.3 du Code de commerce</li> </ul>	RFA	3.1	107
3.5 Plan de vigilance et son compte-rendu			
Art. L. 225-102-4 du Code de commerce		3.2	139-140
4. DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL		6.1	170
5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	RFA	2.2	97-99
6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	RFA	2.1	83-85
7. RAPPORT DU CONSEIL SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (CF. TABLE DÉTAILLÉE CI-APRÈS)	RFA	4	145-157

## Table de concordance du rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise issu du Code de commerce 6.5.2

Rubriques	Paragraphes	Pages
1. RAPPORT DU CONSEIL SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	4	146-157
1.1. Informations relatives à la gouvernance		
<ul> <li>Composition, conditions de préparation et d'organisation du conseil, application du principe de représentation équilibrée hommes-femmes, limitations apportées aux pouvoirs du DG, référence au code de gouvernement d'entreprise et participations des actionnaires aux assemblées Art. L. 225-37-4 du Code de commerce</li> </ul>	4.1	146-151
<ul> <li>Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale en cas de modification</li> <li>Art. L. 225-37-4 du Code de commerce</li> </ul>	4.1	153
<ul> <li>Descriptif sur la politique de diversité appliquée aux membres du conseil () au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en oeuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé</li> </ul>		N/A
1.2. Informations relatives aux mandataires sociaux et à leurs rémunérations		
<ul> <li>Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice Art. L. 225-37-4 du Code de commerce</li> </ul>	4.1	146-148
<ul> <li>Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la société, les sociétés qu'elle contrôle et la société qui la contrôle Art. L. 225-37-3 du Code de commerce</li> </ul>	4.2	153-156
• Engagements liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions Art. L. 225-37-3 du Code de commerce	4.2	154-156
• Engagements de retraite et autres engagements viagers Art. L. 225-37-3 al.3 et D. 225-104-1 du Code de commerce	4.2	156
<ul> <li>Présentation des projets de résolutions relatifs aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux</li> <li>Art. L. 225-37-2 du Code de commerce</li> </ul>	6.4	171, 179
• Référence aux résolutions votées dans le cadre du vote <i>ex ante</i> Art. L. 225-37-3 al. 2 du Code de commerce	4.2	154
<ul> <li>Mention de la suspension ou du rétablissement du versement de la rémunération des membres du Conseil en conséquence du non-respect de la règle de parité homme-femme au sein du conseil Art. L. 225-37-3 du Code de commerce</li> </ul>		N/A
1.3. Informations relatives aux conventions réglementées et aux autorisations financières		
<ul> <li>Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une filiale (hors conventions courantes)</li> <li>Art. L. 225-37-4 du Code de commerce</li> </ul>	4.3	156
<ul> <li>Description de la procédure d'évaluation des conventions courantes à des conditions normales</li> <li>Art. L.225-37-4 du Code de commerce</li> </ul>	4.3	156
<ul> <li>Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital Art. L. 225-37-4 du Code de commerce</li> </ul>	4.1	152
1.4. Informations relatives à la politique de diversité au sein du Conseil		
<ul> <li>Description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil () au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en oeuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé – mixité de 10 % de postes à plus forte responsabilité Art. L. 225-37-4, 6° du Code de commerce</li> </ul>		N/A

# Table de concordance du rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise issu du Code de commerce (suite)

briques	Paragraphes	Pages
1.5. Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique		
<ul> <li>Exposé des éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique: Art L225-37-5 du Code de commerce - La structure du capital de la société,</li> <li>Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce,</li> <li>Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce,</li> <li>La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci,</li> <li>Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier,</li> <li>Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,</li> <li>Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société,</li> <li>Les pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions,</li> <li>Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts,</li> <li>Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés,</li> <li>s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique</li> </ul>	4.4	156-15

### Documents complémentaires

La table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent document d'enregistrement universel les informations dont l'inclusion emporte dispense de diffusion séparée:

Rubriques	Paragraphes	Pages
Descriptif du programme de rachat d'actions	5.2	161-162
Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise (cf. tableau détaillé ci-dessus)	4	145-157
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise (L. 225-235 du Code de commerce)	2.2	98

#### Table de concordance du document d'enregistrement universel 6.5.3

Afin de faciliter la lecture du présent document d'enregistrement universel, la table de concordance ci-dessous permet d'identifier les principales rubriques requises par l'annexe 1 et 2 du règlement délégué n° 2019/980 de la Commission Européenne complétant le règlement européen 2017/1129. Les informations non applicables à Groupe CRIT sont indiquées "N/A".

	DRMATIONS	Pages
1.	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION	
	DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE  1.1. Personne responsable des informations contenues dans le document	170
	Altestation du responsable	170
	1.3. Déclaration d'expert	171
	1.4. Autres déclarations	N/A
	1.5. Approbation par l'autorité compétente	2º de Couverture
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	Z de codvertare
۷.	2.1. Coordonnées	4, 170
	2.2. Changements	4, 170
3.	FACTEURS DE RISQUE	40-43
4.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
	4.1. Raison sociale	160
	4.2 Lieu, numéro d'enregistrement et code LEI	160
	4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	160
	4.4 Siège social, forme juridique et site web	160
5.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
	5.1. Principales activités	
	5.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	6, 7, 10-31, 102-105
	5.1.2 Nouveau produit et/ou service lancé sur le marché	N/A
	5.2. Principaux marchés	11-16, 23-24
	5.3. Événements importants dans les activités de l'émetteur	42, 58, 80, 88
	5.4. Stratégie et perspectives	44-47
	5.5. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	41-43, 69
	5.6. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	7, 13, 18, 24-25
	5.7. Investissements	•
	5.7.1. Investissements importants réalisés	39, 53, 63-67, 90
	5.7.2. Investissements importants en cours ou programmés	39
	5.7.3. Informations sur les participations	81-82, 89, 96
	5.7.4. Impacts environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles	N/A
6.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 6.1. Synoptique	7, 32-33
	6.2. Liste des filiales importantes	81-82, 96
7.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 7.1. Situation financière	50-99
	7.1.1. Évolution et résultat des activités de l'émetteur	50-99, 102-105
	7.1.2. Autres informations	42, 80, 88
	7.2. Résultat d'exploitation	50, 59, 87, 102-105
	7.2.1 Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	42, 55-57, 80, 88
	7.2.2 Explication des changements intervenus dans les informations financières historiques	55-57
8.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX 8.1. Capitaux de l'émetteur	52, 70-71, 86, 92
	8.2. Source et montant des flux de trésorerie	53, 68-69, 72, 87
	8.3. Conditions des besoins de financements et structure de financement	71-76, 92
	8.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	74
	8.5. Sources de financement attendues	74
9.	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	11-12, 25, 41
10.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
	10.1. Principales tendances récentes depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document et changement significatif de performance financière du groupe	42, 44-47, 80, 88
	10.2. Indications des tendances, incertitudes, contraintes, engagements ou événements connus ou susceptibles d'influer	11, 16, 24, 40-43, 46-4

11.	PRÉVICIONE OU ESTIMATIONS DU RÉMÉTICS	
	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
2.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE  12.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	146-153
	12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	149
3.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
	13.1. Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	79, 93, 153-156
	13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages	60
14.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 14.1. Durée des mandats	146-148
	14.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction, ou de surveillance à l'émetteur ou ses filiales	149
	14.3. Comités	151
	14.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	149-151
	14.4. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A
5.	SALARIÉS	
	15.1. Nombre de salariés, répartition des effectifs	5, 34, 38, 59, 93, <sup>2</sup> 121-122
	15.2. Participations et stock-options	60, 71, 79, 107, 16
	15.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	60, 79, 107, 167
6.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES  16.1. Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié	164-165
	16.2. Droits de vote différents	161, 165
	16.3. Contrôle	164-165
	16.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	156-157
7.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	
··_		79
	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	79
	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS	<b>79</b> 5, 50-99
	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ 18.1. Informations financières historiques	5, 50-99 46-47
	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS  DE LA SOCIÉTÉ  18.1. Informations financières historiques  18.2. Informations financières intermédiaires et autres	5, 50-99 46-47
	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ 18.1. Informations financières historiques 18.2. Informations financières intermédiaires et autres 18.3. Audit des informations financières historiques annuelles 18.4. Informations financières pro forma 18.5. Politiques de distribution de dividendes	5, 50-99 46-47 2° de couvertur N/A 166
	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ  18.1. Informations financières historiques  18.2. Informations financières intermédiaires et autres  18.3. Audit des informations financières historiques annuelles  18.4. Informations financières pro forma  18.5. Politiques de distribution de dividendes  18.6. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage	5, 50-99 46-47 2º de couvertur N/A 166 76
8.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS  DE LA SOCIÉTÉ  18.1. Informations financières historiques  18.2. Informations financières intermédiaires et autres  18.3. Audit des informations financières historiques annuelles  18.4. Informations financières pro forma  18.5. Politiques de distribution de dividendes  18.6. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage  18.7. Changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice	5, 50-99 46-47 2º de couvertur N/A 166 76
8.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ  18.1. Informations financières historiques  18.2. Informations financières intermédiaires et autres  18.3. Audit des informations financières historiques annuelles  18.4. Informations financières pro forma  18.5. Politiques de distribution de dividendes  18.6. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage	5, 50-99 46-47 2º de couvertur N/A 166 76
8.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS  DE LA SOCIÉTÉ  18.1. Informations financières historiques  18.2. Informations financières intermédiaires et autres  18.3. Audit des informations financières historiques annuelles  18.4. Informations financières pro forma  18.5. Politiques de distribution de dividendes  18.6. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage  18.7. Changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice  INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	5, 50-99 46-47 2º de couvertur N/A 166 76
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS  DE LA SOCIÉTÉ  18.1. Informations financières historiques  18.2. Informations financières intermédiaires et autres  18.3. Audit des informations financières historiques annuelles  18.4. Informations financières pro forma  18.5. Politiques de distribution de dividendes  18.6. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage  18.7. Changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice  INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES  19.1. Capital social	5, 50-99 46-47 2º de couvertun N/A 166 76 42, 55-58, 80, 8
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS  DE LA SOCIÉTÉ  18.1. Informations financières historiques  18.2. Informations financières intermédiaires et autres  18.3. Audit des informations financières historiques annuelles  18.4. Informations financières pro forma  18.5. Politiques de distribution de dividendes  18.6. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage  18.7. Changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice  INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES  19.1. Capital social  19.1.1. Montant du capital émis, capital autorisé, nombre d'actions émises, valeur nominale  19.1.2. Actions non représentatives du capital  19.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	5, 50-99 46-47 2º de couvertur N/A 166 76 42, 55-58, 80, 8
8.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ 18.1. Informations financières historiques 18.2. Informations financières intermédiaires et autres 18.3. Audit des informations financières historiques annuelles 18.4. Informations financières pro forma 18.5. Politiques de distribution de dividendes 18.6. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage 18.7. Changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES 19.1. Capital social 19.1.1. Montant du capital émis, capital autorisé, nombre d'actions émises, valeur nominale 19.1.2. Actions non représentatives du capital 19.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur 19.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	5, 50-99 46-47 2º de couvertun N/A 166 76 42, 55-58, 80, 8
8.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS  DE LA SOCIÉTÉ  18.1. Informations financières historiques  18.2. Informations financières intermédiaires et autres  18.3. Audit des informations financières historiques annuelles  18.4. Informations financières pro forma  18.5. Politiques de distribution de dividendes  18.6. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage  18.7. Changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice  INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES  19.1. Capital social  19.1.1. Montant du capital émis, capital autorisé, nombre d'actions émises, valeur nominale  19.1.2. Actions non représentatives du capital  19.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	5, 50-99 46-47 2° de couvertun N/A 166 76 42, 55-58, 80, 8
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS  DE LA SOCIÉTÉ  18.1. Informations financières historiques  18.2. Informations financières intermédiaires et autres  18.3. Audit des informations financières historiques annuelles  18.4. Informations financières pro forma  18.5. Politiques de distribution de dividendes  18.6. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage  18.7. Changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice  INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES  19.1. Capital social  19.1.1. Montant du capital émis, capital autorisé, nombre d'actions émises, valeur nominale  19.1.2. Actions non représentatives du capital  19.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur  19.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription  19.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital	5, 50-99 46-47 2° de couverture N/A 166 76 42, 55-58, 80, 8
8.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ  18.1. Informations financières historiques  18.2. Informations financières intermédiaires et autres  18.3. Audit des informations financières historiques annuelles  18.4. Informations financières pro forma  18.5. Politiques de distribution de dividendes  18.6. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage  18.7. Changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice  INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES  19.1. Capital social  19.1.1. Montant du capital émis, capital autorisé, nombre d'actions émises, valeur nominale  19.1.2. Actions non représentatives du capital  19.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur  19.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription  19.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé , mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital  19.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant	5, 50-99 46-47 2º de couverture N/A 166 76 42, 55-58, 80, 8  161 161 71, 161-162 N/A N/A
8.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ  18.1. Informations financières historiques  18.2. Informations financières intermédiaires et autres  18.3. Audit des informations financières historiques annuelles  18.4. Informations financières pro forma  18.5. Politiques de distribution de dividendes  18.6. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage  18.7. Changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice  INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES  19.1. Capital social  19.1.1. Montant du capital émis, capital autorisé, nombre d'actions émises, valeur nominale  19.1.2. Actions non représentatives du capital  19.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur  19.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription  19.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé , mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital  19.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	5, 50-99 46-47 2° de couverture N/A 166 76 42, 55-58, 80, 8 161 161 71, 161-162 N/A N/A
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ  18.1. Informations financières historiques  18.2. Informations financières intermédiaires et autres  18.3. Audit des informations financières historiques annuelles  18.4. Informations financières pro forma  18.5. Politiques de distribution de dividendes  18.6. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage  18.7. Changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice  INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES  19.1. Capital social  19.1.1. Montant du capital émis, capital autorisé, nombre d'actions émises, valeur nominale  19.1.2. Actions non représentatives du capital  19.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur  19.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription  19.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé , mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital  19.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option  19.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	5, 50-99 46-47 2° de couverture N/A 166 76 42, 55-58, 80, 8 161 161 71, 161-162 N/A N/A
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ  18.1. Informations financières historiques  18.2. Informations financières intermédiaires et autres  18.3. Audit des informations financières historiques annuelles  18.4. Informations financières pro forma  18.5. Politiques de distribution de dividendes  18.6. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage  18.7. Changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice  INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES  19.1. Capital social  19.1.1. Montant du capital émis, capital autorisé, nombre d'actions émises, valeur nominale  19.1.2. Actions non représentatives du capital  19.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur  19.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription  19.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé , mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital  19.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option  19.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques  19.2. Acte constitutif et statuts	5, 50-99 46-47 2* de couverture N/A 166 76 42, 55-58, 80, 8  161 161 71, 161-162 N/A N/A N/A 163-165
8.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ  18.1. Informations financières historiques  18.2. Informations financières intermédiaires et autres  18.3. Audit des informations financières historiques annuelles  18.4. Informations financières pro forma  18.5. Politiques de distribution de dividendes  18.6. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage  18.7. Changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice  INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES  19.1.1. Montant du capital émis, capital autorisé, nombre d'actions émises, valeur nominale  19.1.2. Actions non représentatives du capital  19.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur  19.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription  19.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et /ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital  19.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option  19.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques  19.2. Acte constitutif et statuts  19.2.1. Registre et objet social de l'émetteur	5, 50-99 46-47 2º de couverture N/A 166 76 42, 55-58, 80, 8  161 161 71, 161-162 N/A N/A N/A 163-165
9.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ  18.1. Informations financières historiques  18.2. Informations financières intermédiaires et autres  18.3. Audit des informations financières historiques annuelles  18.4. Informations financières pro forma  18.5. Politiques de distribution de dividendes  18.6. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage  18.7. Changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice  INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES  19.1. Capital social  19.1.1. Montant du capital émis, capital autorisé, nombre d'actions émises, valeur nominale  19.1.2. Actions non représentatives du capital  19.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur  19.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription  19.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé , mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital  19.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option  19.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques  19.2. Acte constitutif et statuts  19.2.1. Registre et objet social de l'émetteur  19.2.2. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes  19.2.3. Dispositions des statuts, charte ou règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou	5, 50-99 46-47 2° de couverture N/A 166 76 42, 55-58, 80, 8  161 161 71, 161-162 N/A N/A N/A 163-165 160 161

## Calendrier des annonces financières du Groupe CRIT

Annonces financières	Exercice 2020
Chiffres d'affaires  1er trimestre  2e trimestre  3e trimestre  4e trimestre	22 avril 2020* (après Bourse) 22 juillet 2020* (après Bourse) 21 octobre 2020* (après Bourse) 27 janvier 2021* (après Bourse)
<b>Résultats 1</b> er <b>semestre 2020</b> Communiqué financier Réunion Sfaf Investisseurs	22 septembre 2020* (après Bourse) 23 septembre 2020*
Résultats annuels 2020	Mars 2021

<sup>\*</sup> Dates prévisionnelles

Conception et réalisation : lncrea \*

 $\label{eq:Crédits photos: ECM, Fotolia, iStock, Shutterstock, Studio Simon, X}$ 



www.groupe-crit.com

6, rue Toulouse Lautrec - 75017 PARIS Tél.: 01 49 18 55 55 - Fax: 01 49 18 55 00